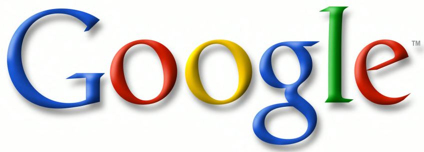
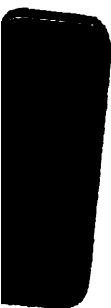




HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ

MOYEN-AGE

COMPRENANT

LES TEMPS BARBARES

ET

LES TEMPS FEODAUX

PAR

M. l'Abbé Em. CASTAN

Docteur en théologie, Chanoine de l'Eglise de Moulins.

PARIS

JOUBY & ROGER
LIBRAIRES ÉDIT. DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE,
Rue des Grands-Augustins, 7,

VICTOR PALMÉ
LIBRAIRE ÉDITEUR,
Rue Grenelle-St-Germain, 25.

1875

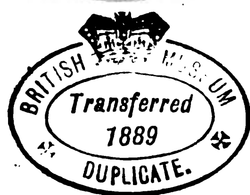
HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ

MOYEN-AGE

COMPRENANT

LES TEMPS BARBARES ET LES TEMPS FÉODAUX


BRITISH MUSEUM


BRITISH MUSEUM
Transferred
1889
DUPLICATE.

HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ

MOYEN-AGE

COMPRENANT

LES TEMPS BARBARES

ET

LES TEMPS FEODAUX

PAR

M. l'Abbé Em. CASTAN

Docteur en théologie, Chanoine de l'Eglise de Moulins.

PARIS

JOUBY & ROGER
LIBRAIRES ÉDIT. DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE,
Rue des Grands-Augustins, 7,

VICTOR PALMÉ
LIBRAIRE ÉDITEUR,
Rue Grenelle-St-Germain, 25.

1875

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Origines du Christianisme *d'après la tradition catholique*, un beau volume in-8° .... 6 fr.

Origines du Christianisme *d'après la critique rationaliste contemporaine ;* un beau volume in-8° .... 6 fr.

Du Progrès dans ses rapports avec l'Eglise, un beau volume in-8° .... 6 fr.

De l'Union de la Religion et de la Morale ; un beau volume in-8° .... 6 fr.

De l'Idée de Dieu *d'après la tradition chrétienne et les diverses autres théodicées*, deux beaux volumes in-8° .... 12 fr.

Histoire de la Papauté. — Saint Pierre et les temps apostoliques, un beau volume in-8° .... 6 fr.

Histoire de la Papauté. — Persécutions contre le Christianisme, chute du Paganisme — Un beau vol. in-8° .... 6 fr.

Elévations sur la vie de la Mère de Dieu, in-8° de 140 pages (2e édition épuisée) .... 1 fr. 50

Exposition du Mystère de la souffrance, in-12. 1 fr 50

Méditations sur la Passion de N.-S. Jésus-Christ, in-12 (1re édition épuisée) .... 1 fr. 50

Nouvelles Méditations pour le Mois de Marie, 1 vol. in-12 .... 1 fr. 50

Vie de Monseigneur Affre, fort in-12 de 400 pages. 3 fr.

LIVRE PREMIER.

DE LA CHUTE DE L'EMPIRE D'OCCIDENT JUSQU'A SA RESTAURATION PAR CHARLEMAGNE. — INVASIONS ET ÉTABLISSEMENTS DES BARBARES (476-757).

Par quoi est surtout remarquable la période historique renfermée dans ce livre. — Coup d'œil général sur les diverses invasions qui ont succédé à l'Empire romain. — Aperçu particulier sur les Francks. — Que faut-il penser de la civilisation celtique qui les avait précédés dans la Gaule. — Cette civilisation était-elle sous quelques rapports supérieure à la civilisation chrétienne. — La civilisation celtique n'était qu'une véritable barbarie. — Elle s'était laissé envahir par l'idolâtrie Gréco-Romaine. — Au fond elle n'en avait jamais été essentiellement différente. — Que faut-il penser de la barbarie Germaine qui vient s'ajouter à la barbarie celtique — Quelle était l'étendue de l'action de la papauté en Occident. — Quelle eût été cette action en Orient, si le siége de Constantinople ne l'avait pas combattue. — Lutte de saint Félix II et de saint Gélase I[er], contre cette usurpation. — Lettre de saint Anastase II à Clovis. — Coup d'œil retrospectif sur le cin-

quième siècle. — Le pape saint Symmaque. — L'empereur grec Anastase étend jusqu'à Rome son annexion dans les affaires de l'Église. — C'est le pape saint Hormisdas qui écrase l'hérésie des Eutychéens, et fait cesser ce premier schisme de l'Église grecque ; c'est lui qui organise l'église des Francks. — Le pape Jean Ier couronne l'empereur de Constantinople. — Le pape saint Félix III obtient d'Athalaric, roi des Ostrogoths, des garanties pour les chrétiens d'Italie. — Saint Boniface II. — Saint Jean II. Intervention pacifique de saint Agapet Ier à Constantinople. — Conduite de l'impératrice Théodora et du général Bélisaire envers le pape saint Silvère. — Quel fut le vrai caractère du pontificat de Vigile. — Pélage Ier. — Jean III. — Benoît Ier. — Les Lombards succèdent aux Goths en Italie ; Exarchat de Ravenne. — Pélage II. — Saint Grégoire-le-Grand et la conversion des Anglo-Saxons. — Coup d'œil rétrospectif sur le sixième siècle. — La vérité sur la prétendue Église celtique de la Grande-Bretagne. — Sabinien, Boniface III, saint Boniface IV, saint Dieudonné. — Charité sublime de ce pontife. — Honorius Ier ; doit-il être considéré comme hérétique. — Suite du Monothéisme, saint Séverin, saint Jean IV, saint Théodore, saint Martin Ier, Eugène Ier, saint Vitalien, Adéodat, Domnus. — Saint Agathon et le sixième concile général. — Saint Léon II ; condamnait-il la mémoire de son prédécesseur Honorius. — Saint Benoît II, Jean V, Conon, saint Sergius Ier : Rome se déclare pour lui contre l'empereur. — Coup d'œil retrospectif sur le septième siècle. — Jean VI et l'Exarque de Ravenne. — Jean VII et l'empereur Justinien II. — Constantin, saint Grégoire II, saint Grégoire III et l'hérésie des iconoclastes. — Pourquoi il convient de rapprocher l'hérésie des iconoclastes de l'invasion musulmane. — Les papes Zacharie, Etienne

II et Etienne III, et l'origine du pouvoir temporel des papes. — Quelles avaient été les relations du Saint-Siége avec le royaume des Francks jusqu'à cette donation. — Dons faits par les empereurs chrétiens aux diverses églises. — Intervention des évêques dans les causes civiles. — Cette intervention consacrée par le Code Justinien. — Elle explique l'intervention de saint Léon auprès d'Attila; paroles de Cassiodore. — Possessions du Saint-Siége en Gaule et dans toute l'Italie sous saint Grégoire Ier. — Respect des Barbares pour les possessions du Saint-Siége. — Les dangers de cette situation. — Ce n'est qu'en 741 que l'Italie s'adresse aux Francks en la personne de Charles-Martel. — Luitprand traite avec le seul pape Zacharie des intérêts généraux de l'Italie. — Ce n'est que onze ans après que le pape a délivré l'Exarque des mains des Lombards que Pépin vient en Italie. — Etendue des deux donations, celle de Pépin et celle de Charlemagne. — Le pouvoir souverain que ce dernier attribue au Pape n'est que la consécration du pouvoir féodal qu'il confie aux évêques. — En quoi l'empereur Franck fut supérieur aux empereurs romains qui avaient été les bienfaiteurs de l'Église.

Par quoi est surtout remarquable la période historique renfermée dans ce livre.

La période importante de l'histoire de la Papauté que nous allons parcourir, doit surtout attirer l'attention du lecteur sur la lutte de la Papauté contre la barbarie qui vient de prendre la place de la civilisation gréco-romaine qu'elle a renversée. Mais, auparavant, il est nécessaire de lui faire observer qu'à part quelques parties reculées de la Germanie,

le Christianisme est déjà établi partout, et ne demande qu'à y être consolidé et développé.

Coup d'œil général sur les diverses invasions qui ont succédé à l'Empire romain.

En Italie, en 410, les Visigoths, conduits par Alaric, prennent et dévastent Rome ; mais ils sont déjà ariens, c'est-à-dire des catholiques ayant eu le temps de devenir hérétiques. Rejetés d'abord dans le midi de la France et plus tard au-delà des Pyrénées, ils y apportent avec eux l'arianisme qui y sert d'introducteur naturel au mahométisme, chassé à son tour par le noyau héroïque des catholiques que n'ont pu écraser ces deux invasions successives.

Nous ne savons rien de la religion des Hérules ; il est cependant très-probable qu'ils étaient ariens (1). Quoi qu'il en soit ils n'appuyèrent pas sur notre sol, et on les voit, moins d'un siècle après qu'ils y ont paru, se perdre de nouveau dans la nuit de la Scandinavie d'où ils sont sortis.

Je ne dirai rien de la rapide apparition et de la domination de moins d'un demi-siècle des Ostrogoths en Italie ; ils y furent pulvérisés par Bélisaire et Narsès ; ils avaient eu cependant le temps de devenir chrétiens, et puis ariens. Les Lombards

(1) C'est l'opinion de Ferrari, t. Ier, p. 28.

leur succédèrent, et comme ils y restèrent en maîtres, du moins dans toute la haute Italie, jusqu'à Charlemagne, nous aurons plus d'une fois à revenir sur leur compte.

Je dois, d'abord, appeler l'attention du lecteur, d'une manière toute particulière, sur ce point important, qu'à part quelques tribus qui appartiennent à la race slave, les peuples divers sur lesquels se portèrent l'attention et l'action de la Papauté, sont des branches détachées du tronc germanique (1), qui ne nous apparaît que dans un moment fort rapide, dans toute sa force et sa majesté, dans la création de l'empire d'Occident, en la personne de Charles-le-Grand. Les Ostrogoths, les Visigoths, les Hérules, les Lombards, les Francs, les Bourguignons, tous sont venus de cette région incertaine et flottante qui est la haute Germanie et que l'on désigne ordinairement par le nom de Scandinavie.

(1) Dans leurs dernières évolutions, car descendus des hauts plateaux de l'Asie, ils avaient suivi différentes routes, et s'étaient plusieurs fois rejetés d'un autre côté que celui de leur première direction. Leur origine asiatique ne parait pas douteuse, et le savant Bopp prétend qu'en lisant un de leurs auteurs du quatrième siècle de notre ère, Ulphilas, il lui semblait lire du sanscrit.

Ce sont ces nouvelles peuplades, qui presque toutes dans cette dernière invasion sont arrivées par la frontière du Rhin, avec lesquelles Rome va se trouver en contact, car partout elles sont conquérantes et maîtresses. Dans la Gaule, les Francs se substituent non-seulement aux anciennes couches, les Gallo-Romains, mais encore aux nouvelles, les Bourguignons qu'ils refoulent vers l'Est, et les Visigoths auxquels ils font passer successivement la Garonne et les Pyrénées, et les rejettent ainsi en Espagne.

C'est ainsi que le point de vue va se simplifier aux yeux du lecteur ; il ne trouve devant lui que des idolâtres Scandinaves ou Germains, et pour se faire une idée exacte des obstacles que dut y trouver l'Évangile pour les convertir, il n'aura qu'à relire ce que Tacite nous apprend de la religion et des mœurs des Germains.

Cependant se place ici une observation capitale qui mérite toute son attention.

Aperçu particulier sur les Francks.

Ce sont en définitive les Francks seuls, convertis à la bataille de Tolbiac, qui représentent l'Église catholique en Occident. Au-delà des Alpes, les Lombards sont Ariens, ainsi qu'au-delà des Pyré-

nées les Visigoths. Ce n'est qu'à la fin du sixième siècle que l'Arianisme cesse de dominer en Espagne, et c'est au commencement du septième qu'il disparaît de l'Italie devant l'épée des rois Francks.

C'est donc Rome et la France qui représentent la croyance catholique dans ces deux siècles que l'on peut considérer comme des siècles de formation.

A ce propos, il ne nous appartient pas de nous dérober à une objection qui se présente ici sur notre passage.

Que faut-il penser de la civilisation celtique qui les avait précédés dans la Gaule.

Nous avons eu un trop grand soin de mettre en lumière, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée dans cet ouvrage et ailleurs, cette vérité que nos origines chrétiennes ne doivent pas être considérées comme ayant leurs racines dans ce qui les a précédées et surtout dans la philosophie et la mythologie gréco-romaines, pour que nous ne considérions pas comme un devoir semblable d'établir la même vérité par rapport aux dogmes druidiques qui le précédèrent sur notre sol. Si nous ne parlons pas des croyances des Germains, c'est qu'il n'en est pas question.

Il s'était, en effet, produit un fait des plus

importants, non-seulement sur nos côtes, d'où il avait pénétré dans le cœur du pays, mais encore sur celles d'Espagne, d'Irlande et de la Grande-Bretagne, et c'est celui d'une large infiltration de doctrines orientales ou italiques qui sont celles du Druidisme. Faut-il, en effet, chercher leur origine dans le seul fait de la migration des Celtes ou Gaulois qui, laissant à droite la ligne suivie jusqu'à nos contrées par les migrations détachées du même tronc primitif, celle de la vallée du Danube et de la Germanie, étaient arrivées en ligne droite par la Grèce et l'Italie et avaient conservé, par le bénéfice de la rapidité de leur migration, plus intactes les principaux dogmes brahamiques ? Ou bien, doit-on supposer que c'est un vaisseau de la Phénicie ou de l'Afrique qui avait déposé sur nos rivages quelque colonie de cette secte de Pythagore que l'on voit disparaître tout à coup de la grande Grèce où elle avait jeté un si prodigieux éclat ? Ce qui nous attirerait vers cette opinion, c'est la physionomie vraiment pythagoricienne de cette école druidique qui resta toujours parmi les peuples celtiques la plus renommée et le centre de toutes les autres, et

dont parle César, la plaçant dans la Grande-Bretagne (1).

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire que le lecteur ait une idée de la part d'influence qu'une certaine école qui paraît vouloir dominer notre histoire, attribue aux dogmes et croyances druidiques sur notre civilisation occidentale, et même de la supériorité qu'elle lui accorde, sous quelques rapports, sur le Christianisme :

Cette civilisation était-elle sous quelques rapports supérieure à la civilisation chrétienne.

« Que la croyance de l'homme lui représente
» donc que la mort, loin de causer dans le courant
» de sa destinée aucun changement aussi essentiel
» (celui de faire cesser la vie), n'est en définitive
» qu'un des accidents de la vie... Telle était pré-
» cisément la situation dans laquelle le dogme
» druidique plaçait nos pères, et il faut avouer que
» cette situation était fort supérieure à celle que
» le Christianisme a faite, jusqu'ici, au genre
» humain (2). »

(1) A côté de ces deux suppositions s'en place une troisième qui fait du Druidisme une importation phénicienne. Mais les Phéniciens ne se présentent guère à nous comme des missionnaires d'idées religieuses ; d'ailleurs dans ce cas l'on devrait trouver la même doctrine dans leurs nombreuses colonies, ce qui n'est pas, à notre connaissance du moins.

(2) Jean Reynaud, *Esprit de la Gaule*, p. 61.

Savez-vous quelle est cette immortalité supérieure à l'immortalité du dogme catholique ? C'est la métempsychose panthéistique. César, Diodore de Sicile, Pomponius Méla, Lucain, Strabon, s'accordent sur ce point : « J'ai été serpent tacheté sur » la montagne, chante un de leurs interprètes, » Taliesin ; j'ai été étoile chez les chefs supérieurs ; » j'ai été dispensateur du liquide, revêtu des habits » sacrés, tenant la coupe. Il s'est écoulé bien du » temps depuis que j'ai été pasteur ; j'ai longtemps » erré sur la terre avant de devenir habile dans la » science ; j'ai erré, j'ai circulé, j'ai dormi dans » cent îles ; je me suis agité dans cent cercles. » L'on conviendra du moins qu'il n'y a ni parenté ni ressemblance entre cette doctrine et celle de l'Église romaine.

De cette théologie naissait leur morale. « Chacun » a vécu, dans les commencements, de la vie ins- » tinctive (1) et y a contracté de telles habitudes » que ces habitudes durent encore, et ce n'est qu'à » la condition de rompre avec elles que l'on » s'élève... Toute la morale gravite autour de cette » connaissance capitale, et la demander au prin-

(1) Jean Reynaud, *Lot. cet*, p. 80.

» cipe de la condition originelle de l'individu, au
» lieu de la demander, comme le Christianisme
» du moyen-âge (?) à celui du péché originel com-
» mun, n'est, *on peut le dire avec assurance*, que
» substituer un flambeau brillant à un flambeau
» fumeux. »

Soit, si vous le voulez, car une réfutation d'une si incroyable affirmation nous entraînerait trop loin. Mais je tiens à constater que ce n'est pas du dogme druidique qu'est né le dogme chrétien. Pourquoi donc dites-vous, à propos de cette opposition, au moins étrange : « Et ce n'est point une vaine curio-
» sité de notre part que de chercher à démêler
» ainsi ce que nous avons été dans le passé, car
» c'est ce qui nous aide le mieux à comprendre
» ce que nous sommes dans le présent, et à nous
» connaître finalement en entier. » Où trouverez-vous aujourd'hui des traces dans le présent d'une telle doctrine, si ce n'est dans le positivisme, et ce n'est point là ni une philosophie, ni surtout une religion nationale.

La civilisation celtique n'était qu'une véritable barbarie.

D'ailleurs, c'est par des preuves indiscutables qu'il convient de montrer que le Druidisme non-seulement n'a pas préparé les voies au Christia-

nisme, mais même qu'il n'a pas su empêcher ni la dissolution de la société Celtique ni l'invasion chez elle du Paganisme gréco-romain.

Il est avéré que les Gaulois étaient incapables de se soumettre non-seulement dans la vie ordinaire à un gouvernement, mais, même en campagne, à une discipline militaire. Ce mépris stupide de la mort qui se retrouve presque au même degré chez toutes les peuplades sauvages, ne leur servait qu'à se précipiter, nus et ivres d'une vanité insensée, sur le fer de l'épée des Romains. Ces indisciplinés ne pouvaient même pas se réunir dans leurs festins sans se provoquer et mêler leur sang au vin de leurs turbulentes agapes. Au fond, la civilisation des peuplades celtiques n'était que la continuation de l'état sauvage; ce qu'il pouvait se trouver de civilisateur dans les doctrines des Druides, ou ils n'avaient pas pris la peine de l'appliquer par une éducation populaire, ou bien ils avaient été impuissants à le faire. Que dis-je? ces prêtres fanatiques présidèrent, jusqu'au jour où César les rejeta avec indignation hors de la Gaule, à des rites dont la consécration ordinaire était le sang humain répandu; la civilisation païenne en frémissait, car ces sacrifices

avaient disparu du bassin de la Méditerranée avec la ruine de Carthage. Ainsi ces superstitieux n'avaient que la terreur et non l'amour de la divinité ; Plutarque avait raison lorsqu'il prétendait que c'était pour eux un malheur d'avoir des croyances religieuses, puisqu'elles étaient aussi exécrables. Diogène Laërte constate qu'ils n'avaient non plus aucun amour de l'humanité, et que toute la morale reposait sur le développement de l'égoïsme.

Quant à ce dont ils ont été loués tant de fois, d'avoir fait une part aux femmes, non-seulement dans leurs assemblées politiques, mais même dans la célébration de leurs mystères, on hésiterait davantage de les en vanter si on voulait bien se rappeler que c'est presque uniquement dans les combats, autour du dolmen du sacrifice et auprès de l'enclos où étaient retenus les prisonniers de guerre, qu'on les retrouve, toujours attirées par la soif du sang qu'elles appellent à grands cris ou qu'elles réclament au nom de leurs prérogatives sacrées.

Elle s'était laissé envahir par l'idolâtrie Gréco-Romaine.

Ç'avait donc été, au demeurant, un progrès que la substitution de l'idolâtrie païenne à l'idolâtrie celtique. J'ai dit idolâtrie, car les forêts étaient

pour eux de vrais temples. César et tous les autres historiens nous parlent de leur mythologie, fort semblable à celle de Rome, au point que lorsque le Jupiter du Capitole vint s'établir en dominateur chez les nations celtiques, il n'eut qu'à mettre sa main dans celle du vieil Ésus, qui avait tenu sa place jusque-là auprès du chêne sacré qui n'était lui-même que le souvenir de celui de Dodone. C'est ainsi que les médailles consacrées au maître des dieux, et que l'on retrouve encore aujourd'hui, portent sur une face le Jupiter romain, et sur l'autre l'Ésus gaulois. Si l'on osait hasarder une conjecture sur ces deux cultes, c'est qu'au fond ils furent toujours les mêmes, avec cette différence tout extérieure que tandis que la civilisation gréco-romaine avait fait servir à illustrer le sien toutes les richesses de l'univers, la vieille Gaule n'avait pas su remplacer par des autels de marbre la pierre primitive du sacrifice, ni osé introduire les statues de ses dieux dans les froides et humides forêts. Ce que l'on trouve de dissemblable dans les croyances, et qui n'a jamais eu de véritable efficacité, doit être porté au compte de l'influence druidique.

Au fond elle n'en avait jamais été essentiellement différente.

Ce n'est donc pas la civilisation celtique qui avait

préparé les voies à un établissement plus ferme du Christianisme en Gaule que partout ailleurs. Cette observation est de toute importance ; mais pour la rendre complète, il est nécessaire que nous lui donnions pour complément celle qui suit ; quelques paroles de M. de Montalembert (1) vont servir d'introduction à cette nouvelle observation :

Que faut-il penser de la barbarie Germaine qui vient s'ajouter à la barbarie celtique.

« Pour que l'Église pût sauver la société, il » fallait dans la société un nouvel élément, et dans » l'Église une force nouvelle ; il fallait deux inva- » sions, celle des Barbares au nord (2)... Les » peuples Germains apportèrent avec eux l'énergie » seule qui manquait aux serfs de l'empire. La » vie s'était retirée de partout ; ils en inspirèrent » une nouvelle au sol qu'ils envahissaient, comme » aux hommes qu'ils incorporaient à leur domina- » tion victorieuse (3). »

En d'autres termes, les Latins gallo-romains, qui avec ceux d'Italie furent les principaux dans la conversion de l'Occident et l'établissement de notre civilisation, trouvèrent-ils dans l'infusion du sang

(1) De son ouvrage intitulé : *Les Moines d'Occident.*
(2) Tom. Ier, p. 29.
(3) Tom. IIe, p. 234.

Germain par les Francs et autres, une force qui leur aurait manqué sans cela ?

Si vous voulez une autre formule de cette pensée, la voici : La barbarie germanique fut-elle un aide pour la civilisation, et faut-il chercher dans les mœurs des Germains ce que nous n'avons pas trouvé dans les croyances celtiques, des aides et des précurseurs de notre civilisation ?

Nous avons la rare fortune d'avoir un témoignage qu'on ne saurait suspecter, celui de M. Littré (1) :

« Je me demande quelle est la grande œuvre de » l'époque comprise entre Auguste et Augustule, » et quels furent les agents de cette œuvre suprême ? La grande œuvre fut l'établissement du » Christianisme ; les agents en furent les populations gréco-romaines, ou les Gentils, comme dit » l'Apôtre qui le premier les appela à la conversion. C'est dans leur giron que désormais abondent les prédicateurs, les martyrs et les saints. » C'est de leur giron que partent les polémiques

(1) Dans l'article qu'il a consacré, dans le *Journal des Savants* (septembre, novembre, décembre 1862, janvier 1863), à l'examen critique de l'ouvrage de M. le comte de Montalembert.

» victorieuses et les livres des docteurs sévères et » écoutés. *En tout cela les Barbares ne peuvent » rien donner ; ils ne font que recevoir. Nulle » lumière, nulle moralité, nulle sainteté ne vient » d'eux.* Devant ce spectacle, toute ma reconnais- » sance philosophique et sociale se tourne vers » ceux qui ayant christianisé le monde ancien, » avant qu'il fût livré aux Barbares, *christiani- » sèrent les Barbares eux-mêmes*, et du moins je- » tèrent en eux des germes d'une moralité nou- » velle. »

Quelle était l'étendue de l'action de la papauté en Occident.

Il faut en finir avec ces préliminaires, mais ils étaient nécessaires pour que vous ayez une juste idée d'où partent tous les principes de notre civilisation chrétienne ; c'est de cette civilisation gallo-romaine, latine, de formation purement chrétienne, puisqu'elle n'a trouvé qu'obstacle dans les vieilles choses qui ont survécu de la barbarie celtique, et dans les choses nouvelles que lui apporte l'invasion Germaine. Vous allez voir, en deux mots, que Rome et la France sont les deux créateurs de la civilisation chrétienne ; en dehors de Rome et de la France, il n'y a presque pas de catholicisme, et cependant il n'y a, à cette époque de l'histoire, de

vie, d'expansion, de ressort que dans le catholicisme. L'empire grec succède nominativement à la civilisation ancienne; remarquez avec soin que sous les Hérules, les Goths, les Lombards, les papes continuent à le considérer comme le maître de l'Italie; ceci est incontestable et marqué partout. Cependant il ne peut arracher ni l'Italie aux Lombards, ni l'Afrique et l'Espagne à l'invasion musulmane; en ces deux dernières régions, il a laissé l'Arianisme d'abord tout-puissant et puis tout-à-fait désarmé contre l'Islamisme. Chose tout-à-fait digne de remarque, ce n'est qu'au contact de Rome, qui déjà avait désarmé l'Arianisme Goth et Hérule, que l'Arianisme Lombard se laisse d'abord pénétrer par la civilisation, et puis tout-à-fait convertir (1).

(1) Ce fait est si remarquable qu'il a frappé un écrivain dont les vues historiques sur la Papauté sont bien différentes des nôtres. « Le fondateur du royaume d'Italie, dit M. Arnaud de l'Ariége (dans son ouvrage sur l'Italie, t. Ier, pages 49 et suivantes), « Odoacre et ses Hérules étaient Ariens.
» Son successeur, Théodoric-le-Grand, et ses Goths l'étaient
» également. Que va-t-il se passer? Rome et l'Italie vont-
» elles se constituer en nation, en prenant pour base, ce qui
» était dans la logique des choses humaines, l'hérésie du roi
» et de la race conquérante?

» Voyez plutôt la merveille qui va s'accomplir; Rome et

Partout ailleurs il est à la fois dévastateur et stérile ; en Afrique il ne laisse que des ruines, en Espagne qu'une place à prendre aux sectateurs du Coran. Seule, la France catholique arrête le flot universel ; Constantinople n'a pu protéger les belles églises de l'Asie et de l'Afrique. D'où il suit que telle est la position au moment où nous sommes arrivés. Rome a à soutenir l'Église grecque et l'empire byzantin entraînés à leur ruine par le fait même de leur séparation d'avec elle ; elle a à civiliser, autant que possible, la barbarie arienne, jusqu'à ce qu'elle puisse en débarrasser l'Italie, alimenter en Espagne la mèche encore fumante de l'orthodoxie ; ainsi dans les trois îles, et porter son action principale sur l'Église de France, où est après elle le foyer principal de vie ;

» l'Italie se servent de l'arien Odoacre pour protéger leur foi » contre l'hérésie d'Eutychès, que l'empereur de Byzance, » Zénon, prétendait imposer aux Romains. Quand survient » Théodose avec ses Goths, rien n'est changé à l'état reli- » gieux de Rome et de l'Italie. La politique du nouveau roi » Arien est la même que celle d'Odoacre. — Ce serait une » grave erreur d'attribuer la conduite des rois Ariens en Italie » à une certaine indifférence des hordes barbares en matière » religieuse ; la preuve, c'est que partout ailleurs les ortho- » doxes étaient persécutés avec acharnement par les héré- » tiques. »

c'est au point de vue de ces actions diverses, et convergeant cependant toutes à l'unité, que nous allons raconter les divers pontificats qui remplissent cette période historique.

Quelle eût été cette action en Orient, si le siége de Constantinople ne l'avait pas combattue.

Les considérations qui précèdent peuvent seules mettre à leur place, et par conséquent redonner tout leur intérêt et leur grandeur aux longues luttes que soutint le Siége de Rome pour empêcher que celui de Constanstinople ne le remplaçât pas tout-à-fait en Orient, en lui enlevant ses deux points d'appui principaux, Antioche en Asie, Alexandrie en Afrique. Car tel est le vrai point du débat, ouvert sous Léon-le-Grand, par le vingt-huitième canon du concile de Constance que ce pape avait cassé. Ce canon, en élevant le siége de Constantinople au second rang de l'Église, annulait en Asie l'influence de celui d'Antioche, en Afrique celui d'Alexandrie, en se les soumettant, et se mettait vis-à-vis d'eux dans la position de supériorité immédiate qui n'avait appartenue jusqu'ici qu'à celui de Rome. Si l'analogie historique existe et permet quelques considérations, n'est-on pas en droit de conclure que si l'Asie par l'intermédiaire du siége d'Antioche, et l'Afrique par celui du siége d'Alexan-

drie, s'étaient trouvés, à leur dernier moment, sous l'influence directe de la chaire de Rome, des résultats auraient été obtenus pour l'Asie et l'Afrique, semblables à ceux qui avaient été acquis en Occident, et que les Vandales en Afrique, les Turcs en Asie, au lieu de l'influence sénile de l'empire grec, auraient trouvé celle toute-puissante de la papauté romaine ?

Lutte de s[t] Félix II et de s[t] Gélase I[er], contre cette usurpation.

Cette lutte se continua sous le pontificat de saint Félix II et de saint Gélase ; la question était capitale. La prépondérance politique de Constantinople sur Rome, déjà vouée à tous les abandons des empereurs et à toutes les insultes des Barbares, préparait déjà le schisme qui éclata plus tard.

Nous voyons, tout d'abord, Félix II (483-492) forcé de soutenir une lutte sans trève contre Acace, intrus sur le siége de Constantinople, soutenu de toute la puissance de l'empereur Zénon, pour qui il avait préparé le fameux hénoticon, ou édit d'union entre les Eutychéens et les catholiques. Les empereurs Byzantins en sont là ; ils publient sous leur propre nom des édits de dogme et de discipline générale. Déjà l'intrus de Constantinople s'était mis à la besogne et avait placé un autre

intrus, Pierre le Foulon (1), sur le siége d'Antioche ; il fallut que le Pape les cassât tous deux.

Le successeur de Félix, Gélase I[er] (492-496), excommunia le successeur d'Acace, Euphénius, parce qu'il déniait au siége de Rome la légitimité du pouvoir par lequel, de son propre mouvement, et sans avoir rassemblé de Synode, il avait excommunié Acace.

L'on ne saurait assez admirer le courage de ces Pontifes romains qui, abandonnés au milieu des ruines, étendent leur bras non-seulement pour abattre l'orgueil des évêques de Constantinople, appuyés par toute la puissance impériale, mais encore pour soutenir la faiblesse de celui d'Alexandrie et de celui d'Antioche, siéges placés à des points extrêmes de l'empire et qui voyaient, eux aussi, les barbares s'avancer à marches forcées.

(1) Il se distingua, nominativement, des Eutychéens primitifs en prenant pour lui et ses disciples le nom de Théopaschites. On doit les considérer ainsi que les Antomorphites, les Barsanuphites, les Esaïnistes,comme des variantes purement nominales des Monophysites, et chercher la différence entre ceux-ci et les Eutychéens, en ce qu'au lieu de prétendre comme ces derniers qu'il n'y avait qu'une nature en Jésus-Christ, ils en reconnaissaient deux, mais n'en *formant qu'une, sans confusion* (?)

Lettre de s[t] Anastase II à Clovis.

Cela forme un étrange contraste que cette fermeté des Pontifes romains, la hauteur de leurs vues, leurs efforts pour maintenir partout l'unité de la foi, et la faiblesse des empereurs de Constantinople qui abandonnent tout pour s'occuper de misérables intrigues. Ce sont de vils instruments entre les mains des évêques ambitieux de Constantinople qui demandent aujourd'hui la seconde place dans l'Eglise pour être à portée demain de s'étendre vers la première. Jusqu'ici on s'est tenu sur un terrain qui a pu en tromper plusieurs par un certain aspect canonique. On a fait mouvoir les évêques et parler les Conciles, mais vous verrez bientôt tous les emportements et les fourberies de la décadence. Auparavant jetons nos regards sur un spectacle plus consolant. Anastase, qui n'a fait que passer sur le trône pontifical de 496 à 498, a écrit cette lettre au vainqueur de Tolbiac ; je vous la cite tout entière parce que vous y verrez que c'est le langage non de Pontifes cherchant à empiéter, mais s'exprimant dans toute la plénitude de leur autorité : « Le siége » de Pierre ne peut, en une circonstance aussi » solennelle, refuser de se réjouir, puisqu'il voit » accourir à grands pas vers lui la plénitude des

» nations, et se remplir à travers les siècles le filet
» que doit jeter dans la haute mer ce pêcheur
» d'hommes qui est en même temps celui qui ouvre
» la porte de la Jérusalem céleste. Pour ajouter à
» la consolation du Père commun, croissez en
» bonnes œuvres ; c'est ainsi que vous mettrez le
» comble à notre bonheur et que vous serez notre
» couronne (1). »

Coup d'œil rétrospectif sur le cinquième siècle.

C'est là un beau langage et digne du pouvoir souverain. C'est à tort, d'ailleurs, que l'on se représente ces temps où la barbarie a fait irruption par toutes les frontières ouvertes, comme complétement submergés sous cet Océan. Des lumières brillent sur presque tous les points à la fois, et plusieurs sont éclatantes. La vie a abandonné le Paganisme expirant ; c'est cependant le siècle de Proclus, de Claudien, de Macrobe. Les écoles de Constantinople, Alexandrie, Edesse, sont très-suivies, et même celles de Lyon, de Marseille, de Trèves. Béryte est célèbre par son enseignement du droit, Alexandrie joint à celui de la philosophie et des sciences exactes celui de la médecine. Athènes est encore illustre par ses professeurs d'éloquence et de

(1) Labbe, Anast., ép. 2.

belles-lettres. En Orient, Théodoret, Cyrille d'Alexandrie, Isidore de Peluse, Théophile d'Alexandrie; en Occident, sans revenir au pape saint Léon, Orose par son histoire, Cassien surtout par ses œuvres de spiritualité, Maxime de Turin par ses homélies, Pontius de Nole, Sidoine Appolinaire, l'espagnol Dracontius par leurs poésies; Vincent de Lerins, Prosper d'Aquitaine, Marcus Mercator, par leurs ouvrages de polémique sacrée; Pierre de Ravenne, surnommé le Chrysologue, par son éloquence; Salvien par ses traités de morale, Maxime de Turin par ses homélies, jettent un vif éclat sur les diverses parties de l'Église. C'est le temps où le seul rayonnement de la sainteté de saint Simon Stylite convertit les idolâtres du Liban et de l'anti-Liban, et de plusieurs parties de l'Arabie. C'est celui aussi où le pape Célestin soutient successivement dans les difficultés d'une mission aussi périlleuse que celle de la conversion de l'Irlande, Palladius et Patrice qu'il y a dirigés lui-même.

Le pape saint Symmaque.

Symmaque (498-514) succéda à Anastase II; mais voici que la main des empereurs Grecs va s'étendre jusque sur la chaire de saint Pierre. L'agent de l'empereur et de l'évêque de Constanti-

nople à Rome, le patrice Festus, y suscite un anti-pape, l'archiprêtre Laurentius. L'arien Théodorik se déclare pour Symmaque ; à bien plus forte raison les évêques. L'empereur entre en scène lui-même, et vient devant un Concile, et de sa personne impériale il fait un ridicule accusateur, car ce dont il accuse Symmaque c'est de manichéisme, ce pape qui a chassé tous les Manichéens de Rome. Théodorik fléchit à Ravenne ; il est vrai que, pour pallier son changement de conduite, pour se décharger du reproche d'avoir fait réunir un Concile pour juger le Pape, il prétend que c'est à l'instigation de ce dernier. Les évêques rassemblés constatent « qu'en exprimant l'intention de se justifier, le Pape a fait de lui-même abandon de son droit et de sa dignité (1). » Deux ans plus tard, 503, dans un Concile tenu à Rome, Ennodius dit ces mots que les évêques font mettre parmi les actes du Concile : « Saint Pierre a transmis à ses successeurs un avantage perpétuel de mérites avec l'avantage de l'innocence... Jésus-Christ élève des hommes illustres à cette place éminente, ou rend illustres ceux qu'il y élève (2). » Lorsque la

L'empereur grec Anastase étend jusqu'à Rome son annexion dans les affaires de l'Eglise.

(1) Labbe, ad. ann., 501.
(2) Labbe, ad. ann., 503.

nouvelle du Concile réuni pour juger le Pape était parvenue dans les Gaules, saint Avite, métropolitain d'Arles, avait écrit : « On ne conçoit pas en vertu » de quelle loi le supérieur est jugé par les infé- » rieurs... Dans les autres évêques, si quelque chose » paraît répréhensible, on peut le réformer ; si » l'on conteste sur le Pape, ce n'est plus un évê- » que, c'est l'épiscopat lui-même qui menace » ruine (1). »

C'est le pape saint Hormisdas qui écrase l'hérésie des Eutychéens, et fait cesser ce premier schisme de l'Eglise grecque ; c'est lui qui organise l'église des Francks.

C'est le pape Hormisdas (514-523) qui, la première année du règne de Justin, successeur d'Anastase, eut le bonheur de faire cesser cette lutte qui avait pour objet non-seulement la suprématie du siége de Constantinople, mais encore une protection marquée en faveur des Eutychéens. Ainsi les Papes avaient à lutter à Constantinople non-seulement contre une usurpation hiérarchique dangereuse et menaçante pour l'avenir, mais contre le fait actuel d'une hérésie.

La promptitude avec laquelle se dispersèrent les Eutychéens (2), aussitôt qu'ils furent abandonnés par

(1) *S. Aviti opera*, ép. 31.

(2) Nous ne voulons parler que de l'Eustychianisme comme hérésie dominante en Orient; car il se réveilla presque

la protection impériale, ne doit pas être l'objet d'une observation isolée ; ainsi il en avait été de l'Arianisme, qui n'eût une tendance universelle et une marche progressive que tant que les empereurs eux-mêmes en firent leur affaire propre ; ainsi il en sera toujours de tout schisme et de toute hérésie. Celle des Eutychéens s'étendait en tous lieux. Par les lettres d'Hormisdas à Jean, évêque de Tarragone (1), à Salluste, évêque de Séville (2), nous voyons qu'elle avait fait de nombreux partisans en Espagne où l'empire grec conservait encore quel-

aussitôt pour infester, sous le nom de Jacobinisme, du nom de son restaurateur Jacob, diverses parties de l'Egypte, de l'Assyrie, de la Mésopotamie, de l'Arménie, de la Nubie, pour y végéter jusqu'à nos jours, sous la protection du grand Seigneur. Cette protection le classe parmi les sectes, impuissantes et dédaignées, car elle n'eut jamais été accordée à une église chrétienne importante. Le lecteur ne s'étonnera pas que nous ne nous croyions pas obligé, dans un ouvrage aussi résumé, à suivre, dans tous leurs imperceptibles détours, des erreurs sans efficacité et sans rôle vraiment historique. La seule chose vraiment importante à constater, et nous l'avons fait, c'est que la main des papes en avait débarrassé presque tout l'Occident, et l'avait rejeté dans quelques cantons stériles de l'Orient.

(1) Labbe, *Hormisdæ*, ép. 24.

(2) Ep. 26.

ques possessions ; par celles du même à saint Césaire d'Arles (1), qu'il y en avait jusqu'aux frontières de l'empire, en Dardanie et en Illyrie. Ainsi ne doit-on pas accuser la force avec laquelle les Pontifes romains attaquèrent non-seulement la mémoire d'Acace, l'auteur de ce schisme et le protecteur de cette hérésie, mais encore les personnes des autres patriarches de Constantinople qui ne voulaient pas condamner cette mémoire, et dont le seul défaut, mais il était grave, était de manquer de l'énergie nécessaire à la haute magistrature qu'ils exerçaient.

Ne quittons pas ce saint Pontife, sans citer de lui les paroles par lesquelles il organisa la nouvelle Église qui venait de lui donner la conversion de Clovis ; voici ce qu'il écrivait à saint Rémi, évêque de Reims, qu'il venait d'instituer son vicaire chez les Francs : « Tout ce qui sera établi dans ce » royaume pour la foi ou la vérité, ou ordonné par » la prudence, ou confirmé par l'autorité de votre » personne, vous nous le ferez parvenir par un » rapport détaillé (2). »

(1) Ep. 30.
(2) Labbe, *Hormisdæ*, ép. 10.

Le pape Jean Ier couronne l'empereur de Constantinople.

Nous remarquerons avec soin, dans le pontificat de saint Jean Ier (522-525), que ce fut ce Pontife qui fut choisi par le dominateur de l'Italie, Théodorik, comme intermédiaire entre lui et l'empereur grec. L'objet de cette ambassade nous est peu connu ; si l'on accepte ce que l'on en a écrit, que c'était d'obtenir des faveurs pour les Ostrogoths ariens dont Théodorik était le roi, il faut rapprocher de cette affirmation le dénouement même de cette entremise, qui fut cette violente colère du Goth contre le saint Pontife qu'il fit jeter dans une prison où il mourut. Sans doute qu'il avait prétendu à plus que sa conscience ne permettait au chef de l'Église catholique. Quoiqu'il en soit, ce voyage du Pape à Constantinople mit fin, momentanément, à cette lutte de l'Eglise de Constantinople contre celle de Rome, car il y fut reçu de telle manière que sa suprématie éclata aux yeux de tout l'Orient, l'empereur Justin ayant voulu être couronné de sa propre main, dans l'église patriarcale, où l'on vit le siége du patriarche placé au-dessous de celui du Pape.

Le pape st Félix III obtient d'Athalaric, roi des Ostrogoths, des garanties pour les chrétiens d'Italie.

Dans le pontificat de Félix III (526-530), qui succéda au pape Jean Ier, nous ne retrouvons plus

aucune trace de cette lutte religieuse de l'Orient contre l'Occident. Aussi ce dernier Pontife put-il consacrer tous ses efforts à une lutte non point dogmatique, mais que nous appellerions maintenant humanitaire ; elle eut pour résultat d'obtenir en faveur des catholiques qni n'avaient pas cessé d'être opprimés en Occident sous la domination des Goths qui étaient ariens, et du roi Athalaric, de sérieuses garanties.

Après le passage rapide sur le siége de Pierre du pape Boniface II, qui ne régna que de l'an 530 à l'an 532, nous remarquerons à quel point la division entre l'Orient et l'Occident chrétien était apaisée, puisque le très-despotique empereur Justinien écrivait au pape Jean II, successeur de Boniface (533-535), en lui donnant le titre de : *Caput omnium Dei sacerdotum cunctarumque ecclesiarum.* Il le consultait en même temps sur une formule de foi que son prédécesseur Hormesidas avait fait écarter comme dangereuse, vu les idées Eustachiennes qui dominaient encore.

Saint Boniface II.

Saint Jean II.

Ce qui est aussi important à remarquer, quoique peut-être moins inattendu, c'est l'union étroite de l'Église des Gaules avec la chaire romaine. Ce n'est

pas sans la consulter que les évêques de la province ecclésiastique d'Arles, osent suspendre de ses fonctions Contumeliosus, évêque de Riez, malgré la gravité des accusations qui pèsent sur lui. Le Pape envoie un visiteur avec pleins pouvoirs.

Intervention pacifique de saint Agapet Ier à Constantinople.

L'histoire de la Papauté, en ce temps-là, présente un spectacle que l'on ne saurait assez admirer, tout à la fois de force de gouvernement et de mansuétude tout-à-fait apostolique. Le pape saint Agapet Ier (535-536), successeur de Jean, est un exemple de cette admirable et rare alliance. Il va à Constantinople pour s'interposer, par ses prières, entre une guerre qui se lève déjà entre l'empire et le royaume des Goths en Italie, et quelque temps après on le retrouve arrachant de son siége de Constantinople l'hérésiarque Anthyme que vient d'y élever la main, reconnue jusque-là toute-puissante, de l'impératrice Théodora.

Conduite de l'impératrice Théodora et du général Bélisaire envers le pape saint Silvère.

Il était réservé à cette femme d'une obstination incroyable dans ses volontés, de raviver le feu avec les étincelles qui dormaient encore sous la cendre. C'est elle qui fit arracher de son siége le pape saint Silvère (536-540), successeur d'Agapet, par la main de Bélisaire, parce que ce Pontife incorruptible

n'avait pas voulu réintégrer Anthyme cassé par son prédécesseur, et qui avait refusé de se rétracter. Lorsqu'on voit le même Bélisaire arrêter sur la route de Rome, d'où le rappelait l'ordre formel de Justinien, le malheureux Pontife et le jeter dans l'île de Palméria, où, suivant Libératus, il mourut de faim, et où, suivant Procope, il fut massacré, et cela pour ne pas s'exposer à la vengeance de l'altière impératrice qu'il savait ne pas pardonner, on se demande s'il ne convient pas de voir un juste châtiment dans cette infortune de la fin de sa vie, assez particulièrement dramatique pour avoir, mieux que ses victoires, immortalisé son nom dans la mémoire des hommes.

Quel fut le vrai caractère du pontificat de Vigile.

Nous ne rappellerons pas toutes les vicissitudes du pontificat du pape Vigile (540-555), qui d'abord intrus pendant que vivait encore le pape légitime saint Silvère, devint légitime par sa mort et l'assentiment du clergé de Rome. La lutte qu'il soutint à propos des trois chapitres et des monophysistes, n'aurait aucun intérêt aujourd'hui (1). Contentons-

(1) Cette erreur n'était, nous le rappelons, que celle d'Eutychès. Son intérêt avait disparu aussitôt qu'elle avait cessé d'avoir pour appui constant les empereurs Byzantins qui jus-

nous de rappeler de lui cette belle réponse : *Vous pouvez faire violence à ma personne, vous ne violenterez pas Pierre,* son courage à excommunier Théodoric, qui par la main de Bélisaire l'avait porté sur le siége de Rome, sa résistance absolue, au milieu de choses obscures et incertaines, à ne pas condamner ce qui était indiscutable et à maintenir toujours cette réserve : *Salvâ in omnibus reverentiâ synodi Chalcedonensis.* Sa vie fut remplie, depuis son élévation légitime sur la chaire de saint Pierre, de trop d'épreuves et de combats, pour que l'on ait le droit de la considérer comme celle d'un courtisan ; si on veut la juger avec impartialité, qu'on la compare avec celle de la plupart des évêques qui se succédèrent sur le siége de Constantinople. Personne n'eut, au-dessus de lui, l'accent du pouvoir souverain. En 538, il écrivait à Profaturus, évêque de Braga, en Espagne : « Comme » la sainte Église romaine possède la primatie » de toutes les églises, c'est à elle que doi- » vent être renvoyées, comme au chef de l'Eglise, » le jugement et les plaintes des évêques sur les

que là en avaient fait une question personnelle, ainsi qu'ils l'avaient fait précédemment de l'Arianisme.

» grandes questions en matière ecclésiastique, car » cette Eglise, *qui est la première, en confiant* » *ces fonctions aux églises particulières*, les a » appelées au partage de ses travaux, non à la plé- » nitude du pouvoir. » Et aux évêques des Gaules en leur annonçant le choix qu'il a fait d'Aurélien, pour son vicaire : « Que personne, par hasard, ne » désobéisse à nos ordres. » (1)

Du pontificat de Pélage Ier (555-560), nous remarquerons, sans nous arrêter à plusieurs documents qui montrent son action souveraine en tous lieux, la continuation de fidélité à la tradition qui lui fit entreprendre et mener à bonne fin la condamnation par tous les évêques de l'Afrique, de l'Asie et de l'Italie, des trois chapitres, voile devenu tout-à-fait transparent, sous lequel s'était longtemps dissimulée l'hérésie d'Eutychès. Pélage Ier.

Ses successeurs, Jean III (560-573), Benoit Ier (575-578), sont détournés un moment de l'attention si particulière que tous leurs prédécesseurs accordaient à l'Orient par les maux toujours croissants de l'Italie, devenue maintenant un véritable Jean III. Benoît Ier.

(1) Vig. ép.

champ clos entre les Goths dont la puissance décline, et les Lombards qui les chassent devant eux.

Les Lombards succèdent aux Goths en Italie ; Exarchat de Ravenne.

C'est le moment où l'empire profite du départ des Goths, et des faibles commencements des Lombards, pour créer l'exarchat de Ravenne ; c'est entre ces deux enclumes que va se trouver désormais la papauté. On sent que l'attention principale de ces deux Pontifes est tournée vers la défense de l'Italie. Pourtant leur vigilance continue sur les autres parties de la chrétienté ; on voit Jean III soutenir en Gaule plusieurs évêques contre des abus de pouvoirs (1).

Pélage II.

Cependant les Goths, avant d'abandonner définitivement l'Italie, avaient vu monter sur le trône de saint Pierre un de leur race, le goth Pélage (578-590), bénédictin. Les Lombards le tenaient étroitement bloqué dans Rome, et ce ne fut que son successeur, le grand pape Grégoire I[er], qui en débarrassa la campagne romaine. Mais les efforts de Pélage n'en restent pas moins comme une nouvelle preuve authentique de ce fait que les Papes pouvaient seuls, en Italie, lutter contre les Barbares. On le trouve s'adressant non-seulement aux autres

(1) Voir le liv. 5e de l'*Histoire de Grégoire de Tours*.

évêques de l'Italie pour les engager dans un effort commun contre ce nouveau fléau, mais encore à tous ceux de la chrétienté (1). L'administration des autres parties de l'Église n'est pas négligée par Grégoire bloqué entre les murs de Rome, et dont toutes les communications paraissent coupées par l'invasion Lombarde; on voit, entre autres, Aussarius, évêque d'Autun (2), s'appuyer sur le Pontife sur qui porte tout le premier effort de cette nouvelle invasion de Barbares.

Saint Grégoire-le-Grand et la conversion des Anglo-Saxons.

Le point le plus culminant du pontificat de saint Grégoire-le-Grand fut sans doute la conversion des nouveaux conquérants de la Grande-Bretagne. Il n'est point nécessaire de rappeler ici ce que nous avons déjà dit de la conversion des premiers habitants des trois îles. Ajoutons à ce qui précède, sur ce sujet, que plusieurs fidèles de ces églises, fondées dans des contrées aussi lointaines, souffrirent le martyre pendant la persécution sous Dioclétien (3). Sous le pontificat de Célestin, Palladius, envoyé en Irlande, y avait trouvé des églises toutes formées.

(1) Labbe, Pelagis II, ép. 2.
(2) Delal., Conc. aut. Gall. supplementum.
(3) Bède, *Hist. eccl.* I, chap. 4.

On doit réduire l'effet de sa mission, et de celle plus efficace encore de saint Patrice, à ce qu'ils y fondèrent l'église d'Irlande sur des fondements plus durables et plus imposants. C'est un rejeton de cette brillante église d'Erin, l'île des Saints qui, en 565, donna le dernier trait à la conversion de l'Ecosse, commencée (1) vers 412 par l'évêque breton Ninien. Nous ne faisons que rappeler ici ce que tout le monde connaît de l'œuvre continuée avec tant de zèle et de prudence par saint Grégoire-le-Grand pour l'achèvement et la consolidation de l'établissement du Christianisme dans la Grande-Bretagne.

Tout le monde sait, en effet, que ce fut l'initiative toute personnelle et toute spontanée de ce grand Pontife qui dirigea vers l'Angleterre, que la conquête venait de soumettre aux Anglo-Saxons, le moine saint Augustin avec quarante de ses compagnons qu'il avait préparés de longue main à cette difficile mission. Il serait trop long de raconter ici comment l'Église primitive de la Grande-Bretagne

(1) Ce que disent Tertullien et saint Jérôme est trop vague, et ne devrait, en tous cas, être appliqué qu'à la partie méridionale de l'île.

en était venue à se localiser et se stériliser. Qu'il nous suffise d'affirmer, sur la foi de documents authentiques, qu'il faut en chercher la cause non dans une séparation schismatique qui l'aurait séparée de l'Église romaine, ni dans un caractère parculier que l'on désigne en appelant cette église l'Eglise celtique de la Grande-Bretagne, mais dans des circonstances très-ordinaires, et dont les principales furent son relâchement dans la foi et les mœurs chrétiennes, son isolement au milieu des autres par l'Océan, et la haine nationale que les habitants primitifs portaient aux hommes si durs et si impitoyables de la conquête (1).

La vérité sur la prétendue Eglise celtique de la Grande-Bretagne.

(1) Sans nul doute, parmi les historiens de cette époque reculée, il n'y en a pas de plus grand, de plus véridique et que l'on puisse suivre avec plus de confiance que le bienheureux Bède ; on trouve toujours en lui l'expession exacte de ce que les diverses circonstances historiques révèlent et qui se présente le plus naturellement à la pensée du lecteur attentif. « Leur historien Gildas, dit-il en parlant des prêtres et » évêques Bretons, ajoutait qu'ils ne voulaient jamais semer » par la prédication la parole de la foi chez les Saxons ou » Anglais fixés avec eux en Bretagne. » (Bède, l. I, c. XXII.)

C'est donc bien à tort que le plus éminent parmi nos historiens contemporains, va chercher au loin et dans une certaine filiation Druidique qu'il exprime par le nom d'église celtique, l'explication de ce fait. Certes, pour qui surtout l'a connu et vu de près, ainsi que nous en avons eu la bonne fortune, la

Si la conversion des Anglo-Saxons fut l'œuvre la plus éclatante du pontificat de saint Grégoire-le-Grand, ce ne fut pas la seule.

Jamais Pontife n'était monté sur le siége pontifical dans des temps aussi désastreux, et jamais le

sincérité de M. Augustin Thierry ne saurait être mise en doute, ni son intuition historique. Cependant il est impossible d'être plus inexact qu'il ne l'a été en tout ce qui concerne l'église bretonne et la mémoire de saint Augustin. Celui qui voudrait s'en convaincre, n'aurait qu'à parcourir les critiques fortement appuyées de preuves de M. l'abbé Gorini dans son deuxième volume de la *Défense de l'Eglise*. Comment donc expliquer tant d'erreurs de la part de M. Thierry ? Pour nous, du moins, il en est deux explications très-plausibles. D'abord, faut-il le dire ? un certain levain de voltérianisme, qui persiste même chez nos historiens les mieux intentionnés et qui se piquent d'avoir ouvert une ère historique non-seulement impartiale, mais encore sympathique aux choses de l'Église ; car, comment expliquer autrement que lorsqu'il s'agit de Rome on explique tout par la soif du pouvoir, et lorsqu'il s'agit de moines par le fanatisme et la violence ? En second lieu, ce sont certaines préoccupations et de véritables obsessions d'esprit. L'Église celtique est de ce genre ; il faut chercher partout les traces celtiques dans la formation de nos sociétés occidentales. M. Thierry, dans son *Histoire de la Conquête*, M. Michelet dans les premiers volumes de son *Histoire de France*, n'ont fait qu'appliquer aux îles Britanniques ce que M. Jean Reynaud et M. Henri Martin ont appliqué à notre histoire nationale.

Le fait principal sur lequel se sont appuyés ces premiers

jeu d'une grande âme n'éclata aussi vivement au milieu de tant de ruines de toutes sortes. Les peuples consternés croyaient à la fin du monde ; la famine s'ajoutait aux Barbares. Constantinople ne faisait rien contre ceux-ci ; Grégoire, par plusieurs

écrivains pour conclure à une divergence essentielle entre l'église de Rome et l'église primitive de la Grande-Bretagne, est le pélagianisme de cette dernière, car, disent-ils, le dogme pélagien est un dogme druidique. Il est vrai que Pélage était né en Bretagne ; mais il se forma à Rome et n'eut plus, après son départ, aucun rapport avec son pays. Jamais d'ailleurs il ne donna son dogme comme venant du druidisme, et certes c'est là une étrange invention de nos historiens contemporains. L'église de Bretagne fut infectée de cette erreur, mais elle y eut à peu près les mêmes vicissitudes que partout ailleurs.

Un seul point de séparation existait entre Rome et l'église bretonne (je ne parle pas de la forme de la tonsure et autres choses d'égale valeur), et c'est sur la question de la Pâque ; mais une seule citation suffira à limiter ce que l'on doit penser de l'obstination bretonne sur cette question, dont jamais Rome ne fit une question capitale, et sur laquelle elle eut la sagesse de ne pas trop insister pendant les deux ou trois siècles que dura cette obstination, et montrera que cette église ne partait pas de là pour aller jusqu'à nier la suprématie pontificale.

C'est en 664. — Une conférence a lieu devant le roi Northunbre Osswi, entre Wilfrid pour l'église romaine, et Colman pour la celtique. « Est-ce vrai, Colman, demande le roi, » que ces choses aient été dites à Pierre par le Seigneur ?

traités successifs, les tient éloignés de Rome; c'est lui aussi qui fait venir du blé de la Sicile. En même temps il convertissait l'Angleterre, étouffait la Simonie dans les Gaules, réprimait les emportements des patriarches de Constantinople, assemblait de nouveaux Conciles contre l'Eutychéisme, relevait la discipline ecclésiastique partout, et ce qui est peut-être non pas plus grand mais plus digne d'étonnement, maintenait par son attitude pleine de respect et sa soumission, cette ombre de la puissance impériale en Italie, comme dernier rempart de la civilisation contre la barbarie déjà maîtresse en tous lieux.

Coup d'œil rétrospectif sur le sixième siècle.

Je ne m'arrêterai pas, après avoir constaté de si grands effets du zèle apostolique de saint Grégoire, à parler de ses œuvres littéraires. Au lieu de redire ici ce qu'aucun de mes lecteurs n'ignore, il sera plus utile de montrer que dans un siècle de si

» Celui-ci répondit : c'est vrai. Alors le prince lui dit : Pou-» vez-vous montrer une telle puissance accordée à votre co-» lombkil ? Mais Colman avoua que non. » (Bède, l. III, c. xxv.) Il s'agit ici du pouvoir des clefs ; les représentants autorisés de l'église bretonne le reconnaissaient donc.

Quant au prétendu presbytérianisme de l'église celtique de la Grande-Bretagne, nous sommes forcé de renvoyer à l'abbé Gorini, à l'endroit déjà cité.

grande barbarie, ce ne fut pas la seule lumière de l'Église romaine. Sans m'arrêter aux œuvres de morale et de spiritualité de Césaire d'Arles, je ferai remarquer que c'est dans ce siècle que Grégoire de Tours posait les assises de notre histoire nationale, en même temps que Gildas inaugurait celle de la Grande-Bretagne. Je ne parlerai ni de Boèce ni de Cassiodore ; il est plus utile de faire remarquer que la véritable critique historique commençait avec les recherches chronologiques de Denys, que son humilité fit surnommer *le petit*. En même temps que Fulgentius Ferrondus, africain, il commençait à mettre de l'ordre et de la suite dans la collection des canons. Un autre africain, Junilius, s'appliquait avec ardeur à ce qu'il appelait les diverses parties de la loi divine, c'est-à-dire à l'interprétation de l'Ecriture sainte ; il faut ajouter à son nom, pour les unir dans la même œuvre, ceux de Cassiodore, Primacius, Isidore de Séville, et rappeler celui de saint Grégoire-le-Grand. Plusieurs aussi s'appliquèrent, et Ennodius, Denys le Petit sont de ce nombre, à écrire la vie des saints, et proposer leur exemple aux fidèles. Nous devons aussi mentionner les écoles fondées par les évêques

et les fondateurs d'ordres religieux, et les commencements des travaux pour la conservation des ouvrages anciens, transcription à laquelle l'on appliquait surtout les moines auxquels leur santé ne permettait pas les travaux manuels.

Sabinien, Boniface III, saint Boniface IV, saint Dieudonné.

Les premiers successeurs de saint Grégoire, Sabinien (604-605), Boniface III (606), Boniface IV (607-614), ne firent que développer et affermir ses œuvres.

Charité sublime de ce pontife.

Nous remarquerons du pontificat de saint Dieudonné (615-618), qui leur succéda, l'ardente charité qu'il déploya pendant la peste qui désola Rome et une partie de l'Italie. A cette occasion, la tradition rapporte de lui un trait semblable à celui de sainte Elisabeth, reine de Hongrie, car ainsi que cette sublime femme, sa foi lui fit voir si vivement Jésus-Christ lui-même dans la personne d'un lépreux, qu'il le baisa au visage.

Honorius Ier; doit-il être considéré comme hérétique.

Le pontificat du pape Honorius (625-638) nous ramène au spectacle lamentable des divisions de la chrétienté par l'hérésie d'Eutychès, que la grande commotion imprimée à tout l'Occident par l'invasion lombarde semblait avoir refoulée (1). Il est vrai

(1) Nous rappelons au lecteur que ce que nous avons dit plus haut, de l'anéantissement de cette hérésie, ne s'applique

que la forme de l'hérésie s'était transformée, car il ne s'agissait plus d'une seule nature en Jésus-Christ, mais d'une seule volonté, et par cette transformation l'Eutychianisme était devenu le Monothélisme. Un moment le pape Honorius put croire que par sa sagesse il pourrait arrêter ce nouveau déchirement de la chrétienté, car il écrivit ceci : « Nous » devons rejeter ces mots nouveaux qui scanda- » lisent les églises, de peur que les simples, cho- » qués de l'expression des deux opérations, ne nous » croient Nestoriens, ou ne nous croient Eutyché- » ens, si nous ne reconnaissons en Jésus-Christ » qu'une seule opération. » S'il y eut erreur, ce ne fut pas une erreur de doctrine, mais une erreur de conduite, semblable à celle que saint Paul reproche à saint Pierre. Ce qui doit mettre hors de doute l'orthodoxie du pape Honorius, c'est que sa mé-

qu'à ce que lui imprimait d'irrésistible et d'universel, sur toute l'étendue de l'Église grecque, la protection des empereurs. Mais elle persistait et elle a survécu sous la forme de tronçons épars ; et c'est sous cette forme qu'elle ne cessera de préoccuper l'Église ; ce qu'il importe de remarquer avec soin, c'est que cette recrudescence de l'Eutychéisme, comme d'ailleurs du Nestorianisme, coïncide avec la protection qu'accordent à l'un et à l'autre les sultans sarrasins.

moire fut défendue, sous ce rapport, non-seulement par le pape Jean IV, mais encore par saint Maxime, le plus exact théologien de son temps, et qu'aucune convenance de position ne poussait à cette apologie (1).

Suite du Monothélisme, saint Séverin, saint Jean IV, saint Théodore, saint Martin Ier, Eugène Ier, saint Vitalien, Adéodat, Domnus.

D'ailleurs, ce qui ne laisse aucun doute sur ce point, c'est que le successeur d'Honorius, Séverin (640), qui avait été pendant tout son pontificat son confident et son ami, condamna la profession de foi que contenait la formule du Monothélisme, malgré les menaces de son promoteur, l'empereur Héraclius, qui avaient entraîné les trois légats pontificaux. Le pape Jean IV (640-642), qu'on peut considérer comme le successeur immédiat d'Honorius, car le pontificat de Séverin n'avait même pas duré une année, fit de la lutte contre le Monothélisme son objet principal, et il y mêla toujours et

(1) Il est vrai que le sixième Concile général, troisième de Constantinople, porte, parmi ses décrets contre le Monothélisme, la condamnation de ce Pape. Mais ce décret y a été évidemment introduit par un faussaire ; et il n'y a rien à cela d'étonnant de la part des scribes de l'église de Constantinople. Ç'avait été jusque-là un fait inouï qu'un Concile se fût jamais arrogé le droit de condamner ou un Pape ou la mémoire d'un Pape ; cela seul devrait suffire à faire conclure à une interpolation.

la condamnation d'Héraclius et l'apologie d'Honorius (1).

Les pontificats de saint Théodore Ier (642-649), saint Martin Ier (2) (649-655), Eugène Ier (655-657), saint Vitalien (657-672), Adéodat (672-676), Dommus Ier (676-678), c'est-à-dire de l'année 642 à l'année 679, sont à peu près remplis par cette lutte de la Papauté contre le Monothélisme, cette nouvelle forme de l'Eutychianisme. Enfin la lutte cessa par la réunion d'un Concile général à Constantinople, sous le pontificat de saint Agathon (679- Saint Agathon et le sixième concile général.

(1) Voici d'ailleurs comment Jean IV explique la pensée de son prédécesseur dans la lettre qu'il adressa à cet effet à l'empereur : « Decessor meus, docens de mysterio incarna» tionis Christi, dicebat non fuisse in eo, sicut in nobis pec» catoribus, mentis et carnis contrarias voluntates; quod » quidam ad proprium sensum convertentes, humanitatis et » divinitatis unicam voluntatem docuisse suspicati sunt, » quod veritatis omnimodis est contrarium. » D'ailleurs Honorius avait dit en termes formels, dans sa deuxième lettre : « Duas naturas cum alterius communione operantes » atque operatrices confiteri debemus. »

(2) On peut considérer ce Pontife comme un confesseur de la foi, car c'est après avoir souffert des tourments de toutes sortes dans la prison où l'avait fait jeter l'empereur, à cause de sa fermeté à condamner son projet de conciliation entre l'Église et les Monothélistes, qu'il mourut en exil dans la Chersonèse.

682), Concile dont les décisions furent promulguées en Italie surtout par la réunion de tous ses évêques par les soins de saint Léon II (682-683), successeur d'Agathon. Ceux qui veulent que Léon, sans aucune opportunité et par pur amour du scandale, ait brisé avec la mémoire de ses prédécesseurs qui avaient défendu la mémoire d'Honorius, n'ont qu'à lire les pages que Baronius a consacrées à rétablir la vérité sur ce point, défense bien inutile, car à qui fera-t-on croire qu'un Pape, et cela à si grande distance, et sans aucun motif appréciable, se soit mis en contradiction avec ses prédécesseurs pour faire planer sur la chaire de Pierre le soupçon, et pour ses ennemis la certitude de fallibilité ?

Saint Léon II ; condamnait-il la mémoire de son prédécesseur Honorius.

Du pontificat de saint Léon II, et sans nous arrêter à ceux de saint Benoit II (685), Jean V (655-686) et Conon (687), nous passons à celui de saint Sergius Ier (687-701), pour y constater un indice de plus du dépérissement du pouvoir impérial en Italie. Toujours aussi violent que faible, il avait déchaîné la persécution contre Sergius, mais il était tombé dans un tel mépris que cette fois-ci ce n'est pas l'épée des Goths ou des Lombards qui l'arrête, mais celle déjà depuis si longtemps rouillée du

St Benoît II, Jean V, Conon, saint Sergius : Rome se déclare pour lui contre l'empereur.

peuple de Rome, devenu une pauvre multitude qui ne retrouve un peu de cœur qu'en face de plus misérable qu'elle. Comme on est déjà loin de Bélisaire et de Narsès !

Coup d'œil rétrospectif sur le septième siècle.

Il faut reconnaître, toutefois, que l'état des sciences et des lettres n'est pas aussi déplorable que pourrait le faire croire celui des choses civiles et sociales. Il est à peine nécessaire de faire remarquer que tout le mouvement des esprits est contenu entre les limites des études sacrées. Nous n'en mentionnerons que ce qui est vraiment original et mérite de passer à la postérité. On voit d'abord se produire un vaste mouvement, en tous lieux, pour condenser les diverses connaissances en théologie, en abrégés succincts et précis. Nous devons remarquer, en ce genre, l'œuvre de Taion, évêque de Saragosse, qui produisit un effet universel d'admiration et d'adhésion dans toute l'Église d'Occident. Nous devons y joindre cet autre abrégé de théologie qu'un autre évêque d'Espagne, Idelphonse, archevêque de Tolède, donna sous le nom de : *Cognitione baptismi*, et que Baluse nous a conservé. A ces œuvres, ajoutons le sommaire abrégé de la doctrine sacrée qu'Antiochus, moine de Pales-

tine, donna sous le nom de : *Pandecte des Saintes Écritures*, et l'*Exposition du Vieux et du Nouveau Testament* de Paterius, à laquelle les Bénédictins ont fait l'honneur de l'insérer à la suite des œuvres de saint Grégoire-le-Grand. Une œuvre plus originale encore fut une nouvelle traduction du Nouveau Testament en langue syriaque par Thomas, évêque d'Héraclée. On doit mentionner aussi quelques œuvres dans lesquelles leurs auteurs essayèrent de réunir tout ce qui concerne les diverses hérésies et leurs réfutations qui ont trait à la divinité de Jésus-Christ, et parmi eux, entre autres, Théodore, abbé de Raithu, dans son traité de : l'*Incarnation du Christ*, et Maximus dans sa théologie, et son livre de *la Manifestation du Fils dans la chair*. Le mouvement principal des esprits se porta vers les vies de saints, et il serait trop long de rapporter ici tous ceux qui s'y adonnèrent. La poésie elle-même fit entendre ses chants au milieu de tant de ruines et de travaux tumultueux de reconstruction. Adelhm, prélat anglais, distingué par sa connaissance du grec, du latin, du saxon, par ses travaux de polémique, composa plusieurs poëmes sur la vie chrétienne. Grégoire, surnommé Pésidès, qui avait

écrit l'histoire d'Héraclius, composa, lui aussi, plusieurs poëmes. Nous y ajouterons les *Epîtres* de Denderius, les *Homélies* d'Elégius, les *Formes ecclésiastiques* du moine Marculfe.

Sous le pontificat de Jean VI (701-705), c'est bien autre chose ! c'est l'armée impériale elle-même qui se révolte contre l'exarque de Ravenne qui, sur l'ordre de l'empereur byzantin, Tibère, veut l'amener contre Rome et le Pape. Cependant, en ces temps, la papauté était si peu forte d'une vraie force militaire, que le même Pape ne put arracher les terres de l'Église aux dévastations d'un simple duc, celui de Bénévent, Gisulfe, qu'en lui payant des sommes énormes. Jean VI et l'Exarque de Ravenne.

La conduite violente des empereurs de Constantinople envers les Pontifes de Rome est d'autant plus inexplicable que presque tous, parmi ces derniers, pendant cette période historique, sont grecs de naissance et ont été choisis par le peuple et le clergé romain dans un esprit de conciliation. L'un d'eux, celui qui succéda à Jean VI, Jean VII (705-707), poussa la prudence envers ces persécuteurs traditionnels de l'Église d'Occident jusqu'au point où le vulgaire la confond presque toujours avec la pu- Jean VII et l'empereur Justinien II.

sillanimité. Mais le refus qu'il fit, même de jeter les yeux sur les actes du fameux Concile *in trullo*, sous le prétexte que ce Concile avait été tenu en dehors de la présence de ses légats, fut un acte de ferme courage autant que de sagesse prévoyante vis-à-vis d'un homme aussi absolu que Justinien II et que tout refus devait irriter, et assez perfide pour laisser craindre qu'une sanction, même avec des réserves expresses, serait tournée et amenée à une approbation complète.

Cependant il n'était pas dans la nature des choses que l'attitude de l'Italie et de la papauté en particulier, restât la même envers un pouvoir qui depuis si longtemps déjà les avait abandonnés aux Barbares, et qui n'intervenait dans leurs affaires que pour y jeter de nouveaux éléments de ruines. Depuis la mort de Constantin, le pouvoir impérial, à Constantinople, n'avait été, à peu d'exceptions près, qu'un fauteur d'hérésie. La nature propre de celle des Iconoclastes, qui se traduisait par la destruction des peintures et des sculptures sacrées, devait exciter la résistance armée de la catholique Italie. Cette fois-ci elle eut l'appui de la papauté. Par une conduite qui contraste fort avec celle de tous ses prédécesseurs

envers les empereurs de Constantinople, le pape Constantin (708-715) avait fait effacer l'effigie des empereurs sur les monnaies et avait défendu de donner ce titre aux souverains de Constantinople. Ceux qui seraient tentés d'accuser le Pontife, doivent auparavant apprécier la gravité de la lutte. Léon l'Isaurien, qui s'est mis à la tête de cette croisade contre les images, après avoir vainement tenté de faire assassiner le successeur de Constantin, le pape saint Grégoire II (715-731), veut le faire déposer par son exarque Paul. La conduite de l'Isaurien fut telle que Lombards et Italiens prirent le parti du Pape. Grégoire III (731-741), successeur de saint Grégoire II, est obligé de gouverner l'exarchat, tant le mouvement a été décisif en Italie contre l'empereur grec et le représentant de son autorité en Italie.

Constantin, saint Grégoire II, saint Grégoire III et l'hérésie des iconoclastes.

D'ailleurs le lecteur doit s'arrêter attentivement aux considérations suivantes; nous croyons qu'il ne leur trouvera rien d'exagéré.

Pourquoi il convient de rapprocher l'hérésie des iconoclastes de l'invasion musulmane.

En attaquant la divinité de l'Homme-Dieu, l'Arianisme avait préparé les voies à l'hérésie des Iconoclastes; la coexistence de cette dernière avec le débordement du Mahométisme en Asie, en Afrique, en

Europe, leur parenté évidente, leurs mêmes procédés de destruction, doivent être considérés avec soin si l'on veut se faire une idée exacte du service que les Papes rendirent à la civilisation en luttant avec tant d'énergie contre Léon l'Isaurien, dont les efforts vinrent tendre la main à ceux du Mahométisme pour établir sur la plus grande partie de la terre l'empire de la religion abstraite, du pur déisme, si vous aimez mieux.

Ce fut par des Juifs et des Musulmans que l'empereur Léon III fut poussé à vouloir extirper du sein du Christianisme ce qu'ils lui firent considérer comme une véritable idolâtrie, le culte des images. Il est incontestable aussi qu'il croyait ainsi se rattacher les uns et les autres. Ses prétentions allaient-elles jusqu'à espérer faire accepter aussi sa suprématie par l'invasion musulmane? ou se bornait-il à penser qu'il ferait ainsi tomber la vraie cause de cette invasion ? Il est certain que les soldats de Soliman et de son successeur Omar, qui vinrent l'assiéger jusque dans Constantinople, entraînaient leurs troupes sous prétexte de guerre sainte contre les idolâtres ; mais c'était une étrange naïveté que celle de croire désarmer ainsi cette nouvelle invasion des Barbares.

Ce qu'il importe de constater, c'est que si Léon avait réussi dans sa folle et impie entreprise, la civilisation était complétement submergée par l'invasion musulmane à laquelle il ouvrait toutes les portes, car il aurait succombé après avoir fléchi, et l'Islamisme vainqueur du Christianisme sur un point si important, l'aurait, à la fin, complétement absorbé; c'est dans ce danger imminent et suprême qu'il faut chercher la vraie cause de la lutte soutenue par les Papes contre les Iconoclastes (1).

(1) Ce qui fit la haute et importante originalité du Mahométisme, c'est qu'il renversa les idoles que la superstition avait élevées, à côté des autels du vrai Dieu, chez les descendants d'Abraham par Ismaël, la noble race arabe, et qu'il n'y laissa debout que le théisme primitif transmis à tous ses descendants par le père des croyants.

Mais il ne faut pas croire que le culte et la morale du mahométisme soient en rapport avec sa foi théologique, avec son théisme.

Son culte se réduit à une invocation, toujours la même, sous la variété de ses formes, et qui est celle-ci : Dieu est Dieu. c'est-à-dire la volonté de Dieu est inexorable, implacable; il n'y a, pour le croyant, qu'à s'y soumettre. C'est là le culte du panthéisme indien et de tous les peuples panthéistes; ce ne sera jamais celui du théïsme véritable. Les Juifs eux-mêmes, dans toutes leurs prières, ne cherchent qu'à désarmer et à faire fléchir la volonté de Dieu, lorsqu'elle se montre irritée contre eux.

C'est sous son successeur, Constantin V, dit Copronyme, qui a hérité de toute sa rage iconoclaste, que l'Italie se jette dans les bras de Pépin.

Pendant cette douloureuse période, parfois les

Cependant, si ce n'était leur loi qui les tenait par la crainte, l'on ne saurait dire que ces derniers aient fait dériver leur morale de leurs croyances théologiques.

Il n'est aucune comparaison à faire entre la morale du judaïsme et du mahométisme. Cette dernière est celle de toutes les religions idolâtriques, dans leur plus grande licence. C'est sous ce rapport là, surtout, que nous avons dit que la religion de Mahomet était purement abstraite, car si elle n'influe pas sur le culte resté panthéistique, elle n'influe pas davantage sur la morale restée idolâtrique.

Que si les Juifs ont eu une morale plus pure et plus élevée, l'on ne saurait l'attribuer à leur théisme pris isolément, car, encore une fois, que produit ce théisme chez les Musulmans philosophes et les Déistes ? Cette morale découlait du théisme interprété et appliqué par les saintes Écritures et surtout l'on doit considérer qu'elle leur était imposée par la loi qu'ils respectaient et à laquelle ils restèrent attachés parce qu'elle leur venait de Dieu lui-même. Ce sont les prescriptions directes, explicites de leur loi qui les dirigeaient jusque dans les moindres détails de leur vie sociale, politique et privée. Là ou la loi les abandonnait, ils tombaient ; jamais leur foi théologique, isolée de tout secours étranger et livrée à l'interprétation de leur cœur charnel,ne parvint à les spiritualiser assez pour leur faire entrevoir un messie sous un autre aspect que celui du conquérant le plus vulgaire.

Il n'en est pas ainsi du Christianisme ; c'est surtout de sa

Lombards ont été respectueux, et ont même agi en alliés et en amis.

Mais le plus ordinairement ils ont été oppresseurs. Le moment est venu où les Papes, les seuls qui ne désespèrent pas de l'Italie, doivent chercher

foi et de son culte que découle sa morale. Pourquoi cela ? C'est que le Christianisme a non-seulement un côté théologique par lequel il touche à la divinité invisible, ainsi que le judaïsme et le mahométisme, mais aussi un côté sensible, si l'on veut bien me permettre cette expression, par lequel il se trouve en contact avec toutes les choses humaines et sociales, la vie humaine de son fondateur, la collaboration de tous ceux qu'il a vivifiés de son esprit pour en faire les collaborateurs de son œuvre.

C'est ainsi que le Christianisme a régénéré le monde et par sa foi théologique et par son action civilisatrice.

Le culte des images met les âmes en rapport avec le côté extérieur et visible de la régénération. Puisque Dieu, par l'incarnation, a daigné se rendre visible, palpable, c'est qu'il y avait grand intérêt à cela, et ce serait diminuer étrangement le Christianisme que de le tronquer par une telle amputation.

Pourquoi le mahométisme n'a-t-il eu aucune action civilisatrice ? C'est qu'il n'établit aucun rapport entre son Dieu invisible et les choses de ce monde. Pourquoi le judaïsme n'a-t-il eu qu'une action civilisatrice limitée au peuple Juif ? C'est que la loi de Moïse était purement locale en ce qui concerne les choses civiles, et que la foi théologique et théiste des Juifs, qui avait un aspect universel, se trouvait confinée dans l'adoration du Dieu pur esprit.

ailleurs leur point d'appui. Déjà, mais inutilement, Grégoire III avait sollicité le secours de Charles-Martel : l'épée de ce brave capitaine était fatiguée de l'effort qu'elle venait de faire, dans les plaines

C'eût donc été ramener le Christianisme aux proportions du judaïsme et du mahométisme que de lui enlever avec le culte des images un des moyens principaux par lesquels sa foi théologique agit sur les mœurs des hommes.

C'est pour obtenir un effet aussi désastreux que Léon III dit l'Isaurien, s'y prit avec une rage qui serait vraiment inexplicable si on ne savait, par d'autres exemples aussi frappants, ce que peut un fanatisme d'autant plus ardent qu'il est moins éclairé.

Il débuta par faire renverser par ses propres officiers toutes les statues de saints et même celles du Christ. L'un d'eux, Jovinius, fut massacré par le peuple.

Il faut remarquer que non-seulement le pape Grégoire II s'éleva avec force contre une telle impiété, mais le patriarche de Constantinople lui-même, et toutes les populations grecques de l'Archipel.

Les savants et les lettrés attachés à la Bibliothèque de Constantinople ayant élevé leur voix contre un tel vandalisme, le furieux empereur les fit brûler avec les manuscrits dont ils avaient la garde.

Il est bien étrange que, sans d'autres raisons que l'horreur du fait lui-même, on refuse de l'admettre. Est-ce que Léon n'avait pas fait assassiner cet empereur Anastase qui l'avait élevé des premiers grades de l'armée jusqu'au commandement en chef de son armée d'Orient ?

Ce n'est plus un empereur chrétien, c'est un sultan fanatique de la période la plus barbare de l'islamisme.

de Poitiers, pour rejeter au-delà des Pyrénées l'invasion musulmane. Le successeur de Grégoire, le saint et doux Zacharie (741-752), avait réussi à tenir un moment dompté sous sa main le monstre Lombard ; mais ce ne pouvait être qu'une influence personnelle, et il était dans la nature même de la barbarie de ne pouvoir vivre que de pillage et à une table servie par d'autres. Le successeur de Zacharie, Etienne III (752-757), car Etienne II (752) ne fit que passer sur le trône pontifical, s'adressa à Pépin qui tenait, en ce moment-là, l'épée des Francs. Tout le monde sait que ce fut lui qui mit, en Italie, une barrière à la domination Lombarde, et fut le créateur du pouvoir temporel des Papes, du moins dans cette forme qui a traversé les âges.

Les papes Zacharie, Etienne II et Etienne III, et l'origine du pouvoir temporel des papes.

Nous devons remarquer, pour bien saisir les origines du pouvoir temporel des Papes, que tandis que l'Orient était miné par une décomposition incessante, un travail de reconstruction s'agitait en Occident. Nous n'avons pas à nous occuper directement de la formation du second empire d'Occident ; ce qui doit attirer et fixer nos regards, ce sont les origines du pouvoir temporel de la Papauté,

qui est comme la conséquence de cette formation de ce nouvel empire chrétien prenant la place de celui dont les destinées étaient si intimement liées à celles de l'idolâtrie.

La création d'un royaume particulier pour amener l'indépendance du souverain Pontife, apparaît dans l'histoire, comme le fait de la pure initiative de Pépin et de Charlemagne ; elle a cependant ses racines dans des faits d'une action générale dans ce travail de reconstruction qui s'étendait à toutes choses.

Mais avant de jeter ce premier coup d'œil sur les premières origines du pouvoir temporel des Papes, le lecteur nous saura gré de l'avoir mis à même d'apprécier la position particulière, vis-à-vis de la papauté, de cette partie de la chrétienté qui vient ainsi à son secours et la met en mesure de remplir les nouvelles destinées qui lui arrivent.

D'autant plus que le royaume des Francs est déjà en ce moment ce qu'il restera toujours, le cœur de l'Eglise romaine, et sa seule partie parfaitement intacte, car soit l'hérésie des Iconoclastes, soit les derniers restes de l'Arianisme, soit le débordement de l'Islamisme en couvrent toutes les autres parties.

En 649, nous voyons le pape Martin Ier s'adresser au roi d'Austrasie, Sigisbert, pour lui demander des légats qu'il puisse envoyer à Constantinople porter les décrets du Concile qu'il a tenu à Rome contre l'hérésie des Monothélistes (1).

Quelles avaient été les relations du Saint-Siége avec le royaume des Francks jusqu'à cette donation.

Longueval (2) fait remarquer à la date de 649, que la plupart des monastères en France prenaient pour patron saint Pierre ; cette observation peut s'étendre aux églises bâties dans ce même siècle.

Les rapports entre les rois Francs et les Papes paraissent empreints d'une bienveillance et d'une courtoisie toutes particulières. En 685, nous voyons le pape alors régnant (était-ce saint Benoit II ou Jean V ?) accorder la primauté sur tous les évêques de la province de Tours à Engilbert, chapelain du roi Thierry III (3) et, en 693, le duc des Francs, Pépin, prendre de lui-même l'initiative d'envoyer à Rome saint Wilibrod, missionnaire chez les Frisons, afin que sa mission reçût la bénédiction pontificale (4).

(1) Sismond, *Conc. aut. gall.*, t. Ier, p. 486.
(2) *Hist. de l'Égl. gall.*
(3) *Thom. Discipl.*, prem. part., t. II ; ch. 54, 207.
(4) Surius, *vitas, Willicdi*, 7 nov., c. 6.

Mais ce qui est plus important encore à remarquer, c'est que ce n'étaient pas là des faits isolés, de simples procédés de souverain à souverain. Nous avons un acte authentique de l'esprit absolument hiérarchique de l'Église des Gaules au moment de l'avénement des Carlovingiens. Ce sont les paroles suivantes du légat du Saint-Siége, saint Boniface, rendant compte des travaux de l'Assemblée de Leptines, en 742 : « Nous y avons confessé la foi » catholique, l'union avec l'Église, ainsi que la » soumission qui lui est due, et que nous avons » promise à saint Pierre et à son vicaire de garder » toute notre vie (1).

Alcuin fut, comme chacun sait, l'ami, le confident et surtout le conseil de Charlemagne. Or voici ce qu'il écrivait à ce prince en 799 (2) : « Il y a eu » jusqu'ici dans le monde trois personnes d'un » rang suprême ; la sublimité du vicaire aposto- » lique qui occupe le siége du bienheureux Pierre, » prince des Apôtres ; la dignité de l'empereur qui » exerce le pouvoir séculier dans la seconde Rome ; » la troisième est la dignité royale dans laquelle la

(1) *S^ti Bonifacci*, ép. 105.

(2) Dans sa lettre 80e.

» volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous a
» placé pour gouverner le peuple chrétien. »

Ces citations sont bien restreintes, mais elles suffisent pour faire entrevoir que le terrain était prêt lorsque l'acte de donation de Pépin et de Charlemagne vint établir un nouveau lien entre le Saint-Siége et le royaume des Francs ; mais, ainsi que nous nous y sommes engagé, disons quelques mots aussi des origines plus lointaines du pouvoir temporel.

Dons faits par les empereurs chrétiens aux diverses églises.

Afin de jeter quelque clarté dans ce sujet, nous allons ramener à trois les causes qui agirent dans ce travail de préparation au pouvoir temporel des Papes ; et ces trois causes sont les donations importantes faites depuis Constantin aux diverses églises, l'extension soit par édits impériaux, soit par l'effet des circonstances des prérogatives épiscopales accordées aux évêques, et surtout à celui de Rome, l'abandon de l'Italie par ses protecteurs naturels, les empereurs de Constantinople.

Les dons faits aux églises, depuis l'avénement des empereurs chrétiens, n'étaient que la suite des traditions de l'empire sous le Paganisme. Les temples et colléges sacerdotaux étaient richement

dotés en terres, car les revenus de l'Etat n'avaient rien de fixe, chaque empereur en usant à sa guise ; ils ne dépassaient jamais les besoins de l'armée, les frais de spectacles et d'édilité, et les distributions de vivres. Les églises chrétiennes avaient d'autres besoins que ceux du culte, car depuis le commencement les pauvres étaient restés à la charge des évêques, et cette économie avait de trop grands avantages sociaux pour que les empereurs y portassent la main, lorsque par la conversion en masse de l'empire, ils se trouvèrent ainsi allégés de ce qu'il y avait peut-être de plus lourd dans le fardeau impérial.

Intervention des évêques dans les causes civiles.

D'autre part, l'usage immémorial de l'Église qui remontait aux Apôtres, d'après des passages indiscutables de lettres de saint Paul, avait toujours été que les fidèles, au lieu de porter leurs différends devant les tribunaux, s'adressassent aux fidèles les plus autorisés ; c'était presque toujours les évêques, et quelquefois les prêtres. Lorsque l'histoire éclaire ce point, il n'y a guère que les évêques, si je ne me trompe, qui soient investis d'une magistrature que le temps a consacrée et en a fait un véritable pouvoir judiciaire. Ici encore les empereurs chré-

tiens ne firent que légaliser et développer ce qu'ils trouvèrent établi, et les preuves en sont nombreuses.

Il est certain que seuls ils pouvaient assurer l'exécution des arrêts rendus par les évêques, car ceux-ci n'avaient entre les mains aucuns moyens de les rendre exécutoires.

C'est ce que fit Constantin, et ainsi la juridiction des évêques, qui auparavant n'était qu'un simple arbitrage appuyé sur les conventions des parties, passait à l'état de droit civil.

Ce ne fut pas sans émotion profonde de la part de la magistrature civile. Aussi les empereurs Arcadius et Honorius révoquèrent-ils cette concession de Constantin (1), et restreignirent l'autorité des évêques aux seules causes religieuses; mais ces deux empereurs furent obligés de revenir à l'œuvre de leur aïeul, avec la seule restriction portant sur certaines affaires criminelles qui ne peuvent pas être déférées à l'évêque (2).

C'est cette jurisprudence que Justinien consacra définitivement, avec cette clause qu'en matière civile Cette intervention consacrée par le Code Justinien.

(1) *Cod. Theod.*, liv. XVI, tit. II, nos 1.
(2) *Cod. Just.*, liv. I, tit. IV, nos 17.

les clercs, les moines, les vierges, ne pouvaient être poursuivis devant le magistrat civil que dans le seul cas d'appel, tandis que, en matière criminelle, celui qui poursuit peut choisir sa juridiction.

Elle explique l'intervention de saint Léon auprès d'Attila ; paroles de Cassiodore.

On voit ce qu'une telle situation pouvait donner de prestige et d'influence effective à un évêque comme celui de Rome. Aussi lorsque nous voyons Léon-le-Grand représenter les intérêts de l'Italie au camp d'Attila, nous devons admirer en lui non-seulement cet élan de patriotisme, cet éclat de popularité, mais aussi le résultat merveilleux de l'alliance en la personne du pouvoir souverain dans l'Église, et du pouvoir principal dans la cité romaine.

L'on voit déjà apparaître comme une première lueur de l'extension du pouvoir des Papes dans toutes les affaires temporelles, car voici des paroles textuelles de Cassiodore, en 534, au pape Jean. Cassiodore était sénateur, et il venait d'être élevé à la plus haute dignité civile, celle de préfet du prétoire : « Vous êtes le gardien du peuple chrétien, » *et votre qualité de pasteur n'exclut pas le soin* » *des choses temporelles. Tous les intérêts de*

» *l'univers sont entre vos mains et vous devez les* » *défendre avec le zèle et l'affection d'un père.* »

Ainsi l'autorité prédominante du Pape s'exerçait déjà à Rome et commençait à être reconnue pour le reste de la chrétienté ; c'est là un des premiers éléments de son pouvoir temporel que les souverains Francs, Pépin et Charlemagne, ne firent que développer. Poursuivons et saisissons, dans ces siècles de préparation à un ordre de choses tout-à-fait nouveau, ce qui nous paraîtra de nature à prouver que l'œuvre consommée au VIII° siècle, n'était pas le produit d'une révolution subite et violente, mais le résultat de la sage et régulière élaboration des événements.

Possessions du Saint-Siége en Gaule et dans toute l'Italie sous st Grégoire Ier.

En l'année 595, par une lettre du pape saint Grégoire à la reine Brunehaut et au roi Childebert, nous voyons que non-seulement l'influence politique et sociale de la papauté se faisait sentir jusqu'au fond des Gaules, mais que même le domaine territorial de saint Pierre s'étendait jusqu'à ces provinces éloignées, puisque le Souverain-Pontife envoie, pour y représenter les intérêts de l'Église romaine, un prêtre de cette église (1).

(1) *Lettres de saint Grégoire*, livre VI, lettres 5.

Les mêmes lettres de saint Grégoire (1), nous montrent le Saint-Siége possédant dans l'Italie méridionale les villes d'Otrante et de Gallipolis (2).

Respect des Barbares pour les possessions du Saint-Siége.

Parfois ces Barbares eux-mêmes se montraient scrupuleux à l'égard du patrimoine de saint Pierre. En l'année 707, nous voyons Aubert II, roi des Lombards, lui restituer un domaine important qu'il possédait dans les Alpes cottiennes, aux environs de Suze (3).

(1) Liv. IX, lettres 99 et 100.

(2) Il est de mon devoir, encore une fois, de faire observer au lecteur que malgré cette prédominance de leur pouvoir à Rome, malgré la supériorité encore plus marquée que leur donne leurs immenses possessions dont on trouve encore aujourd'hui la trace, malgré ce tourbillon de poussière impénétrable qui s'élève, de tout l'Occident, pendant ces siècles voués aux invasions des Barbares, les Pontifes de Rome, si maltraités par la cour de Constantinople, ne font rien pour supplanter en Italie l'autorité intermittente des Patrices et Exarques, et qu'au contraire, en maintes circonstances, ils les couvrent de leur autorité et les protégent de leur popularité. Nous en voyons un exemple mémorable en le pape Jean VI, qui ferme les portes de la ville de Rome aux soldats assemblés de toutes les parties de l'Italie pour se jeter sur Théophylaste, chambellan de l'empereur, qui a osé quitter la Sicile pour venir sur le continent y replanter ces couleurs de Constantinople qui ont toujours fui devant les Barbares (701).

(3) Nous trouvons, vers ces temps-là (728), un exemple de

Cependant cet esprit de justice n'était que fort intermittent chez les Barbares et ne les arrêtait un moment que pour que ce torrent, un instant après, débordât avec plus de force. Vers l'année 741, la situation de l'Italie était devenue intolérable. Une ligue se forma ; le Pape en était le chef ; nous y voyons figurer, entre autres, les ducs de Spolète et de Bénévent. Le Pape écrivit à Charles-Martel pour

Les dangers de cette situation.

la victoire de l'esprit sur la force brutale qui mérite d'être signalé.

Luitprand, chef des Lombards, avait fait don au patrimoine de saint Pierre de la ville de Sutri, dans le duché de Rome. Cet acte de générosité n'avait pu faire oublier au Pape ses devoirs envers l'empereur de Constantinople et le détacher des intérêts de son Exarque en Italie, qui se tenait caché à Venise, pendant que Ravenne tombait au pouvoir de Luitprand. Ce barbare, tout d'un premier trait, comme tous ceux qui n'appartiennent pas à une civilisation traditionnelle, se joignit avec le Grec perfide qu'il venait de vaincre, et tous deux vinrent mettre le siége devant Rome. Cette colère d'une part, et cette perfidie de l'autre, s'évanouirent devant saint Grégoire qui vint hardiment trouver Luitprand dans son camp. Ceux qui douteraient encore que la conduite des Papes ait été vis-à-vis de cette ombre de pouvoir qui siégeait à Constantinople autre qu'eût été celle des plus grands saints de l'Église primitive, n'ont qu'à s'arrêter un moment à contempler saint Grégoire recevant, sur les instances de Luitprand lui-même, l'exarque Eutychius, avec honneur, dans les rues de Rome.

Ce n'est qu'en 741 que l'Italie s'adresse aux Francks en la personne de Charles-Martel.

lui offrir le patriciat de l'Italie ; on conviendra qu'il était temps. Ce ne fut que plus tard que Pépin d'abord, et puis Charlemagne acceptèrent ce que Charles-Martel avait refusé à plusieurs reprises, tant il est vrai que les Francs, déjà à cette époque, étaient assez civilisés pour ne pas se jeter, ainsi que le faisaient les Barbares, sur toutes conquêtes qui se présentaient. Si Charles-Martel, au lieu d'une impossibilité réelle, obéit à des motifs politiques, il nous est difficile aujourd'hui d'en pénétrer le secret.

Luitprand traite avec le seul pape Zacharie des intérêts généraux de l'Italie.

Il fallait cependant aviser à une situation dont les maux étaient si pressants. Luitprand avait renversé le duc de Spolète, Transimond, et l'avait forcé à se tonsurer. Transimond avait trahi la cour de Rome qui s'était mise tout-à-fait à découvert par sa démarche auprès de Charles-Martel. Cependant nous retrouvons son prestige encore debout vis-à-vis de ces Barbares, car le pape Zacharie (742) va hardiment au-devant de Luitprand. Celui-ci rendit au Souverain-Pontife toutes les villes appartenant au domaine du Saint-Siége, et pour le reste des intérêts de l'Italie traita avec lui comme avec la seule puissance souveraine qui fût encore restée debout.

L'année suivante (743) vit un exemple mémorable de ce qu'étaient, dans cette malheureuse Italie, vis-à-vis les uns des autres, les Lombards et les représentants de l'empire Grec. L'Exarque, le même Eustychius qui, les années précédentes, avait été l'allié de Luitprand, était serré de près par ce barbare dans les murs de Ravenne. Il s'adressa encore de nouveau au Pape, lamentable spectacle s'il en fût jamais ! Le vieillard Zacharie quitta Rome pour aller délivrer ce traître, et quoique Luitprand parût cette fois inexorable, il finit par le fléchir.

Ce n'est que onze ans après que le pape a délivré l'Exarque des mains des Lombards que Pépin vient en Italie.

Ce fut onze ans après, en 754, que les Francs, à la suite de Pépin, débouchèrent pour la première fois en Italie, par les défilés des Alpes, vers la ville forte de Pavie où Astolphe, chef des Lombards, après un désastre complet, courut se réfugier.

Etendue des deux donations, celle de Pépin et celle de Charlemagne.

Je ne dirai qu'un mot de l'importance des deux donations, celle de Pépin et celle de Charlemagne. La première n'a pas l'importance de la seconde. Cette donation de Pépin confirma le pouvoir du Pape sur tout le duché de Rome qui comprenait vingt-trois villes : Rome, Porto, Civita-Vecchia, Cori, Bléda, Manturano, Sutri, Népe, Gallèse, Orta,

Bomargo, Amélia, Todi, Perugia, Narni, Otricoli, Segui, Agnani, Ferentino, Alatri, Patrico, Frosinone, Tivoli, et y ajouta celles de Ravenne, Rimini, Pesaro, Fano, Césène, Sinagaglia, Jesi, Forlimpoli, Castrocaro, Monte-Feltro, Aurragio, Nocera, Servale, San-Marino, Bobio, Urbini, Coglio, Lucoli, Engubeo, Comachio et Narni. C'est cette donation que Charlemagne confirma, en 744, en y ajoutant l'île de Corse, Parme, Mantoue, tout l'exarchat de Ravenne, les provinces de Venise et d'Istrie, les duchés de Spolète et de Bénévent. Charlemagne voulut que cet acte de donation fût signé par tous les seigneurs de sa suite, laïques et ecclésiastiques.

Cette dernière donation a un tel caractère, et elle tranche avec tant de force sur celle de Pépin, qu'il est impossible qu'elle ne soit pas le résultat d'un ensemble d'idées, d'un système politique qui, en germe dans l'esprit de Pépin, a pris peu à peu dans celui de son successeur ses développements successifs, et est enfin parvenu à toute sa maturité.

Déjà dans les lettres de saint Jérôme, à cette première apparition des Barbares, nous rencontrons des témoignages du découragement que faisait

éprouver à plusieurs de leurs chefs leur indiscipline et leur résistance à toute civilisation sérieuse. Ils ne croyaient pas à un résultat définitif en ce sens. Ce n'est que peu à peu que dut entrer, dans l'esprit des plus clairvoyants d'entre eux, comme une perspective lointaine, la civilisation naissant à la suite de l'alliance des deux races, et par l'influence de la race latine. Charlemagne est le premier qui ait paru avoir saisi cet aspect avec assez de force pour en faire l'objectif de sa politique. Il est certain qu'il s'appuya avec confiance sur cette partie de son empire, alors vaincue et sacrifiée qu'on désignait sous le nom générique de Romains. Il donna le plus de fiefs qu'il put et les plus importants, ainsi que des prérogatives d'un pouvoir plus général, aux évêques qui en tous lieux et spécialement dans les villes étaient les représentants et les seuls défenseurs des intérêts des Latins. C'est ainsi qu'il en vint peu à peu à vouloir faire du Pape un souverain indépendant, et un souverain assez puissant pour pouvoir tenir tête à chacun des héritiers d'une des fractions de son empire, morcellement qu'il ne pouvait pas ne pas prévoir, et laissant à son influence spirituelle, ainsi appuyée et garantie, le

Le pouvoir souverain que ce dernier attribue au Pape n'est que la consécration du pouvoir féodal qu'il confie aux évêques.

soin de les dominer tous et d'être ainsi, sous ce dernier rapport, le maître et la clé de voûte (1).

Il n'est pas contestable qu'il n'ait voulu ainsi pré-

(1) Les Francs, dit Joseph de Maistre (*du Pape*, discours préliminaire), « eurent l'honneur unique et dont ils n'ont » pas été, à beaucoup près, assez orgueilleux, d'avoir cons» titué l'Église catholique (le lecteur voit bien que le noble comte ne veut parler ici que de la constitution politique et sociale de l'Église) « dans le monde en élevant son auguste » chef au rang indispensablement dû à ses fonctions divines, » et sans lequel il n'eut été qu'un patriarche de Constanti» nople, déplorable jouet des sultans chrétiens et des auto» crates musulmans. »

C'est à dater de ce moment que la Papauté entre, non plus d'une manière intermittente, ainsi que dans les diverses rencontres avec les Barbares, mais d'une manière suivie et pour ainsi dire normale, dans le mouvement des affaires extérieures et sociales de la chrétienté.

La donation de Charlemagne lui donnait les moyens de le faire d'une manière plus utile et plus libre ; mais, alors même que cette donation n'aurait pas eu lieu, on peut dire que la force elle-même des choses aurait entraîné la Papauté à passer de son premier état de puissance purement spirituelle à une autre d'action à la fois spirituelle et temporelle, car la chrétienté était formée, et la Papauté, ainsi que le reste de l'Église, se trouvaient transportées dans un milieu où les lois, les mœurs générales, les institutions civiles et sociales nées du principe chrétien ne pouvaient plus se dérober à la continuité de son action.

Comme la religion chrétienne a par dessus toutes les autres un caractère saillant de spiritualité, on s'est plû à dire qu'elle

parer l'unité de la chrétienté. Ce chef des Francks avait assez de génie pour qu'on lui suppose ce système ; la suite parfaitement ordonnée de ses actes

En quoi l'empereur Franck fut supérieur aux empereurs romains qui avaient été les bienfaiteurs de l'Eglise.

n'avait fait que déroger à son essence propre en se jetant dans le tourbillon des affaires de la société civile.

L'on ne réfléchit pas que rien n'est purement spirituel en ce monde, par le seul fait que la nature humaine, partout et en tout, touche à la fois aux choses de l'esprit et à celles du corps. Est-ce que le divin auteur du Christianisme y échappa lui-même, et la prédication de sa doctrine ne le mit-il pas forcément en rapport et en lutte avec tous les pouvoirs constitués de sa nation? Est-ce que tous les premiers évêques chrétiens, les évêques de ces âges que l'on se plaît à opposer à ceux qui les suivirent, ne se plaignaient pas de la surcharge écrasante des affaires purement temporelles de leurs églises ?

Que l'on nous pardonne d'insister ; mais une histoire sérieuse de la Papauté ne saurait négliger cette objection, dirigée plutôt contre elle que contre le reste de l'épiscopat, parce que son action temporelle a été toujours plus en vue.

Formez une société dans les conditions qui éloignent le plus l'atteinte des choses matérielles, une communauté religieuse par exemple. Elles y feront irruption aussitôt. Vous aurez beau la reléguer au fond d'une solitude, avec des immunités qui la préservent encore plus efficacement que la solitude contre l'attouchement des choses de la terre. Celui que vous aurez mis à la tête sera bientôt obligé de déployer autant de qualités politiques et de bon administrateur que de piété et de science surnaturelle, autant d'esprit économique que de désintéressement évangélique, et forcément, un jour ou l'autre, cette barrière que l'on avait élevée contre le cou-

ne laisse aucun doute sur ce point. C'est certainement à lui, entre tous, que nous devons notre civilisation chrétienne ainsi préparée par l'appui qu'il

rant des choses générales de la société cédera sous un poids invisible et mystérieux.

Comment voulez-vous que la Papauté pût se séparer de ce monde nouveau qu'il venait d'enfanter ? Les institutions qu'il avait vivifiées de son esprit se seraient écroulées ; les lois si fortement imprégnées de sa doctrine se seraient effondrées sans son appui permanent, les pouvoirs qu'il avait sacrés eussent été livrés à toute l'inconstance de populations non encore civilisées, les événements auraient été ceux de la décadence ou ceux de l'enfance sans lendemain.

Que dis-je ? Est-ce que l'Église n'était pas elle-même une institution, une législation, un pouvoir, un événement historique se développant tous les jours ?

Mais serrons cette question de plus près.

Est-ce que les affaires de ce monde, lois, institutions, mœurs, pouvoirs, ne sont pas le résultat de la volonté humaine ? Et cette volonté où a-t-elle sa racine si ce n'est dans la conscience ? Mais qui oserait affranchir la conscience du pouvoir spirituel établi surtout pour la diriger ?

Il y a des devoirs publics comme il y a des devoirs privés, tous ressortissant également à la conscience. Qui pourrait prouver que la loi de Dieu, la morale sacrée n'ont aucune prise sur les devoirs publics, et que des hommes qui lui appartiennent comme chrétiens lui échappent comme citoyens et comme gouvernements ? Mais pour les atteindre de cette manière il faut que la Papauté interprète de cette loi ait une existence assurée, une indépendance sociale placée au-dessus des orages de ces passions contre lesquelles elle doit lutter.

donna à la puissance spirituelle qui devait la produire.

La position très-nette que prit le grand empereur

Ceux qui prétendent que la Papauté, en tant que pouvoir spirituel, ne devrait s'occuper que des chrétiens pris isolément et entre les limites de leurs devoirs privés, et qu'elle a usurpé le jour où en s'occupant des lois, des institutions, des gouvernements, des mœurs générales, elle a fait irruption au milieu des choses temporelles, seraient bien embarrassés de prouver comment, en dehors d'elle, ces lois, ces mœurs, ces institutions, ces gouvernements pourraient se faire une morale.

Qu'est-ce qu'un pouvoir purement spirituel si ce n'est un pouvoir qui ne commande qu'à l'esprit? Mais trouvez-moi cela, même dans une communauté réduite à trois individus, alors que vous accumuleriez sur celui qui commande les influences les plus irrésistibles de la supériorité de l'esprit? Il vous faudra toujours des règles ayant une sanction, une organisation arrêtée et dont tous les contours soient visibles, un ensemble de choses extérieures qui lui servent non-seulement de points d'appui, mais encore de traits pour marquer sa physionomie et lui faire sa place à part.

L'Église était donc forcée, par la nature même des choses, d'avoir une discipline, une organisation, une législation particulière. Avait-elle le droit de se défendre contre ceux qui la menaçaient dans ces conditions nécessaires de son existence ?

Ainsi que tout ce qui a vécu et vivra dans ce monde, elle devait se mouvoir dans un milieu où se renouvellent souvent les guerres, les injustices, les usurpations, les violences de toutes sortes. Est-ce qu'à elle seule on refuserait le droit de flétrir ces choses, et de les empêcher dans la mesure de

est fort digne de remarque, et surtout d'éloges ; car il brisa avec une force inouïe tous les liens du passé, et en affranchissant l'Église surtout par l'in-

ses moyens? Et n'était-il pas, non-seulement utile, mais même nécessaire, de la placer, au moins en la personne de son chef, au-dessus de ces guerres, de ces injustices, de ces usurpations, de ces diverses violences.

Devait-elle, lorsque la politique se séparait de la morale, se taire et laisser ainsi se consommer ce divorce dont le vrai nom est d'abord la décadence et plus tard la ruine ? On l'accuse d'avoir laissé périr le monde romain. C'est qu'elle n'avait alors aucun moyen social de se faire entendre de lui. Pourquoi voudrait-on qu'elle fût aussi désarmée devant le monde moderne ? Ce serait non-seulement un malheur, mais encore une iniquité, car n'est-ce pas elle qui a formé notre civilisation moderne ?

Mais lorsque l'iniquité prévaut, ce n'est pas un devoir mais une vraie lâcheté de se taire. Et pourquoi voudrait-on que l'Église, qu'on loue de son courage contre l'idolâtrie, se taise ou devant la corruption ou devant l'oppression ? Ce que l'on trouve sublime dans Caton ou Juvénal, on le condamnera dans Grégoire VII ou dans Innocent III ! Et voudrait-on réduire les Papes à l'impuissance qui conduisit Caton au désespoir et fit de Juvénal un pur critique, sans efficacité ? Heureusement que ce ne sont que des philosophes qui parlent ainsi et que les peuples ne l'ont jamais fait.

Mais la raison d'être de l'Église, c'est de flétrir le mal et d'enseigner le bien ! Qui prouvera que cette mission s'arrête aux individus et ne va pas jusqu'à la société, qu'elle ne regarde que les devoirs privés et ne va pas jusqu'aux devoirs publics ? Et amené là qui prouvera, aussi, que son efficacité, pour

dépendance de son chef, il prépara cette lutte de l'esprit contre la force, dont encore une fois sortit, avec l'affranchissement des consciences, la vraie civilisation (1).

atteindre aux choses sociales n'a pas besoin d'indépendance temporelle ?

Ce sont-là des réflexions qui peuvent paraître trop développées, mais qui sont indispensables au moment où à l'empire de la Rome idolâtrique va succéder un autre empire, placé au-dessus des diverses fractions de la chrétienté, et qui de cette place souveraine sera vu, par les fidèles comme par ses ennemis, dirigeant tout, se mêlant par conséquent à tout, scellant ses actes du sceau du pêcheur et les lançant dans toutes les directions des affaires humaines.

(1) Il n'en avait pas été ainsi de ses prédécesseurs, même ceux dont on doit bénir le plus la mémoire. Constantin s'était trop immiscé dans les affaires de l'Église ; Justinien, tout en faisant beaucoup pour régulariser certaines immunités, certains priviléges, tout en tenant la balance assez égale entre les magistrats de l'ordre ecclésiastique et ceux de l'ordre civil, les avait soumis les uns et les autres. C'était de part et d'autre la servitude, au point où il les avait amenés, car les magistratures civiles elle-mêmes ont besoin d'une certaine indépendance. Cette servitude devait venir se consommer en la décadence et la ruine complète.

Si vous voulez entendre un témoin non suspect de cette décadence, écoutez Voltaire (*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. 29) : « Pendant que les frontières de l'em- » pire étaient toujours resserrées et toujours désolées, la ca- » pitale était le théâtre des révolutions et des crimes. Un

Voici, d'ailleurs, en résumé et pour en laisser une impression claire et distincte dans l'esprit du lecteur, quelques points sommaires en lesquels l'on

» mélange de l'artifice des Grecs et de la férocité des Thraces
» formait le caractère qui régnait à la cour. En effet, quel
» spectacle nous présente Constantinople ? Maurice et ses
» deux enfants massacrés ; Phocas assassiné pour prix de ses
» meurtres et de ses incestes ; Constantin empoisonné par
» l'impératrice Martine à qui on a arraché la langue, tandis
» que l'on coupe le nez à Heracleonos son fils ; Constant qui
» fait égorger son frère ; Constant assassiné dans un bain
» par ses domestiques ; Constantin Pogonat qui fait crever
» les yeux à ses deux frères ; Justinien II prêt à faire à
» Constantinople ce que Théodore fit à Thessalonique, sur-
» pris, mutilé et enchaîné par Léonce, bientôt traité lui-
» même comme il avait traité Justinien II ; ce Justinien
» rebelle, faisant couler sous ses yeux dans la place publique
» le sang de ses ennemis, et périssant enfin par la main du
» bourreau ; Philippe Bardaunes détrôné et condamné à
» perdre les yeux ; Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme
» morts, à la vérité, dans leur lit, mais après un règne san-
» guinaire, aussi malheureux pour le prince que pour les
» sujets ; l'impératrice Irène, la première femme qui monta
» sur le trône des Césars, et la première qui fit périr son fils
» pour régner... C'est ainsi que l'empire est gouverné...
» Quelle histoire de brigands obscurs, punis en place publi-
» que pour leurs crimes, est plus horrible et plus dégoû-
» tante! »

L'empire en était revenu, au moment de disparaître, aux crimes de ses débuts par les douze Césars.

peut résumer l'originalité de l'œuvre de Charlemagne par rapport au Saint-Siége.

Il n'est pas douteux, en premier lieu, qu'afin de préparer le triomphe de la civilisation sur la barbarie, il n'ait cherché à donner à l'épiscopat, et surtout à la Papauté, la supériorité sur l'élément Franck et saxon ; c'était d'ailleurs préparer des appuis à son empire contre les empiétements de la féodalité (1).

(1) « Carolus Magnus, pro contundendà gentium illarum » ferocià, *omnes pene* terras ecclesiis contulerat, consiliosissime perpendens, nolle sacri ordinis homines, tam facile » quam laicos fidelitatem Domini rejicere ; præterea si laici » rebellarent, illos posse excommunicationis auctoritate et » pænitentiæ severitate compescere. » Guillaume de Malmesbury, lib. 5, *de Rebus gestis Regum Angliæ*.

La pensée du maître ne se dégage pas avec clarté, aussitôt après sa mort; son éclat ne frappe vivement les yeux que vers la fin du onzième siècle, au moment où le moine Hildebrand, après avoir dirigé, déjà depuis plusieurs années, les affaires de la chrétienté par son influence sur ses deux prédécesseurs, monte lui-même sur le siége de saint Pierre. Mais on voit l'aurore de ce plein jour poindre dès la constitution de la souveraineté papale par Charlemagne, et cette lueur ébauchée briller même sous les ténèbres épaisses que le malheur des temps accumula sur la fin du dixième siècle et la première moitié du onzième.

Ce sont ces traits d'une lumière qui se lève qui nous appa-

Quant au caractère de ses donations, les indices successifs qui se présenteront au lecteur, surtout dans le livre qui va suivre, ne lui laisseront aucun doute sur l'indépendance absolue qu'il voulut attribuer au pouvoir du souverain Pontife (1). D'autre part, ce qu'on a déjà vu, soit dans le premier livre de ce volume, soit dans les derniers de celui qui précède, laisse supposer que jusque-là le caractère de ces

raissent au fur et à mesure, épars, tels qu'ils se présenteront dans les livres suivants.

Ajoutons à la citation qui précède, la suivante, qui montrera avec quelle force le grand empereur, dans ses Capitulaires (Longueval, *Hist. de l'Égl. gall.*, t. VI, p. 295), avait scellé d'une manière indissoluble l'union de l'empire à la Papauté par un respect et une fidélité que rien, d'après lui, ne devait rompre, pas même les torts possibles des Papes : « En » mémoire du prince des Apôtres, y est-il dit, honorons la » sainte Église romaine et le Siége apostolique, afin que celle » qui est la mère de la dignité sacerdotale soit aussi notre » maitresse dans les choses ecclésiastiques. Il faut pour cela » conserver à son égard l'humilité et la douceur, pour supporter avec des sentiments de piété le joug que ce Siége nous » imposerait, *fût-il en quelque sorte intolérable.* »

(1) Il est nécessaire de remarquer que Muratori ayant avancé dans son ouvrage : *Droits de l'empire sur l'Etat ecclésiastique* (chap. 6, p. 102) que le Pape ne faisait qu'exercer à Rome et dans le reste de ses Etats le pouvoir d'Exarque ou de délégué, a été sévèrement relevé de cette erreur par e pape Clément XI.

possessions n'avait pas été souverain et royal, quoique avec toute l'étendue et l'indépendance que comportaient les circonstances (1). Rien n'annonce

(1) Après avoir essayé, dans le texte, de bien préciser le vrai caractère de la donation de Charlemagne, on nous permettra, dans cette note, d'essayer quelque chose de semblable sur celle de Constantin.

Non pas qu'il y ait à cela nécessité, ou même haute convenance historique. Non, les origines du pouvoir temporel des papes n'ont pas besoin de cette nouvelle confirmation; ce que nous en avons dit doit suffire, et au-delà; notre but est différent. Nous voulons saisir l'occasion de montrer, par une nouvelle preuve, combien est grande la légèreté de la plupart des préjugés que l'on rencontre, répandus partout, contre tout ce qui a rapport à l'histoire de la Papauté.

La donation de Constantin! Quel est celui, parmi les historiens de la libre pensée, qui daignerait même s'arrêter un instant pour la discuter! qui, parmi les critiques jansénistes et surtout protestants, et même d'une certaine école catholique, ne sourit à l'entendre simplement énoncer! Voici, d'après nous, lecteur, les points principaux auxquels l'on peut ramener ce problème historique; nous pensons que vous resterez convaincu que ce sujet n'aurait pas été traité avec autant de légèreté dédaigneuse, s'il ne s'était pas trouvé attaché à une cause qui a l'honorable privilége de susciter contre elle tant de passions diverses.

1° Qu'il y ait eu une donation réelle, considérable, digne, et du pouvoir souverain qui l'avait faite et du pouvoir souverain auquel elle était faite, cela est prouvé, non-seulement par les preuves indirectes qui nous ont apparu dans ce volume et dans le précédent, mais encore par tout le carac-

une telle organisation du pouvoir temporel de la part de Constantin et de ses successeurs ; la prérogative royale n'est jamais invoquée par les Papes,

tère général des événements historiques que vous avez vus se dérouler jusqu'ici.

2° Qu'il y ait eu de cette donation un titre authentique, écrit, scellé du sceau impérial, cela me semble indiscutable, et seul digne de la gravité de l'administration impériale romaine et de la dignité de la chaire pontificale.

3° Nous pensons que, jusqu'à preuve du contraire, personne, quelque libre penseur ou critique transcendant qu'il soit, n'a le droit de révoquer en doute le témoignage du pape Léon IX qui, dans sa Lettre première, chap. 13, affirme avoir vu l'acte de donation ; ce n'était cependant pas un ambitieux, ni un faussaire, ni un menteur que ce Pape dont Fleury (livre 59), dit : « En une diète ou assemblée des sei-
» gneurs que l'empereur tint à Worms, on élut pour Pape,
» *tout d'une voix*, Brunon, évêque de Toul, qui était présent
» mais *qui ne pensait à rien moins. Il refusa longtemps* cette
» dignité. »

4° Comme Léon vivait moins de trois siècles après Adrien, nous pensons que l'on doit étendre à la donation de Constantin ce que ce dernier Pontife, dans sa lettre à Charlemagne que nous citons dans le texte et ici, dit, en général, de toutes les donations qui ont précédé celles des deux souverains Francs, à savoir que l'original en est déposé dans les archives de Latran, et qu'il le tient à la disposition de l'empereur auquel il écrit.

5° Nous soutenons que Gibbon n'a été que calomniateur lorsque, sans aucune preuve à l'appui, il s'est exprimé comme il suit sur la lettre d'Adrien : « Cette donation mémorable

vis-à-vis des empereurs grecs, comme elle le sera plus tard par leurs successeurs vis-à-vis des successeurs de Charlemagne ; il faut donc reconnaître

» fut mentionnée pour la première fois dans une lettre » d'Adrien Ier... *Cette fiction* produisit les effets les plus avan» tageux. » (Chap. 49).

6° Il y a de la donation de Constantin deux versions qui ne diffèrent point quant à ce qui nous occupe, le pouvoir temporel. La version grecque, au rapport d'Hincmar, archevêque de Reims, était, en 868, connue de toutes les églises de France qui en avaient chacune un ou plusieurs exemplaires dans leurs archives. Le texte latin est cité par Ives de Chartres, saint Adon de Vienne, Hervée de Reims, en France, par saint Pierre Damien et Godefroi de Viterbe en Italie. Ceci ajoute au reproche de légèreté et de calomnie que l'on doit adresser à Gibbon, et à ses copistes. Quant à des paroles comme celles-ci : « Le Vatican et le palais de Latran étaient » un arsenal et une manufacture qui, selon les occasions, » produisaient ou recelaient une nombreuse collection d'actes » vrais ou faux, corrompus ou suspects, favorables aux inté» rêts de l'Eglise romaine... » (Loc. cit.), nous croyons que pour s'adresser à des Papes dont plusieurs furent des saints, et tous des personnages respectables, elles ne perdent rien de leur caractère odieux et criminel. Qu'aurait pensé Gibbon, si l'on avait accusé les souverains de son pays de n'offrir qu'une succession de faussaires ?

7° Nous croyons qu'en réduisant la donation de Constantin à n'être que celle d'un pouvoir principal, mais non souverain, comme le fut celle de Charlemagne, au lieu d'en être démentie elle est confirmée et éclairée par toute la succession des faits qui composent l'histoire politique et sociale de la Papauté.

dans cette indépendance souveraine et royale un des caractères originaux de l'œuvre du grand empereur.

C'est là où il faut chercher le véritable caractère

8° Loin d'admettre que la donation de Constantin fût celle d'un pouvoir souverain, nous ajouterons, comme une preuve décisive de notre manière de penser à ce sujet, telle que nous l'avons développée dans le texte, dans ce volume et celui qui précède, que vers le commencement du huitième siècle, quelques années avant la donation de Charlemagne, les Romains pressèrent vivement le pape Grégoire II de se déclarer comme leur souverain indépendant. Démonstration qui est inexplicable dans l'hypothèse qu'un tel pouvoir eût remonté à un acte authentique et indiscutable de celui qui avait créé la position des Papes vis-à-vis de ces mêmes Romains.

9° Quant à Vala, ce brouillon dont Gibbon fait fort plaisamment et un critique éloquent et un romain plein de « patriotisme » et son traité, et qu'il a intitulé : « *De falso credita et ementita Donatione Constantini,* » et cela parce qu'il n'avait pas pu trouver le texte de la donation dans les archives du Vatican, nous répondrons seulement qu'un siècle après, Bartholomeus Sicernus, étant plus heureux, trouvait ce texte, le traduisait du latin en grec ; plus tard, devant le concile de Trente, le cardinal Polus soutenait l'authenticité de la donation.

10° L'acte de donation, qui fait partie des actes de saint Sylvestre, établit très-clairement deux choses ; la première qu'il attribue aux Papes tous les insignes extérieurs de la dignité impériale, et la seconde que l'autorité papale a des

de cette donation, plutôt que dans son étendue, car nous restons assurés, par la lettre que nous venons de citer dans la note précédente, que la plupart des villes et pays attribués au Saint-Siége lui avaient été déjà donnés, et que les actes de ces donations, qu'avaient usurpées les Lombards, avaient été déposés dans les archives de Saint-Jean-de-Latran ; le Pontife ajoute qu'il les envoie à l'empereur par ses légats.

droits aux respects et à la vénération du public supérieurs à ceux de la dignité impériale ; mais rien ne nous y a apparu comme l'expression de l'action d'un pouvoir souverain et indépendant du pouvoir impérial. Or quant aux honneurs qu'il attribue au souverain Pontife, bien loin qu'il y ait à s'en étonner et à les rejeter dédaigneusement, signe de haute et saine critique, il n'y a qu'indice d'ignorance historique. Le souverain Pontificat ayant toujours été chez les Romains entouré des honneurs souverains, il est naturel de penser que Constantin transporta cette manière de l'envisager dans le Christianisme, et sa conduite, en ce sens, n'est que la suite nécessaire de sa conversion : Opter pour le Christianisme, c'était reconnaître que pour le moins le souverain Pontife de cette religion était digne d'autant d'honneurs que celui du culte païen, et les lui transporter n'était pas plus difficile que de se convertir publiquement, officiellement à la nouvelle religion.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'en cette matière, comme en tout le reste, nos appréciations sont absolument soumises à cette autorité, sous laquelle nous sommes placé,

Après ce que nous venons de dire, le lecteur ne sera pas étonné que, comme témoignage de notre reconnaissance envers ce bienfaiteur de l'Eglise, nous disions un mot du seul reproche que la plupart des historiens font à sa mémoire.

Ce qu'ils reprochent à ce grand homme, ce sont ses rigueurs impitoyables à l'égard des Saxons. On ne civilise pas avec une épée impitoyable. Cependant il reste acquis à l'histoire que c'est du temps de cet empereur, et au milieu de tous les malheurs de la conquête, que les arts, les lois, la vie sédentaire succédant à la vie nomade, les villes construites,

et que nous chérissons autant que nous la respectons, nous contentant de faire observer que nous avons mis toute notre attention à découvrir le vrai. Il nous a paru que les paroles qui vont suivre, et qui sont celles même du pape Adrien à Charlemagne, n'ajoutant pas à : *potestatem*, l'épithète *regiam*, en parlant de la donation de Constantin, ouvraient par cela même la voie à l'hypothèse que nous avons émise dans le livre VII du premier volume de cet ouvrage, et qui consiste à montrer Constantin abandonnant Rome à l'influence papale avec tous les pouvoirs, toutes les prérogatives que devaient y établir sa suprématie actuelle, et y préparer pour plus tard sa souveraineté absolue, sans essayer de lui transmettre cette dernière souveraineté qu'il lui eût été impossible d'exercer dans une contrée où le Paganisme était encore si puissant. Voici, d'ailleurs, les paroles du pape Adrien : « Deprecamur

les champs cultivés pénétrèrent jusqu'à l'Elbe (1), que là fut reculé le rempart de la civilisation qui s'arrêtait auparavant au Rhin. A peine s'est consommé le déclin rapide de la race de Charlemagne, que de cette Saxe, hier encore barbare, sortent les continuateurs, et quelquefois aussi, il faut le reconnaître, sans en faire monter la responsabilité jusqu'à lui, les adversaires de son œuvre.

» vestram Excellentiam, pro Dei amore et ipsius clavigeri » regni cœlorum, ut secundum promissionem quam polliciti » estis eidem Dei apostolo pro animæ vestræ mercede, et » stabilitate regni vestri, omnia nostris temporibus adimplere jubeatis; et sicut temporibus beati Sylvestri Romani » pontificis, a sanctæ recordationis piissimo Constantino M. » Imperatore, per ejus largitatem, sancta Dei catholica et » apostolica Romana ecclesia elevata atque exaltata est, et » *potestatem* in his Hesperiæ partibus largiri dignatus est, ita » et in his vestris felicissimis temporibus atque nostris sancta » Dei ecclesia germinet — et *amplius atque amplius* exaltata » permaneat. » — (Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. III, pars IIa, p. 194).

(1) Sismondi, *Histoire des Français*, tom. II, p. 361.



LIVRE II.

DEPUIS LE PONTIFICAT DE SAINT PAUL Ier JUSQU'A CELUI DE GRÉGOIRE VI (757-1044). — ANARCHIE FÉODALE A ROME ET DANS LE RESTE DE L'ITALIE. — ÉPREUVES DE LA PAPAUTÉ.

Réflexions générales sur ce livre deuxième. — Pontificats de saint Paul Ier, Etienne IV, Adrien Ier, saint Léon III. — Troubles à Rome, recours à Charlemagne, couronnement de ce prince comme empereur d'Occident, serment de fidélité du peuple romain. — Coup d'œil rétrospectif sur le VIIIe siècle. — Etienne V et les élections ecclésiastiques. — Saint Pascal Ier. — Eugène II et Lothaire. — Valentin. — Grégoire IV fait fortifier Rome contre les musulmans; il est appelé à approuver le partage que Louis-le-Débonnaire a fait de l'empire. — Sergius II; les Musulmans pénètrent dans Rome. — Saint Léon IV les refoule loin de Rome et de l'Italie. — Tranquillité du règne de Benoit III. — Energie du pape saint Nicolas Ier vis-à-vis de Photius, des évêques de la Gaule et de la Lorraine et de Lothaire. — Intervention efficace d'Adrien II en Occident et en Orient; le huitième Concile œcuménique. — Le pape

Jean VIII; état de l'Italie pendant les guerres de succession des Carlovingiens ; elle est secourue contre les sarrasins par l'empereur grec; état des affaires religieuses à Constantinople. — Quel était le but de Photius et des empereurs grecs. — Marin Ier, Adrien III. — L'empereur Charles-le-Gros veut casser l'élection d'Etienne VI ; quel était le droit des empereurs dans l'élection des souverains Pontifes. — Quelle fut la domination Toscane en Italie, et comment la Papauté tomba dans une telle servitude. — Leçon que renferme l'étude de cette triste époque. — Les papes Formose et Boniface VI. — Le pape Etienne VII profane les restes de son prédécesseur Formose. — Les papes Romain et Théodore II réhabilitent la mémoire de Formose. — Jean IX et Alfred-le-Grand d'Angleterre. — Coup d'œil rétrospectif sur le IXe siècle. — Benoit IV, Léon V et Chrystophore. — Sergius III et les calomnies contre ce Pape. — Anastase III et la conversion des Normands. — Le pape Landon et les tentatives de restauration de l'empire par les Italiens. — Jean X et ses détracteurs. — Léon VI, Etienne VIII, Jean XI. — Ce qu'il faut penser des désordres de ce dernier pontificat. — L'Église romaine libre et en paix sous les pontificats de Léon VII, Etienne VIII, Marin II, Agapet II. — Jean XII. — La couronne impériale passe aux rois Saxons en la personne d'Othon Ier; divisions entre ce prince et le Pape. — Léon VIII anti-pape et Benoit V. — Jean XIII, Benoit VI ; commencements de Gerbert ; les sciences et les arts conservés de la vieille civilisation passent des musulmans aux chrétiens. — Donnus II, Benoit VII, Jean XIV et l'anti-pape Boniface VII. — Jean XV. — Jean XVI appelle Othon II contre les Romains. — Elévation sur le siége pontifical d'un saxon, Grégoire V. — Sylvestre II et le premier appel aux Croisades. — Coup d'œil rétrospectif sur le Xe siècle. —

Jean XVII et l'anti-pape Jean XVI. — Jean XVIII ; persécution en Palestine. — Sergius IV. — Benoit VIII ; les Grecs en Italie.—Jean XIX ; état de l'Europe.— Benoit IX ; sa retraite volontaire. — Conversion au Christianisme du Danemark, de la Suède, de la Norvége, l'Islande, le Groënland, la Croatie, la Moravie, la Bohême, la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie.

Réflexions générales sur ce livre deuxième.

Les donations faites au Saint-Siége par Pépin et Charlemagne ont, par leur importance exceptionnelle, exclusivement occupé les dernières pages du livre précédent ; nous allons, au commencement de celui-ci, reprendre la suite des Papes que ces réflexions nous avaient fait interrompre.

Deux mots seulement suffiront pour donner au lecteur une idée générale des faits qui vont se dérouler dans ce livre.

La plupart, parmi nos historiens contemporains, s'est plu à reprocher à Charlemagne d'avoir retardé l'œuvre de la civilisation par la création d'un empire unique en Occident, qui, disent-ils, a étouffé pendant longtemps ces germes des diverses nationalités.

Le régime féodal ne dépendait ni de Charlemagne ni de personne. Il résultait de l'ensemble des grandes circonstances historiques au milieu

desquelles il se produisit ; pour en contrebalancer les effets de despotisme et d'écrasement, un pouvoir central était nécessaire. C'est ce qu'essaya Charlemagne par la création d'un empire universel, c'est ce que réalisa la Providence elle-même par la création des divers royaumes qui se partagèrent sa succession.

Dans ce livre, vous allez voir, résumé dans l'histoire de la Papauté, les terribles effets du système féodal livré à lui-même et sans le contre-poids d'un pouvoir central et dominateur.

A Etienne III, sous le pontificat de qui avait commencé le pouvoir temporel des Papes par le don que lui avait fait Pépin des provinces arrachées à l'usurpation d'Astolphe, roi des Lombards,

Pontificats de saint Paul Ier, Etienne IV, Adrien Ier, saint Léon III.

succédèrent saint Paul Ier (757-767), Etienne IV (767-772), Adrien Ier (772-795) (1). Ces divers pontificats se trouvent placés sous la pression tout à la fois et du roi des Lombards et de l'empereur de Constantinople.

(1) Le lecteur me permettra de saisir cette occasion, que me présente le nom du pape Adrien, pour ajouter un nouvel exemple du parti pris qu'ont, sans souci de la vérité, lorsqu'il s'agit des Papes, les plus accrédités parmi nos historiens : « La Papauté, à mesure qu'elle grandissait en puis-

La Papauté était pressée de toutes parts, et comme placée dans un cercle de fer. Déjà la Palestine était ravagée par les Musulmans, les églises détruites par eux, et les chrétiens de ce pays refoulés vers Constantinople et jusque dans la Sicile. Vers le même temps, ce sont les chrétiens des

Troubles à Rome, recours à Charlemagne, couronnement de ce prince comme empereur d'Occident, serment de fidélité du peuple romain.

» sance et en autorité, s'efforçait de reculer la date de cette
» autorité et de persuader aux peuples chrétiens, non-seule-
» ment que son pouvoir avait toujours été tel qu'on le voyait
» au huitième siècle, mais que le malheur des temps lui
» avait enlevé une partie de ses droits légitimes ; elle eut
» recours à ces moyens fort peu honorables pour soutenir
» ses prétentions. Vers 785, le pape Adrien remit à Anghel-
» ramn, évêque de Metz, qu'il avait *gratifié* » du pallium et
» du titre d'archevêque, une collection de canons rassemblés
» par un espagnol nommé Isodore Mercator ; à la suite de
» ces canons étaient insérées des lettres décrétales des Papes
» des trois premiers siècles, lettres parfaitement inconnues
» jusqu'alors, et renfermant des maximes tout-à-fait nou-
» velles. » (Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 437).

D'abord il n'y a de réputées supposées que les décrétales antérieures à saint Sirice (année 385). De saint Sirice à Adrien Ier, il y a assez de distance pour qu'on ne puisse pas soupçonner ce dernier Pape d'avoir voulu usurper des droits non reconnus avant lui.

Puis il est infiniment plus vraisemblable que ce fut l'évêque de Metz qui offrit ce recueil à Adrien ; ce dernier en offrit un à Charlemagne, mais tout-à-fait différent, et sur lequel il n'y a pas prise, puisque ce dernier recueil « ne renferme » rien des nouveautés d'Isidore, dit Fleury (*Hist. eccl.*, l. 44,

Espagnes qui se réfugient en France, où Charlemagne les reçoit avec la générosité qui convient à ce vrai père de la chrétienté (1).

Dans ce temps de crise sociale, de passage d'un monde à un autre, là où n'est pas l'invasion étrangère, l'on trouve la guerre civile. C'est elle qui chasse de Rome, après de terribles tentatives sur sa personne, le successeur d'Adrien, le pape saint Léon III (795-816). Ce fut Charlemagne, vers qui il s'était réfugié, qui rétablit le Pontife, reçut de ses mains la couronne impériale et punit les séditieux.

nº 22, « dont l'opinion, en semblable matière, est à remarquer. Telle parait être celle de M. Guizot (*Histoire de la civil. en France*, t. 2). Car il s'exprime ainsi : « C'est dans le Nord » et l'Est de la Gaule Franque, dans les diocèses de Mayence, » de Trèves, Metz, Reims, qu'on la rencontre d'abord, » cette collection « qu'on voit *paraître tout-à-coup* entre les » années 820 et 849. »

M. Guizot ajoute ce que je recommande à M. Henri Martin : « Elle avait pour patrons non-seulement les Papes et » leurs partisans, mais *presque tous les évêques*. Elle n'était » point rédigée, en effet, dans l'intérêt exclusif de la Papauté, » elle semble même à tout prendre, et dans son intention » primitive, plus *spécialement destinée à servir les évêques* » contre les métropolitains et les souverains temporels. »

(1) Longueval, tom. VI, p. 405.

Nous ne nous arrêterons pas à rappeler ce que ce prince fit en faveur des lettres ; c'est connu et dans la mémoire de tous. Nous nous contenterons de deux observations. La première c'est que la plupart des savants et lettrés que le grand empereur groupe autour de lui viennent de l'Italie, de l'Angleterre et surtout de l'Irlande, et que c'est ainsi qu'il pose les fondements de la fortune littéraire et scientifique de notre pays ; la seconde c'est qu'en ce temps-là le plus grand éclat de la civilisation sortait de Bagdad, du séjour privilégié de Aaron-al-Raschil (785) et d'Almamoun (809). Mais Charlemagne prit les choses par la base : le plain-chant, la grammaire, l'interprétation littérale de l'Ecriture, la philosophie didactique, et sa civilisation dure encore.

Coup d'œil rétrospectif sur le VIIIe siècle.

Mais à peine la main de Charlemagne, paralysée par la mort, a laissé tomber les rênes de son vaste empire, qu'il tenait si fermes, que le peuple de Rome, vrai détritus de mille éléments divers toujours en ébullition, se révolte de nouveau contre le maître que cet empereur lui a rendu. Son fils (1)

(1) C'est celui qui est plus connu dans l'histoire profane sous le nom de Louis-le-Débonnaire.

Louis-le-Pieux envoie le roi Bernard, son lieutenant en Italie, pour les mettre à la raison. C'est à dater de Léon III (1) que les Papes firent ajouter au serment de fidélité qui liait les Romains à la chaire de saint Pierre un autre serment de fidélité à l'empereur, car il ne pouvait guère convenir au pasteur de tous les fidèles de réprimer par les armes les révoltes de ceux-là même qui étaient directement leurs sujets, ce qui d'ailleurs ne leur eut pas été toujours possible, surtout dans l'état où se trouvait alors toute l'Italie. En se révoltant contre les Papes, les Romains se révolteront désormais contre l'empereur lui-même (2), ce qui n'est pas la

(1) On ne voit pas, en effet, que les Pontifes qui avaient précédé saint Léon III depuis les donations Carlovingiennes aient fait prêter ce serment. Ce fut le Pape nouvellement élu qui, de lui-même et spontanément, demanda à Charlemagne de recevoir ce serment : « En ce temps, dit Eginhard (*Annales*, an. 796), mourut l'apostole Adrian, en la cité de » Rome. Après lui tint le siége un autre qui avait nom Lyon » (Léon) ; tantost après qu'il fut sacré envoya au roi les clefs » de l'Église de Rome, et l'enseigne de la cité et mains auttres » présens. Et si lui demanda que lui envoiast aucun de ses » princes qui de par lui receust les serments et obéissance » du peuple de la cité. »

(2) Longueval, tom. 6, p. 413. — Ceillier, tom. 18, p. 658. — Rohrbacher, tom. 11, p. 393.

même chose pour ceux que la crainte seule peut retenir dans le devoir.

Etienne V et les élections ecclésiastiques.

Le pape saint Léon ne survécut que six ans à Charlemagne. Son successeur Etienne V (816-17), qui ne siégea que sept mois (1), fit en France un voyage pendant lequel il obtint de l'empereur Louis-le-Pieux un capitulaire (2) qui aurait rendu durable la bonne entente entre l'empire et la Papauté, s'il avait été observé, et qui est conçu en ces termes : « Pour nous conformer aux dispositions » des canons qui nous sont connus, nous consen-» tons, selon la demande du clergé, à ce que

(1) Du 26 juin 816 au 26 janv. 817.

(2) Ce Pontife paraît avoir eu pour préoccupation principale, pendant son règne si court, de régulariser les rapports de l'empire et de l'Eglise. Il paraît que l'opinion générale tendait surtout à provoquer une immixtion des empereurs dans les élections ecclésiastiques ; c'est ce que laisse clairement entrevoir ce commencement d'un décret de ce Pontife : « Vu que la sainte Église romaine à laquelle nous présidons, » par la volonté de Dieu, souffre à la mort de son Pontife, » de la part de plusieurs personnes, *des violences qui lui sont* » *faites* parce que la consécration de l'élu à lieu sans que » l'empereur le sache. » (*Decretum Gratiani*, pars 1ª, distinct. 43, c. 28). Il conclut non pas à ce que l'élection, mais la seule consécration soit faite en présence des légats impériaux.

» l'Église jouisse librement de ses droits, et à ce » que les évêques soient choisis du diocèse, selon » les canons, sur le suffrage du clergé et du » peuple, sans égard ni à la qualité de la per» sonne, ni à leurs présents, mais seulement à leur » mérite (1). »

Saint Pascal Ier.

Le successeur d'Etienne, romain comme lui, saint Pascal Ier (817-824) (2) jouit, pendant son règne de sept ans, d'une certaine paix qui ne fut troublée que par une seule sédition contre laquelle Louis-le-Pieux envoya son fils Lothaire, que le Pape couronna empereur. C'est dès les premiers jours du pontificat d'Eugène II (824-827), successeur de Pascal, que l'empereur nouvellement élu, Lothaire,

Eugène II et Lothaire.

(1) Ceillier, t. 18, p. 618. — Longueval, tom. 6, p. 427.

(2) Dans la *Vie de saint Louis-le-Pieux*, qui fait partie des Chroniques de saint Denis (les *grandes Chroniques de France*, t. 2), il nous est dit que ce Pontife n'envoya son nonce, le nomenclateur Théodore, à l'empereur, pour lui notifier son élection, qu'après « la solennelle consécration. » L'approbation n'était donc pas nécessaire. Ce point est d'autant plus important à établir qu'on dirait l'erreur contraire incurable chez tous nos modernes. « Charlemagne dominait » les Papes. Et d'abord leur élection n'était complète que » lorsqu'elle avait reçu l'approbation de l'empereur. » (Guizot. *Civ. en France*, t. 2).

fit un voyage à Rome pour s'enquérir de toutes choses, rétablir sur leur véritable fondement les rapports du Pape soit avec ses sujets, soit avec les hauts feudataires dont les fiefs touchaient au domaine de saint Pierre. De cette longue constitution en neuf articles, il n'y a que l'esprit général à remarquer, et il est tout-à-fait le même que celui qui avait présidé à la constitution moins précise de Charlemagne (1). Le serment par lequel les Romains, après avoir juré fidélité au Pape, la jurèrent aux empereurs Louis et Lothaire, est remarquable par cette restriction explicite : « sauf la fidélité que » j'ai promise au Seigneur apostolique. » Ce dernier serment qui liait le Romain au souverain Pontife était donc le principal, celui auquel étaient

(1) Longueval, tom. 6, p. 607. Cependant, dans le serment que Lothaire et Eugène *d'un commun accord,* imposèrent au peuple et au clergé, se trouvent ces mots : « Je ne consen- » tirai pas à ce que celui qui aura été élu soit consacré avant » qu'il ait fait, en présence du peuple et de l'envoyé de l'em- » pereur, un serment semblable à celui que le pape Eugène » a fait, *de son plein gré, pour l'intérêt commun.* » Ces paroles paraissent attribuer cette innovation d'un serment avant la consécration au pape Eugène, puisqu'il n'est pas question de ses prédécesseurs, et que, d'autre part, ce n'est pas ici l'empereur qui exige ce serment, mais le Pape qui le fait de sa propre initiative.

subordonnés tous les autres, même celui de fidélité à l'empereur.

Le règne de ce Pontife paraît avoir été fort paisible, malgré une reprise, vite avortée, de l'hérésie des Iconoclastes en Occident. Le Concile qu'il tint à Rome en l'année 826, et auquel assistèrent soixante et douze évêques est, par l'ensemble de ses décisions, un remarquable exposé de l'état de l'Église sur toute l'étendue de l'empire des Francs (1).

Valentin.

Grégoire IV fait fortifier Rome contre les musulmans ; il est appelé à approuver le partage que Louis-le-Débonnaire a fait de l'empire.

Après les quelques mois du pontificat de Valentin II (827) (2) et de l'interrègne qui suivit, fut élu Grégoire IV (827-844). Son pontificat débuta par une mesure importante et dont les événements qui suivirent démontrèrent l'opportunité. Les

(1) Ceillier, t. 22, p. 595.

(2) Ce qui prouverait bien que le décret porté par Eugène IV et Lothaire pour obliger à ne vaquer à la consécration du nouvel élu qu'en présence des légats impériaux, n'était que de circonstance et nullement considéré comme loi organique entre les Carlovingiens et la Papauté (ce décret ayant eu probablement pour seul motif les troubles arrivés à l'élection d'Eugène), c'est que tout semble indiquer que les légats impériaux n'assistèrent pas à celle de son successeur immédiat. Le successeur de celui-ci, saint Grégoire IV, fut seul à réclamer cette présence, et cela parce qu'il recherchait tous les moyens de se dérober au Pontificat.

Musulmans menaçaient l'Italie de si près, surtout de l'île de Crète où ils venaient de se fixer, que le nouveau Pontife fit fortifier Rome et du côté de la mer en relevant le port d'Ostie avec des défenses considérables, et du côté de la Toscane en élevant d'autres défenses, qu'il n'eut pas le temps d'achever, aux abords de Saint-Pierre.

Dès les premières années du pontificat de Grégoire IV eut lieu un événement que nous ne devons pas raconter dans tous ses détails, mais duquel nous devons déduire les conséquences qui éclairent les rapports de l'Église en général, et en particulier du Saint-Siége avec l'empire.

On sait que Louis-le-Pieux voulut partager son empire avec les enfants qu'il avait eus d'Ermingade, Lothaire, Pépin et Louis. Or, après qu'il eût soumis cet acte à l'approbation de l'assemblée générale des Francs à Aix-la-Chapelle, lui et l'assemblée envoyèrent cette charte à Rome pour y recevoir celle du Pape ; c'était en 817 (1). Il est

(1) Quelques années plus tard, lorsque l'empereur, au jugement des grands, eut déshonoré la pourpre par son aveugle confiance en sa nouvelle épouse Judith et le comte Bernard qui passait pour son amant, ce sont les seigneurs ecclésiastiques qui, après lui avoir fait porter leurs remontrances par

donc constaté qu'à sept années de la mort de Charlemagne, l'empire, représenté par l'empereur et les pairs électeurs, reconnaissait que la Papauté était la clé de voûte du nouvel empire.

l'abbé Vala, se séparent de lui les premiers et entraînent tout l'empire du côté des enfants d'Ermingade. L'on ne saurait taxer ce mouvement de rébellion, puisque aussitôt que l'empereur a consenti à envoyer dans un couvent son épouse soupçonnée, le pouvoir lui est rendu. Louis, quelque faible qu'il fût, était très-sincère, et avait même quelque chose de chevaleresque et presque héroïque dans le caractère. Il reconnaît lui-même la légitimité du pouvoir qui vient de le déposséder, car voici ses propres paroles : « Je promets de » ne rien entreprendre à l'avenir sans votre conseil. Cet em- » pire a été réglé et constitué par le concours du prince et » des grands ; aussi je veux qu'il subsiste et se maintienne » par notre concert. »

Lorsque plus tard il est retombé sous l'influence de son ambitieuse épouse, c'est au Pape que s'adresse l'empereur Lothaire. Nous ajouterons que du moment où le Pape ne put dominer l'assemblée passionnée où fut déclarée la déchéance du malheureux empereur, et dut renoncer à la faire aboutir à la conciliation, il s'en tint à l'écart et en fut fort attristé (c'est ce qu'établit un Concile tenu à Troyes en 867). Nous sera-t-il permis d'ajouter que cette dépendance dans laquelle tombait le souverain de ceux qui l'avaient élu, était moins révolutionnaire qu'on ne serait porté à le supposer. L'empire était encore électif, et d'ailleurs l'assemblée des grands, trop facilement entraînée par Lothaire, ne tarda pas à se détourner de lui et revenir à Louis.

Les écrivains contemporains (Gorini, *Défense de l'Église*,

La malheureuse Italie était, dans ces temps-là, aussi abandonnée par les descendants dégénérés de Charlemagne qu'elle l'avait été par les empereurs de Constantinople ; ils l'abandonnaient tour à tour à leurs officiers ou aux Barbares. Les Musulmans y accouraient comme les oiseaux de proie aux victimes abandonnées. En l'année 687, nous les voyons arriver à la fois de l'Espagne et de l'Afrique, appelés par deux italiens qui se disputent un duché, celui de Bénévent. Ces traîtres à leur pays, pour les solder, pillent, au mont Cassin, le trésor qui y a été formé par les dons successifs de Pépin, Carloman, Charlemagne, Louis-le-Pieux (1).

t. III, p. 158) qui, continuateurs de l'œuvre du XVIIIe siècle, avec quelques adoucissements qui ne touchent guère au fond, ont voulu rejeter sur Grégoire IV tout l'odieux de la déposition de Louis, surtout au profit de Lothaire, font de ce dernier un bien vil scélérat et de son père une âme bien magnanime, car, à quelques années de là, on retrouve Lothaire laissant piller les domaines de saint Pierre, et arrêté dans cette œuvre de lâche condescendance à ses officiers par une action vigoureuse de son père et suzerain menaçant d'aller, de sa personne, mettre fin à cette iniquité (Ceillier, t. 19, p. 53).

(1) Quant aux Normands, qui font aussi leur apparition en Italie, voici leur manière de faire la guerre : l'histoire en

Il y eut cependant quelque paix à Rome sous le pontificat de Grégoire IV, car la réparation de plusieurs monuments importants, et entre autres d'un aqueduc considérable, est attachée à son nom (1).

Sergius II : les Musulmans pénètrent dans Rome.

L'élection de son successeur, Sergius II (844-847), ne se fit pas sans quelques troubles qui naquirent surtout d'une autre nomination qu'on lui opposa, celle d'un certain diacre appelé Jean. Ce Pape, qui ne régna que trois ans, vécut assez pour voir les Musulmans forcer les défenses dont on avait fortifié Rome, dans la prévision qu'ils arriveraient jusque-là. Ce furent celles du côté d'Ostie qui furent forcées, car il ne paraît pas qu'ils aient pu pénétrer dans cette partie de la ville adossée à

a conservé ce trait qui nous fait remonter aux Grecs d'Homère. Un de leurs chefs, Hastingue, après avoir feint une maladie pendant laquelle il demande le baptême, fait répandre le bruit de sa mort. Les Normands lèvent le siége, et prient l'évêque de la ville assiégée de faire enterrer leur chef, devenu chrétien, dans son église. Une troupe considérable de guerriers, avec des armes cachées, accompagnait le cercueil du chef. Celui-ci, au moment où on le descendait dans le caveau, se dégage vivement, met l'épée à la main, et à la tête de ses compagnons qui viennent de dégainer, s'empare de la ville épouvantée.

(1) Ceillier, tom. 18, p. 663.

Saint-Pierre qu'on appelera bientôt la cité Léonine.

Saint Léon IV les refoule loin de Rome et de l'Italie.

La nomination du successeur de Sergius, saint Léon IV (847-855), eut lieu sous l'empire de l'effroi qu'avait laissé cette première invasion des Musulmans (1).

Ce nom parut prédestiné en sa personne, car, ainsi que son prédécesseur de glorieuse mémoire, Léon-le-Grand, avait délivré l'Italie de la présence des Huns, il la délivra de celle des Musulmans. C'est deux ans après son élévation sur le Saint-Siége, en 849, qu'après avoir animé de son feu des bandes effrayées d'hommes d'Amalfi, de Naples, de Gaëte, que l'invasion poussait devant eux, il les ramena devant l'ennemi dont la flotte fut taillée

(1) Cette nomination nous est une nouvelle preuve de ce que nous avons déjà avancé, que la part faite par Eugène II au pouvoir impérial, dans les élections des Papes, n'était pas considérée comme essentielle et organique. En effet, les Romains, pressés par les Musulmans qui ne s'étaient pas encore beaucoup éloignés de Rome, n'attendirent pas le délégué impérial entre les mains de qui le nouvel élu devait, d'après cette décision d'Eugène II et de Lothaire, déposer le serment de fidélité et *d'amitié* à l'empereur comme protecteur et allié du Saint-Siège. Cependant, l'élection de Léon IV ne fut jamais contestée.

en pièces en vue d'Ostie (1). Quatre ans plus tard, il peupla la ville de Porto, dont il avait fait une forteresse, avec un grand nombre d'habitants de la Corse qui fuyaient, eux aussi, devant l'invasion musulmane. C'est cette même année qu'il mit la dernière main aux fortifications du côté de Saint-Pierre, et créa ainsi ce qu'on appela de son nom la cité Léonine. Presque simultanément, il créa, sur la montagne qui dominait Centum-Cellæ, une ville forte qu'il appela encore de son nom, Léopolis, et dans laquelle il recueillit tous les habitants de cette côte si exposée aux Musulmans (2).

(1) Si nous comparions ce grand Pontife à Charles Martel, le lecteur trouverait l'éloge disproportionné ; cependant il rendit à l'Italie le même service que ce dernier avait rendu à la France. Le détracteur systématique et passionné de la Papauté, Voltaire n'a pas pu s'empêcher, en présence de cette grande figure, d'une émotion qui le rend juste et éloquent. Ce qu'il dit de saint Léon IV (*Essai sur les Mœurs*, tom. I, chap. 28) peut se résumer en ces mots qui sont de lui : « Il » combattit comme un pontife qui exhortait un peuple chré- » tien, et comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets. »

(1) Plus tard, lorsque le danger eut disparu, cette population de pêcheurs redescendit vers la ville abandonnée, qui, à cause de son opposition avec Léopolis, prit le nom de *Vieille-Ville, Civita-Vecchia.*

Un fait qui montre à quel point l'Italie, et entre autres le

Les effets bienfaisants de la conduite de saint Léon se font remarquer dans le règne de son successeur Benoit III (855-858), qui ne régna que deux ans et demi ; ce fut le règne d'un Pontife doux, charitable, plein de piété, que les événe- Tranquilité du règne de Benoit III.

domaine de saint Pierre, se trouvaient abandonnés par les empereurs que leur serment liait à sa défense et protection, c'est celui-ci. Un jour Daniel, maître de la milice, vint trouver l'empereur Louis pour accuser son représentant et gouverneur de Rome d'avoir voulu appeler les Grecs à la défense de l'Italie, sous prétexte que les Francs ne faisaient rien pour cette défense. Il faut que cette accusation ait paru vraisemblable à l'empereur et l'ait frappé vivement, puisque aussitôt il accourut en grande colère. Gratien se disculpa, et il est en effet assez probable qu'il s'était borné à une plainte d nt on fit un projet de trahison. Ce fait n'en éclaircit pas moins la situation de cette malheureuse Italie que les Francs abandonnaient, les ducs trahissaient, les Musulmans ravageaient, et qui, défendue par des Papes à peu près désarmés, en était réduite à regretter les Grecs.

Saint Léon IV l'avait vaillamment défendue. Rome crut voir en lui la résurrection d'un des grands hommes de ses plus beaux jours.

Lorsque les Francs faisaient une rapide apparition, ce n'était pas pour protéger, mais pour troubler. A la mort de saint Léon, ils veulent de vive force imposer pour pape un prêtre interdit du nom d'Anastase. Le clergé et le peuple déployèrent un vrai courage à maintenir leur choix, qui était excellent, et qui porta sur le siége de saint Pierre Benoit III.

C'est ici que se place la fable de la papesse Jeanne. Aucun

ments ne troublent point dans la paix de ses bonnes œuvres. Celui de son successeur, Nicolas Ier (858-867), eut plus de grandeur, mais fut plus agité ; et tout d'abord par les premiers mouvements de Photius.

Energie du pape st Nicolas Ier vis-à-vis de Photius, des évêques de la Gaule et de la Lorraine et de Lothaire.

Pour élever celui-ci sur le siége de Constantinople, l'empereur Michel avait fait déposer Ignace. Photius écrivit au Pape pour faire confirmer son élection. Sa lettre prouve qu'il reconnaîssait la juridiction du Pape, et la réponse de celui-ci qui envoie des légats pour être informés et se plaint,

auteur contemporain n'en parle ; elle fut inventée deux siècles plus tard par un irlandais, Marianus Scotus (Voir Bergier, *Dict. de théol.*, tom. 5). Aucun auteur sérieux ne l'adopte. Elle a jeté cependant en grande perplexité le grave Mosheim (*Histoire eccl.*, tom. IIe, p. 215) qui ne peut pas s'imaginer qu'on ait fait tant de bruit pour rien. Cependant malgré sa haine sans trève contre la Papauté, il ne peut pas se résoudre à se couvrir de ridicule en admettant la papesse. Pour nous, cette fable ne nous étonne nullement. C'était un morceau de trop haut goût pour ne pas tenter certains écrivains et plaire à certains lecteurs. Cependant, ce qui excuse et explique Mosheim, c'est que Barthélemi Sacchi, plus connu sous le nom de Platina, dans son *Histoire des Papes*, entreprise par l'ordre de Sixte IV, constate une tradition qu'il ne peut expliquer et dont il se tire d'une manière singulière : « *Erremus etiam hâc in re cum vulgo,* » errons donc là-dessus avec la foule.

sans préjudice de cette enquête, de ce que la déposition d'Ignace avait eu lieu sans que le Saint-Siége eût été avisé, établit clairement que la juridiction de Rome sur l'Orient n'était pas un vain titre, mais pleinement exercée (1).

Vous remarqueriez (2), si vous suiviez toutes les phases de ce début du schisme de l'Orient, qu'il n'y a rien de plus humble que l'attitude de Photius et même de l'empereur Michel vis-à-vis du Saint-Siége. Vous en concluriez ou que c'est la force de leur convicction qui les entraîne, ou, si l'on doit supposer au lieu d'un sentiment sincère une menée politique, qu'il fallait que la suprématie de Rome fût bien universellement admise en Orient pour que deux personnages aussi habiles et aussi importants aient cru ne pouvoir se tirer du mauvais pas

(1) Nous remarquerons, en outre, dans cette lettre, que Nicolas revendique des possessions en Calabre et en Sicile qui faisaient partie du patrimoine de saint Pierre. Elles ne faisaient pas partie de la donation des empereurs Francs, remontaient probablement aux empereurs Romains, et sont une indication authentique des grandes richesses attribuées à la Papauté du moment qu'avec Constantin l'empire s'était converti au Christianisme.

(2) Lire l'*Histoire de Photius*, par l'abbé Jager.

où les avait jetés la constance d'Ignace, qu'en trompant le Saint-Siége et en s'appuyant sur son autorité. Il devient évident, à cette lecture, que Photius et Michel n'ont ni l'un ni l'autre, vis-à-vis de l'Eglise grecque, l'attitude d'un pouvoir souverain.

Si vous voulez le point de départ du schisme dans lequel fut entraînée l'église d'Orient, il est dans ces paroles d'une des lettres du Pape en réponse à celle qu'il avait reçue de Photius, datée du 18 mars 1062, et à celle de l'empereur datée du lendemain. Voici des paroles qui résument ces lettres du Pape : « Nous voulons que toutes vos » Eglises sachent que nous n'avons pas ordonné, » que nous n'avons eu ni l'intention ni la volonté » d'ordonner la déposition du patriarche Ignace » ou la promotion de Photius ; et que, après une » mûre délibération, nous déclarons ne pas rece- » voir Photius, ne pas condamner Ignace, n'avoir » consenti ni à l'ordination de l'un ni à la déposi- » tion de l'autre, et n'entendre y consentir jamais, » sans qu'il y ait, au préalable, un jugement cano- » nique. Ainsi nous ne tenons pas et nous ne tien- » drons jamais Ignace pour déposé ; et nous ne » comptons pas, comme nous ne compterons jamais

» Photius au nombre des évêques (1). » Cette lettre, le Pape ordonna à tous les évêques d'Orient de la publier dans toute l'étendue de leurs diocèses.

En même temps que Nicolas exerçait sa juridiction avec tant de force en Orient, il n'en laissait pas s'affaiblir les prérogatives et les devoirs en Occident. On le voit par la vigueur qu'il mit à rétablir sur son siége l'évêque de Soissons, Rothad (2), qui en avait appelé au Saint-Siége de la sentence de déposition portée contre lui par un Concile d'évêques des Gaules, en même temps qu'il répri-

(1) Ceillier, t. 12, p. 165.

(2) « C'était méconnaître et braver toutes les règles canoniques, tous les exemples du passé, tous les usages de l'Église, » s'écrie M. Guizot (*Histoire de la civil. en France*, t. II). Le concile de Troyes lui répond, composé d'évêques français et sous le même Nicolas : « Que pendant votre règne » et à l'avenir aucun évêque ne soit dépouillé de son grade » sans l'avis du Pontife romain, comme il est évidemment » établi par des décrets multiples et de nombreux priviléges » de vos saints prédécesseurs. » (Sirmond, *Conc. aut. gall.*, t. III, ad ann. 86). Mais il avait fallu cette leçon : « Sachez-» le : ce que nous avons fait en faveur de Rothad, ç'a été » pour que les priviléges du Siége apostolique recouvrassent » l'antique splendeur qui leur appartient. » (Sirmond, *Loco citato. Ep. Nicolaï ad Hinc.*)

mande et blâme les évêques d'avoir prononcé dans cette cause réservée, ainsi que toutes les autres causes majeures à la cour romaine (1).

Cependant, en Orient le mal faisait des progrès effrayants, à ce point que l'année d'après, en 867, Photius, pour se venger de ce que Nicolas avait ordonné aux Bulgares, nouvellement convertis, de ne pas considérer comme légitimement consacrés les évêques qui l'avaient été par les intrus, assembla lui-même un concile à Constantinople, où en présence des légats des trois grands

(1) Voir la réponse que fait Marcheti aux critiques de Fleury sur ce sujet, dans sa *Critique de l'Histoire ecclésiastique* de Fleury, t. II, p. 61.

Si l'on veut se faire une idée exacte de l'activité et de l'étendue de l'administration de saint Nicolas, on n'a qu'à parcourir les lettres (Ceillier, t. XIX, p. 168) que ce Pontife envoya, l'année suivante, à Constantinople, pour y arrêter les suites du mouvement schismatique imprimé aux esprits par Photius et l'empereur Michel. Outre les deux qui sont destinées l'une à l'empereur et l'autre à l'intrus, il y en a une troisième pour le clergé de Constantinople et aux évêques soumis à ce siége; la quatrième à Bardas, dont le Pape ignorait la mort; la cinquième pour le patriarche dépossédé Ignace; la sixième à l'impératrice Théodora, mère de l'empereur; la septième à l'impératrice Eudoxie, sa femme; la huitième aux sénateurs. Toutes concourent au même but et reproduisent la même pensée.

siéges d'Orient, des empereurs Michel et Basile et du Sénat, il osa faire déposer le Pape. En même temps qu'il envoyait les actes de ce conciliabule à l'empereur Louis, roi d'Italie, écrivant aussi à sa femme Engelberge pour la jeter dans une intrigue tendant à faire déposer le Pape par l'initiative de l'empereur, il envoyait à tous les évêques orientaux une circulaire, faite d'ailleurs avec beaucoup d'esprit et d'éloquence, pour les engager à se séparer de l'Eglise latine.

Si la mort brisait tous les liens qui nous rattachent à cette terre, Nicolas eût été privé de la récompense que méritait sa conduite dans l'affaire du schisme, car c'est presque immédiatement après sa mort que Basile, resté seul empereur par la mort de Michel, fit rétablir Ignace et déposer Photius. Déjà l'Eglise orientale recevait le châtiment de son schisme, car c'est de la main d'un empereur qu'elle accepait et la déposition et le rétablissement de ses évêques.

Nous devons remarquer aussi la sagacité et la force avec lesquelles Nicolas déjoua les intrigues de Lothaire qui était parvenu à faire demander le divorce par l'infortunée qu'il sacrifiait aux caprices de sa passion.

Déjà plusieurs Conciles tenus en Lorraine avaient approuvé le divorce. Si jamais la nécessité d'un tribunal supérieur, placé par son indépendance temporelle au-dessus de toute atteinte de la royauté, avait été visible, c'est bien en ce moment. Le Pape fut obligé de faire condamner les principaux et les plus titrés parmi les complaisants, mais ce ne fut pas d'une manière despotique, ainsi que le lui ont reproché la plupart des historiens contemporains, puisque ce fut par deux Conciles tenus à Rome. Il fallait aussi tenir compte des défaillances de Teutberge elle-même, qui déclarait ne pouvoir pas tenir contre les menaces et avoir peur de la mort. Cependant Nicolas parvint à réconcilier les deux époux et à éloigner Waldrade (1).

(1) Fleury remarque, dans la lettre que ce Pontife écrivit à ce sujet à l'évêque de Metz, Adventius, des paroles qui lui paraissent indiquer que la soumission due aux rois est subordonnée à leur propre soumission aux lois de la morale évangélique, et il les rapproche avec amertume de celles par lesquelles les Apôtres et leurs successeurs recommandaient une soumission, sans conditions, aux princes païens. Mais il lui eût été bien difficile de prouver que depuis la constitution chrétienne des royaumes dans lesquels se meut l'action du Pape et des évêques, ceux-ci, ainsi que les fidèles, n'aient pas acquis et ne puissent pas exercer vis-à-vis de leurs princes

A saint Nicolas succéda Adrien II, consacré le 14 décembre 867 (867-872) (1).

Cependant l'affaire du divorce de l'empereur Lothaire n'était pas encore terminée. Ce prince voulut s'aboucher avec le Pape lui-même, et accompagné de l'impératrice Engelberge sa belle-

des droits qui n'existaient pas dans les réalités extérieures des choses, alors que tout était opprimé sous l'empire de la force. D'ailleurs, mieux vaut juger de Nicolas par ses actes que par des paroles que l'on peut toujours mal interpréter. Lorsque l'envoyé des évêques Lorrains, Hilduin, entrant à Saint-Pierre, l'épée à la main, ensanglanta cette basilique du sang de plusieurs de ses gardiens, voit-on le Pape sortir de son système de douceur et de modération ? Comment M. Guizot a-t-il pu, allant plus loin que Fleury, qualifier la conduite de Nicolas de « hardie et despotique, contraire aux droits des évêques, des conciles, etc. ? » (*Histoire de la civ. en France*, t. II, l. 27).

(1) Ce Pape, à son avénement, reçut une lettre de l'empereur Basile et une autre du patriarche Ignace (Ceillier, t. 19, p. 196). Comme on n'a pas manqué de prétendre que la première attitude de Photius à l'égard du Saint-Siége lui avait été dictée par l'espoir d'entraîner par elle Nicolas dans sa cause, et que c'est ainsi qu'il faut expliquer ce qu'il proclame de la primauté de Rome, nous allons reproduire les paroles du vénérable persécuté que rien ne pouvait engager à cette démonstration de soumission entière vis-à-vis d'un Pontife qui n'était pas celui qui l'avait soutenu, et surtout si un tel acte eût été de nature à lui créer de nouveaux embarras, ce

sœur, il se rendit au mont Cassin où Adrien l'attendait. Ici se place une scène qu'il importe de reproduire tout entière (1). Lothaire avait obtenu du Pape qu'il le communierait de sa propre main, afin que ceux qui l'accompagnaient pussent s'assurer et répandre le bruit qu'il n'était pas excommunié. Au moment de la communion, le Pape lui adressa ces paroles : « Prince, si vous ne vous re-
» connaissez pas coupable de l'adultère que le sei-
» gneur Nicolas vous avait défendu de commettre ;
» et si vous avez une ferme résolution de n'avoir

qui n'eût pas manqué s'il avait été contraire à la doctrine générale de l'Église orientale.

« Pour guérir les plaies et les meurtrissures du corps de
» l'homme, l'art fournit bien des médecins ; pour guérir
» celles du corps mystique de Jésus-Christ, le souverain et
» tout-puissant Verbe de Dieu n'en a établi qu'un seul, choisi
» entre tous et pour tous, savoir votre sainteté fraternelle et
» paternelle, quand il a dit à Pierre : « Tu es Pierre et sur
» cette Pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer
» ne prévaudront pas contre elle. » Et encore : « Je te don-
» nerai les clés du royaume des cieux, et tout ce que tu
» lieras sur la terre sera délié dans les cieux, et tout ce que
» tu délieras sera délié. » Ces bienheureuses paroles, il ne
» les a pas adressées exclusivement au seul prince des
» Apôtres, mais encore par lui et après lui, à tous les Pon-
» tifes de l'ancienne Rome. »

(1) Longueval, tom. 8, p. 54.

» plus de commerce avec votre concubine Wal-
» drade, approchez avec confiance et recevez ce
» sacrement de la vie éternelle. Mais si votre
» conscience vous reproche ce crime, et si vous êtes
» disposé à vous replonger dans vos débauches,
» ne soyez pas assez téméraire pour recevoir le
» corps et le sang de Notre-Seigneur. » Lothaire s'approcha. A quelques jours de là, dans une visite qu'il fit à Rome, il put s'assurer que l'opinion publique mettait un crime de plus à sa charge; il mourut à Lucques, dans son trajet de Rome en France (1).

(1) A propos de cette page si émouvante de nos annales, et des plaisanteries impies sous plusieurs rapports que Voltaire fait à ce sujet, M. de Maistre (*du Pape*, t. Ier, p. 247) ajoute les réflexions très-hautes et très-sensées que je crois devoir reproduire intégralement :

« Jamais les Papes et l'Église en général ne rendirent de
» service plus signalé au monde que celui de réprimer chez
» les princes, par l'autorité des censures ecclésiastiques, les
» accès d'une passion terrible, même chez les hommes doux,
» mais qui n'a plus de nom chez les hommes violents, et
» qui se jouera constamment des saintes lois du mariage
» partout où elle sera à l'aise. L'amour, lorsqu'il n'est pas
» apprivoisé jusqu'à un certain point par une extrême civi-
» lisation, est un animal féroce, capable des plus terribles
» excès. Si l'on ne veut pas qu'il dévore tout, il faut qu'il

Intervention efficace d'Adrien II en Occident et en Orient ; huitième Concile œcuménique.

Après la mort de Lothaire, les rois Charles et Louis se partagèrent ses Etats. On voit Adrien intervenir plusieurs fois dans cette nouvelle querelle de famille dans la succession de Charlemagne, et toujours dans un but de conciliation, et avec la pensée de soutenir celui qui lui paraît sacrifié, d'abord en faveur de Louis lorsqu'il croit que Charles s'est attribué la succession de son frère, et plus tard en faveur de Carloman qui lui paraît traité sans l'humanité que l'on doit surtout à son fils. Ce Pape plein de douceur eut le bonheur de voir ses efforts couronnés de succès dans les différends des princes de l'Occident, ainsi que dans les

» soit enchaîné ; et il ne peut l'être que par la terreur. Mais
» que fera-t-on craindre à celui qui ne craint rien sur la
» terre ? La sainteté du mariage, base sacrée du bonheur
» public, est surtout de la plus haute importance dans les
» familles royales, où les désordres d'un certain genre ont
» des suites incalculables, dont on est bien éloigné de se
» douter. Si dans la jeunesse des nations septentrionales,
» les Papes n'avaient pas eu le moyen d'épouvanter ces
» passions souveraines, les princes, de caprices en caprices
» et d'abus en abus, auraient fini par établir en loi le divorce,
» et peut-être la polygamie ; et le désordre se rejetant,
» comme toujours, jusque dans les dernières classes de la
» société, aucun œil ne saurait plus apercevoir les bornes où
» se serait arrêté un tel débordement. »

divisions religieuses de l'Orient. C'est par ses légats que fut présidé le huitième concile œcuménique de Constantinople, qui condamna de nouveau Photius et proclama avec solennité la suprématie pontificale (1).

Le pape Jean VIII; état de l'Italie pendant les guerres de succession des Carlovingiens; elle est secourue contre les Sarrasins par l'empereur grec; état des affaires religieuses à Constantinople.

A Adrien II succéda Jean VIII (872-882).

Ce furent des temps malheureux que ceux de son pontificat. Les descendants de Charlemagne, les enfants de Lothaire, ceux de Louis de Germanie avaient à défendre leurs héritages contre les attaques de leur oncle, l'empereur Charles-le-Chauve. Que devenait l'Italie pendant ces divisions qui ouvraient aux Normands les portes de Paris, ce cœur de la succession de Charlemagne ? Une lettre de Jean VIII à l'empereur Charles-le-Chauve, à une date qui flotte entre 876 et 877, nous l'apprendra ;

(1) C'est dans ses décrets que l'on trouve condamnée non la doctrine mais la conduite, en face de l'hérésie, du pape Honorius. Comme le nom de ce Pontife a été remis en lumière par des controverses récentes, avec un éclat inaccoutumé, ceux qui voudraient se faire sur ce point des idées exactes et approfondies, n'ont qu'à consulter Receveur, *Histoire de l'Église*, tom. IV ; — *Const. hist. de l'infl. des Papes*, tom. II, p. 8, et surtout les articles que M. Dumont a spécialement consacrés à cette question dans une série d'articles, *Annales de phil. chrétienne*, t. 48.

on croirait entendre un prophète décrivant les plus mauvais temps de Jérusalem : « On répand le sang » des chrétiens ; celui qui évite le feu ou le glaive » est emmené en captivité perpétuelle ; les villes, » les villages, les bourgades périssent, abandonnés » de leurs habitants ; les évêques sont dispersés et » n'ont plus d'autre refuge que Rome ; leurs maisons » épiscopales restent pour retraite aux bêtes sau- » vages ; ils sont errants et réduits à mendier au » lieu de prêcher. L'année passée, nous semâmes » et ne recueillîmes rien ; cette année, n'ayant pas » semé, nous n'avons même pas l'espérance de » recueillir. Pourquoi parler des païens (1) ? Les » chrétiens n'agissent pas mieux ; je veux parler » de quelques-uns de nos voisins, de ceux qui » ont le titre de marquis. Ils pillent les biens de » saint Pierre à la ville et à la campagne ; ils nous » font mourir non par le fer, mais par la faim ; ils » n'emmènent pas en captivité, mais ils réduisent » en servitude. Leur oppression est cause que nous » ne trouvons personne pour combattre les ennemis. » Vous êtes seul, après Dieu, notre refuge et notre » consolation (2). »

(1) Il s'agit des Musulmans.
(2) Longueval, tom. 8. Ceillier, tom. 19.

Et à la date précise du 2 février 877 : « Ce qui
» reste du peuple dans Rome est accablé d'une
» extrême pauvreté ; et au dehors tout est ravagé
» et réduit en solitude. La campagne est entière-
» ment ruinée par les ennemis de Dieu. Ils passent
» déjà à la dérobée le fleuve qui vient de Tibur à
» Rome, et pillent la Sabine et les lieux voisins. Ils
» ont détruit les églises et les autels ; ils ont em-
» mené captifs ou tué par divers genres de mort
» les prêtres et les religieuses, et fait périr tout le
» peuple d'alentour. »

Le mal en était venu à ce point que les riverains de la Méditerranée les plus exposés aux descentes des Musulmans, ceux d'Amalfi, Salerne, Naples, Gaëte, avaient contracté alliance avec eux afin de n'avoir pas à souffrir de leur passage, à condition de ne pas s'y opposer. C'étaient les gardiens nés de l'Italie qui la livraient ; le péril était extrême, et l'activité de Jean VIII fut remarquable. Il est vrai qu'après s'être en vain adressé à l'empereur Franck, dans cet abandon de l'Occident, le Pape se tourna vers l'Orient ; d'ailleurs l'empereur Basile n'avait pas attendu son appel, et déjà il était en Italie pour y reprendre la place naturellement due

aux empereurs de Constantinople, et qui ne leur avait échappé que parce qu'ils l'avaient abandonnée. Il est incontestable que ses troupes avaient débarqué dans la Lombardie par l'Adriatique, au moment où le Pontife venait de les appeler dans le Midi. Cependant par cet appel de secours, dans un moment de péril suprême, Jean avait si peu cru manquer à la foi jurée à l'empereur Franck (1), qu'on le retrouve dans la même attitude vis-à-vis de lui et qu'on le voit même se rendant de sa personne en France, car le danger n'a été écarté qu'un moment, par une capitulation onéreuse, et non par l'épée de l'empereur Grec. Cependant en France débarquent les Normands, et Charles est forcé de leur payer quelques années de répit pour voler au secours de l'Italie et y rétablir l'influence Franque, non contre les Grecs qui ont disparu, mais contre la compétition de seigneurs italiens. Mais Carloman s'en offusque ; il accourt pour avoir sa part à la

(1) Le lecteur devra remarquer avec attention que le serment qui liait le Pape aux empereurs n'était pas un serment d'obéissance et de subordination, mais un serment « d'amitié ». Ce serment d'obéissance n'était que du peuple romain au Pape ; il était de simple fidélité et *amitié* du peuple et du Pape à l'empereur (Voir Lecointe, *Annales*).

curée ; les deux Francks se font peur l'un à l'autre et reviennent sur leur pas, Charles pour mourir dans ce mouvement de recul. Les affaires de Constantinople paraissent reprendre, à ce moment de son histoire. Elle est seule en Italie, et pendant ce temps le patriarche Ignace, en mourant, laisse la place à Photius que le Pape fait légitime en le reconnaissant, à la condition qu'il demande pardon du passé. Loin de là, il entraîne les légats que Jean a envoyés à Constantinople à laisser passer sans protestation une condamnation des Conciles qui l'ont condamné lui-même, ainsi qu'une formule hérétique de la procession du Saint-Esprit. Le Pape, en découvrant l'embûche, s'élève avec force (1) contre elle, et il ne reste de cette nouvelle phase du schisme de Photius que sa reconnaissance renouvelée de la suprématie de Rome, et une lumière

(1) On ne comprend vraiment pas comment Baronius en est venu à s'élever avec tant de force contre le Pape, alors que ses légats seuls avaient été faibles et entraînés. Il suffit que le Pape ait montré de l'énergie lorsqu'il a eu reconnu leur erreur ; ne peut-on pas admettre que, surtout sur une question de personne, le Pape puisse être un moment trompé par les intermédiaires qu'il est si souvent forcé d'employer ?

irrésistible sur les motifs qui l'ont fait agir jusqu'ici et qui ne sont que l'orgueil et l'ambition, et nullement l'amour de l'ordre et un sentiment vraiment hiérarchique et épiscopal.

Mais il ne devait pas tarder de mettre dans un jour plus éclatant encore les mobiles de sa conduite par un ensemble d'actes trop coordonnés entre eux pour ne pas être l'expression d'une grande unité de vue et d'une vraie marche politique. Nous nous trouvons portés, en ce moment, au point culminant du schisme grec ; nous n'aurons, désormais, qu'à rappeler, au fur et à mesure, certains nouveaux écarts qui n'ajouteront rien à ce grand mouvement imprimé par Photius, et des mouvements contraires de retour à l'orthodoxie, sans résultat sérieux et appréciable. Nous voici au moment capital, et pour bien comprendre cette phase décisive, il faut revenir en arrière, jusqu'aux premières années de l'empire.

Quel était le but de Photius et des empereurs grecs.

Ce qui était tout à Rome, c'était la loi absolue, dominant au même titre et les choses religieuses et les choses civiles, le *jus summum ;* les Césars n'étaient admis, après leur mort à l'apothéose, que pour avoir personnifié cette loi souveraine, comme

empereurs sous le rapport des choses civiles, et comme Pontifes sous le rapport des choses religieuses.

Il y eut quelque chose de cette confusion en la personne des premiers empereurs chrétiens, et après avoir disparu, en Occident, dans la ruine universelle, elle se trouva persévérer dans l'empire chrétien d'Orient.

C'est là ce qui explique les empiétements de Constantin lui-même et surtout de ses successeurs dans les choses de l'Église, et jusque dans la solennité des Conciles œcuméniques.

Les formules païennes : *La divinité de César, le très divin César, les lois divines des divins empereurs,* reparaissent presque aussitôt à Byzance, et il arrive parfois que le sommeil du sentiment chrétien est si profond qu'on donne à l'empereur le titre de Pontife.

Il était impossible qu'une telle disposition d'esprit, si influente sur la forme, ne le fût pas sur le fond lui-même ; à ce point que lorsque Justinien fait faire un résumé de toutes les lois antérieures aussi bien que des siennes, l'on se trouve en présence d'une législation qui domine à la fois l'Église et l'État.

Les deux institutions étaient tellement mises sur le même pied par rapport au pouvoir impérial, que Jean-le-Scholastique, un des rédacteurs du code de Justinien par la protection duquel il succéda, non sans quelque violence, à saint Eustychien, comme patriarche de Constantinople, fit marcher de pair son travail sur les lois ecclésiastiques et son autre travail sur les lois civiles, publiant sur les premières ce qu'il appela sa *collection des cinquante titres* et sur les autres sa *collection des quatre-vingts titres.*

Le terrain était prêt pour la confusion ; aussi dans un *nomo-canon* fort ancien, le plus ancien que nous ayons, on trouve élagués presque tous les canons qui n'ont pas la sanction impériale, et reproduits tous ceux qui ont passé par la chancellerie du palais.

C'est cette arme de guerre dont se servit fort habilement Photius.

Ainsi que nous l'avons vu dans ce qui précède, en ce temps-là l'Occident tombait des mains des successeurs de Charlemagne. L'œuvre de Photius coïncide avec la tentative que fait l'empereur Grec pour le rétablissement de son pouvoir en Italie.

C'était là son seul espoir de vaincre le siége de Rome, par cette confusion de l'Eglise grecque et de l'empire à qui paraissait revenir la fortune, en même temps que l'Eglise romaine se débattrait sous l'étreinte des Musulmans et des Normands, ou serait forcée, en se reconnaissant vassale de l'empire d'Orient, de se soumettre par une nécessité indirecte à l'Église qui était devenue partie essentielle de cet empire.

Il publia donc son *nomo-canon*, de quatorze titres auxquels il ajouta deux cent trente-deux autres titres, groupant sous chacun de ces titres tous les canons qui se rapportent au même objet, indiquant en même temps les lois de l'empire qui confirment ces canons de l'Église, en telle sorte que les lois de l'empire non-seulement appuient et soutiennent les lois disciplinaires de l'Église, mais encore les décrets des empereurs ayant, eux aussi, autorité pour appuyer les décisions dogmatiques des Conciles et décider des matières de foi.

Il fit plus, et se sépara absolument de l'Eglise romaine en biffant le huitième Concile général qu'elle reconnaissait, en plaçant à ce rang des conciliabules qu'elle réprouvait et flétrissait, en

reléguant dans les monastères le célibat ecclésiastique imposé à tous les clercs, et surtout en soulevant et en décidant en sens contraire la controverse connue sous le nom de *filioque*, et dont voici le résumé.

Le deuxième concile de Constantinople, tenu en 380, avait parlé du Saint-Esprit comme procédant du Père, sans mentionner sa procession du Fils. Le développement normal et régulier de la théologie avait bientôt mis en lumière que le Saint-Esprit procédait du Fils aussi bien que du Père, avec cette seule différence que les pères de l'Eglise grecque se servaient plus habituellement de cette expression : *Le Saint-Esprit procède du Père par le Fils*, tandis que les Pères latins se contentaient de dire que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, énonçant le fait sans exprimer la manière. C'est cette variante que Photius s'attacha à mettre en lumière, en l'interprétant d'une façon calomnieuse, car il ajoutait que c'était reconnaître deux principes dans la divinité. Photius savait fort bien qu'un abîme jeté entre les croyances ne serait pas franchi, alors même que cet abîme ne serait qu'un simple point dogmatique.

Cette phase définitive du schisme d'Orient est la seule chose que nous ayons à remarquer dans le pontificat de Marin Ier (882-884), qui succéda à Jean VIII, et ne régna qu'environ quinze mois.

Marin Ier, Adrien III.

A Adrien III (884-885), dont le pontificat de quelques mois n'eut rien de remarquable, succéda Etienne VI (885-891), dont l'élection doit être remarquée, en ce sens que l'empereur Charles-le-Gros voulut la casser, sous le prétexte qu'elle avait été faite sans son consentement. Il est si peu exact que c'étaient les empereurs qui nommaient les Papes, et même que leur consentement était absolument nécessaire qu'il suffit à Etienne de prouver qu'elle s'était faite en présence de Jean, évêque de Pavie, et délégué de l'empereur. La présence d'un délégué du pouvoir impérial était motivée par la nécessité de maintenir le bon ordre, et aussi pour qu'une élection ne se fît pas qui eût été particulièrement désagréable au défenseur du Saint-Siége (1).

L'empereur Charles-le-Gros veut casser l'élection d'Etienne VI; quel était le droit des empereurs dans l'élection des souverains Pontifes.

(1) Muratori, *Histoire d'Italie*, an. 885. Les défenseurs les plus outrés des droits impériaux et royaux, Fleury, (livre 56, § 10); De Marca (VIII conc., cap. 12 et 19, n. 6), sont forcés d'avouer que la présence des délégués impériaux n'était né-

Quelle fût la domination Toscane en Italie, et comment la Papauté tomba dans une telle servitude.

C'est au moment de la mort de Charles-le-Gros, et après que Eudes, comte de Paris, eut prit le titre de roi de France, tandis qu'à côté du royaume d'Arles ou de la Bourgogne Cisjuranne s'était élevé le royaume de la Bourgogne Transjuranne, qu'il faut placer ce que l'on est convenu de désigner sous le nom de domination Toscane, et qui flotte entre les ducs de Spolète et les ducs de Frioul. Vous aurez une idée exacte de ce qu'était l'Italie dans cette compétition, lorsque vous saurez que Bérenger, duc de Frioul, se fit couronner empereur par le pape Etienne en 891, et que le pape Formose dut, en 892, couronner comme co-empereur Lambert, fils mineur de Guido, duc de Spolète.

La période que nous allons traverser est, sans

cessaire que pour la consécration du Pontife et non pour son élection. De ce qu'ils considèrent comme un droit, ils ne trouvent aucune preuve écrite, et l'avouent ; seulement, comme le fait de cette présence est constatée dans la consécration de plusieurs Pontifes, ils en concluent qu'elle était de droit. Eh bien ! jusqu'à preuve du contraire, nous maintiendrons ce que nous avons déjà avancé, à savoir que cette présence n'avait pas été imposée par les empereurs, mais implorée par les nouveaux élus comme une garantie d'ordre et une protection, qu'elle ne fut jamais revendiquée par les empereurs de tradition carlovingienne, et que plusieurs fois on s'en passa, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer.

contredit, la plus triste de toutes celles qui par leur enchaînement composent l'histoire de la Papauté. Il serait fastidieux et inutile de s'arrêter à chaque Pape en particulier. De Formose à Grégoire VII, de 896 à 1073, c'est-à-dire dans l'espace de cent soixante-huit ans, se pressent les règnes de quarante-sept Papes ou anti-papes, la plupart élus fort jeunes. Ce chiffre seul suffirait à montrer que la Papauté ne s'y trouve pas dans des conditions normales. D'ailleurs nous n'avons aucun intérêt à dissimuler ce que certains pontificats présentèrent de spectacles lamentables. Tout au contraire, il y a là un enseignement d'un intérêt supérieur, et pour nous servir d'une expression toute moderne, pleine d'actualité.

Pourquoi tant de scandales et de stérilité ? C'est que l'Église romaine n'était pas libre. Leçon que renferme l'étude de cette triste époque.

L'œuvre du grand empereur n'avait pas été une œuvre chimérique ; mais il lui arriva ce qui arrive presque toujours aux choses vraiment grandes et d'un long avenir, c'est que son développement devait être très-lent et ajourné même pendant plus d'un siècle.

Les conquérants, les fondateurs d'empire, les

chefs de dynastie, font presque toujours une œuvre qui ne leur survit que par le travail lent et progressif du temps ; elle paraît, pour l'ordinaire, détruite entre les mains de leurs successeurs, et lorsqu'elle reprend et paraît se réveiller, c'est par une force qu'ils n'ont pas pu leur communiquer eux-mêmes et qui vient d'un principe étranger qui la continue d'une autre manière qu'ils ne l'avaient voulu eux-mêmes.

Charlemagne avait voulu l'indépendance pleine et entière du Saint-Siége, il avait voulu l'union de l'empire et de la Papauté, et non la subordination de l'un à l'autre, du moins sous le rapport politique, car des paroles que nous avons citées de lui il ressort que cet esprit si droit et si élevé n'avait nullement méconnu ce qu'avait de supérieur en soi le pouvoir spirituel, et ce que le pouvoir temporel, dans certains cas, lui devait de respect et même de subordination.

Cette indépendance du Saint-Siége, il n'avait pu l'assurer que par le seul moyen qui fût à sa disposition, en lui octroyant la souveraineté sur une partie de l'Italie.

Mais à l'époque féodale et surtout alors, dans ses

commencements, le pouvoir soit impérial, soit royal, n'était à peu près que nominal lorsqu'il se rencontrait entre les mains d'un homme ordinaire. Tel feudataire était bien autrement puissant que le Seigneur de qui il relevait.

Il résultait de là deux graves inconvénients pour le Saint-Siége.

Placé par sa magistrature toute spirituelle dans l'impossibilité de faire la guerre par lui-même, le souverain Pontife se trouvait dans un état d'infériorité très-marqué vis-à-vis des grands feudataires qui l'entouraient, et qui tous étaient des hommes de guerre.

Charlemagne avait voulu remédier à cette infériorité par l'union étroite de l'empire et de la Papauté. Vous n'avez qu'à reporter vos souvenirs sur tout ce que nous venons de voir se dérouler sous nos yeux, pour rester convaincus par mille preuves que les Papes firent tout ce qu'ils purent pour rendre plus étroite cette alliance ; ce furent, à chaque pontificat, de nouvelles tentatives dans ce sens, mais qui n'aboutirent qu'à un résultat éphémère et parfois tout-à-fait nul, surtout à cause de la division des pouvoirs dans la descendance des Carlovingiens.

Là est l'explication du caractère si triste de cette période que l'on a appelée à juste titre le siècle de fer de la Papauté.

Les Papes y sont tantôt le jouet des grands feudataires entre lesquels se jouent les intérêts de l'Italie, tantôt celui de quelques familles importantes de Rome, tantôt des communes qui avaient entre les mains les pouvoirs municipaux de la cité.

Qu'y a-t-il d'étonnant qu'un Pape qui était imposé, quelquefois encore adolescent, au clergé et au peuple de Rome par une grande dame romaine effrénée dans ses mœurs, ou par un homme de guerre et souvent de brigandage, ne fût pas un saint ? On peut dire qu'à très-peu d'exceptions près, tous les Papes élus dans des conditions régulières ont été des hommes recommandables, autant par leurs mœurs que par l'intégrité de leur foi, sans qu'il y ait eu nécessité à cela. La Providence l'a permis, et c'est très-consolant. Mais ne paraît-il pas; à l'opposé, naturel qu'elle refuse de rendre recommandable, par une intervention particulière de son secours, un Pontife dont la promotion est elle-même un crime, et que les fidèles ne subissent que violentés ? N'est-ce pas là un argument en

faveur de la liberté du Siége apostolique et de son indépendance ? (1)

Le premier Pontife que nous rencontrons avec des ombres sur son nom, c'est Formose (891-895) que Jean VIII avait déposé comme évêque de

Les papes Formose et Boniface VI.

(1) Aussi de si stériles spectacles ne nous amèneront pas à des dissimulations systématiques ; mais nous ne nous arrêterons pas, au-delà de ce qu'il faut, aux choses inutiles ni aux choses scandaleuses ; jamais nous ne ferons descendre si bas cette histoire, la plus élevée entre toutes, d'autant plus que ces détails appartiennent presque tous à Luitprand ou à son continuateur, et que tous les deux de bonne foi, c'est notre impression du moins, sont d'une étrange crédulité, ramassant tous les bruits sans aucune critique, et d'une telle ignorance, qu'il leur est arrivé, pas une seule fois, il ne faut pas le croire, de passer plusieurs pontificats sans s'en douter, sans accuser aucune interruption. Nous dirons le mal lorsqu'il y aura utilité à le faire, mais avec une préférence que nous avouons hautement à redresser ce qui n'est que calomnies et à présenter les beaux jours lumineux qui traversent ces deux moitiés du dixième et du onzième siècles que l'on s'est habitué à considérer comme enveloppés d'une nuit absolument ténébreuse.

Il est certain que ces deux moitiés de siècle peuvent être, à juste titre, appelées le siècle de fer ; plus qu'en aucun autre temps, les lois de l'Eglise furent impuissantes, ses biens volés, ses dignités usurpées ou vendues ; au sommet, l'on trouve parfois des Pontifes qui, au lieu d'être occupés à remédier à ces mœurs, ne font que les aggraver ; dans les affaires de Rome, pendant plusieurs années, on rencontre à

Porto, et qu'Adrien III et Etienne VI avaient réhabilité. Quel qu'eût été son passé, sa conduite sur la chaire de saint Pierre fut remarquable. Quoiqu'il eût été amené par le délaissement où le roi de France, Charles-le-Simple, avait laissé l'Italie d'y

découvert la main de femmes prostituées, quoique dans un rang souverain, et aussi celle des plus obscurs factieux; il y a scandale, mais jamais interruption et surtout violation de la vraie doctrine. Mais en somme, c'est la conduite de sept à huit Pontifes qui fléchit sous le poids des mœurs générales qui sont mauvaises dans toute l'Europe. Mais qu'est-ce que cela veut dire? Le Pape est infaillible, mais il n'est pas impeccable; il a une assistance particulière de l'Esprit saint pour la direction générale de l'Eglise, et il n'est pas nécessaire que cette assistance s'étende à sa conduite privée. Ce sont de ces vérités qu'il faut rappeler au moins une fois lorsqu'on traite des affaires de la Papauté, et que nous ne saurions mieux placer qu'à l'ouverture de ce *siècle de fer*. D'ailleurs un Pape est un homme, et une des conditions de l'humanité, est la liberté pour le mal comme pour le bien. Si la liberté pour le mal existe dans un homme placé dans les conditions générales de l'infirmité humaine, il faudra bien que de temps à autre cette faiblesse incline cette liberté. Tous les Papes ne sont pas saints, tous ne sont pas placés sur les autels. Pourquoi cela? si ce n'est pas que tous n'ont pas atteint à cette perfection à laquelle cependant tous les fidèles sont appelés, et que tous peuvent atteindre. S'il y a parmi eux des imparfaits, ne peut-il pas y avoir des coupables? Même dans l'exercice de son infaillibilité, qui est le vrai caractère surnaturel de la Papauté, le Pape agit non comme l'homme-Dieu qui

appeler Arnoul, qu'il sacra empereur à Rome, en 895, il ne se désintéressa pas des affaires de Charles et chercha à le couvrir contre les coups du roi Eudes.

L'élection de son successeur, Boniface VI (896), paraît avoir été un coup de la populace ; mais ce Pape ou anti-Pape, ne resta que quinze jours sur le siége où la violence l'avait placé.

Parmi les plus grands scandales de cette époque, nous devons appeler l'attention du lecteur sur celui qui en ouvrit la triste série, cet acte de haine implacable ou de zèle sauvage (car rien ne saurait

n'avait qu'à reproduire sa pensée immédiate pour exprimer la vérité surnaturelle, mais comme un docteur ordinaire qui étudie, consulte, appelle à lui les documents de la tradition avec cette prérogative qu'il est infaillible lorsqu'il prononce comme docteur universel, et, hâtons-nous de le dire, il parle en cette qualité toutes les fois qu'il définit un point de doctrine ; s'il en était autrement, s'il pouvait se tromper en enseignant le peuple de Dieu, ce serait la ruine de celui-ci, ruine vraiment irréparable, tandis que toutes les autres le sont et que souvent même elles servent à faire briller davantage la force surnaturelle de la sainteté qui, altérée dans le cœur de tel Pape, parait plus brillante dans celui de son successeur. Est-ce que la force, la sainteté, l'intégrité de Grégoire VII n'en brilleront pas avec plus d'éclat, au sortir de ces ténèbres du *siècle obscur ?*

mettre à nu l'intention qui le guida), du pape Etienne VI (896-897), faisant déterrer et mutiler le corps de son prédécesseur Formose, sous ce prétexte qu'il avait illégalement occupé le siége de saint Pierre et que les ordinations qu'il avait faites avaient été viciées par ce vice originel. Il expia son crime ou son affreuse erreur au fond d'un cachot où ses ennemis l'étranglèrent.

Le pape Etienne VI profane les restes de son prédécesseur Formose.

Le successeur d'Etienne, Romain, qui ne régna que quatre mois, et le successeur de celui-ci, Théodore, qui ne resta assis sur le siége de saint Pierre que vingt jours (897), furent unanimes tous les deux dans leurs efforts pour réparer le scandale dont nous venons de parler en réhabilitant la mémoire de Formose et en faisant reporter dans la sépulture ordinaire des Papes, avec des honneurs solennels, son corps que des pêcheurs avaient retrouvé dans le Tibre

Les papes Romain et Théodore II réhabilitent la mémoire de Formose.

Sous le pontificat de Jean IX (898-900), l'on voit avec admiration Adalbert II, duc de Toscane, laisser Gui de Spolète et Bérenger de Frioul se disputer la couronne impériale et se contenter d'assurer la paix et le bonheur de ses sujets en neutralisant sur ses frontières l'action de ses deux compétiteurs au titre d'empereur.

Jean IX et Alfred-le-Grand d'Angleterre.

Vous voyez que dans les siècles les plus ténébreux, la vertu ne manque pas. En ce temps-là régnait en Angleterre un sage des meilleurs époques, Alfred-le-Grand, qui non content de collationner les vieilles lois saxonnes, faisait butin de tout ce qu'il pouvait trouver ailleurs : lois, paraboles, traités entiers de morale qu'il traduisait ; ce fut plus qu'un sage, ce fut un saint.

Coup d'œil rétrospectif sur le IXe siècle.

Nous aurons tout dit sur les lumières qui brillèrent dans ce siècle, en ajoutant au nom d'Alfred celui de Raban Maure, archevêque de Mayence, et de Scot Erigène, l'ami de Charles-le-Chauve, le hardi et téméraire penseur. Il n'est pas déplacé de mentionner, à côté de ces noms immortels, celui d'Hincmar, archevêque de Reims. De plus vives lumières brillaient alors à Bagdad, Cufa, Bassora, qu'avait fondées Almanon, autrement appelé Abu-Giafar-Abdallah, le célèbre calife de Babylone et d'Egypte.

Benoit IV, Léon V et Chrystophore.

Nous n'avons pas de documents du pontificat de Benoit IV (900-903), dont Fleury dit : « Ce fut un » grand Pape. » (liv. 54, § 38). Malheureusement ses actes n'ont pu traverser les ténèbres de son siècle. Léon V, son successeur (903), aurait marché

sur ses traces, si un homme qui lui devait tout ne l'avait pas fait jeter en prison pour prendre sa place. Cet usurpateur, Christophe (903) fut, après six mois de pontificat, jeté lui-même dans un cachot par le Pape que le peuple indigné venait de nommer, Sergius III (904-911). Nous ne sommes pas en mesure de nous faire le panégyriste de ce Pontife contre lequel Fleury et Baronius se sont élevés avec force ; mais nous devons, toutefois, faire observer au lecteur que les accusations que Fleury, entre autres, réédite contre ce Pontife et qui viennent se résumer en celle-ci qu'il aurait été l'amant de Théodora, dame romaine, que sa haute naissance, ses intrigues et ses mœurs dépravées ont signalée à l'attention de la postérité, sont puisées dans une vie de cette princesse que Muratori classe à juste titre parmi les plus vils libelles à effets scandaleux, ou dans Luitprand, assez mal renseigné sur Sergius pour en faire le successeur immédiat de Formose, dont huit autres Pontifes le séparent.

Sergius III et les calomnies contre ce Pape.

Quoi qu'il en soit, son successeur, Anastase III (911-913), fut irréprochable et même d'une vertu éminente ; le vice ne faisait qu'apparaître sur le

Anastase III et la conversion des Normands.

Saint-Siége lorsqu'il y était poussé par la violence ou l'intrigue, et aussitôt qu'une élection se faisait dans des conditions régulières, la vertu l'y remplaçait.

C'est sous le pontificat d'Anastase III, successeur de Sergius, qu'il faut placer un des événements les plus considérables de l'Occident, la conversion des Normands qui devaient balancer la fortune des Francks au-delà du Rhin et soumettre celle des Anglo-Saxons dans leurs trois îles.

Le pape Landon et les tentatives de restauration de l'empire par les Italiens.

A Anastase III succéda Landon (913), qui ne régna que six mois et dix jours, et dont le passage rapide paraît avoir été marqué par des efforts pour faire régner quelque accord entre les divers compétiteurs qui voulaient faire revivre l'empire au profit des Romains.

Jean X et ses détracteurs.

L'avénement au Saint-Siége du successeur d'Anastase, Jean X (914-928), a été flétri par Luitprand, que reproduit Fleury, comme ayant été l'œuvre de Théodora la jeune, sœur de Marozia, dont il eût été l'amant et qu'elle aurait fait nommer pour l'avoir auprès d'elle à Rome. Cependant rien de semblable n'a été dit par les trois autres auteurs contemporains de Jean, qui tous en font le plus grand

éloge. Il paraît, en outre, fort difficile d'admettre qu'avec de tels commencements, la réputation de ce Pontife fût assez imposante pour que de Constantinople on l'ait appelé à pacifier les affaires de l'Orient, fort compromises par la révolte des Bulgares. Ce Pape eut aussi assez d'influence pour former une croisade contre les Musulmans et les chasser ainsi d'Italie. Il périt étouffé par les ordres de Gui, duc de Spolète, qui venait d'épouser Marozia. Si la réputation de ce Pontife eût été aussi gravement entachée que l'admet Fleury, est-ce que Flodoard aurait pu raconter sa mort en ces termes : « Tandis qu'il se rend illustre par la paix, il est » circonvenu par une perfide patricienne, jeté en » prison, resserré dans un noir cachot ; mais son » esprit ne saurait être retenu dans ces antres » cruels ; il s'élance au-dessus des cieux, et monte » sur le trône qui lui était destiné (1). »

Ce pontificat tranche d'ailleurs sur tous les autres de la même période par sa durée, qui fut de quatorze ans.

Léon VI, Etienne VIII, Jean XI.

Quoique le pontificat de Jean XI ne soit séparé de celui de Jean X (931-936) que par ceux de

(1) Ceillier, t. 19.

Léon VI (928) et d'Etienne VIII (928-931), et par l'intervalle des trois ans que durèrent ces deux pontificats, ces deux règnes doivent attirer notre attention. L'un et l'autre furent ceux d'hommes vraiment vertueux ; Platine dit du premier : « Rap-
» peler les citoyens à la concorde, recomposer
» les affaires italiennes encore en tumulte à la suite
» de la témérité et de la faiblesse des Pontifes
» précédents, écarter de la cité des Italiens les
» Barbares, voilà ce qu'essaya Léon. »

Sont-ce ces efforts pour la paix qui furent cause de leur fin prématurée ? Il est certain que même les bons Papes ne faisaient pas longue vie sur la chaire de saint Pierre. Faut-il croire qu'un crime mit fin à leur rapide pontificat ? Quoi qu'il en soit d'eux, Jean était le fils d'Alberic, consul de Rome, et passait pour être celui de l'impudique Marozia. Quelle qu'ait été la cause de son avénement au siége pontifical, à l'âge de vingt ans, il est certain qu'un crime l'en fit descendre et le jeta dans un cachot où il mourut au commencement de janvier 936.

Ce qu'il faut penser des désordres de ce dernier pontificat.

Nous pouvons ranger sous les mêmes considérations les pontificats de Léon VII (936-939),

L'Eglise romaine libre et en paix sous les pontificats de Léon VII, Etienne IX, Marin II, Agapet II.

Etienne IX (939-943), Marin II (943-946), Agapet II (946 955). L'influence de la noblesse romaine paraît avoir baissé à Rome ; il est certain qu'elle n'est plus prépondérante dans l'élection des Pontifes. Aussi ces trois pontificats sont-ils exempts de tous reproches. Jusqu'ici, après les ducs de Frioul et ceux de Spolète, qui se sont efforcés de faire à leur profit, chacun à son tour, le royaume d'Italie, il y a eu successivement appel, soit par les populations, soit par les Papes, des rois de Provence, de ceux de la Bourgogne Transjurane, des rois de Germanie. C'est un de ces derniers, Othon, qui, appelé par le pape Agapet, vient recevoir à Milan la couronne de fer du royaume de Lombardie. Nous allons bientôt revoir en lui la réunion à la couronne d'Italie de la couronne impériale.

Jean XII.

Cette union eut lieu sous le pontificat de Jean XII (956-964), qui doit fixer l'attention du lecteur, soit par les accusations dont il a été chargé par les chroniqueurs du temps et surtout par ceux d'Allemagne, soit par quelques événements importants, dont celui-ci est du nombre.

Jean était patrice de Rome lorsque le peuple et

le clergé que séduisirent cette position de patrice qui leur parut un rempart contre les ennemis du dehors, l'entraînèrent à unir dans sa personne les deux pouvoirs. Ce Pape ne se trouvait donc pas dans les conditions normales des autres Papes qui, pris au sein du clergé, avaient été plus ou moins préparés aux devoirs redoutables de leur charge. Ce fut plutôt une élection politique qu'une élection ecclésiastique, et il y avait à cela quelque excuse.

Cela posé, et avant de raconter comment la couronne impériale fut décernée par le Pape à un roi saxon que son prédécesseur venait de faire roi d'Italie, disons quelques mots de l'état politique de la Germanie.

Depuis que la couronne impériale avait échappé aux mains des descendants de Charlemagne, ce qu'ils avaient possédé en Allemagne s'était fractionné en plusieurs Etats, dont quatre duchés dominant les autres fiefs. Ces duchés en étaient revenus à la constitution Germanique antérieure à l'empire Franck, et les quatre ducs avaient, comme pairs, élu un d'entre eux pour empereur (1). On avait vu

(1) Nous ne les considérons comme empereurs que lorsqu'ils sont sacrés par le Pape ; c'est pour cela que nous avons

alors un des spectacles les plus propres à consoler ceux que n'attriste que trop souvent cette série de crimes et de malheurs que l'on appelle l'histoire de l'humanité. Othon de Saxe avait été élu et avait refusé en désignant Conrad de Franconie, comme plus digne d'occuper le trône impérial. Mais après un règne de six ans, Conrad, à son tour, considérant Henri l'Oiseleur, de la maison de Saxe, comme seul capable de porter ce fardeau, l'avait désigné comme son successeur, sans aucun égard pour ses propres liens de famille. C'est le fils d'Othon l'Oiseleur, surnommé Othon Ier, que nous avons déjà vu couronné roi d'Italie par Agapet, et que nous allons voir sacré empereur par son successeur, vis-à-vis de qui nous allons nous trouver en présence.

La couronne impériale passe aux rois Saxons en la personne d'Othon Ier; divisions entre ce prince et le Pape.

Ce fut lui, en effet, que Jean rappela en Italie.

Ce qui va suivre vous prouvera que le Pape ne faisait en cela que répondre aux nécessités impérieuses de la situation, car, aussitôt que le saxon approcha, les feudataires de Bérenger déclarèrent

désigné comme roi de Germanie Othon, tant qu'il n'a reçu que la couronne de fer des mains du pape Agapet, et qu'il n'a pas reçu de celles de son successeur l'onction impériale.

qu'ils ne combattraient sous les enseignes de sa maison que s'il abdiquait en faveur de son fils. Comme Bérenger s'y refusa, Othon ne trouva plus personne à combattre en Italie.

Si je vous cite les paroles par lesquelles avant de partir il se lia vis-à-vis du Saint-Siége, c'est pour vous montrer par son témoignage comment il comprenait son rôle de défenseur du Saint-Siége, et lasituation vis-à-vis de lui que non-seulement il se fit à lui-même, mais qu'il transmit à ses successeurs; vous concluerez que telle était l'opinion générale à cet égard, car il n'est pas croyable qu'Othon ait voulu se lier au-delà du nécessaire (1).

« A vous, seigneur Jean, pape, moi, Othon, roi, » je vais promettre et jurer par le Père, et le Fils » et le Saint-Esprit, par le bois sacré de la croix » et par ces reliques de saints, que, si Dieu le per- » mettant, j'arrive à Rome, j'exalterai, selon mon » pouvoir, l'Eglise romaine et vous son chef; que, » de ma volonté, de mon conseil ou de mon con- » sentement, vous ne perdrez ni la vie, ni les mem- » bres, ni la dignité. Je ne ferai dans la ville de

(1) Muratori, *Histoire de l'Italie*, an. 862.

» Rome, sans votre participation, aucune ordon-
» nance sur rien de ce qui concerne les Romains
» ou votre personne. Tout ce qui de la terre de
» saint Pierre viendra en notre puissance, je vous
» le rendrai. Et celui auquel je commettrai le
» royaume d'Italie, je le ferai jurer de vous aider
» à défendre la terre de saint Pierre selon mon
» pouvoir. Ainsi, que Dieu me soit en aide et ses
» saints Évangiles. »

C'est après cet engagement qu'Othon-le-Grand, deux ans probablement après, reçut à Rome, des mains du pape Jean XII, la couronne impériale vacante depuis trente-huit ans, d'après grand nombre d'historiens qui ne tiennent compte ni de ces intrus ridicules, qui comme Bérenger, d'un simple duché croyaient passer sans transition au trône de Charlemagne, ni de ceux qu'avaient portés à cette place la simple élection de leurs pairs, sans aucune consécration religieuse.

Sacré empereur, Othon signa un diplôme qui ne fut qu'une reproduction à peu près textuelle de la donation de Louis-le-Pieux.

Cependant, moins de deux ans après, le nouvel empereur, après avoir résisté quelque temps, pré-

sida lui-même un conciliabule où Jean fut déclaré déchu du souverain pontificat, et un autre Pape nommé à sa place. Sans vouloir décharger Jean de toutes les accusations formidables qui furent accumulées contre lui, nous devons faire remarquer que le même peuple de Rome qui avait entraîné Othon à cet acte si étrange d'un empereur déposant un Pape, rouvrit quelque temps après les portes de Rome à Jean, chassa l'anti-Pape, insulta Othon, et que, dans le Concile que le Pape présida pour condamner son compétiteur, il s'y montra d'une douceur, du moins d'une modération qui contraste fort avec la rigueur que l'on avait déployée contre lui-même. Si l'on osait se prononcer sur des temps aussi ténébreux, on comparerait Othon à un autre empereur qui a reçu comme lui de la postérité le titre de grand, Théodose, droit, religieux, héroïque, mais souvent emporté par sa fougue, et tout en reconnaissant que Jean porta sur le siége de Pierre les mœurs plus que profanes des seigneurs italiens de cette triste époque, on laisserait la plus grande part de responsabilité à cette populace de Rome qui n'avait su retrouver, depuis qu'elle avait été réduite en poussière sous les pas de toutes

les invasions, ni consistance politique ni solidité morale.

Mais ce qu'il importe de remarquer, avec plus de soin encore, c'est que décidément Othon voulait gouverner l'Eglise. Après la mort de Jean XII, les Romains lui ayant donné pour successeur Benoit V (972-973), l'empereur assiégea Rome, emmena le nouvel élu captif en Allemagne et replaça de son autorité propre sur le Saint-Siége Léon VIII, cet anti-Pape qu'il avait opposé à Jean. Si ce que Fleury déclare authentique était exact, à savoir que le peuple Romain, sur l'excitation de l'anti-Pape, livra à l'empereur Othon et à ses successeurs l'installation des Papes, l'investiture des évêques, ce que nous venons de dire de cette populace ne serait pas sévère (1), et la grandeur de la Papauté édifiée

Léon VIII anti-pape et Benoit V.

(1) Dans la relation de son ambassade à Constantinople où il avait été envoyé par l'empereur Saxon pour demander à l'empereur Grec la main de sa fille pour son fils, Luitprand nous apprend quelle opinion on avait dans tout le reste de l'empire sur les Romains : « Nous autres Lombards, Saxons » et Francs, nous n'avons pas de plus grande injure à dire à » un homme que de l'appeler Romain, ce nom signifie parmi » nous tout ce que l'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, » d'avarice, d'impureté et de fourberie. »

sur le roc n'en ressortirait que davantage à côté de ce sable mouvant.

Pendant que de tels événements occupaient la scène politique de l'Europe, il se passait, dans une demi-lumière qui ne se révèle qu'à ceux qui ne se laissent pas absorber par les événements tumultueux de l'histoire, un fait qui devait avoir l'influence la plus salutaire sur notre civilisation et lui transporter un héritage que n'aurait pas su conserver l'Islamisme déjà entièrement tourné aux choses de la conquête et de la barbarie.

Jean XIII, Benoit VI ; commencements de Gerbert; les sciences et les arts conservés de la vieille civilisation passent des musulmans aux chrétiens.

Une élection régulière avait à peine fait monter sur la chaire de saint Pierre le pape Jean XIII (965-972), qu'un jour, parmi les pèlerins qui affluaient à Rome, il distingua un jeune religieux qui lui avait été présenté parmi ceux qui composaient la suite de Borel, duc de l'Espagne citérienne et d'Halton, évêque de Vic en Catalogne. Jean en écrivit à Othon-le-Grand, et appuyé de son suffrage il retint auprès de lui ce jeune moine qui n'était autre que Gerbert, élevé dès sa plus tendre enfance dans le monastère fondé à Aurillac par saint Gerand, et puis plus tard confié au duc qui l'avait emmené en Espagne afin qu'il pût ajouter à ce que l'on

apprenait dans les écoles françaises, ce que celles d'Espagne empruntaient aux universités arabes, par le bénéfice du voisinage et des rapports fréquents. Gerbert ouvrit une école à Reims, sous le patronage de l'archidiacre de cette église, fort exercé lui-même dans l'enseignement de ce que l'on savait de ce côté des Pyrénées (1).

(1) Richer nous a conservé le programme de cet enseignement dont nous allons emprunter l'analyse à M. Lenormant (questions historiques), car malgré l'aridité de cette nomenclature, il faut bien que l'on sache une fois pour toutes quelles étaient les lumières qui s'allumaient au milieu de ces ténèbres du dixième siècle qu'on se représente trop aisément comme une nuit contre laquelle aucun astre ne lutte.

Gerbert enseignait déjà, à cette époque, la dialectique d'Aristote et en expliquait longuement les propositions. A Aristote il ajoutait Porphyre dont il développait l'*Isagogé*, sur les traductions latines, celles de Victorin et celles de Moulins. Gerbert avait en outre, entre les mains, les *Topiques* d'Aristote, traduites par Cicéron, et il en faisait entrer l'explication dans son enseignement, ainsi que celle des catégories. A cet enseignement philosophique, il en ajoutait un purement littéraire, et qui embrassait Virgile, Stace, Térence, Juvénal, Perse, Horace, Lucain. Il ajoutait aux commentaires sur ces poètes un traité complet de rhétorique, et à ceux sur les philosophes un traité de controverse. Son enseignement des mathématiques commençait par l'arithmétique qui en est la base, et il faisait cet enseignement de la manière la plus lumineuse et la plus élémentaire. Aux notions

Gerbert fut donc chez nous l'importateur des richesses de la civilisation arabe. Rien de plus instructif que de comparer la rapide existence de cette civilisation dont nous voyons poindre la première lueur en 800, dans la personne d'Alkendi de Bosra, médecin et philosophe, et qui s'éteint presque aussitôt qu'elle a atteint son apogée en la personne d'Averroës, mort à Maroc en 1206. Elle avait été le résultat du rapide passage des Arabes au milieu de tout ce qui restait des civilisations antérieures, et avait reçu de chacune une rapide empreinte. Ce

de p'ain-chant, seules répandues dans les Gaules, il ajouta l'enseignement de la musique, distinguant et distribuant les tons, demi-tons, détons et dièses. Quant à l'astronomie, il s'étudia surtout à la rendre tangible par la construction d'appareils très-compliqués destinés à faire mouvoir sous les yeux de ses élèves les divers phénomènes célestes. Il fit fabriquer, en bois solide et rond, dit son élève Richer, une sphère, image en raccourci du grand univers. La description qu'il nous donne de ces divers instruments nous entraînerait trop loin ; nous nous contenterons de faire remarquer qu'ils révèlent non-seulement une science approfondie, mais beaucoup d'invention et surtout la passion de tout faire comprendre aux esprits même les plus grossiers. Richer parle, en outre, en ce qui concerne les mathématiques, d'une table numérale à vingt-sept cases, où les neuf chiffres représentaient tous les nombres, et produisaient à l'infini toutes les multiplications et les divisions.

furent eux qui découvrirent les plus précieux manuscrits dans les bibliothèques les plus célèbres de l'Asie et de l'Afrique, et mirent à les traduire cette vivacité d'intelligence qui est comme le caractère de leur impressionnable nature. La Chaldée leur livra les trésors de ses découvertes astronomiques, l'Inde ces chiffres qui ont conservé leur nom et dont les faciles combinaisons aidèrent tant au développement des sciences mathématiques; l'Egypte et la Chine, l'alchimie, mère de la chimie. Mais la loi religieuse qu'ils avaient adoptée laissait toujours planer sur cette civilisation naissante cette épée de Mahomet qui avait décrété de mort les sciences et les arts libéraux. Le fanatisme d'origine l'emporta à la fin contre les écarts des Abassides en faveur des arts et des sciences. Mais l'Occident chrétien en avait reçu le dépôt, et ce dépôt appartenait désormais au progrès de l'humanité (1).

(1) Cette civilisation n'avait été, à tout prendre, qu'une pure reproduction de plusieurs autres, mêlées ensemble. Sa seule originalité parait devoir se réduire à la création de cette architecture connue chez nous sous le nom de gothique. Si on peut la rattacher à une architecture antérieure, c'est à la seule architecture byzantine dont l'arcade sur colonnes, son principal élément, aurait inspiré l'idée de l'ogive. La mos-

Après la mort du successeur de Jean, Benoit VI (972-973), qui fut étranglé dans sa prison par les ordres d'un fils de Théodora-la-Jeune, et le pontificat, sur lequel nous ne savons rien de Donnus II (973), à qui on avait opposé un certain Francon,

Donnus II, Benoit VII, Jean XIV et l'anti-pape Boniface VII.

quée de Cordoue, l'un de leur plus anciens monuments, laisse voir le prolongement des extrémités inférieures de la demi-circonférence génératrice de l'arcade, jusqu'à ce que ces extrémités viennent rencontrer celles du chapiteau. Mais l'ogive se voit dans toute sa pureté au tombeau de Mahomet à la Mecque, dans la salle de Saladin au Caire. Elle a été obtenue, sans aucun doute, d'abord par la surélévation de la voûte elle-même, par la surélévation des extrémités de l'arc au-dessus de la corniche, et ensuite, toujours par la poursuite d'une plus grande élévation de la voûte en formant l'arcade par la rencontre de deux arcs de cercle. L'ogive était trouvée, et elle entrait dans notre Occident chrétien presque en même temps que les autres produits de la civilisation arabe, car à Reims, à côté de la chaire de Gerbert, nous voyons le prêtre Rumalde bâtir, en style ogival, l'église métropolitaine de cette cité.

Singulière coïncidence ! au moment où se créait, parmi nous, la véritable architecture chrétienne, car par les développements qu'elle y reçut et la direction sublime qui lui fut donnée, ce fut une véritable création, Jean XIII, au rapport de Baronius, faisait la première bénédiction de cloches. Elles avaient été inventées au sixième siècle, mais leur adoption par l'Église coïncide avec cette autre adoption de l'architecture ogivale dont elles sont le dernier trait, car, dit avec beaucoup d'éloquence et de vérité M. de Lamennais : « S'il

un vrai scélérat, qui sous le nom de Boniface VII, pilla le Vatican, se sauva en Orient, et en revint en 985 pour porter les mains sur le Pontife alors régnant, Jean XIV, le jeter en prison où il mourut, et fut frappé lui-même de mort subite, abandonné par les sicaires qu'il avait à sa solde, et son corps livré à tous les outrages. Dans l'intervalle (975-983), Benoit VII avait fait briller sur la chaire de saint Pierre les vertus les plus pures ! preuve à ajouter à tant d'autres pour établir que, même dans ces malheureux temps, les élections légitimes aboutissaient toujours à de vertueux Pontifes.

C'est à ce moment que nous nous trouvons en face

» était possible de s'élever à une hauteur où tous les bruits » de la terre, sans cesser d'être perçus, se confondissent en » un seul bruit, on entendrait comme un son unique, et » dans ce son une multitude prodigieuse d'autres sons. Ce » serait vraiment la voix de la nature indéfiniment variée, » rigoureusement une. A notre égard, la cloche est cette » voix... L'orgue décompose et ramène, sous l'empire des » lois musicales, le son infiniment complexe de la cloche ; » pour l'étendue, l'éclat, la puissance, il n'a point de rival. » Il est la voix de l'Église chrétienne, et comme l'écho du » monde invisible qu'elle manifeste symboliquement ; trans- » portez-le dans un temple grec, dans une pagode, dans une » mosquée, il y restera muet ou ne parlera qu'une langue » inintelligible. » (*Esquisse d'un phil.*, tom. 3, liv. 9).

d'un témoignage irrécusable de l'effroi que Rome causait dans toute la chrétienté. Othon II avait fait prier saint Mayeul d'accepter la charge redoutable de la gouverner comme Pontife : « Les Romains » et moi, répondit le saint homme, nous sommes » aussi éloignés de mœurs que de pays. » A Rome et dans les environs, toute maison tant soit peu importante était devenue une forteresse (1).

Cependant la crainte y fit ce que de plus nobles sentiments n'auraient pu obtenir. A Benoit VII avait succédé Jean XIV (983-984), et à ce dernier Jean XV (985-995) ; celui-ci, fatigué d'errer en exil, appela à son secours l'empereur Othon II. Rome trembla et ouvrit les portes au Pape. Il est

Jean XIV.

Jean XV appelle Othon II contre les Romains.

(1) Ceux qui s'imaginent que les croisades n'ont été que le résultat d'un enthousiasme instantané, d'une folie sublime, et qui n'auraient pas été frappés de ce que devait préparer aux Musulmans leurs attaques constantes sur tous les points par lesquels ils touchaient à la chrétienté, n'ont qu'à s'arrêter à ce fait qu'à cette époque où nous sommes arrivés, l'empereur d'Orient, Zimiscès, ayant préparé contre eux une guerre formidable pour les refouler au-delà de la Syrie et de la Palestine, guerre sur le seuil de laquelle l'arrêta le poison d'un assassin, les Vénitiens, les seuls intermédiaires du commerce entre l'Orient et l'Occident, défendirent sous peine de mort de fournir à ces ennemis de la chrétienté rien qui pût les aider dans cette guerre

très-remarquable que cette vie errante n'eût rien enlevé au prestige du Saint-Siége. De France, où Hugues était monté sur le trône au détriment du dernier des Carlovingiens, les seigneurs, les évêques, appelaient à grands cris le Pape pour apaiser leurs divisions (1). Celui-ci attendit, car il n'y avait rien de bien clair dans ces affaires des Gaules. Pendant ce temps-là, sa main suspendait le flot normand qui menaçait les côtes d'Angleterre (2).

(1) Longueval, t. IX.

(2) Ce spectacle est trop consolant et montre trop bien que, même au dixième siècle, la Papauté ne perdit jamais son influence sur le monde chrétien, pour que nous ne nous arrêtions pas à le considérer. C'est Jean lui-même qui va parler dans une lettre adressée à toute la chrétienté (Ceillier, t. 19) : « Jean XV, de nom, pape de la sainte Église romaine, à » tous les fidèles, salut.

» Tous les enfants de la sainte mère l'Église, de l'un et de » l'autre ordre, répandus sous les divers climats du monde, » doivent savoir que nous avons été informé, par plusieurs » personnes, d'une inimitié entre Ethelred, roi des Saxons » occidentaux, et le marquis Richard (Richard était duc et marquis de Normandie). Nous en avons été très-attristés, » attendu qu'ils sont nos fils spirituels. Enfin, ayant pris un » salutaire conseil, nous avons fait venir Léon, un de nos » apocrissaires, évêque suffragant de la sainte Église de » Trèves, et nous l'avons envoyé avec nos lettres d'exhorta- » tion, pour qu'ils eussent à se réconcilier. Traversant donc les

En l'année 996, le pape Jean XV étant mort, Othon III qui occupait alors le trône impérial, prit une résolution importante ; il fit nommer au Siége pontifical un allemand, le premier qui ait occupé ce siége, un homme du sang impérial, le petit-fils

Elévation sur le siége pontifical d'un saxon, Grégoire V.

» terres et la mer : le jour de la Nativité de Notre-Seigneur, » en la présence du roi, et l'ayant salué de notre part, il lui » remit nos lettres. Le roi ayant convoqué les hommes les » plus sages de son royaume, de l'un et de l'autre ordre, et » agissant pour l'amour et la crainte du Dieu tout-puissant, » ainsi que de saint Pierre, prince des Apôtres, et à cause » de notre admonition paternelle, accorda une paix très- » solide avec tous ses fils et filles, présents et à venir, et avec » tous ses fidèles, sans aucun dol. C'est pourquoi il envoya » Edelsin, évêque de la sainte église de Shirbun, Loftan, fils » d'Alfwold, et Edeluoth, fils de Wulstan, qui passèrent la » mer et arrivèrent auprès du marquis Richard. Celui-ci, à » son tour, ayant reçu pacifiquement nos remontrances et » entendu le décret du roi, confirma de grand cœur la même » paix avec ses fils et ses filles, présents et à venir, et avec » tous ses fidèles, en stipulant, que si l'un d'eux ou eux- » mêmes faisait quelque chose d'injuste contre l'autre, il le » réparerait par une satisfaction convenable, de telle sorte » que la paix subsistât à jamais inébranlable, confirmée par » les serments de part et d'autre. »

Nous plaçons ici un autre document qui est un des titres les plus glorieux de notre église gallicane. Hélas ! il montrera aussi que la division était non-seulement sur les frontières des Etats, mais les armait à l'intérieur ! Cette citation servira du moins à montrer que partout c'était l'autorité

d'Othon-le-Grand par Othon, marquis de Véronne, et cela, sans aucun doute, pour mettre un terme aux maux dont Rome, depuis plus d'un siècle, n'avait pas cessé d'être accablée. C'est ici le lieu de s'arrêter un moment sur la vraie cause de ces maux.

Sans aucun doute, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la population de Rome avait, plus que toutes les autres en Italie, subi, dans son

ccelésiastique, soit pontificàle, soit épiscopale, qui seule pouvait guérir les maux du siècle :

« Gui, par la grâce de Dieu, évêque du Puy, salut et paix » à ceux qui attendent la miséricorde du Seigneur. »

« Nous notifions à tous les fidèles que puisque les maux » dont nous nous plaignons croissent tous les jours, nous » assemblons les évêques Pierre du Vivarais, Wigan de » Valence, Begon d'Auvergne, Raimond de Toulouse, Deus- » dedit de Rodez, Fredelon d'Elne, Fulchran de Lodève et » Wigan de Glandève, avec plusieurs autres prélats, princes » et seigneurs laïques ; et comme nous savons que personne » ne verra Dieu sans la paix, nous avertissons les mêmes » fidèles de se montrer enfants de la paix, de ne faire aucune » violence aux églises, de n'enlever aucun bétail dans l'éten- » due de ces diocèses et comtés, etc. » (Longueval, t. 9).

Ce sont là les commencements de la Ligue de la paix, convention toute volontaire entre les puissants du jour s'engageant à protéger le faible, le laboureur, le commerçant, l'Église et le cloître, éloignés de tout secours.

caractère général, et dans ses mœurs publiques surtout, le contre-coup des événements douloureux dont ce pays n'avait pas cessé d'être le théâtre. Tandis que les autres villes importantes de la Péninsule souffraient moins du despotisme féodal que les cités des autres pays, celles des Gaules, entre autres, et cela parce que ce système avait plus de peine à s'y acclimater par suite de ce rendez-vous de tous les conquérants qui semblent, pendant cette période, avoir pris pour champ-clos cette ancienne dominatrice du monde, et que déjà s'élaboraient dans l'ombre tous les éléments des républiques de Pise, Florence, Gênes, Venise, Rome était livrée à un travail tout particulier, fruit de sa grandeur unique, la lutte entre la Papauté qui appartient au monde entier et le régime municipal local. Les empereurs ne pouvaient se désintéresser des affaires de Rome comme de celles de Florence, de Pise, de Gênes, de Venise. La Papauté y était devenue comme son fondateur, dont elle perpétuait l'action, un signe de contradiction. Sans aucun doute qu'Othon III crut mettre fin à ces déchirements en usant de son influence pour rattacher encore plus étroitement la Papauté à l'empire, en faisant

nommer Pape un membre de la famille impériale. L'esprit qui animait encore plus certaines familles patriciennes que le peuple de Rome, jeta un cri d'effroi, et comme on était impuissant en présence d'une telle éventualité, on fit un appel désespéré à Constantinople ; mieux valait à leurs yeux ce reste du vieil empire romain que ce nouvel empire tudesque à peine sorti de la barbarie (1).

(1) Ce fut, malheureusement pour la moralité d'une telle tentative, un ancien favori de l'empereur, un homme qui était parti pour Constantinople comme son ambassadeur et pour une affaire de confiance, car il allait demander pour le César saxon la main de la fille de l'empereur grec, Philadelphe, que ce prince avait fait archevêque de Ravenne, qui fut chargé de cette ténébreuse intrigue. Il advint ce que l'on aurait dù prévoir. Rome qui avait nommé Philogathe pape pour l'opposer au pape saxon, Grégoire V, ne put tenir contre Othon, et il parait que ce n'est pas à ce prince mais à ses serviteurs, se défiant de sa clémence, qu'il faut imputer les traitements qu'eut à subir cet anti-pape à qui ceux-ci coupèrent la langue, le nez, et arrachèrent les yeux, et qu'ils jetèrent en prison après ces horribles mutilations. Alors on voit passer, sur cette scène sanglante, une figure qu'il faut conserver à l'histoire afin qu'elle s'incline à jamais devant elle.

Philogathe était compatriote de saint Nil, abbé d'un couvent de Bénédictins, situé à Serpens, sur le bord de la mer. Le saint homme, malgré ses infirmités et son grand âge, se rendit à Rome dès qu'il eut vent de ce qui était arrivé à son malheureux compatriote, qu'il n'avait cependant pas vu depuis

Cet appel désespéré n'eut aucun succès, et les Romains furent obligés de se tenir en paix sous ce Pape saxon dont le rapide pontificat (995-999), fut d'ailleurs réellement illustré par les vertus, la science, surtout l'immense charité qu'il fit briller dans sa nouvelle patrie.

que les faveurs de la cour étaient venues l'arracher à son couvent. Il arrive précédé du prestige de sa sainteté, à ce point que l'empereur et le Pape accourent au-devant de lui. Ces deux souverains du monde offrirent leur bras au saint, le conduisirent ainsi au palais papal, et lui baisèrent les mains. Voici ce que dit celui-ci : « Epargnez-moi, pour Dieu ! » je suis le plus grand pécheur parmi tous, un vieillard un » pied déjà dans la tombe, qu'accablent ces respects ; ce » serait plutôt à moi à me prosterner devant vous et à m'in- » cliner devant vos dignités souveraines. Mais ce n'est ni » désir de gloire ni appétit de fortune qui m'amène vers » vous. Je viens pour celui qui a été, en tant de manières, » votre serviteur et que vous avez abandonné à de tels trai- » tements. Lui qui vous a lavés de l'eau du baptême, vous » l'avez laissé sans défense entre les mains de ceux qui lui » ont crevé les yeux. Donnez-le moi, et ensemble nous irons » pleurer nos péchés. » L'empereur promit, mais il n'était pas maitre de la populace de Rome, cette indigne populace qui quelques jours auparavant avait acclamé Philogathe comme son pontife, et qui l'arracha de sa prison pour le promener dans toute la cité, mutilé, les vêtements sacerdotaux déchirés sur lui, monté à rebours sur un âne dont il tenait la queue entre les mains. Saint Nil en fut si affligé que l'empereur, n'osant pas se présenter devant lui, lui envoya

Sylvestre II et le premier appel aux Croisades.

C'est Grégoire V qui avait élevé sur le siége de Ravenne Gerbert, dont nous avons déjà parlé, et qui lui succéda sous le nom de Sylvestre II (999-1003).

Ce grand Pontife eut un trop court pontificat

un archevêque de sa suite sur l'éloquence duquel il comptait ; mais le saint lui dit : « Allez dire à l'empereur et au » Pape : ainsi parle ce vieillard. Vous m'avez accordé cet » aveugle, non parce que vous me craigniez ou me redoutiez, » mais parce que j'ai invoqué le nom de Dieu en sa faveur. » Par conséquent, ce que vous lui avez fait souffrir de plus, » ce n'est pas à lui, mais c'est à moi que vous l'avez fait, ou » plutôt à Dieu lui-même. Sachez donc qu'ainsi que vous » n'avez pas eu pitié de celui que Dieu vous avait livré entre » les mains, votre Père n'aura pas pitié de vos péchés. » L'archevêque continuant à excuser l'empereur et le Pape, le vieillard baissa la tête et feignit de s'endormir. Aussitôt saint Nil monta à cheval avec les frères qui l'avaient accompagné, et marchant toute la nuit, il retourna à son monastère.

Vous voyez quelles lumières traversent ce siècle que l'on s'est plu à appeler le *siècle obscur*, le *siècle ténébreux*, quels courants de charité dans celui que l'on a appelé le *siècle de fer*. On se surprend à se demander si de tels temps ne valaient pas mieux que les nôtres. En ces temps-là, l'humble enfant d'une chaumière des environs d'Aurillac devenait l'âme, le conseil, l'hôte habituel du jeune empereur Othon III. Je voudrais, mais les limites que je me suis imposées ne me le permettent pas, vous citer la lettre admirable (pour tout ce qui regarde le pape Sylvestre II, voyez sa vie par Hock) par laquelle Gerbert, déjà archevêque de Reims, répond à

pour que ses éminentes qualités aient pu y laisser une trace digne de lui. Si les bornes de cet ouvrage me le permettaient, je voudrais vous citer la lettre qu'il adressa à toute la chrétienté pour l'appeler au secours des Lieux-Saints ; ce feu de charité vaut encore mieux que toute sa lumière de science. Ce fut le premier appel aux croisades, et qu'on ne l'oublie pas, parti non d'un cœur tout entier à l'enthousiasme, mais d'un cœur profondément sérieux, d'une âme aussi éclairée qu'ardente, d'un homme non dans l'ardeur de sa jeunesse mais dans la profonde maturité de cette vieillesse forte, nullement diminuée, qui paraît être le partage des seuls grands hommes. Cet appel fut entendu, car les Pisans armèrent plusieurs vaisseaux pour venir au secours de la Terre-Sainte. C'est donc bien à cette année, la millième de notre ère, qu'il faut rattacher l'origine des croisades.

Coup d'œil rétrospectif sur le xe siècle.

Ce dixième siècle passe généralement pour le siècle le plus ténébreux de notre histoire : Leibnitz

son royal ami qu'il accepte et accourt auprès de lui ; cela est plus haut, plus attendri, plus fier et en même temps plus respectueux que les billets d'Horace à l'empereur Auguste ; il n'y a que les grands siècles des origines pour produire de tels documents.

cependant (1) est d'un autre avis et le place assez haut. Ce que l'on peut dire de plus incontestable, c'est qu'il y eut un sérieux effort pour transporter chez nous les sciences qui brillaient chez les Arabes, et un sérieux effort aussi à composer des ouvrages d'ensemble sur l'Écriture et le droit canon ; sous ce dernier rapport l'on doit surtout remarquer Barchard, évêque de Worms, et Daustan, archevêque de Cantorbery, et sur le premier Olymplodore et Œcumenius.

Jean XVII et l'anti-pape Jean XVI.

A Sylvestre II succéda Jean XVII (2), qui ne régna que quelques mois, et à celui-ci Jean XVIII, dont le pontificat va de 1004 à 1009. Les commencements de son règne furent signalés par un redoublement de cette persécution contre les chrétiens de la Terre-Sainte que Sylvestre II avait dénoncée à l'Église universelle. Elle paraît avoir eu pour exci-

Jean XVIII ; persécution en Palestine.

(1) Dans sa préface à son *Code du droit des nations*, il le place sous ce rapport, avant ceux qui le suivent, et même le XIIIe et le XIXe siècles.

(2) Entre Jean XV et celui-ci qui prend le nom de Jean XVII, s'était placé un anti-Pape dont nous avons déjà parlé, ce Jean Philogathe contre lequel Grégoire V avait invoqué l'empereur Othon II et qui avait pris le nom de Jean XVI.

tant surtout le concours des pèlerins aux Saints-Lieux. Afin d'enlever tout motif à ces pèlerinages, et sur le conseil des Juifs, dit-on, Hakem, calife fatimite d'Égypte, fit détruire l'église du Saint-Sépulcre (1).

Il y avait plus que des ambitieux à monter sur le trône de saint Pierre, en ces temps-là, puisque nous voyons le pape Jean XVIII abdiquer, après un règne de cinq ans, pour se retirer dans un monastère aux environs de Rome (2).

Après le court pontificat de son successeur, Sergius IV (1009-1012), la chaire pontificale fut occupée pendant près de douze ans par Benoit VIII (1012-1024). Nous n'avons à y remarquer qu'un nouvel effort des Grecs pour arracher l'Italie au Pape et à l'empereur d'Occident, effort qui fut considérable puisqu'il ne put être vaincu que par l'empereur saint Henri, en personne, et à la tête de troupes considérables. Déjà les Normands avaient fait une apparition rapide dans la Péninsule. Le Pontife sut

Sergius IV.

Benoit VIII ; les Grecs en Italie.

(1) Longueval, t. IX. Ceillier, tom. XX.

(2) L'abbaye de saint Paul. Nous ne savons pas sur quoi se sont appuyés quelques critiques modernes pour nier ce fait que raconte Platine, et que ne repoussent ni Baronius, ni Fleury, ni Duchêne, dans son *Histoire des Papes*.

les utiliser contre les Grecs ; les actions de ce Pape ont toutes de la grandeur (1).

Jean XIX ; état de l'Europe.

Ce fut le frère de Benoit VIII qui lui succéda sous le nom de Jean XIX (1024-1033).

Le courant des pèlerinages aux Saints-Lieux, un moment interrompu par la persécution contre les chrétiens et la destruction des monuments religieux, avait repris avec plus d'intensité. En l'année 1026, nous voyons un abbé de Saint-Vannes, du nom de Richard, aborder aux rivages de la Palestine à la tête de sept cents pèlerins. C'était déjà une véritable troupe de guerre, capable de se défendre, et que défrayait Richard, duc de Normandie. Cela valait mieux que de guerroyer chez soi, car en ces temps-là, les guerres de château à château et de clocher à clocher avaient repris avec une telle violence, qu'en l'année 1027, le pacte formé pour maintenir la paix était débordé à ce point que les évêques étaient obligés de lui substituer celui de la

(1) Ce Pontife eut à souffrir d'un anti-Pape, du nom de Grégoire, que les Romains lui opposèrent ; ce dernier parvint même à le chasser de Rome, et il fallut que l'empereur vînt en personne pour l'y replacer sur son trône.

trève-Dieu, réduisant à certains jours la suspension des hostilités (1).

Ce désordre universel donna lieu à une des créations les plus saisissantes, et cette fois-ci absolu-

(1) On n'aurait point une idée exacte de l'état de désolation dans lequel la guerre avait jeté les contrées dans lesquelles les efforts des évêques n'avaient pas réussi à établir le pacte de la paix ou celui de la trève-Dieu, si on ne s'arrêtait pas à écouter la voix de quelques-uns des Conciles qui furent tenus dans ce dixième siècle, sur presque tous les points de l'Occident et surtout des Gaules, sous la pression prédominante de cette préoccupation. Voici comment l'abbé Odolric s'exprime dans un Concile tenu à Limoges en 1031 (Ceillier, tom. 23, Longueval, tom. 9) : « Si les seigneurs ne s'accordent pas à » faire une bonne paix, jetez un interdit sur tout le Limousin. » Qu'on ne donne la sépulture à personne, excepté aux clercs, » aux pauvres mendiants, et aux petits enfants de l'âge de » deux ans et au-dessous. Que l'office divin se fasse secrètement dans toutes les églises ; qu'on accorde cependant le » baptême à tous ceux qui le demanderont ; que vers neuf » heures du matin on sonne les cloches dans toutes les » églises, et que tous les habitants, prosternés la face contre » terre, fassent des prières pour la paix ; qu'on donne seulement la pénitence et le viatique à la mort ; que les autels » soient dépouillés comme le vendredi saint ; qu'on voile les » croix et les autres ornements en signe de tristesse et de » deuil publics ; qu'on ne couvre les autels que durant les » messes, que les prêtres disent à voix basse et à huis-clos ; » que, durant cet interdit, nul ne se marie, nul ne donne le » baiser à un autre ; que nul, soit clerc soit laïque, même

ment originale, de la civilisation chrétienne, celle de la chevalerie (1).

La fin du pontificat de Jean XIX entre naturellement dans le cadre lugubre des circonstances générales qui dominent en Occident. En 1033, le jour de la fête de saint Pierre, quelques-uns des

» le voyageur, ne mange de chair dans l'étendue du Limousin
» et n'use que des aliments permis en carême. De plus, que
» nul, soit clerc soit laïque, ne se fasse couper les cheveux
» ou raser la barbe, jusqu'à ce que les seigneurs, qui sont
» les chefs du peuple, rendent une entière obéissance au
» Concile. »

Il n'est pas dit que le Concile ait statué selon tous les conseils d'Olric; mais de telles paroles de la part d'un homme sage et important, dévoilent avec énergie l'étendue du mal. C'est là une de ces situations qui vont rapidement à la ruine lorsqu'elles ne sont pas promptement régénérées par des remèdes proportionnés aux maux.

(1) Il est si vrai que son origine est religieuse, et que le chevalier se considérait comme le prêtre du dehors, ainsi que l'empereur se considérait comme l'évêque du dehors, que le jour qui précédait celui où il était armé chevalier, il s'y disposait par le jeûne, la veille, la prière, le bain, symbole de la pureté intérieure, la confession et la communion, et que par le serment par lequel il se liait il s'engageait à la défense de la foi catholique, des églises, des veuves, des orphelins, des faibles, et en général de tous ceux qu'opprimait une société toujours en guerre et dans laquelle celui qui était sans défense était nécessairement destiné à être tôt ou tard victime.

principaux parmi les habitants de Rome cherchèrent à l'assassiner, et n'ayant pas pu y réussir ils le chassèrent de Rome. Conrad qu'il avait sacré lui-même empereur, et auprès duquel il se réfugia, le ramena lui-même à Rome où il mourut l'année suivante. Un de ses propres neveux, comte de Tusculum, fit élever son fils âgé de dix ou douze ans (1), sous le nom de Benoit IX (1033-1044). Benoit IX ; sa retraite volontaire. C'est là, sans contredit, une des injures les plus sanglantes faites à la chaire de saint Pierre. Ceci se passait en l'année 1033 ; en 1038, les Romains ayant chassé cet enfant à qui l'on avait donné le nom de Benoit IX, l'empereur Conrad accourut pour le rétablir. Enfin, en l'année 1045 (2), il consentit à se retirer, tant il est vrai que, par le seul effet de la force même des choses, un mauvais pape serait forcé, tôt ou tard, à descendre du siége redoutable où un de ces évènements, auquel Dieu ne s'oppose pas toujours, serait parvenu à le faire monter.

(1) Novaës pense cependant qu'il avait dix-huit ou vingt ans ; mais il n'en donne pas de preuves.

(2) En l'année 1044 disent les autres ; cela paraît plus probable, puisque généralement on s'accorde à placer en cette année l'avènement de Grégoire VI.

C'était un moine d'un monastère situé sur le mont Aventin, à Rome, qui avait été chargé de négocier auprès de Benoit l'acte de son abdication, et pour l'y déterminer il s'était engagé à lui faire assurer une pension de quinze cents livres de deniers. Ce fut lui que le peuple et le clergé nommèrent à la place de Jean, et il échangea son nom de Jean Gratien pour celui de Grégoire VI (1044-1046). L'année suivante, dans un Concile tenu à Sutri pour régler les affaires de l'Église romaine, il lui fut suggéré que sa nomination, faite après une convention d'argent conclue par lui avec son prédécesseur, pourrait être considérée par quelques-uns comme entachée de simonie. Certes, cette appréciation n'eût pas été fondée, car il n'était pas rare que l'on attribuât aux évêques ou clercs démissionnaires des pensions, et ce n'était presque toujours que justice. Cependant, Grégoire descendit pour cette seule crainte du trône pontifical, pour rentrer dans sa cellule de moine, et un tel héroïsme d'humilité et de simplicité chrétiennes font bien oublier les douze années de pontificat de Jean XIX.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans l'histoire de la Papauté à cette époque, en prenant

depuis la mort de Charlemagne jusqu'à l'avénement de Grégoire VII, afin d'avoir une vue d'ensemble, c'est que son action dans la conversion des Barbares ne fut nullement empêchée par les maux qui l'accablaient au centre même de son action.

Conversion au Christianisme du Danemark, de la Suède, de la Norvége, l'Islande, le Groënland, la Croatie, la Moravie, la Bohême, la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie.

Nous voyons d'abord, dès 822, le pape Paschal envoyer comme arbitres, d'abord en faveur d'un roi de Danemark du nom d'Hérald que ses sujets avaient chassé, et surtout comme missionnaire de l'Évangile, Ebbon, évêque de Reims, et le moine Halitigar. C'est par eux et avec eux que le Christianisme franchit les frontières de l'antique Scandinavie. Mais le véritable missionnaire de l'Évangile dans ces contrées fut Anschaire, qui fut aidé dans cette œuvre par ce même Hérald qui était parti avec lui après avoir été baptisé à Mayence. Ce grand apôtre travailla avec tant de succès à cette œuvre immense que, s'appuyant sur l'évêché d'Hambourg que le Pape venait de créer comme centre des opérations évangéliques dans le Nord, il put être nommé son légat non-seulement pour le Danemark, mais encore pour la Suède et la Norvége. Quelques années plus tard (849), un de ces mouvements qui signalent en tous lieux les origines

évangéliques ayant chassé Anschaire de Hambourg, le pape Nicolas Ier réunit cet évêché à celui de Brême et y transporta l'apôtre de la Scandinavie. Avant de mourir (865), il avait fait plier sous sa parole évangélique les rois Erith et Olof, et imprimé ainsi aux assises du Christianisme en Suède et en Danemark, cette solidité que peut seule leur communiquer l'adhésion des pouvoirs politiques. Ce fut vers le milieu du onzième siècle que l'établissement du Christianisme dans ces régions, après maintes vicissitudes, devint définitif, quoique l'ancienne superstition y conservât encore quelques idoles, par les soins de Canut-le-Grand, dont tous les efforts tendaient à réunir les deux royaumes de Norvége et de Danemark, et qui donna pour sanction principale à cette œuvre la consolidation de la foi en Danemark, et à cet effet, rattacha cette nouvelle Église à celle de Rome par des liens encore plus étroits qu'auparavant. C'est dans ce but qu'il vint plusieurs fois à Rome avec l'humilité d'un pèlerin.

Lorsque Canut-le-Grand avait entrepris cette réunion de la Norvége au Danemark sur la base de l'unité de foi, déjà, et à partir des premières années

du dixième siècle, la Norvége avait eu des missionnaires étrangers et, même, fort ardents à sa conversion, ses propres rois nationaux. La réunion n'eut pas lieu, et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce fut le plus ardent ennemi de cette réunion, qui d'ailleurs succomba dans une croisade dirigée contre elle, le roi Olof-le-Gros ou le saint, qui travailla le plus activement à sa conversion en y employant surtout des missionnaires anglais et allemands. La foi ne fut pas ébranlée dans les évêchés de Bergen, Stavanger et Hammer, qui remontaient à cette époque.

L'Islande avait été découverte en 861 par les Normands; en l'an 1000, le Christianisme y fut reçu par acclamation dans une assemblée populaire. Cette même année, les Islandais découvraient et convertissaient le Groënland.

Après la race Germanique, et plus nombreuse que la race Saxonne, l'on trouve les Slaves qui s'étendent de la Baltique à l'Adriatique, et de la Saal à l'Oural. L'empreinte asiatique y est très-fortement marquée : mépris de la femme, obéissance passive aux supérieurs, gaîté légère, tout le contraire des Germains que des femmes conduisent au combat,

électeurs de leurs souverains et toujours indépendants, d'une humeur sereine mais grave, et avec un penchant marqué à la mélancolie. Même influence des poètes chez les Slaves que chez les Asiatiques, même idolâtrie bizarre et compliquée, même courant des diverses nationalités vers quelques sanctuaires privilégiés.

Ceux qui étaient riverains de l'Adriatique, les Croates, demandèrent des missionnaires à Constantinople. L'empereur Constantin Pogonat les adressa au Pape comme faisant partie du domaine de l'Église romaine. Dès 879, l'on trouve des évêques chez eux.

De tous les Slaves, ceux qui habitaient la Carinthie, la Carniole et la Styrie, furent les premiers convertis par leur contact avec les Francs. Dès 870, leurs églises furent réunies à l'évêché de Salzbourg.

La Moravie avait été convertie par des missionnaires de l'Église grecque, Cyrille et Méthodius. Ils se hâtèrent de la rattacher à l'Église de Rome, en obtenant de Jean VIII la permission de conserver la langue slave dans la liturgie.

La conversion de la Bohême fut le contre-coup

de celle de la Moravie. Mais lorsqu'en 967 Jean XIII autorisa la création de l'évêché de Prague, ce fut à la condition qu'on s'y servirait du rit latin.

Ce fut par l'entremise de l'empereur Othon Ier, que le pape Jean XIII fonda l'évêché de Posen, le premier monument authentique d'un établissement solide du Christianisme en Pologne.

La Hongrie avait été convertie par des missionnaires de Constantinople. Quelques années après, son souverain, le duc Geisa, l'unit par les liens les plus étroits à l'Église de Rome et à l'empire d'Occident. Dès ses premiers jours, cette église eut le bonheur d'avoir un saint en la personne du duc Etienne. Déjà le courant était si prononcé vers Rome qu'Etienne obtint du pape Sylvestre II d'y bâtir un hôpital pour les pèlerins.

Charlemagne avait arrêté, à l'Orient et au Nord, une invasion de ces mêmes barbares qui, sous le nom de Turcs, devaient, surtout au Midi, le menacer quelques années plus tard et même y pénétrer par de nombreuses et profondes infiltrations. C'étaient les barbares de la mer Caspienne, du Volga et du Caucase, connus dans cette invasion sous le nom d'Avares, de Chazares et de Bulgares. Ces barbares,

refoulés dans la Bulgarie et dans les contrées qui forment aujourd'hui la Russie d'Europe, furent convertis au Christianisme par des missionnaires Grecs, mais se rattachèrent, dès le commencement, à la suprématie de Rome. Ce n'est qu'au xvᵉ siècle, et longtemps après que le schisme de Photius eut été consommé par Michel Cerularius, que la Russie se sépara de l'Église romaine.

LIVRE III.

DEPUIS LE PONTIFICAT DE CLÉMENT IX JUSQU'A CELUI DE VICTOR III (1046-85). LUTTES DE LA PAPAUTÉ POUR L'INDÉPENDANCE DE L'ÉGLISE.

Pourquoi nous ouvrons ce livre par le pontificat de Clément II. — Court pontificat du pape Damase II. — Glorieux pontificat de saint Léon IX. — Influence d'Hildebrand dans l'élection de Victor II; Etienne IX. — Nicolas II : état de l'Italie et de l'Allemagne. — Alexandre II; l'antipape Cadaloüs : Guillaume-le-Conquérant ; Hérold, roi de Norvége. — Election à l'unanimité d'Hildebrand qui prend le nom de Grégoire VII. — En quels termes est rédigé le procès-verbal de son élection : véritable caractère du nouvel élu. — Comment s'expriment les seigneurs de la Saxe dans leurs réclamations contre Henri. — Réunion d'une Diète dont Henri et les Saxons seront justiciables. — Grégoire se dérobe aux ouvertures de Rodolphe qui est à la tête des mécontents ; sagesse et modération de sa réponse. — Aux instances de ces derniers, se joignent celles d'Henri, de sa mère Agnès, de la comtesse Mathilde pour

que le Pape accepte d'être l'arbitre du différend. — Initiative de Grégoire en faveur de l'Espagne et de l'empire grec ; son action apostolique en France. — En quelles circonstances Grégoire entre en lutte contre la simonie et le concubinage des clercs. — C'est des suites de la réforme féodale et religieuse que viennent à l'empereur ses principales forces contre ce Pape. — Henri, de sa propre autorité, dépose Grégoire. — Bulle d'excommunication de Grégoire. — Le Pape intercède pour l'empereur auprès des Saxons. — Ce n'est qu'en 1070 qu'il lui oppose le duc de Souabe. — Sa mort. — Ses idées sur l'indépendance de l'Église, sur la protection par les armes spirituelles des biens de l'Église. — Sa bonté, sa prudence, et sagesse de gouvernement.

Pourquoi nous ouvrons ce livre par le pontificat de Clément II.

Nous plaçons, à l'ouverture de cette ère nouvelle pendant laquelle la Papauté lutta, de lutte déclarée et ouverte, contre la double plaie qui dévorait l'Église, l'inconduite des clercs et leur asservissement au pouvoir séculier, Clément II (1046-48) (1), quoiqu'il n'ait fait que traverser le pouvoir pendant quelques mois, car il eut le temps, pendant ce rapide passage, de mettre la main à la charrue, d'assembler à Rome un Concile pour y provoquer une réforme générale ; il venait d'appeler auprès de lui l'homme le plus sage et un des plus saints

(1) Il est à remarquer que comme le continuateur de son œuvre, Grégoire VII, il fut nommé à l'unanimité des suffrages.

de son temps, lorsque la mort l'arrêta dans les salutaires projets que nous allons voir repris par la plupart de ses successeurs, et surtout Grégoire VII.

Nous ne mentionnons que pour mémoire le pape Damase II (1048-49) qui ne régna que quelques jours, et aussi pour faire remarquer que sa mort foudroyante n'est qu'un anneau de cette chaîne de morts semblables et qui arrêtèrent ceux qui, parmi les Pontifes romains, furent soupçonnés d'appartenir à la pensée impériale (1). Damase, en effet,

Court pontificat du pape Damase II.

(1) Nous n'insistons pas sur cette insinuation. Le devoir de l'historien est quelquefois d'une délicatesse extrême. Il est certain qu'il y eut, surtout à partir du moment où nous sommes arrivés, une recrudescence d'indépendance tantôt féodale, tantôt municipale à Rome, qui se traduisit par des crimes qui se continuent pendant cette deuxième moitié du onzième siècle. Bennor n'est évidemment qu'un calomniateur, lorsqu'il fait mourir Damase par le poison administré par Benoit IX, car pour ne pas s'attirer ce reproche de calomnie, il faut prouver lorsqu'on nomme; mais n'y a-t-il pas eu poison? Et faut-il, ainsi que Novaës, attribuer à la seule chaleur la mort si inopinée de Damase, après vingt-trois jours de règne? On comprend notre doute, et s'il le faut, on l'excusera. Bennor, qu'il ne faut pas, d'ailleurs, confondre avec saint Beunon, son contemporain, ne doit pas être considéré comme un historien, mais comme un pamphlétaire.

avait été désigné à l'élection du peuple et du clergé de Rome par l'empereur Henri III.

Glorieux pontificat de saint Léon IX.

Ce fut sans l'avoir consulté, qu'Henri III et la Diète réunie par lui à Worms, tous d'une voix, élurent le successeur de Damase, Brunon, évêque de Toul, connu sous le nom de Léon IX (1049-54). Mais comme Brunon, se rendant à Rome, passait par Cluny, il fut affermi dans ses propres pensées par Hildebrand, qui n'eut qu'à unir sa voix à celle de sa propre conscience pour lui montrer que ce n'était pas à l'empereur mais à l'Église de Rome de choisir son chef. Il ne se présenta donc à Rome que comme désigné au choix des Romains par l'empereur, et non pas comme nommé par lui, et ce ne fut qu'après une nomination vraiment canonique qu'il prit ce nom de Léon IX qu'il devait illustrer (1), et qu'il quitta les habits de pèlerin sous

(1) Le lecteur voudra bien réunir cette tentative à celle qui précède et qui domina l'élection de Damase, pour apprécier avec vérité le point où les choses en étaient arrivées. Voici deux Pontifes nommés sur l'initiative propre de l'empereur. Il n'est pas douteux que l'élection des deux n'ait été approuvée par le clergé de Rome; mais celle de Damase, très-probablement, avec moins d'entrainement et d'unanimité, car nous n'avons pas la preuve qu'il y ait eu de la part de ce Pontife une reconnaissance aussi formelle et aussi

lesquels il avait fait un voyage, en compagnie d'Hildebrand. Le premier acte du Pontife fut d'une grande vigueur. Godefroy, duc de la basse-Lorraine, dans l'entraînement d'une guerre d'ailleurs fort injuste et toute d'usurpation, venait de brûler la cathédrale de Verdun. Léon lança contre lui l'excommunication, et Godefroy en reconnut si bien la légitimité qu'il se soumit aussitôt à l'empereur contre lequel cette guerre le mettait en état de rébellion, et se hâta de revenir à Verdun pour y faire publiquement pénitence, et rebâtir la cathédrale.

L'obéissance était moins prompte dans la partie du clergé qui était déjà gangrenée. A un concile de Mantoue (1053), que le Pape présidait lui-même, sa vie fut gravement menacée par les agents et les serviteurs de ceux contre lesquels allait être portée au moins la sentence d'avoir à se dessaisir des évêchés et autres bénéfices ou usurpés ou achetés.

éclatante de la liberté du suffrage du peuple et du clergé de Rome. Que serait-il advenu si les empereurs avaient mis la main sur des caractères moins fermes ou des hommes plus ambitieux?

Il serait impossible de donner dans une histoire aussi abrégée que celle-ci une idée suffisante d'un pontificat aussi rempli, car il faudrait suivre le Pontife de Rome où il vient de tenir un concile, à Pavie, à Reims, à Mayence, où il en réunit et préside d'autres, à Cologne, à Toul où il canonise saint Gérard, à Verceil où il renouvelle, au sein d'une réunion d'évêques, la condamnation qu'il a déjà portée à Rome contre l'hérésie de Bérenger, que Calvin n'a fait que reproduire, sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. A peine l'avons-nous quitté à Capoue, Salerne, le mont Cassin, Bénévent, que nous le retrouvons à Worms, à Ratisbonne, attiré partout pour les besoins de l'Église. Cette cause sacrée ne remplit pas seule sa grande âme qui veut arracher l'Italie aux Normands, et, pour cela, le pousse jusque dans la Pouille d'où partent leurs menaces.

On vit, en ce temps-là, combien, dans cette nécessité si cruelle et si inexorable de la guerre, loi qui paraît devoir dominer longtemps encore nos mystérieuses destinées, d'adoucissements pourrait introduire un pouvoir religieux. Léon avait accompagné l'armée, composée de Grecs et d'Italiens, qui

marchait contre les Normands ; pendant la bataille, il priait à l'abri des murs de Civitella. Les Normands vainqueurs les forcent, et se trouvent en présence du Pontife qui va à eux précédé de la croix ; ils tombent à ses genoux et lui demandent sa bénédiction. Celui-ci se dirige vers le champ de bataille couvert de ses morts et de ceux de ses ennemis. Le premier mouvement fut pour les siens, ceux qui l'entouraient naguère. Il pleure et se lamente, les appelant par leur nom, disent les historiens contemporains. Il passa deux jours à prier pour tous, indistinctement, et à les faire ensevelir. Quand il revint à Bénévent, la population entière, qui était accourue à sa rencontre, crut voir la douce figure de la douleur et de la résignation chrétiennes personnifiées en la personne du Pontife.

C'est quelques jours après qu'il reçut la circulaire du patriarche de Constantinople, Michel Cerulaire, que l'on peut bien considérer comme le manifeste de Photius parvenu à toute sa maturité. Léon répondit et envoya même des légats, sur l'invitation de l'empereur qui sentait bien qu'une telle scission ne rétablirait pas ses affaires en Italie ; mais le saint Pontife avait reçu un coup au plus

profond de son âme et dont il ne devait plus se relever, sur le champ de bataille dont nous venons de parler.

Il avait pris toute nourriture en horreur et ne vivait plus que d'eau. Il voulut revoir Rome. Les Normands, leur prince Onfroy à leur tête, l'accompagnèrent jusqu'à Capoue. A Rome, il se fait porter dans l'église Saint-Pierre où il prie tout le jour, et le soir, à genoux auprès du tombeau qu'il s'était fait préparer, il prononça ces paroles : « Voilà ce qui nous reste de nos grandeurs, ce » chétif marbre ! Pierre bénie, ô ma compagne ! » reçois ma dépouille, et rends-la moi, pour le » triomphe, au jour des récompenses, car je sais » que mon rédempteur est vivant et que je le verrai » au dernier jour. »

C'est pendant l'interrègne qui se place entre lui et son successeur que les légats virent tous leurs efforts, à Constantinople, venir se briser contre l'obstination schismatique de Michel Cerulaire.

Influence d'Hildebrand dans l'élection de Victor II ; Etienne IX.

Déjà Hildebrand était maître de la chrétienté. Ce grand homme, qu'on se représente d'abord comme un moine fanatique, et plus tard comme un souverain d'une ambition sans mesure, s'offre

à nous, au moment où nous sommes arrivés, tel que nous le verrons dans toute la suite de cette histoire, d'un esprit modéré et conciliateur. Ce qu'il veut, c'est l'union de l'empire et de la Papauté, et ce qu'on lui attribue comme principe unique de toute sa conduite, le système de l'asservissement complet et brutal de l'empire à la Papauté, est démenti par son premier acte à portée politique et générale, l'élection de Victor II (1055-57).

Tous les historiens s'accordent à l'attribuer à son action décisive, malgré une ferme et sincère opposition du nouvel élu, ainsi que de l'empereur lui-même. Gueberard, évêque d'Eichstet, était le parent, l'ami, le conseil de l'empereur, et c'est à ce titre qu'Hildebrand pesa si fort pour le faire nommer. S'il y avait un danger, ce n'était pas, dans un tel choix, celui de soumettre l'empire à la Papauté, mais celui de soumettre la Papauté à l'empire. Gueberard prit le nom de Victor II (1055-57).

Il devait trouver en Italie une mort prématurée, car, quelle qu'en fût la cause (1), l'Italie dévorait

(1) Tout le monde connait cette tradition populaire de ce calice dans lequel on avait versé du poison et qui devient si pesant que la main du Pape ne put le soulever.

promptement les Papes que l'Allemagne lui envoyait. Il n'avait régné que deux ans, et les avait employés en grande partie à pacifier l'Allemagne que la mort d'Henri III (1) venait de laisser en proie à la guerre que ce prince, par d'évidentes injustices, avait soulevée contre lui de la part de plusieurs de ses grands vassaux. Cependant son action avait pu s'exercer à Rome d'une manière fort efficace pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique.

Quelques historiens ont vu dans le choix du successeur de Victor comme une injure jetée à la mémoire de Henri III et un défi à la cour de son successeur. Le peuple entier, en effet, par acclamation, et par un entraînement qui paraît aussi avoir pour cause la sainteté de l'élu, choisit le frère de ce Godefroy qui était en lutte avec l'empereur au

(1) C'est à ce prince qu'il faut faire remonter une initiative dont les suites ne furent pas toujours heureuses. C'est lui, en effet, qui changea, si ce n'est pas dans la forme, au moins dans le fond, la loi de succession à l'empire, car en faisant reconnaître, avant sa mort, son fils comme empereur, c'était bien, par le fait, substituer l'hérédité à l'élection qui avait été jusque-là la loi de transmission de la souveraineté. L'élection avait donné d'excellents empereurs ; le droit héréditaire va débuter par en donner un exécrable.

moment de la mort de celui-ci, et qui fut sacré sous le nom d'Etienne IX (1057-58) (1).

Nicolas II ; état de l'Italie et de l'Allemagne.

Dès la première année du pontificat de Nicolas II (1058-61), nous avons à remarquer un fait fort

(1) Le consentement du jeune empereur, qui ne portait que le titre de roi jusqu'à son sacre, quoiqu'il eût été reconnu comme empereur, ou plutôt celui de la régente, l'impératrice Agnès, ne fut même pas demandé. L'Église de Rome rentrait dans ses droits à la faveur d'une minorité, et on a tort de le lui reprocher, car il est permis d'user de toutes les circonstances légitimes pour rentrer dans un droit dont on a été exclu par la violence.

Ce pontife n'eut que le temps d'ébaucher un système qui aurait réuni dans des mains unies et fraternelles l'Eglise et l'Empire, et c'était celui de faire nommer empereur son frère Godefroy. Quoique l'élection des évêques et des autres grands feudataires n'eût transmis la couronne de Germanie qu'à titre royal et non impérial, au fils d'Henri III, c'était bien la couronne impériale qu'on lui avait assurée, car succéder à tout le pouvoir d'un empereur, à toutes ses possessions, c'est avoir le titre lui-même bien près de sa main. D'ailleurs l'élection comme roi n'était pas nécessaire, et surtout n'était pas nécessaire le consentement de tous les grands feudataires de l'Empire, le duc de Saxe, en particulier, qui avait fait une vive opposition. En réalité, par son projet, Etienne allait contre ce qui avait été fait, mais il pouvait se dire à lui-même, et répondre à tous ceux qui auraient osé l'en blâmer, qu'il rentrait ainsi dans le droit primitif d'élection sincère, droit qu'on avait violé en le rapprochant de si près de celui d'hérédité. Quoi qu'il en soit, un tel système, dont le

important de notre propre histoire (1). Nous avons le procès-verbal du sacre de Philippe Ier, roi de France, par Gervais, archevêque de Reims. Nous y voyons, par un discours du prélat consécrateur, que le pape Hormisdas avait délégué à saint Remi, et en sa personne à tous ses successeurs, le droit *d'élire et de sacrer le roi* (2). C'est en se fondant sur ce pouvoir, issu du Saint-Siége, que l'archevêque de Reims y est dit *choisir le roi* (3).

semblable était déjà venu s'échouer à Florence par la mort inopinée, et d'autres disent violente, de Victor II, devait y rencontrer le même destin par celle non moins subite, et présentée aussi par quelques contemporains comme foudroyante, d'Etienne IX. Est-ce que déjà les terribles poisons de la renaissance sont entre les mains des grands de cette cité? Nous ne nous permettrions pas cette observation, même sous forme de doute, si le prédécesseur d'Étienne, et son successeur, tous les deux après un règne de deux ans, n'avaient trouvé une mort subite dans la même ville. L'histoire doit être très-réservée en de semblables rapprochements; cependant il lui incombe de peindre les siècles tels qu'ils sont, et de tels faits jettent une terrible lumière. En ces temps-là, le désordre des esprits était partout le même en Italie : Rome rejetait ses pontifes, et Florence ne les recevait que pour les voir mourir aussitôt.

(1) Voir Longueval, tom. X.

(2) Quomodo pertineret ad eum electio regis et consecratio.

(3) *Elegit eum in regem.* — Il est si vrai que l'élection est la base du pouvoir délégué à Philippe, que les archevêques,

Les désordres étaient arrivés à leur comble dans toute l'Italie et l'Allemagne. A Rome, un comte de Tusculum avait imposé un Pape au clergé et au peuple ; il était de la famille Conti, et régna neuf mois sous le nom de Benoit X (1058). Les cardi-

évêques, abbés, ducs et comtes, sont requis de donner leur consentement, et que le peuple lui-même et le bas clergé sont appelés à prendre leur part à cette élection, en joignant leurs voix à celles des pairs ecclésiastiques et laïques par ces mots : *Nous approuvons, nous le voulons, qu'il en soit ainsi.* Qu'on se le rappelle, pour le moment où nous verrons Grégoire VII rappeler cette origine du pouvoir royal à propos des prévarications de ce même Philippe Ier. Il faut bien que l'on voie que tout ce que l'on s'est plu à considérer et à présenter comme les plus violentes usurpations du saint-siége, n'était que l'exercice d'un pouvoir légitime et reconnu par tous.

Il est bien vrai qu'Henri Ier, roi de France, en faisant sacrer et reconnaître pour roi son fils Philippe, en bas-âge, suivant en cela l'exemple que Robert et Hugues Capet lui avaient donné, créait ainsi le droit héréditaire ; mais la formule elle-même du sacre était une protestation contre cette usurpation détournée, et l'on ne saurait reprocher à personne, pas plus à un pape qu'à un autre, de s'être appuyé sur le droit reconnu, proclamé par ceux-là même qui préparaient les voies à un autre mode de transmission du pouvoir, mais qui étaient obligés, dès les premiers pas, à marquer leur route.

Lorsque Henri mourut, laissant la régence et par conséquent le pouvoir souverain à un homme de son choix, Gervais, le prélat consécrateur de Philippe se considéra telle-

naux avaient protesté ; c'est avec leur concours qu'Hildebrand avait pu assembler un Concile à Sienne, où Nicolas avait été nommé.

Benoît se demit du pontificat, et il est probable qu'on doit le compter parmi les Pontifes légitimes ; mais il ne fallait pas que le scandale se renouvelât. Nicolas réserva l'élection aux cardinaux, avec la réserve que leur choix fût soumis au clergé et au peuple.

ment comme obligé, par son droit de principal électeur et de délégué du pape, de ne pas s'isoler de l'administration du royaume, qu'il écrivit à Nicolas pour lui demander ses instructions à ce sujet.

Il est si vrai qu'à ce moment historique, point de départ des diverses royautés de l'Europe, toutes reconnaissaient la suprématie, même au temporel, du pontife de Rome, qu'Edouard Ier, roi d'Angleterre, écrivait en ces termes à Nicolas : « Au » Souverain père de l'Eglise universelle, Nicolas, Edouard, » par la grâce de Dieu, roi des Anglais, hommage et obéis- » sance..... Nous éprouvons donc le besoin de recourir à » vous, comme à la pierre immuable, pour vous soumettre » toutes nos bonnes actions, vous en rendre arbitre, vous y » donner part, afin que vous confirmiez et augmentiez les » grâces et priviléges que nous tenons de votre prédécesseur. »

C'est le moment aussi où éclata contre la papauté le plus formidable orage ; et il est bien nécessaire, s'il veut avoir une idée exacte de cette tourmente affreuse qui parut devoir engloutir l'Église de Jésus-Christ, que le lecteur en remarque avec soin le point de départ.

Dans de tels dangers, il assura l'Italie contre les Normands en leur cédant la Sicile, et une grande partie de l'Italie méridionale. En Allemagne, le désordre était général. Le pape Nicolas en écrivit avec beaucoup de sévérité à Annon, archevêque de Cologne, qui passait pour un des fauteurs les plus considérables de cet état de choses. L'orage éclata, et si deux témoins oculaires, l'un un saint, Anselme, évêque de Lucques, l'autre un schismatique, le cardinal Bennor (1), ne nous l'assuraient, nous aurions peine à comprendre que la cour d'Henri IV, car lui n'avait que dix ans, par les prélats nommés par le roi et en son nom, déposa le Pape et lui expédia un acte d'excommunication. Un tel acte révélait un ordre général des choses terrible. Les auteurs contemporains prétendent que la mort de Nicolas, qui suivit à peu d'intervalle, en fut le résultat (2). Quoi qu'il en soit, il

(1) Celui que nous avons opposé, dans une note précédente, à saint Bennon. C'est surtout contre Grégoire VII qu'écrivit Bennor que l'anti-pape Guibert, qui avait pris le nom de Clément III, avait fait cardinal.

(2) Malgré notre crainte de fatiguer le lecteur en reproduisant plusieurs fois la même réflexion, nous l'avertissons, dès maintenant, que pour dégager la vérité sur Grégoire VII

était bon de le noter, afin que l'on ne mette pas au compte de celui que l'on est convenu d'appeler le fougueux Hildebrand, l'agitation extrême de cette seconde moitié du onzième siècle.

Alexandre II ; l'anti-pape Cadaloüs ; Guillaume-le-Conquérant ; Hérald, roi de Norvège.

Alexandre II (1061-73), qui succéda à Nicolas, eut un pontificat fort agité, surtout par suite de la compétition de Cadaloüs, évêque de Parme, que lui suscita la cour du roi de Germanie, sous prétexte que son élection faite en dehors de l'approbation impériale était nulle (1). Ce débat se prolongea pendant presque toute la durée du pontificat d'Alexandre qui fut de onze ans et demi ; il fut

de tous les nuages dont on l'a enveloppée, nous ne cesserons de lui montrer qu'il ne fit que continuer la tradition des grands Pontifes qui lui avaient tracé la voie. Dans cet ordre d'idées, nous remarquerons que dans le décret pour la réforme de la nomination des Papes, que nous avons cité, Nicolas ne mentionna pas l'approbation de l'empereur. En cela, il ne fit que passer sous silence une usurpation, et l'abroger non par une négation directe qui eût paru une attaque à l'empire et une cause d'aggravation de la situation générale, mais par son silence à cet égard.

(1) Cette nomination d'un anti-Pape par l'initiative de la cour impériale doit nous suffire pour apprécier à leur juste valeur les prétentions des empereurs ; elles allaient jusqu'à la nomination d'un nouveau Pontife et la déposition du légitime. C'était pousser bien loin le droit de simple agrément.

soutenu de la part de l'empereur à main armée, et Cadaloüs en vint jusqu'à assiéger Rome. Heureusement que l'attention d'Alexandre fut attirée souvent au dehors et surtout par la transformation profonde que subissaient les affaires de l'Angleterre par suite de l'invasion normande (1).

C'est dans cet esprit qu'était le danger; et ce serait apprécier bien mal Grégoire VII, entre autres, que de juger qu'il aurait déployé tant d'efforts, et se serait exposé à de si grands dangers, pour assurer l'indépendance du Saint-Siége, si elle n'avait pas été si sérieusement menacée.

(1) Je remarquerai, à ce propos, que Guillaume-le-Conquérant lui-même, par un certain mélange de foi et d'esprit politique, demanda au Pape l'investiture de ce nouveau royaume, après l'avoir, il est vrai, sollicitée, sous un autre rapport, du roi de France, les trompant tous les deux, mais rendant hommage ici à son suzerain, et là à celui que l'opinion lui imposait comme le chef de la Chrétienté, sans le consentement duquel ne pouvait être changé rien de ce qui appartenait à l'état général des choses. Alexandre ne repoussa pas sa requête, car il est à remarquer qu'après s'être montrée fille soumise de l'Église romaine, l'Angleterre, depuis quelque temps, et à la suite de l'invasion Danoise, était devenue le tombeau de la vieille civilisation saxonne, beaucoup plus avancée qu'on ne le croit généralement, et s'était couverte de toutes sortes de ruines, et surtout des ruines de presque tous les monastères et presque toutes les églises. Le Normand produisit sa requête à la suite d'une citation adressée à son compétiteur au trône d'Angleterre, Harold, à comparaître devant le tribunal du Pape, pour s'y

Une révolution qui dut être pour le cœur de ce grand Pontife une consolation bien plus pure et plus complète, ce fut l'affermissement de la foi dans ces contrées septentrionales d'où partaient, depuis plus de deux siècles déjà, ces Normands, ces hommes du Nord qui, après avoir pris le chemin de l'Océan pour se jeter sur la France, et plus tard l'Angleterre, avaient pris celui de la Méditerranée pour désoler l'Italie. Lui-même écrivait à Harald, roi de Norvége, et créait, comme son légat dans ces régions, l'archevêque de Brême. Son attention était déjà aussi attirée vers la Sicile et les succès récents des Chrétiens sur les Sarrasins, et Jérusalem où une troupe de plus de sept mille pèlerins,

laver de l'accusation de violation de serment fait sur les reliques des saints. Plus tard, Guillaume, pour le besoin de sa cause, déclara que ce Pape avait prononcé une sentence d'excommunication contre son rival ; mais jamais il ne put en reproduire le texte, et l'histoire non plus (Gorini, tom. IV, p. 462). Il nous suffit de constater cet hommage rendu au Saint-Siége et à sa suprématie, même dans les affaires temporelles, par celui qui devait, déjà dès ces premiers temps, travailler autant que le lui permirent les dernières années de sa vie à nationaliser l'église d'Angleterre par des moyens qu'Henri VIII ne fit que reproduire en partie, en les poussant plus loin.

conduits par Sigefroy, archevêque de Mayence, étaient les avant-coureurs des croisades.

Une grande figure traverse les quelques années du pontificat d'Alexandre, c'est celle de Pierre Damien (1). C'est surtout à son action incessante

(1) Comme Pierre Damien fut l'ami de Grégoire VIII, nous allons lui emprunter quelques paroles qui nous ouvriront un jour sur son caractère et celui de ce grand Pontife. N'oublions pas que Pierre Damien fut l'homme le plus sage, le plus instruit, le plus éloquent, et l'un des véritables saints du onzième siècle.

Qui le croirait, si toutes ses lettres n'en faisaient foi ? Le grand dissentiment entre Pierre et Hildebrand, c'est que celui-ci était trop mesuré, trop prudent, avec ceux que tous les deux considéraient comme les ennemis de l'Église : le roi Henri, et Guibert, chancelier d'Italie, ancien préfet de Rome, etc., car Grégoire étant lui-même chancelier des Etats pontificaux, était chargé, nous dit son ami, sous le pontificat de son prédécesseur, de presque toute l'administration de l'Église universelle.

Cependant Hildebrand était toujours resté à son poste de combat, tandis que son ami avait insisté tellement qu'il fallut le décharger de son évêché d'Ostie, et de toute autre administration, et lui permettre de se retirer dans la solitude.

C'est que les affaires générales de la chrétienté étaient dans un état affreux, et que les plus fermes courages y succombaient. Nous ne devons pas cesser de le redire, afin que l'on apprécie à sa juste valeur l'étendue de l'œuvre du grand Pape.

et universelle qu'il faut attribuer la cessation du schisme qu'avait commencé et qu'aurait pu consommer l'élection de l'anti-pape Cadaloüs.

« La discipline ecclésiastique écrivait Pierre aux cardi-
» naux (Ep. lib. II, n° 4. — Lib. IV, n° 9), est universelle-
» ment négligée ; les prêtres ne sont plus respectés ; les
» saints canons sont foulés aux pieds. L'ardeur que l'on de-
» vrait mettre au service de Dieu est employée à satisfaire
» la cupidité. Partout on voit régner le brigandage et le vol.
» Qui rougit du parjure, de l'impudicité, du sacrilége ? Il y
» a longtemps que nous avons abjuré toute vertu, que le dé-
» luge des vices nous inonde. L'esprit mauvais précipite
» avec fureur le genre humain dans un abime de crimes, et
» souffle partout les haines et les jalousies qui divisent. Les
» guerres, les armées, les invasions, se multiplient à un tel
» point, que le glaive moissonne plus d'hommes que les
» maladies et la vieillesse. Le monde est une mer battue par
» la tempête ; les dissensions et les discordes, comme des
» vagues irritées, agitent tous les cœurs. L'affreux homicide
» sévit partout, et semble vouloir parcourir tous les climats
» pour les transformer en déserts. »

Hildebrand insistait pour ramener un tel combattant au milieu d'une mêlée où de si grands intérêts étaient engagés ; sans doute avec véhémence et cet empire qui était dans tous ses actes et dans toutes ses paroles. Alors le saint religieux se plaignait, promettait, le tout avec un adorable mélange de fine gaité et de douce tristesse d'être ainsi surmené : « Peut-
» être ce tyran flatteur, qui s'est toujours apitoyé sur moi
» avec une tendresse de Néron, qui m'a toujours cajolé avec
» des soufflets et caressé avec des serres d'aigle, va-t-il se
» plaindre de moi et dire : Voyez, il s'esquive, et sous pré-

A Alexandre II succéda celui dont nous venons de retrouver la main dans presque toutes les affaires de l'Église depuis près d'un demi-siècle, le

Election à l'unanimité d'Hildebrand qui prend le nom de Grégoire VII.

» texte de mortification, il cherche la fraicheur de l'ombre,
» pendant que les autres affrontent le feu du combat. Eh
» bien ! je dirai à mon saint Satan, comme Gad et Ruben à
» Moïse : Vienne le jour du combat, et nous serons en amis
» à la tête des enfants d'Israël. »

Il fallait que l'amour de l'Église, qui remplissait l'âme d'Hildebrand et en débordait, le rendît bien véhément dans ce continuel appel au combat, pour que les plaintes du solitaire prissent cet accent : « Je prie humblement mon saint
» Satan de ne pas tant sévir contre moi. Que sa vénérable
» superbe ne m'épuise pas par de si longues flagellations,
» mais qu'elle s'adoucisse enfin à l'égard de son serviteur, ne
» fût-ce que par satiété ; car mes épaules livides commen-
» cent à défaillir; mon dos sillonné de coups ne peut plus
» résister, je suis à bout, je m'en vais. Mais je m'arrête ; je
» veux encore espérer une tardive pitié. »

Voilà quel était l'ascendant du grand chancelier sur l'humble et doux solitaire ; voici quel avait toujours été celui du Diacre de l'Église de Rome sur le cardinal et évêque :
« Dans toutes vos entreprises et dans toutes vos luttes, je vous
» ai apporté le tribut de tous mes efforts. Dans toutes vos
» batailles et vos victoires, j'étais là, non comme un compa-
» gnon d'armes ou un soldat qui suit son chef, mais comme
» la foudre qui se précipite, car enfin quelle affaire avez-vous
» engagée où je n'aie figuré comme avocat ou comme juge ?
» Je n'y suivais d'autre autorité canonique que l'arbitraire
» décision de votre volonté, car jamais je n'ai décidé d'après
» mes lumières, mais les vôtres. En quelle bénédiction votre

moine Hildebrand, sous le nom de Grégoire VIII (1073-85).

Hildebrand, comme presque tous ceux qui sont appelés à des destinées extraordinaires, fut élu par

» nom n'a-t-il pas été toujours sur mes lèvres ? » (Ep. l. II, ép. 8.)

En ce même temps, avant qu'il fût Pape, il lui écrivait ainsi :

Papam rite colo, sed te prostratus adoro.
Tu facis hunc Dominum, te facit ipse Deum.

J'honore le Pape selon mon devoir, mais devant vous je me prosterne et j'adore. Vous le faites régner, et il vous a mis en cette place où vous apparaissez comme un Dieu.

Ces citations nous font entrevoir quel était Hildebrand, non pas aux yeux du vulgaire, mais pour le plus grand esprit de son siècle. Voici de celui que les événements vont lui donner comme antagoniste jusqu'aux derniers jours de sa vie, le portrait qu'en fait celui qui serait le plus grand de nos historiens ecclésiastiques, si les préoccupations de son siècle ne faisaient fléchir quelquefois son esprit. Tel est le portrait que fait de Henri IV Fleury, qui certes ne s'est jamais montré un des admirateurs passionnés de Grégoire VII :

« Le roi d'Allemagne, Henri, à l'âge de dix-huit ans, était » déjà un des plus méchants de tous les hommes. Il avait » deux ou trois concubines à la fois, et de plus, quand il en- » tendait parler de la beauté de quelque fille ou de quelque » jeune femme, si on ne pouvait la séduire, il se la faisait » amener par violence, quelquefois il allait les chercher lui- » même la nuit, et il exposa sa vie en de telles occasions. Dès » l'année 1066, il avait épousé Berthe, fille d'Othon, marquis » d'Italie, à peine âgée de quinze ans. Mais comme il l'avai

acclamation (1) unanime du clergé et du peuple. L'acte par lequel fut enregistrée son élection (2) est à citer, car il montre que si ses hautes qualités n'avaient pas échappé à ceux qui l'acclamèrent,

En quels termes est rédigé le procès-verbal de son élection ; véritable caractère du nouvel élu.

» épousée par le conseil des seigneurs, et non par son choix, » il ne l'aima jamais et chercha toujours à s'en séparer. Après » avoir abusé de femmes nobles, il les faisait épouser par » des valets. Ces crimes l'engagèrent à plusieurs homicides, » pour se défaire des maris dont les femmes lui plaisaient. » Il devint cruel même envers ses plus intimes confidents ; » les complices de ses crimes lui devenaient suspects, et il » suffisait pour les perdre qu'ils témoignassent, d'une parole » ou d'un geste, désapprouver ses desseins. Aucune personne » n'osait lui donner de conseil qui ne lui fût agréable. Il » savait cacher sa colère, faire périr les gens lorsqu'ils s'en » défiaient le moins, et feindre d'être affligé de leur mort » jusqu'à répandre des larmes.

» Il donnait des évêchés à ceux qui lui donnaient le plus » d'argent ou savaient le mieux flatter ses vices ; et après » avoir ainsi vendu un évêché, si un autre lui en donnait » plus ou louait plus ses crimes, il faisait déposer le premier » comme simoniaque, et ordonner l'autre à sa place. D'où il » arrivait que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois, » tous deux indignes. Tel était le roi Henri, et la suite de » cette histoire le fera mieux connaître. »

(1) « Il fut élevé au pontificat du consentement unanime » des cardinaux, des évêques, des abbés, des moines et du » peuple..., et son élection fut confirmée par Henri IV, » dit Mosheim (t. II, p. 404).

(2) Labbe, Conc. t. X.

c'est surtout par ses qualités modestes et solides qu'il les avait attirés.

« Notre-Seigneur Jésus-Christ régnant, l'an de
» la miséricordieuse incarnation 1073, le 22 avril,
» le jour de la sépulture du pape Alexandre II,
» d'heureuse mémoire ; ne voulant pas laisser plus
» longtemps la chaire apostolique dans le deuil
» de son veuvage, nous, cardinaux de la sainte
» Église romaine, clercs acolytes, sous-diacres,
» diacres et prêtres, en présence de vénérables
» évêques, abbés et moines, et par le consente-
» ment du peuple, nous élevons pour pape Hilde-
» brand, archidiacre, personnage recommandable
» pour sa piété, sa science et son amour de la
» justice, constant dans l'adversité et modéré dans
» la prospérité, chaste, sobre, hospitalier, sage dans
» le gouvernement de sa maison, élevé dès son
» enfance dans le sein de cette mère Église, et
» déjà promu par son mérite à la dignité d'archi-
» diacre, en un mot Hildebrand ; et nous voulons
» qu'il soit désormais appelé Grégoire (1). »

(1) Ce jugement de l'église de Rome nous est d'autant plus précieux qu'en nous présentant ce portrait sérieux et sincère du nouveau Pape, il nous aide à en repousser un autre qui a

Le nouveau Pontife avait alors soixante ans.

A peine Grégoire fut-il sur le trône pontifical que l'orage éclata, et ce ne fut certes pas lui qui le déchaîna.

Comment s'expriment les seigneurs de la Saxe dans leurs réclamations contre Henri.

Le jour de la saint Pierre (1073), les principaux parmi les seigneurs Saxons avaient demandé à Henri une conférence afin de lui exposer leurs griefs. Le jeune roi prit plaisir à les exaspérer en

prévalu dans l'histoire moderne, et même chez les historiens les plus systématiquement dévoués à Grégoire (*Histoire de Grégoire VII*, Voigt, livre 5), et qui consiste à faire de lui un homme de génie, à vaste système qu'il impose aux choses de son siècle jusqu'à les broyer. S'il en eût été ainsi, le jour où Grégoire fut parvenu au pontificat eût été pour lui le jour de la réalisation de tous ses rêves, puisque c'était le jour où il pouvait, d'une manière souveraine, et sans l'embarras d'un supérieur placé au-dessus de lui, mettre la main à la réalisation de son plan. Ses lettres, à ce moment, nous le montrent, tout au contraire, surpris et profondément affligé. Si le caractère de Grégoire a un trait saillant, c'est bien la sincérité, et c'est ce qui frappe à toutes les pages de son histoire. D'ailleurs, il ne se serait pas risqué à tromper sur ce point des hommes tels que Didier (Ep. lib. I. ep. 1.), abbé du mont Cassin, et Guibert, archevêque de Ravenne (Ep. lib. I. ep. 3.), qui tous les deux le connaissaient fort bien.

Mais la grandeur de cette figure a tenté partout le roman auquel, dans les grandes choses, ne saurait suffire la noble simplicité. Ainsi, afin de rendre plus intéressante la longue lutte entre Grégoire et Henri, on s'est plu à faire de celui-l

ne les recevant pas. Quelques jours après, dans une assemblée générale du peuple, Othon, duc de Bavière, monté sur un tertre, tint au peuple ce langage : « Braves Saxons, il en est parmi vous » qui connaissent les motifs qui ont porté vos » princes à vous réunir ici ; mais il est bon de les » redire pour que tous les connaissent. Le mal» heur, l'ignominie, l'oppression que nous souf» frons depuis longtemps, sont parvenus à leur » comble. Vous voyez les forts qu'on a élevés » dans notre pays. Il n'est pas vrai qu'ils aient été » construits contre l'ennemi des frontières, puis» qu'ils s'élèvent au cœur du pays. Quand toutes » nos contrées en seront couvertes et qu'on y aura

ci l'élève d'Hildebrand, arraché pour cela à Cluny. Mais l'on ne réfléchit pas que ce dernier n'était déjà plus à Cluny, mais bien auprès de Léon IX, lors de la naissance d'Henri. On a voulu aussi, et c'est surtout les écrivains allemands, (Voigt, liv. 5), présenter Grégoire, lors de son élection, comme brisant avec la tradition de ses prédécesseurs immédiats et déclarant qu'il ne daterait son épiscopat que du moment de l'acceptation d'Henri. C'est bien méconnaître son esprit d'orthodoxie, sa passion pour la liberté de l'Église, et en faire dès le début un profond politique qui déjà prend ses mesures. Toute la suite de cette histoire montrera en lui l'homme droit, sincère, sans système préconçu, tout à son devoir tel que le lui ont tracé les règles de l'Église dans tous les temps.

» placé des troupes, ce ne sera plus des injustices
» individuelles et dissimulées, mais le vol en
« masse, l'étranger partout, partout l'esclavage. Et
» la Saxe le souffrirait ! Ne vaut-il pas mieux
» mourir avec honneur que de traîner une vie
» deshonorée. Mais le valet que l'on paie s'insurge
» contre l'oppression, et vous, hommes libres,
» vous la souffririez ! Mais vous avez prêté ser-
» ment au roi, et vous êtes chrétiens ! Quoi ! au
» roi ! Oui, tant qu'il s'est conduit en roi, je lui
» ai gardé la foi que je lui ai jurée ; depuis qu'il
» ne se conduit pas comme tel, je suis délié de
» mon serment. Non ! nous ne marchons pas contre
» le roi, mais, contre l'ennemi de notre liberté,
» contre l'ennemi de notre pays. C'est pour le pays
» et pour la liberté que je prends les armes et que
» je vous appelle aux armes. Courage ! levez-vous,
» et transmettez à vos enfants l'héritage que vous
» avez reçu de vos pères. Nous allons vous exposer
» les injustices que chacun de nous a eu à suppor-
» ter, et puis nous déciderons en commun si nous
» devons les supporter plus longtemps. »

C'est ce qui fut fait, et quelques jours après, ce fut un des plus vieux parmi les seigneurs saxons,

Mainfroi, qui fut chargé d'aller exposer les plaintes de toute la Saxe réunie au roi Henri. La question des rapports des sujets envers les souverains, telle qu'elle était comprise alors sur toute l'étendue de la chrétienté, est nettement posée par le vieux guerrier. Après avoir fait l'énumération des griefs des Saxons contre le roi Henri, auquel ils avaient juré fidélité, il se résume en ces termes :

« Le peuple saxon vous supplie, au nom de » Dieu, de prendre en considération ses demandes » et de ne pas le réduire à l'extrémité. Si vous » êtes équitable à son égard, il vous servira autant » que des hommes libres le doivent. *Ils portent le* » *nom de chrétiens*, et ils ne veulent pas le souiller » en se soumettant à un homme qui trahirait la foi » du Christ. Si vous voulez les réduire par la force » des armes, ils ont aussi des armes, et sauront » s'en servir. Ils vous ont prêté serment de fidé- » lité ; ils rempliront leurs engagements *tant que* » *vous gouvernerez conformément aux lois et aux* » *coutumes de leurs ancêtres*, tant que vous con- » serverez à chacun son rang, sa dignité, ses droits. » *Mais si vous rompez ce pacte, ils ne seront plus* » *liés par leur serment* et ils auront le droit de

» vous faire la guerre comme à un ennemi ; et tant
» qu'ils auront un reste de vie, ils continueront
» *de combattre pour la foi et la liberté.* »

Le soulèvement de la Saxe surprit Henri ; il n'y était pas préparé. Tous les siens l'abandonnèrent. Il conçut alors un projet abominable, celui de s'appuyer sur les barbares des frontières de l'empire (1) contre ses propres sujets ; cela ne lui réussit point. Cependant la Germanie ne s'était jamais bien fondue avec la Saxe, hier son ennemie et sa vaincue. Henri s'adressa aux archevêques de Cologne et de Mayence, aux ducs de Souabe et de Bavière, espérant trouver en eux des juges prévenus contre les Saxons ; ceux-ci furent mandés devant une Diète qui se tint à Corvey. Les Saxons posèrent encore une fois le débat sur le terrain de la législation générale de la chrétienté, dont la foi et la discipline chrétienne étaient le principal fondement.

Oui, dirent en se résumant les envoyés Saxons,
» tels ont été ses attentats envers ses plus intimes
» amis, envers sa femme, envers sa propre sœur,
» l'abbesse de Quedlinburg, envers ses plus

(1) Voigt, l. 7.

» proches parents que, si l'on le jugeait d'après
» les lois ecclésiastiques, il serait condamné à
» renoncer au mariage, au baudrier de la milice,
» et à tout usage du siècle ; combien plus au
» royaume (1) ? »

Réunion d'une Diète dont Henri et les Saxons seront justiciables.

La Diète se dispersa sans rien terminer ; mais en décidant la formation d'une autre plus complète à laquelle le roi serait appelé, elle reconnut que celui-ci restait justiciable de ceux qui l'avaient élu.

Grégoire se dérobe aux ouvertures de Rodolphe qui est à la tête des mécontents ; sagesse et modération de sa réponse.

De cette Diète l'homme le plus considérable, surtout par la sagesse de son esprit et ses qualités morales, était Rodolphe, duc de Souabe. Il vint en Italie, demanda une entrevue au Pape. Si celui-ci avait eu en tête cette obsession qu'on ne cesse de lui prêter de la suzeraineté de l'Église sur l'empire, il se fût hâté vers cette occasion qui pouvait ne plus se représenter. Tout au contraire, il s'expose à mécontenter Rodolphe et avec lui toute la ligue des mécontents, qui déjà commencent à se grouper autour de lui comme étant le seul capable de diriger ce mouvement, en éludant la demande d'entrevue qui lui est faite, et en se

(1) Lambert, ann. 1073, Voigt, l. 5.

contentant de répondre par écrit ces paroles qui sont celles d'un homme qui redoute un conflit et cherche à l'éloigner : « Nous voulons que vous » sachiez nos dispositions pour le roi Henri. Nous » avons envers lui une triple dette : puisque nous » l'avons choisi pour roi ; puisque son père, d'ho- » norable mémoire, l'empereur Henri, nous a traité » à sa cour avec distinction ; puisqu'en mourant » il a recommandé son fils à l'Église romaine, en » la personne de Victor, de sainte mémoire (1) ; » nous ne lui gardons aucun ressentiment ; il n'y » a pas un seul chrétien, grâce à Dieu, que nous » voudrions haïr. Mais comme cette union du » sacerdoce et de l'empire ne doit rien avoir de » factice, et qu'elle doit être tout-à-fait sincère, il » nous paraît de la plus grande importance d'en » conférer, au préalable, avec vous, avec l'impé- » ratrice Agnès, avec la comtesse Béatrix, l'évêque » Renold et d'autres pieux personnages. Car de » même qu'il y a deux yeux dans le corps, pour » donner à l'homme la lumière matérielle, il y a » dans la société deux pouvoirs qui doivent s'har-

(1) Si Hildebrand avait été chargé de l'éducation d'Henri, le pape Grégoire n'aurait pas manqué de le dire.

» moniser dans une parfaite pureté de vues religieuses, pour illuminer le corps de l'Église.

» Mais il faut que nous traitions de tout cela plus à fond. Quand vous aurez pesé ce que nous voulons, si vous agréez nos vues, vous les seconderez ; si vous trouvez qu'il y a quelque chose à ajouter ou à retrancher à notre plan, nous sommes prêt à nous rendre à vos remontrances (1). »

Aux instances de ces derniers, se joignent celles d'Henri, de sa mère Agnès, de la comtesse Mathilde pour que le Pape accepte d'être l'arbitre du différend.

Pendant que ces graves affaires se traitaient en Allemagne et que le Pape venait de faire rentrer les épées dans le fourreau, en appelant l'affaire à son tribunal, sur la demande d'Henri lui-même (2), de l'impératrice Agnès, la mère de Béatrix et de Mathilde (3), le reste de la chrétienté n'était pas négligée par l'active administration du nouveau Pontife.

Initiative de Grégoire en faveur de l'Espagne et de l'empire grec ; son action apostolique en France.

Il tourna ses regards d'abord vers l'Espagne, et sa main puissante sut y susciter une diversion efficace au moment même où ce qui y restait de

(1) Ep. liv. I, ép. 19.

(2) Voir parmi les lettres de saint Grégoire la 29e du livre Ier. — On verra à quel point Henri s'humilia pour obtenir la protection du Pape.

(3) Voigt, liv. VII.

chrétiens, à l'oppression déjà fortement établie des Arabes, voyait s'ajouter les maux d'une nouvelle invasion, celle des Almoravides d'Afrique (1).

(1) Ce vaste et beau royaume avait été soumis à la suzeraineté du Saint-Siége par le roi Ramire III. Le titre en a disparu aujourd'hui, mais il devait exister au temps de Grégoire VII ; il n'était pas dans les habitudes de ce grand pontife de s'appuyer sur le vide. D'ailleurs, un écrivain qui n'a été le flatteur d'aucune puissance, pas plus des papes que des rois et même de l'ordre des Jésuites, auquel il appartenait, ni de l'inquisition alors toute puissante en Espagne, Mariana, en fait foi. (*De rebus hisp.*, cap. 7). Or Grégoire ayant permis au comte de Rouez d'entrer dans ce pays pour chercher à en déposséder les Sarrasins, rappela, à ce propos, que c'était toutefois à la condition que les droits du Saint-Siége seraient laissés intacts par cette concession. On croit rêver lorsqu'on entend Bossuet s'écrier à ce propos : « Nous avons peine à com-
» prendre pourquoi ce pape aime mieux que l'Espagne de-
» meure à des infidèles, que de relâcher le moindre de ses
» droits, bien ou mal fondés. Il est plus attentif à tondre la
» brebis qu'à l'arracher de la gueule du lion quand elle pal-
» pite encore. »

Pour nous, il nous est bien plus difficile de comprendre comment certaines préoccupations ont pu à ce point voiler le juste et le vrai à un esprit aussi droit, et faire tomber une intelligence si saine et si forte en une pure et méchante déclamation. Non, le saint Pontife ne voulait ni tondre la brebis ni la laisser à la gueule du lion, mais il était dans son droit et il ne faisait que remplir un devoir strict en rappelant les titres du Saint-Siége que le comte de Rouez avait bien reconnus, et que d'autres conquérants, partageant

Vers ce même temps, son zèle se précipitait en Orient, au-devant de cette invasion de l'islamisme qui menaçait d'y renverser le dernier boulevard de la civilisation chrétienne. Or, voici quelle y fut son initiative, que nous trouvons admirable, et à

son œuvre de conquête, n'avaient aucune raison de méconnaître.

La Sardaigne avait été donnée au Saint-Siége probablement par Constantin-le-Grand (Voir la *Vie de saint Sylvestre*, par Anastase). On trouve saint Grégoire-le-Grand exerçant son droit de souverain sur cette île, et plus tard Louis-le-Débonnaire, confirmant cette donation (Labbe, Conc. tom. 7). Dans deux lettres consécutives, Grégoire VII remercie l'évêque de cette île, Orzoc, de la manière dont il a accueilli le légat qu'il lui a envoyé. Dans la seconde, il ajoute que plusieurs propositions fort avantageuses lui ont été faites successivement par les Lombards, les Normands et les Toscans, pour l'amener à leur permettre de s'établir dans l'île ; qu'il ne l'a jamais accordée, et qu'il ne l'accordera jamais tant que les habitants actuels continueront à être fidèles à leurs engagements vis-à-vis du Saint-Siége. Et Bossuet de s'écrier : « On » voit bien qu'il s'agit ici de redevances et de tributs ; c'était » pour les obtenir qu'après avoir d'abord employé des paroles » de douceur, il en vint ensuite aux menaces. » Mais est-ce que le Pape menace en rappelant les propositions qui lui avaient été faites ? Oseriez-vous l'accuser d'avoir imaginé ces propositions ? Et si elles lui ont été réellement faites, n'avait-il pas le droit de le dire et même de s'en faire un titre à la fidélité des habitants de l'île ? Lui refuseriez-vous aussi le droit de déclarer que si l'on manque à ses engage-

laquelle nous nous arrêterons, quoiqu'elle n'ait pas été couronnée de succès.

L'empire Grec était dévasté par les Musulmans jusque sous les murs de Constantinople. Quoique Grégoire dût le considérer comme consommé dans le schisme, voici quelques extraits de l'Encyclique qu'il écrivit à ce sujet à toute la chrétienté.

« Nous avons appris que la race des infidèles a » fortement prévalu contre l'empire des chrétiens, » qu'elle a presque tout dévasté avec une cruauté » lamentable, et tout envahi avec une tyrannique » violence, jusqu'aux murs de Constantinople ; » qu'elle a massacré des milliers de chrétiens » comme de vils animaux.

» Eh bien ! si nous aimons Dieu, si nous recon- » naissons en nous des enfants du Christ, l'état » déplorable d'un si grand empire, l'affreux dé- » sastre de tant de chrétiens, doit pénétrer nos » âmes d'une profonde douleur. Mais une stérile » douleur ne suffit pas dans une telle circonstance ;

ments vis-à-vis de lui, il pourrait bien se considérer comme délivré des siens ? A tout prendre, Grégoire VII, pas plus que tout autre Pape, n'était qu'usufruitier du domaine de saint Pierre, et il avait le devoir d'en sauver l'intégrité par tous les moyens légitimés qui étaient en son pouvoir.

» offrir notre vie pour la délivrance de nos frères,
» voilà ce qu'exige de nous l'exemple de notre
» Rédempteur, et la dette de la charité frater-
» nelle.

» Sachez donc que pour notre part, nous con-
» fiant dans la miséricorde de Dieu et dans la
» puissance de sa force, nous remuerons ciel et
» terre pour procurer au plus tôt un secours effi-
» cace à cet empire chrétien. »

En cette même année (1074), Grégoire menaça le roi de France, Philippe, de délier ses sujets du serment de fidélité s'il ne renonçait pas aux mœurs scandaleuses dans lesquelles il avait entraîné et sa cour et une grande partie de son royaume, au commerce simoniaque qu'il faisait des évêchés et autres bénéfices ecclésiastiques, et s'il ne mettait pas la main à l'œuvre pour arrêter les brigandages qui désolaient ce beau royaume (1). Le Pape devait se croire ce droit et ce devoir vis-à-vis d'un pouvoir jusqu'alors électif, et qui s'était toujours transmis en son nom et par l'autorité de l'archevêque de Reims, qui, dans le sacre des rois de France, n'était que son légat.

(1) *Lettres de saint Grégoire,* liv. Ier, lettre 35. — Livre II, lettre 13.

Cependant les affaires prenaient, en Allemagne, la tournure la plus grave.

En quelles circonstances Grégoire entre en lutte contre la simonie et le concubinage des clercs.

Un moment Henri avait paru abandonné de tous. Plusieurs incidents, étrangers à sa politique, et dont quelques-uns naquirent de l'étendue de l'action réformatrice de Grégoire, le firent remonter à une influence prépondérante et du haut de laquelle il put menacer la Papauté et faire craindre un moment qu'il l'eût vaincue. Les Saxons avaient pris les armes et obtenu satisfaction sur le principal de leurs griefs contre Henri, ces forteresses à l'intérieur qu'il avait été obligé d'abattre ou de démanteler. Malheureusement cette guerre étant, de la part de la Saxe, une guerre populaire, se trouvait exposée aux mouvements violents et quelquefois odieux de toutes les guerres de cette espèce. Sur un faux bruit que le roi complotait de relever les forteresses détruites, des bandes de paysans saxons se jetèrent sur celle de Harzbourg, brûlèrent la chapelle qui était en bois, et dans laquelle étaient les tombeaux d'un frère et d'un fils du roi et, dit-on, jetèrent les ossements au milieu des ruines. Henri fit retentir sa plainte dans toute l'Europe. Cependant il fut obligé de faire droit aux

demandes des Saxons et de conclure la paix avec eux. Cette paix devint l'objet d'une plainte contre ces derniers de la part de Rodolphe de Souabe et de tous les autres qui avaient fait partie de la confédération primitive, et qui crurent pouvoir reprocher aux Saxons de s'être isolés de leurs anciens confédérés pour faire la paix à leur seul avantage. Il y avait, en ce même temps, un mouvement de rébellion contre Henri jusqu'au cœur de la Germanie elle-même, sur ce grief qu'il s'efforçait de substituer au pouvoir électif le pouvoir héréditaire. Cependant la guerre n'avait eu lieu que contre la Saxe et la Thuringe, et les autres parties de l'empire, au lieu d'entrer dans l'action, s'étaient contentées de conserver une position expectative et neutre, menaçante toutefois pour Henri qui s'était trouvé ainsi isolé et n'avait certainement rendu si prompte justice aux réclamations des Saxons que parce qu'il ne se sentait pas en main une force suffisante. Néanmoins, (et tel est le danger de toutes les coalitions), les alliés qui n'avaient pas donné dans l'action se crurent lésés, lorsque dans la conclusion de la paix ils ne furent pas traités sur le même pied que ceux qui avaient tout exposé. Ceux de la Germanie qui

voulaient un roi électif furent irrités de ce qu'il n'avait pas été question de leurs droits, alors que cependant il avait été impossible aux Saxons d'aggraver leurs réclamations en y ajoutant celles des Germains qui n'avaient rien fait pour les faire valoir. Rodolphe de Souabe, qui avait été parmi les premiers qui avaient appelé Henri devant la Diète, se croyait plus exposé qu'autrefois, et il craignait que, le voyant isolé, Henri fît porter sur lui tout le poids de ses armes. Tous ceux là devaient se montrer d'autant plus empressés à faire éclat de zèle dans les affaires d'Henri qu'ils se sentaient plus exposés à sa colère.

Les choses en étaient à ce point, lorsque Grégoire porta une main résolue, et ses seuls ennemis disent téméraire, sur les deux plaies les plus irritables de la société chrétienne en ces temps-là, la simonie dans la transmission des charges ecclésiastiques et le concubinage des clercs. La simonie était à peu près inséparable de la manière dont se transmettaient les charges ecclésiastiques sous le régime féodal. Tout bénéfice, comme dépendant d'un fief, ne pouvait se transmettre qu'en jurant foi et hommage au suzerain qui donnait l'investiture du fief. En

d'autres termes, le fief et le bénéfice étaient inséparables, car il n'y avait presque pas de bénéfice sans terre qui devait hommage et foi à son seigneur. Il est vrai que le seigneur laïque aurait dû se contenter de ne donner l'investiture du fief qu'après qu'aurait eu lieu l'investiture ecclésiastique de la charge spirituelle, évêché ou abbaye, qui reposait sur le fief laïque ; mais il aurait fallu pour cela un désintéressement que l'on ne pouvait attendre de longtemps de ces seigneurs à peine sortis de la barbarie.

Les choses eurent donc un cours régulier tant que l'autorité laïque se contenta de donner l'investiture féodale à celui qu'une nomination régulière et une consécration hiérarchique lui présentaient pour cette investiture. Ce n'est pas ce que pouvaient admettre longtemps les suzerains laïques, car ce qu'ils voulaient c'était d'avoir à leur disposition les fiefs ecclésiastiques afin de se faire des créatures, et d'élever sur les nouveaux élus un impôt qui était leur plus grande ressource. Il faut avouer que la pente était presque irrésistible. Il n'y avait guère que les fiefs ecclésiastiques qui ne fussent pas héréditaires et qui pussent offrir ce double

avantage de créer des ressources à la pénurie extrême des grands seigneurs et des souverains eux-mêmes, et d'étendre leur influence directe et féodale, qui était peut-être encore plus limitée pour la plupart des souverains que pour les grands vassaux de leurs couronnes. C'est pourquoi ils se hâtaient partout de faire précéder l'élection et la consécration canonique par l'investiture laïque. C'est ainsi que le suzerain laïque parvenait à désigner forcément celui qu'il en avait investi à l'acceptation de l'autorité ecclésiastique, car elle se trouvait ainsi avoir les mains liées. Un indigne venait-il à être investi d'un fief attenant à un bénéfice ecclésiastique, ce dernier restait seul vacant et veuf à tout jamais, si l'acceptation de l'autorité ecclésiastique ne suivait pas l'investiture laïque qui l'avait précédé. D'autre part, celui qui était investi d'un bénéfice ecclésiastique, devait foi, hommage, tribut, concours armé en temps de guerre à son seigneur laïque ; c'était, pour les bénéfices, surtout les plus considérables, placer les dignitaires ecclésiastiques sur le chemin des habitudes guerrières.

Ce danger n'existait pas, ou était fort rare lors-

que l'élection était régulière, car ni les populations, ni le clergé, ni le Souverain-Pontife, n'avaient aucun intérêt à ce que le nouvel élu, au lieu des mœurs de son état, eût celles qui ne pouvaient que le rendre l'oppresseur des fidèles qui lui étaient soumis, et le scandale de l'Église. C'était à cette usurpation qu'étaient dus la plupart des maux de l'époque féodale. Le mal était presque universel. Presque partout, en effet, pour empêcher que l'élection canonique et la consécration précédassent l'investiture civile du fief, les seigneurs ou souverains, aussitôt qu'était mort le titulaire d'un fief ecclésiastique, se faisaient envoyer la crosse et l'anneau, qui étaient donnés au nouvel élu comme signe du pouvoir spirituel dont il venait d'être investi, empêchaient ainsi sa consécration, et forçaient les églises à accepter celui qu'ils lui envoyaient avec les signes de la juridiction ecclésiastique.

C'était donc toucher à ce qu'était devenu partout système féodal, à ses pratiques les plus chères, à ses prétentions les plus hautaines, que de toucher à la question des investitures. Lorsqu'une main souveraine ne se porte pas sur des abus aussi étendus et aussi enracinés, on ne peut rien attendre que

de la longue transformation des choses et presque toujours des révolutions les plus violentes. Tout cria dans la grande machine féodale lorsque Grégoire eut rappelé à lui l'investiture ecclésiastique par la crosse et l'anneau, et qu'il eut porté la main non-seulement sur les pratiques simoniaques à ciel ouvert, mais encore ce que l'on considérait comme des droits incontestables. Il en fut de même pour le concubinage des clercs. Il était à peu près général, surtout en Allemagne, en haut et en bas, et il n'y eut presque pas d'évêques de ce pays qui voulussent se charger de promulguer les canons des deux conciles de Rome qui avaient décrété contre ces deux abus. C'est ce qui jeta toute l'Allemagne entre les bras d'Henri, et lui ouvrit tous les défilés des Alpes, car la réaction n'avait pas été moins vive dans toute la haute-Italie. Aussi ne faut-il pas se montrer étonné qu'Henri, abandonné à peu près de tous, se soit trouvé subitement à la tête de la presque universalité des forces de l'Italie et de l'Allemagne, et que tout d'un coup il se soit vu dans cette position étrange d'oser déposer lui-même le Pape, ce qu'il fit par ces mots qui résument le manifeste violent qu'il adressa en cette année

1076, à celui qu'il appelle Hildebrand tout court : « J'ai suivi leur avis, dit-il, en parlant des évêques, » parce qu'il m'a semblé juste. Je vous renie pour » Pape, et vous commande, en ma qualité de » patrice de Rome, d'en quitter le siége. »

C'est à ce factum insolent que le Pontife répondit par l'excommunication suivante :

« Saint Pierre, prince des Apôtres, écoutez » votre serviteur que vous avez nourri dès son en- » fance, et délivré jusqu'à ce jour de la main des » méchants, qui me haïssent parce que je vous » suis fidèle.

» Vous m'êtes témoins, vous et la sainte Mère » de Dieu, saint Paul votre frère et tous les saints, » que l'Église romaine m'a obligé, malgré moi, à » la gouverner, et que j'eusse mieux aimé finir ma » vie dans l'exil que d'usurper votre place par des » moyens humains.

» Mais m'y trouvant par votre grâce et sans » l'avoir mérité, je crois que votre intention est » que le peuple de Dieu m'obéisse, suivant le pou- » voir que Dieu m'a donné à votre place de lier et » de délier au ciel et sur la terre. »

Suit la formule qui excommunie Henri, et délie tous ses sujets du serment de fidélité (1).

L'effet fut immense, et tel qu'il n'y a pas de semblable dans l'histoire. Henri se trouve un moment abandonné de tous, et il était à tout jamais perdu, sans la miséricorde vraiment apostolique de Grégoire. Ce furent les Saxons qui prirent l'initiative de demander au Pape l'autorisation d'élever un autre souverain. Voici la réponse du Pape : « Si » vous avez bien réfléchi à l'excommunication » lancée contre le roi Henri, vous êtes fixé sur ce » qu'il vous reste à faire. Il en ressort qu'il est » enchaîné par les liens de l'anathème, qu'il est » privé de la dignité royale ; que le peuple, naguère » soumis à sa puissance, est dégagé de tout ser» ment de fidélité. Mais comme nous ne sommes » animé contre Henri ni par l'orgueil du siècle, » ni par une vaine ambition ; comme la discipline » et le soin des églises sont le seul motif qui nous » font agir, nous vous demandons comme à des » frères de le traiter avec douceur ; non avec » cette justice qui enlève l'empire, mais avec cette » miséricorde qui efface les crimes.... Si, contre

(1) Voigt, liv. VII. — Labbe, Conc., tom. X.

» notre désir et pour l'expiation des péchés d'un » grand nombre, il ne revient pas sincèrement à » Dieu, trouvez un prince qui vous fasse la pro- » messe d'observer ce que nous venons de dire, » ce qui serait nécessaire à la conservation de la » religion chrétienne et au salut de l'empire. » Faites-nous connaître au plus tôt son nom, sa » position et ses mœurs, afin que nous confirmions » votre choix par l'autorité apostolique, et que » nous le rendions ainsi plein de force, comme » nous savons qu'ont fait nos prédécesseurs. »

Les Saxons se montrèrent dignes de telles paroles et citèrent Henri devant une Diète qui devait se tenir à Ausbourg, et où ils devaient prier le Pape de venir, afin de juger de cette cause souveraine.

Mais c'est ce que Henri voulait éviter, d'être jugé devant ses sujets, ses vaincus d'hier, eux qu'il avait humiliés profondément et qu'il jugeait incapables de lui pardonner.

C'est pour cela qu'il vint trouver le Pape à Canossa, pour porter sa cause devant une autorité qui était trop généralement reconnue pour que ce recours pût l'humilier, et devant un homme dont

il connaissait le cœur. Grégoire leva l'excommunication personnelle qui pesait sur lui, mais ne put que réserver sa cause devant ses sujets, car il s'était déjà lié par les paroles que nous venons de lui voir adresser aux Saxons. Malheureusement, les retards inévitables d'un débat aussi grave firent traîner l'affaire en longueur, et les inconvénients de ces délais furent augmentés par les rapports de courtoisie et de bonne amitié qu'il crut ne devoir pas interrompre vis-à-vis d'un empereur qui était venu se soumettre à lui, et qui n'était pas encore définitivement jugé (1).

(1) Tout le monde connait l'entrevue du pape et d'Henri dans la citadelle de Canosse. Les récits qu'on en a faits sont, pour la plupart, fort romanesques ; Grégoire avait l'esprit trop solide, ses principes étaient trop arrêtés, son cœur trop au-dessus des triomphes de l'orgueil, pour qu'il ait voulu humilier aussi profondément celui qui était toujours pour lui un des deux yeux de l'empire chrétien, le pupille de son prédécesseur Victor II, le fils de son propre protecteur Henri III, et de sa dévouée l'impératrice Agnès, le parent de la grande comtesse, cette Mathilde qui, après Dieu, fut son plus solide appui dans les luttes extrêmes qui composèrent sa vie.

Je crois que voici la vérité que l'on peut dégager sur ce point qui intéresse si fort le caractère du grand Pontife.

Il reconnait lui-même qu'il fut sévère à l'égard d'Henri

Sa mort.

Voici le récit de sa mort que nous a transmis Paul de Bernried.

(Ep. IV, 12 ; VII, 3), mais nous ne devons pas oublier qu'il avait affaire à un prince qui avait fait nommer et avait maintenu un anti-Pape pendant plusieurs années ; qu'il avait eu à craindre de sa part un guet-à-pens dans lequel il aurait été assassiné, et que c'est pour cela qu'il s'était jeté dans la citadelle de Canosse, sous la protection de la comtesse Mathilde.

Mais toute sa conduite postérieure prouve qu'il n'avait que le désir de soutenir la cause d'Henri. Or, Grégoire était un homme trop sérieux pour trop humilier et rendre ainsi méprisable le souverain qu'il voulait maintenir. Ne reconnaissait-il pas lui-même, dans une lettre adressée au rival d'Henri « qu'il avait des devoirs envers lui ? » (Ep. I, 29).

Quoi qu'il en soit, le résultat fut qu'il y eut soumission de la part du roi et levée de l'excommunication de la part du Pape. Celui-ci réserva la question du serment de fidélité de la part des sujets ; mais il n'est pas exact qu'il ait reconnu la légitimité du compétiteur d'Henri, Rodolphe de Souabe. Le lecteur vient de voir comment, dans sa lettre aux Saxons, Grégoire s'était réservé de traiter avec maturité cette question en présidant une Diète constituée à l'état de tribunal souverain à cet effet. Plus tard, et à plusieurs reprises différentes, les Saxons voulurent l'entrainer à se prononcer ; mais il ne le fit jamais. Ceux qui voudront s'en convaincre n'ont qu'à voir dans la *Patrologie*, tom. 147, col. 566, 571, 572, les diverses lettres collectives des Saxons à Grégoire pour se plaindre de ce qu'il ne veut pas se prononcer entre Henri et Rodolphe. En outre, aucune d'elles ne s'appuie sur la sanction donnée à l'élection de Rodolphe par les légats

Il avait été forcé de s'enfuir de Rome qui était tombée au pouvoir d'Henri, vainqueur des Saxons,

comme s'ils la jugeaient définitive, et, à ce point de vue, ne la mentionne même pas. Ces lettres sont cependant toutes postérieures à l'élection, et lorsque plus tard, dans sa lettre de convocation à un Concile, en 1063, alors qu'Henri victorieux est sous les murs de Rome et que le Pape touche à la crise suprême, celui-ci écrivit ces mots : « Mais il est un » point que nous croyons important de vous notifier, c'est » que Rodolphe, qui a été ordonné roi par les ultramontains » (les Germains), n'a pas pris alors la couronne par notre » ordre ni par notre conseil. » (*Lettres de saint Grégoire*, livre IX, lettre 7), il ne fera que résumer très-exactement toute la suite de sa conduite en cette affaire.

Il me parait nécessaire de faire remarquer au lecteur que le Pape ne veut parler ici que de l'élection de Rodolphe et affirmer que par rapport à cette élection il ne s'était pas prononcé. Mais il ne veut pas dire qu'après cette élection, il ne soit pas intervenu dans cette question, par l'excommunication lancée dans le septième Concile, en 1080, contre Henri.

Les légats avaient dépassé non-seulement leurs instructions, mais étaient sortis de la ligne que celui qui les avait envoyés n'avait cessé de tenir. La formule générale qui les accréditait : *Quibus indubitanter credere potestis* ne les y autorisant pas. Cependant, encore un coup, ils n'en étaient pas venus, tout en ne se réservant pas assez, à une élection définitive de Rodolphe, car voici leurs propres paroles : « Il » nous semble que ce serait le meilleur parti, si vous le » pouvez sans péril, de différer l'élection jusqu'à l'arrivée du » Saint-Père ; mais vous avez la responsabilité de l'État et

et qui venait de traverser l'Italie en triomphateur; il s'était retiré à Salerne, ville alors fortifiée, et qui

» l'autorité ; c'est à vous de juger. » C'est donc avec sa légèreté ordinaire que Voltaire a pu s'écrier : « Voilà donc » un homme convaincu par ses propres lettres d'avoir fait » un parjure. » (*Essai sur les mœurs*). — La réflexion de Bossuet, pour être revêtue d'une forme plus respectueuse, n'en est pas plus juste : « Nous croyons le Pape qui témoigne » par serment en sa propre cause, mais il nous est difficile » de ne pas attribuer à un légat ce que la voix de toute la » Saxe lui attribue. » (Def. l. 1. dict. 1. c. 7.) Jamais Grégoire n'avait voulu confier à ses légats le pouvoir de décider en semblable matière d'une manière définitive, et jamais l'Allemagne ne l'aurait supporté. C'est probablement ce qui fit qu'un si grand nombre se déroba à cette décision, emportée par l'empressement de quelques-uns. Il est bien difficile de ne pas supposer, en outre, que ces derniers n'aient attribué aux paroles des légats un sens plus affirmatif que celui que des parties non intéressées lui auraient donné. Entre eux et le Pape, dont nous avons la parole formelle, nous n'hésitons pas.

D'ailleurs nous avons un document qui nous prouve que Grégoire n'entendait pas que ses légats prissent sur eux de décider en dernier ressort, car, dans une autre circonstance, nous voyons qu'après les avoir blâmés d'une manière générale sur l'ensemble de leur attitude, sur une question qui n'avait certainement pas l'importance de celle dont il est question, il ajoute : « Nous voulons que dans l'affaire des deux rois, » sur l'élection des évêques de Trèves, de Cologne et d'Ausbourg, pour toutes les investitures conférées par des mains » laïques, vous ne preniez pas sur vous de porter un jugement. » (Lettres de saint Grég. l. VI. Lettre 38).

possédait les reliques de saint Mathieu. Il ne tarda pas à s'affaisser sous le poids des fatigues de sa vie: « Sa faiblesse toujours croissante lui fit pressentir

Cependant la conduite de Grégoire eut un inconvénient que Bossuet lui a trop amèrement reproché, avec trop de rigueur, mais grave toutefois. En levant l'excommunication personnelle qui pesait sur Henri, plus tard en accréditant auprès de lui des légats, en refusant de se décider entre lui et Rodolphe jusqu'à ce qu'il eût connu du fond de leur cause par un débat contradictoire, il fit preuve de justice, de générosité, d'abnégation personnelle, puisqu'il s'exposait à être accusé de légèreté en paraissant changer de conduite, quoique au fond il n'en fût rien, et que la soumission d'Henri fût plus que suffisante à expliquer sa conduite ; mais il manqua de ce que l'on est convenu d'appeler l'esprit politique. Les peuples se lassent dans les incertitudes, les ressorts se détendent, et il ne faudra pas s'étonner si à quelques années de là une nouvelle excommunication, lancée contre Henri, ne produit plus aucun effet. Cependant, qui oserait reprocher à Grégoire ses hésitations à perdre tout à fait un empereur qui s'était humilié devant lui, le fils d'Agnès, le cousin de Mathilde, et d'avoir hésité, au milieu du trouble profond et général de toutes choses en ce temps-là ; d'avoir redouté de trop se confier aux Saxons, de trop accorder à des récits qu'il ne pouvait pas contrôler suffisamment ; d'avoir craint de se prononcer à la légère dans un débat qui avait tout à fait changé de caractère à ses yeux depuis la soumission d'Henri ?

Il sera victime, lui, personnellement, de ces hésitations de sa conscience, de son cœur, mais la cause de la Papauté n'en sera point atteinte, et ainsi que le type divin sur lequel

» **sa fin ; il prononça encore ces paroles qui furent**
» **les dernières : J'ai aimé la justice et j'ai haï**
» **l'iniquité ; c'est pourquoi je meurs en exil (1).**

il a les yeux constamment fixés, la cause pour laquelle il s'est sacrifié sortira glorieuse de son tombeau.

Ce n'est qu'en 1070, et en présidant le septième Concile, qu'il se décida enfin, lorsque les excès du roi de Germanie eurent atteint à leur point extrême, à l'excommunier et à désigner le duc de Souabe comme son successeur à l'Empire.

Dans cette sentence d'excommunication, largement motivée et dans laquelle le saint Pontife explique sa conduite jusqu'ici vis-à-vis d'Henri, alors que celui-ci était vaincu, que Rodolphe était vainqueur, il tient le même langage qu'il tiendra plus tard lorsque Rodolphe ne sera plus et qu'Henri le tiendra assiégé :

« Les évêques et les seigneurs teutoniques, apprenant qu'il » (Henri) ne tenait pas ce qu'il avait promis, et désespérant » de sa correction, élurent, *sans mon conseil, vous en êtes* » *témoins, le duc Rodolphe pour leur roi.* »

Si Grégoire avait agi par cet esprit qu'on lui suppose, en ce moment il se serait fait une gloire d'avoir contribué à l'élection du victorieux et à la déposition du vaincu.

(1) Mais nous devons remarquer que parmi les paroles qui avaient précédé, nous trouvons celles-ci : « C'est là (en mon- » trant le ciel) que je monterai et que mes instantes prières » vous recommanderont à Dieu. » Nous faisons cette observation afin que le lecteur puisse apprécier à sa juste valeur ce qu'ont dit tant d'auteurs sur le désespoir du grand Pontife à son dernier moment : « Toutes les âmes héroïques » qui osèrent de grandes choses pour le genre humain ont

» Seigneur, lui dit un vénérable évêque, vous ne » pouvez mourir en exil, car, vicaire du Christ, » vous avez reçu d'en haut toutes les nations pour » héritage, et la terre entière pour domaine. »

Son corps fut placé à côté de celui de l'évangéliste et apôtre saint Mathieu dont « la découverte, » ajoute Paul de Bernried, lui avait causé naguère » tant de joie. »

Les événements qu'a traversés ou dominés sa vie montrent avec évidence quels furent les principes qui la dirigèrent ; mais comme il n'est pas, dans toute l'histoire de l'Église, un homme qui ait été à ce point un signe de contradiction, pour nous servir d'une expression qui a été à tout jamais consacrée, du moment qu'elle fut appliquée à son divin Maître, nous allons jeter un coup d'œil sur sa vaste correspondance pour chercher à y saisir, au milieu de la variété des mouvements de son âme, les principes qui n'ont jamais varié en elle et l'ont dirigée dans les circonstances si multiples de sa vie.

» connu cette épreuve. »..... C'est dans un tel moment que » Brutus s'écriait : » Vertu, tu n'es qu'un nom ; c'est alors » que Grégoire VII disait : J'ai aimé, etc ..... » (Michelet, *Histoire de France*, t. II, l. IV, c. 9).

Ses idées sur l'indépendance de l'Église, sur la protection par les armes spirituelles des biens de l'Église.

Le principe qui, entre tous, n'a jamais varié, dans l'âme de Grégoire, c'est que l'Église de Dieu doit être indépendante de toute puissance temporelle (1). C'est ce qu'il avait exprimé avec beaucoup d'éloquence dans la plupart de ses lettres, et, entre autres, dans celle-ci : « Quoi ! par toute la terre il » est permis à la plus pauvre femme de choisir son » mari à son gré, et selon les lois de son pays ; et » la sainte Église, l'épouse de l'homme-Dieu, notre » mère, n'a pas la liberté de s'attacher à son » époux selon la loi divine et selon sa volonté ! Il » faut qu'elle subisse la loi des impurs et une dé- » testable coutume ! Tu veux que les fils de la » sainte Église soient soumis à des intrus, à des » adultères, à des ravisseurs, comme s'ils étaient » leurs pères ! C'est pour l'Église un outrage que » je n'ai pu supporter (2). »

(1) Ep. l. 1, ép. 35.

(2) Parmi ses lettres, la 64e au supplément.

Le sujet est trop important pour que nous ne nous y arrêtions pas avec tous les développements qu'il peut recevoir dans une note.

Il est certain que Grégoire voulait l'indépendance de l'Église, mais il n'est pas vrai qu'il voulût abolir l'indépendance du pouvoir civil, en tant qu'indépendance ordinaire et habituelle.

Ce qui le frappait, c'est que tous les maux de l'Église venaient, principalement, de ce que l'Église n'était pas libre, de ce qu'elle était ri-

Il est vrai que Grégoire croyait à la suprématie du pouvoir direct des Papes sur celui des princes, et de toutes souverainetés temporelles, de quelque ordre qu'elles soient, suprématie qui peut et doit s'affirmer dans certains cas particuliers. (Ep. l. 1. 35, 62, 15, 60, — IX. 9, 11, 51. VIII. 24. VI. 25.) Il proclame, en effet le droit qu'a le Pape de les instituer, ce qui était vrai de son temps où l'élection prévalait partout; et aussi de les déposer (Ep. VII. 4. II. 18, 32.) lorsque cela est exigé par le bien de la famille chrétienne (3. Ep. lib. V. 8. II. 1. 4. IV. 1. etc.) Mais quant à ce dernier droit, le seul important à considérer depuis que l'hérédité a remplacé l'élection dans toutes les monarchies chrétiennes, Bossuet lui-même, dans sa Défense de la déclaration, tout en affirmant que le Pape n'a pas le droit de délier les sujets de serment de fidélité au roi par un acte de juridiction propre, ne peut contester au Saint-Siége le pouvoir de le faire par une *décision doctrinale* ou *par un acte de pouvoir directif*. Du moment où le Pape a ce pouvoir, que ce soit comme conséquence de tel ou tel principe, qu'est-il besoin de discuter? Et en vérité, comment peut-on reprocher à Grégoire VII sa conduite envers Henri IV, lorsqu'on voit Hincmar, archevêque de Reims, qui ne pouvait en cela se considérer que comme le délégué du Saint-Siége, écrire au roi Louis III : « Ce n'est pas vous qui m'avez » choisi pour gouverner l'Église; c'est moi qui, avec mes » collègues, vous ai délégué pour administrer le royaume. » Quel est celui qui, parmi les chrétiens orthodoxes, oserait refuser au Pape le pouvoir d'excommunier, de séparer de la

vée au pouvoir séculier, surtout par les investitures laïques. Il considérait celles-ci comme un fléau, non pas en elles-mêmes et dans la pensée qui

communion de l'Église, un chrétien quel qu'il soit, empereur ou roi, alors que l'évêque de Milan, aux applaudissements de tous les siècles, refusa l'entrée du sanctuaire au grand Théodose ? Et en est-il un seul, parmi les esprits qui ont conservé quelque calme, qui pût approuver ces incroyables paroles de Fleury :

« On avait raison de tenir Henri pour excommunié, Grégoire pour Pape légitime, et Guibert pour anti-pape, et *de soutenir qu'on ne devait pas communiquer avec les excommuniés ;* mais on ne devait pas en conclure qu'*Henri ne dût plus être regardé comme roi* (Fleury. Tom. XIII. p. 393). » Voyez-vous le roi avec lequel l'on ne peut plus communiquer et que l'on doit continuer à considérer comme roi ? Encore aujourd'hui, vous imaginez-vous un sultan chassé de la mosquée et continuant à recevoir l'hommage de ses sujets ? un roi d'Espagne isolé des catholiques ? un souverain de la Grande-Bretagne ne pouvant pas communiquer avec ceux dont il est le chef spirituel aussi bien que temporel ? le czar mis en dehors de l'église russe ? Fleury dépasse les libres-penseurs qui ont quelque modération, car, en voulant tout à fait, sans laisser entre eux aucun lien, séparer le spirituel et le temporel, il fait œuvre de pure chimère que n'adoptera jamais un esprit sensé, quelque profession qu'il fasse d'indépendance vis-à-vis de l'Église. Écoutez M. de Rémusat (*Vie de saint Anselme*, 2e p. chap. 1er) :

« Le pouvoir indirect, celui qui appuie sa compétence universelle sur l'universalité de la morale, *celui qui atteint le temporel par le spirituel, et qui, même en ne prononçant que*

les avaient créées, dans leur jeu régulier, lorsque l'élection et la consécration canoniques avaient été pleinement indépendantes, mais dans le fait général

» des peines canoniques, se fait le juge du monde, celui là,
» l'Église romaine, non plus qu'aucune Église catholique, n'en
» saurait renier le principe ni désavouer la prééminence. »

Ces raisons sont d'un ordre général et dérivent du plus simple bon sens. Mais l'Allemagne, et remarquez-le bien, l'Allemagne protestante, a été plus loin, et avec une pénétration profonde elle a reconstitué le moyen-âge. Dans une histoire politique et juridique de l'Allemagne qui est devenue classique dans ce pays, et qui y jouit d'une haute réputation, et incontestée, il est établi que le christianisme est un tout complet, qui repose sur une seule base, la puissance divine, qui doit lui assujettir tous les peuples, et dont les deux ramifications, la souveraineté spirituelle et la souveraineté temporelle, viennent se réunir en la personne du Pape, car c'est de lui, du Pape, que l'Empereur et les autres princes tiennent leur pouvoir. L'auteur qui est un savant historien, et plus savant encore jurisconsulte, car toute sa vie il fut professeur de droit, à Cologne d'abord, à Berlin ensuite, établit que l'Église et l'État ne forment qu'un seul et même gouvernement, une seule et même société, le gouvernement chrétien, la société chrétienne. Malgré la diversité de mœurs et de rang, l'unité est profonde, et elle vient de la foi.

Raumer a été, dans ce siècle, un des plus profonds historiens et un des esprits les plus élevés, un des plus beaux caractères de l'Allemagne. Après avoir été persécuté pour ses opinions libérales, il fut un des représentants les plus autorisés de l'esprit allemand à la Diète de Francfort, dans

qui prévalait alors dans le monde féodal, et qui parvenait presque toujours, par une voie ou par une autre, à enlever les bénéfices à l'élection régu-

diverses ambassades, enfin dans la chambre des Seigneurs. Voici ce qu'il dit de l'autorité du Pape : « Le Pape, comme » vicaire de Dieu sur la terre, était d'après les opinions » catholiques, libre de toute dépendance ecclésiastique et » *au-dessus de toute chose terrestre*, afin d'être, avec l'Église » immuable de Dieu, une ancre de salut pour les faibles, un » sujet d'effroi pour les méchants, une force capable de puri- » fier le pouvoir temporel, un père pour consoler les esclaves » et les opprimés. »

Novalis n'était pas un historien, mais un poète dont l'âme remplissait son pays. D'ailleurs, ainsi que tous les poètes de quelque valeur en Allemagne, sa poésie était soutenue par des études exactes et profondes. Il a chanté Rome *comme la résidence sacrée du gouvernement divin sur la terre.*

Cette conviction est tellement classique dans cette renaissance de l'esprit allemand dans notre siècle, que dans un ouvrage admirable : *de la Nécessité d'un fondement théologique pour les sciences politiques*, ouvrage dont le seul titre est une des affirmations les plus hautes, l'auteur après avoir décrit le système féodal tel que nous l'avons analysé d'après Eichhorn, et dont la Papauté est tout à la fois le fondement et le couronnement, prouve que c'est bien là une œuvre, permettez-moi l'expression, une machine divine, car tous les rouages de cette machine n'ont pu être montés, mis en jeu, soutenus que par la même main qui assemble les membres divers du corps humain, les unit, et leur communique un mouvement et une force d'ensemble.

Ceci paraît nous éloigner de Grégoire VII; mais non,

lière qui est la plus sérieuse garantie de la compétence et du droit de l'élu. C'est de cet abus presque universel qu'il faisait découler ce fleuve de passions criminelles qui inondait la chrétienté (1), les mœurs mondaines du clergé (2), leur cupidité, leur violence (3), et surtout, cause de tous les autres maux, leur soumission absolue à l'autorité laïque (4).

cela n'est pas, car Grégoire est la papauté dans son droit le plus simple, dans son idée la plus pure et la plus nette, dans son jeu le plus vrai.

(1) Ep. l. II, ép. 2.

(2) Ep. l. 2us, ép. 45; 1us, ép. 42.

(3) Ep. VII, 2; VIII, 17.

(4) Ep. lib. 1us, ép. 20e ; 11, 9, 40, 49.

Je ne citerai qu'un seul fait, mais il suffira, ce me semble, pour faire apprécier par le lecteur à quel point l'investiture laïque était considérée par les princes comme essentielle à l'intégrité de leur puissance.

Il y avait près d'un demi-siècle que Grégoire avait soulevé avec énergie cette question. En Angleterre, Henri Ier avait succédé à Guillaume-le-Roux, qui lui-même avait succédé à Guillaume-le-Conquérant. Jamais Grégoire, malgré ses menaces, n'avait pu rien obtenir de ce dernier, et cette question avait continué à être considérée par tous les princes normands comme tellement capitale pour les prérogatives royales, qu'Henri s'écriait avec emportement qu'il *ne souffrirait dans son royaume quelqu'un qui ne serait pas son homme.*

Grégoire était tout le contraire d'un esprit chimérique ; à plusieurs reprises, dans ses lettres(1), il revient sur la nécessité où se trouve l'Église d'être

C'est sous cet aspect, remarquez-le bien, car tout est là, que cette question se présentait aux souverains. Et dans sa lettre au Pape, faisant allusion à cette prérogative qu'il croyait en jeu et qui était l'objet de la lettre et de l'ambassade qui l'accompagnait, il disait : « Que votre sainteté soit bien avertie que, » moi vivant et Dieu aidant, les priviléges et coutumes du » royaume d'Angleterre n'éprouveront aucune atteinte. *Et » si moi, ce qu'à Dieu ne plaise, je me laissais tomber dans un » tel abaissement, mes barons, bien plus tout le peuple d'Angle- » terre ne le souffrirait pas.* » (Ep. III, 47 et 48, Bromt, chron. ser. X, p. 777.

Dans des temps réguliers, et sous le gouvernement d'hommes sages, cette situation avait pour l'Église tous les inconvénients de la servitude ; mais dans des temps troublés comme au dixième et au onzième siècle, surtout sur le continent, les inconvénients étaient d'une violence désastreuse et précipitaient à la ruine immédiate. Voici ce qu'Alton nous apprend d'une époque où les princes se soumettaient, même pour l'investiture des bénéfices ecclésiastiques, à la forme de l'approbation populaire. Dans son livre des *souffrances de l'Eglise* (en voir le résumé dans Ceillier, tom. 19), il raconte qu'il arrivait souvent que les princes élevaient des enfants à l'épiscopat pour en faire bénéficier quelques-uns de leurs courtisans, et qu'ils étaient amenés dans l'assemblée du peuple où on se contentait de leur faire quelques questions dont ils avaient appris de mémoire les réponses.

(1) Lib. I, ép. 7; 10, 75; VI, 20.

appuyée, pour remplir sa mission ici-bas, et sur le devoir qui incombe à ceux qui ont charge de la diriger et de la défendre, de se servir de toutes les armes légitimes qu'ils ont entre les mains pour garantir ses propriétés contre la fraude ou la violence.

On s'est trop souvent arrêté et complu à présenter l'Église et la Papauté comme unies dans leurs anathèmes contre les biens ecclésiastiques, par des vues de pur intérêt et de grossière attache aux biens de ce monde. Une seule réflexion devrait suffire, car personne n'ignore que c'étaient là aussi les biens des pauvres, et que, dans l'état social d'alors, ils n'en avaient pas d'autres. Telle était aussi la volonté des testateurs qui n'avaient pas entendu faire des fondations pieuses pour subvenir aux passions grossières de quelque homme de guerre, ou à la corruption plus raffinée d'un courtisan. Souvent ils exprimaient, dans la charte même de fondation, cette préoccupation, et appelaient tous les anathèmes de l'Église sur ceux qui viendraient plus tard dénaturer ce qu'ils avaient fait, et détourner à des besoins rares et d'un autre ordre ce qu'ils avaient destiné à des nécessités sacrées et

16

urgentes. Il nous reste encore la charte de fondation du monastère de Cluny, dans laquelle ces sentiments s'expriment avec une grande vivacité et une profonde conviction de justice et de religion.

Ce sur quoi Grégoire revient le plus souvent, c'est sur l'union nécessaire de l'Église et de l'empire (1). Ceux qui nous ont suivis jusqu'ici ont pu voir à quel point cette conviction l'avait dominé dans sa lutte avec Henri, et avait contribué à le jeter dans ces atermoiements que lui ont reproché ceux qui ne voient que des nécessités politiques, et nullement ceux de la justice et même de la mansuétude chrétienne.

Aussi si l'on est étonné des craintes exprimées par Fleury et Bossuet sur les atteintes que ce grand Pontife aurait portées, d'après eux, au pouvoir souverain des rois, on est indigné lorsqu'on se trouve en face d'allégations semblables à celle-ci : « Peut-être » vous étonnerez-vous si je dis que Grégoire VII, » l'homme de Dieu, *vir Dei*, est un ancêtre de la » Révolution française ; néanmoins, cela est évi-

(1) Ep. l. I, ép. 19, 62, 75, 35. — II, 13, 31. — VIII, 20, 21, 23.

» dent (1)... Aucun livre ne donne l'idée de sys-
» tème de cet homme : Imaginez un terrorisme
» moral, un 93 spirituel qui tient l'anathème en
» permanence suspendu sur les âmes des suspects.
» On peut dire que l'échafaud des révolution-
» naires modernes est peu de chose en comparaison
» de ce glaive de l'excommunication qui jetait
» l'homme, le roi au ban de l'humanité et de Dieu
» pour ce monde et pour l'autre. »

Sa bonté, sa prudence, et sagesse de gouvernement.

C'est cependant le même Pape qui a le plus restreint et adouci la peine de l'excommunication ; lisez et voyez si ce n'est pas une véritable impiété

(1) Cette citation et la suivante sont extraites du livre de M. Quinet : *le Catholicisme et la Révolution française.*

M. Quinet, de qui sont ces paroles, ne peut s'appuyer que sur la lettre si souvent citée de Grégoire à Hériman, évêque de Metz (IV, 2. VIII, 21), et dans laquelle il oppose les origines du pouvoir des rois, qui a toujours commencé par la conquête et la violence, à celui des Papes dont les origines sont bien autrement pures. Mais qui pourrait révoquer cela en doute ? Il suffit que Grégoire ait toujours prêché l'obéissance à un pouvoir que son établissement met sous la protection de Dieu, pour qu'on ne le confonde pas avec la Révolution française qui a toujours prêché le contraire, c'est-à-dire le droit du peuple à l'insurrection. Or, c'est ce que prouve toute sa vie ; et que sa doctrine ait été en rapport avec sa conduite, la plupart de ses lettres le prouve aussi, et entre autres la 23e du VIIIe livre, la 7e du VIIe, la 21e du VIIe, etc.

que de mettre son nom à côté de celui des membres du Tribunal révolutionnaire ou du Comité de salut public :

« Par l'autorité apostolique nous ne soumettons » pas au lien de l'anathème (pour cause de com- » munication), les épouses, les enfants, les servi- » teurs, les servantes, c'est-à-dire tout le domes- » tique, ainsi que le colon et les aides, et tous » ceux qui ne sont pas tellement intimes que les » crimes soient commis par leur conseil, enfin » ceux qui communiquent par ignorance avec les » excommuniés, ou qui ont seulement rapport » avec ceux qui communiquent avec les excommu- » niés (1). »

Quant à la conduite de Grégoire envers les hérétiques, pour en avoir une idée suffisante vous n'avez qu'à lire, dans Mosheim (2), celle qu'il tint constamment à l'égard de Bérenger, celui de tous

(1) Labbe, conc. Rom. IV, ad ann. 1078.

(2) *Hist. eccl.*, t. 2, p. 480 et suivantes. Il est vrai que Mosheim, en vrai protestant, se rattrape et explique cette charité par l'inclination qu'il aurait eue pour l'hérésie elle-même. En vérité, faire de Grégoire VII un complaisant d'hérésie, c'est fort plaisant, et il n'y a que les graves Allemands à avoir de ces idées là.

ceux de cette époque qui pouvait faire courir le plus de dangers à l'orthodoxie ; vous y verrez une douceur, presqu'une tendresse, blâmée par plusieurs, et qui était certes fort au-dessus des mœurs du temps.

Rien n'est plus touchant que de voir ce grand Pontife, au milieu d'une si vaste administration, s'occuper d'une pauvre femme de Genève qu'on accuse d'adultère et que l'on n'admet pas à se justifier ; le voir intervenir au milieu des diverses guerres (1) qui s'agitent de son temps ; menacer

(1) C'est donc un faux point de vue que celui qui présente ce Pontife comme uniquement préoccupé de l'indépendance du clergé. Ce fut la principale, mais non pas son unique préoccupation. Aussi faut-il rejeter absolument des appréciations comme celle-ci de M. Quinet (loc. cit.) : « Etudiez les mouvements de Grégoire VII ; vous arriverez nécessairement à ce » résultat que s'il a pensé de loin aux misères des peuples, il » s'est contenté d'assurer et les droits et la liberté du prêtre... » Aux yeux de Grégoire VII, la société, l'humanité réelle c'est » l'Église, le citoyen, c'est le prêtre ; le reste est une ombre.» — M. Guizot va plus loin : d'après lui, ce n'est pas l'indépendance de l'Église que poursuivit Grégoire, mais sa domination sur le pouvoir civil : « L'idée dominante de Grégoire VII » avait été de soumettre le monde au clergé, le clergé à la » Papauté, l'Europe à une vaste et régulière théocratie. » (*Histoire de la civil. en Europe*, leçon X^e^). Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit du partage vrai que

d'excommunication Philippe Ier, pour protéger la liberté des routes et la sécurité des voyageurs; exhorter vivement non-seulement l'empereur Henri,

faisait Grégoire entre les deux pouvoirs. Nous voulons seulement faire remarquer combien l'histoire a changé sur ce grand Pontife, depuis que Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, chap. 4, résumait ainsi sa pensée sur lui : « L'Église » l'a mis au nombre des saints, les sages au nombre des » fous. » C'est surtout l'Allemagne qui a eu de beaux retours sur cette grande figure ; le lecteur sera à même d'ajouter ce qui manque à ces portraits ; voici d'abord celui de Voigt, qui ne voit guère qu'un côté de l'action de Grégoire : « L'unique » but de cet homme, le but où tendait chacune de ses pensées, » chacun de ses efforts, chacun de ses désirs, c'était la liberté » de l'Église. Cette pensée fut la pensée de toute sa vie, et » ses résultats rayonnent encore à travers le monde ; c'est le » miroir ardent où viennent se concentrer, comme en autant » de faisceaux lumineux, toutes ses actions, toutes ses pa- » roles ; cette pensée résume toute sa vie ; il lui fait le sacri- » fice de tous ses jours ; c'était l'âme qui le faisait vivre, » l'âme qui le faisait agir. A l'imitation de la puissance poli- » tique de l'État, qui s'efforce de former un tout en soi et par » soi, il voulut élever si haut le pouvoir de l'Église qu'elle » pût jouir d'une liberté parfaite et dominer toute autre puis- » sance.

» On me dira peut-être : est-il bien sûr que l'on trouve en » lui cette sincérité, cette intime conviction de la justice de » sa cause, de la vérité de ses motifs et de ses prétentions ? » Ne s'est-il pas épuisé en mensonges et en fourberies ? N'a- » t-il pas essayé d'établir la grande monarchie sur des faits » inventés, sur de fausses conséquences, sur de fausses in-

mais encore Wozelin de Magdebourg, le fils de Raymond de Bérenger, en Espagne, à éviter ou du moins adoucir, selon leur pouvoir, les horreurs de

» terprétations de la sainte Écriture ? Pour flétrir l'opinion
» qu'il soutint comme une certitude, que le pouvoir qu'il
» exigeait résidait dans la personne du Pape, ne faudrait-il
» pas l'appeler l'hérésie d'Hildebrand ? N'est-ce pas en effet
» un hérétique, un hypocrite, un fourbe ? A tout ceci nous
» répondrons : Ou Grégoire est l'homme le plus abominable,
» le plus infâme scélérat qu'on ait jamais vu sous le soleil,
» ou il est tel que nous le peignent ses paroles et ses actions.
» Ses lettres nous fonrnissent en abondance des preuves de
» la plus vive ardeur, du plus intime amour pour la religion,
» dont il crut la divinité avec la foi la plus inébranlable. Elle
» nous attestent la plus exacte fidélité dans les devoirs de sa
» charge, la plus sainte, la plus ferme confiance dans la jus-
» tice de ses actes, et dans la vérité de ses décisions. Il suffit
» de les parcourir pour voir percer la conviction qu'il avait
» que les actions des hommes seront un jour récompensées
» ou punies. On remarque surtout qu'elles respirent le senti-
» ment de la sainteté, de la dignité, de la divinité même de
» son œuvre ; on y trouve partout le langage transparent
» d'une conscience pieuse et d'une sainte disposition à se
» sacrifier à ses nobles desseins. »

Quant aux résultats de l'œuvre de Grégoire, voir l'appréciation d'un historien protestant qu'on a surnommé le père de l'histoire, Luden (*Histoire du peuple allemand*, tom. 8) :

« Son cœur et sa raison le poussaient à maintenir rigou-
» reusement le célibat ecclésiastique : son cœur, parce qu'il
» croyait fermement que l'Église, selon la volonté de Dieu,
» doit être libre et dominer le monde ; sa raison, parce qu'il

la guerre ; étendre son bras jusque sur les mers et les côtes pour y protéger les naufragés, et exprimer enfin le fond de son âme dans une lettre écrite par

» était convaincu que l'Église ne pouvait être libre ni dominer le monde tant que ses serviteurs, c'est-à-dire les ecclésiastiques, demeureraient, par les liens du mariage, courbés » sous le joug des intérêts d'ici-bas, et sous la volonté des » grands de la terre. Cette mesure lui semblait juste, il l'estimait même nécessaire. Ses yeux, franchissant le présent » sans inquiétude, allaient interroger l'avenir sur lequel ils » se fixaient. Il ne doutait pas de la victoire, et une défaite » lui paraissait impossible. Certes, la lutte pouvait être rude, » le succès pouvait flotter longtemps indécis ; mais l'événement a prononcé en faveur de Grégoire, a montré clairement qu'il n'exigea rien que de conforme à la situation de » son époque, dont sa parole exprima seule les besoins, et » sur laquelle il répandit l'esprit de vie. En tout et pour tout, » c'est le célibat du clergé qui nous a faits ce que nous » sommes, qui nous a donné ce que nous possédons, le génie, » la culture de l'esprit et le progrès du genre humain. Il a » essentiellement contribué à procurer à l'Église l'unité, et » par l'unité, la puissance nécessaire pour résister à la puissance brutale de l'épée, et pour adoucir la tyrannie barbare » que le système féodal avait introduite dans la vie sociale. » C'est peut-être le célibat ecclésiastique qui a préservé le » monde germanique d'un sacerdoce héréditaire.

» Ce sont les travaux et les sueurs de Grégoire VII qui » nous ont conquis ces conséquences et bien d'autres encore ; » les services qu'il a rendus à l'esprit humain ont été encore » plus immenses que ceux qu'il avait compris dans son » plan sublime. Tout entier à assurer la liberté et la prééminence

lui à Augir, roi de Mauritanie, pour le remercier de ce qu'il avait affranchi des captifs chrétiens, par ces paroles devant lesquelles devraient s'incliner tous ceux qui recherchent le nom de philosophes : « Le Dieu tout-puissant qui veut que tous les » hommes soient sauvés et que personne ne pé- » risse, n'aime rien tant en nous que notre amour » pour les hommes (1). »

» nence de l'Église, son courage le fit voler au champ de ba- » taille, où l'on eût dit qu'il portait un cœur de bronze; et » pour donner à l'univers la paix qu'il attendait de cette su- » prématie, il sut braver les luttes les plus sanglantes.

» Il ne savait pas encore si l'incendie allumé par son décret » relatif au mariage des clercs était éteint, qu'il lança sur le » monde de nouvelles foudres dont le passage devait être » aussi terrible ; il s'éleva encore une fois contre la simonie, » mais d'une manière toute nouvelle. Comme on l'a dit, il » avait déjà porté à ce monstre une blessure profonde en » menaçant d'une égale condamnation les vendeurs et les » acheteurs de charges et bénéfices ecclésiastiques. Mainte- » nant il était temps de mettre la cognée à la racine de » l'arbre. On ne peut nier que les décrets déjà en vigueur ne » fussent suffisants pour détruire la simonie qui se pratiquait » entre le haut et le bas clergé. Mais la simonie qui se pra- » tiquait entre les séculiers et les ecclésiastiques, comment » l'abolir tant qu'on croirait qu'il était nécessaire que les » ecclésiastiques reçussent l'investiture de la main des sé- » culiers ? »

(1) Ep. III, 21.

Sa prudence et sa sagesse de gouvernement sont presque aussi inconnues que sa bonté et sa charité : « Grégoire VII était un réformateur par la voie du » despotisme, comme Charlemagne (1) et Pierre-» le-Grand (2). » C'est la même pensée que développe M. Quinet en ces termes : « A quelques » égards, Grégoire VII est le Napoléon de l'Église ; » il a fait le 18 brumaire du catholicisme..... » Grégoire VII a, comme Napoléon, ses assemblées » muettes, ombre des anciennes délibérations. »

Dix Conciles ont été tenus à Rome sous le pontificat de Grégoire ; tous furent absolument libres (3). Tous sont convoqués afin que le Pape soit « entouré des conseils de la prudence (4), » afin qu'unis aux membres « de l'épiscopat, il puisse » chercher avec un zèle éclairé, et exécuter ce » qu'exige le bien de la religion (5). » Est-ce que

(1) Charlemagne n'est point un type du despote ; il n'y eut jamais un gouvernement paternel et passionné pour la justice comme le sien : le mettre en compagnie du czar Pierre !

(2) Guizot, *Histoire de la civil. en Europe*, leçon XVII.

(3) Labbe, conc. ad ann. 1079.

(4) Ep. V, 42.

(5) Ep. II. 1.

les despotes aimaient et provoquaient les assemblées de leurs sujets pour s'éclairer et agir de concert? Charlemagne, oui, mais c'était tout l'opposé d'un despote ; Napoléon, Pierre-le-Grand, non. Quel est le souverain qui ait convoqué vingt fois ses conseillers, dans un aussi court espace de temps que le pontificat de Grégoire ?

Que si l'on veut se résumer sur ce grand Pontife et cette mémorable époque, l'on devra dire que Grégoire ne fit pas autre chose que ce qu'avaient fait la plupart des Pontifes ses prédécesseurs, qu'il n'introduisit pas une seule nouvelle maxime dans l'Église, qu'il se contenta d'appliquer avec force, énergie, étendue, sans crainte, mais avec sagesse, douceur, grandes hésitations parfois, les plus pures et les plus élevées parmi celles qui avaient dirigé le gouvernement des Papes et des évêques, et que sa cause n'est pas la sienne propre, mais celle de l'Église entière (1).

(1) Telle est la conclusion de l'ouvrage de M. Gosselin, *Pouvoir du Pape au moyen-âge*, œuvre de sagesse, de modération, de vaste érudition et de noble indépendance.

LIVRE IV.

DEPUIS LES PONTIFICATS DE VICTOR III (1086) JUSQU'A LA FIN DE CELUI D'ALEXANDRE III (1181). — CONTINUATION DE LA LUTTE DE LA PAPAUTÉ POUR LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE.

Caractère héroïque et pacifique du pontificat de Victor III. — Urbain II ; l'anti-pape Guibert ; la première croisade ; saint Anselme de Cantorbery. — Coup-d'œil rétrospectif sur le onzième siècle. — Paschal II ; recrudescence de la question des investitures ; conduite du Pape envers le roi d'Angleterre et l'empereur Germain. — Comment était posée, en ces temps-là, la question du pouvoir souverain par l'empereur Henri. — Situation de Rome et de la Papauté, pendant le pontificat de Gélase II. — Le pape Calixte II termine la querelle des investitures et les différends entre l'empereur et le Saint-Siége ; premier Concile général de Latran. — Le pape Innocent II ; l'anti-pape Anaclet; saint Bernard; le deuxième concile de Latran. — Le pape Eugène III ; Arnaud de Brescia; le livre de : *Consideratione* de saint Bernard ; la deuxième croisade ; union essayée entre les deux empires. — Anastase IV ; mort de saint Bernard. — Adrien IV, mort d'Arnaud de Brescia.

— Importance du pontificat d'Alexandre III ; l'empire universel et les légistes italiens ; paroles du Sénat romain à Frédéric Barberousse. — Idées des rois d'Angleterre sur le pouvoir pontifical. — Situation générale de l'Europe. — Dans quelles circonstances Alexandre excommunie Frédéric. — Dans quelles circonstances il se réfugie en France. — Pourquoi Frédéric veut attirer Alexandre à Besançon ; vrai caractère de cette réunion. — Séjour du Pape à Paris ; fondation de Notre-Dame. — Oppression de l'Église d'Angleterre sous Henri II. — Véritable caractère de la lutte entre Henri et le primat. — Alexandre confirme Thomas dans sa résistance. — Les anti-papes Victor III et Pascal III; Rome rappelle Alexandre. — Appui que le Pape donne à Thomas en le créant son légat en Angleterre. — Opposition de caractère entre le Pape et le primat ; mort de l'anti-pape Pascal. — Belle conduite du roi de France à l'égard de l'archevêque exilé. — Embarras qui entourent Alexandre de toutes parts. — Modération et courage du Pape dans la question du couronnement du roi d'Angleterre. — Mort d'Alexandre et de Thomas Beket.

Caractère héroïque et pacifique du pontificat de Victor III.

Grégoire VII venait de mourir ; on dirait que par sa mort la Chrétienté fût frappée de cette stupeur qui glace tous les mouvements. On fut près de deux ans à trouver un homme assez courageux pour oser prendre sa succession, et cet homme, un des plus considérables de son siècle, succomba presque aussitôt, écrasé sous ce poids.

C'était Didier, abbé du mont Cassin et cardinal de l'Église romaine, le premier des trois que Gré-

goire avait désignés lui-même comme les plus dignes de la Papauté (1086-88). C'était tout le contraire de Grégoire : autant d'hésitation, d'amour du repos que celui-ci d'héroïsme, d'ardeur et de résolution. La vie qu'il avait menée depuis plusieurs années le montre tel qu'il est. Il aimait sincèrement Grégoire, l'estimait surtout, lui en avait donné maintes preuves par paroles et actes et jamais par écrit, pour ne pas indisposer Henri. La suite de cette histoire vous montrera que ce n'était pas cependant une âme vulgaire, sans force ni élévation ; mais il aimait les belles-lettres, il adorait les beaux-arts, il était abbé du monastère le plus célèbre de l'Occident, et la Providence avait jeté vers lui les plus illustres épaves de Byzance que les Mahométans serraient de fort près. Sa destinée, la volonté de Dieu sur lui lui était apparue sous cet aspect d'un asile donné aux beaux-arts, aux belles-lettres et aux sciences fuyant une terre devenue inhospitalière, dans ce sanctuaire illustre et sacré qui avait été le berceau des Bénédictins ; c'est pour cela qu'il en relevait les remparts, l'environnait de défenses formidables. Déjà la Providence avait paru vouloir détourner de ce rivage de la Méditerranée

l'invasion musulmane, par les Normands que Grégoire et ses prédécesseurs y avaient placés comme feudataires du Saint-Siége, et qui, sur la côte de Syracuse, de Naples et de Gaëte, se montraient contre les Barbares du Midi, tels que sur les deux côtes de la Manche, en Angleterre, en Normandie et en Bretagne, leurs compagnons et prédécesseurs avaient été : un rempart contre les extrêmes et dernières alluvions du Nord ; la Germanie qui s'était constituée, la Saxe qui se constituait, avaient été les premières lignes de défense de la civilisation de ce côté.

Didier ne voulait pas de l'épiscopat, non par faiblesse mais par esprit de sagesse ; l'on peut être modeste et sage sans lâcheté. La succession de Grégoire le faisait trembler ; elle en aurait fait trembler bien d'autres. Cependant, aux yeux des modérés et des amis prudents de l'Église, il était la seule solution à des difficultés qui paraissaient inextricables. Ce qu'on appelait le parti des ardents ne pouvait le repousser ; il était d'une sainte vie, cardinal de l'Église romaine, d'une orthodoxie hors de soupçon ; la seule désignation de Grégoire, au moment de sa mort, aurait d'ailleurs suffi non-

seulement à lever tous les doutes, mais même à entraîner tous les choix. Il y eut cependant des oppositions, même de la part d'hommes influents dans le parti catholique, et de ce nombre fut Hugues, archevêque de Lyon ; mais les passions humaines se mêlent à tout.

D'autre part, Henri devait voir de bon œil l'élection d'un homme que lui recommandaient et sa modération vis-à-vis de lui et la confiance d'hommes aussi considérables que Roger, duc des Normands des Calabres, et qui d'ailleurs était animé du plus vif désir de ne pas lui déplaire. Mais malheureusement Henri était faux, et en outre il voulut profiter de cette circonstance pour rentrer dans ce qu'il considérait comme son droit dans l'élection des Papes. Celle de Didier s'était faite sans son consentement ; pour se venger et se prémunir, il conserva cet anti-pape qu'il avait opposé à Grégoire, Guibert, précédemment archevêque de Ravenne, et que nous avons négligé dans ce livre précédent, parce qu'il n'avait été qu'un instrument entre les mains d'Henri, ce dernier restant l'acteur principal dans cette lutte qui se termina par l'exil du saint Pontife. Didier, préconisé sous le nom de Victor III,

sans doute pour témoigner par le choix de ce nom qu'il voulait faire revivre sur la chaire de Pierre les traditions d'affectueux dévouement de Victor II pour la maison royale de Germanie, et en particulier pour Henri, Didier, afin de ne laisser planer sur la mémoire de son prédécesseur aucun doute et ne pas sortir de la ligne de conduite que celui-ci avait suivie, et, en outre, pour ne pas laisser debout, en face de lui, un anti-pape qui aurait divisé la chrétienté, Didier, l'homme sage, modéré, désigné pour cela même par Grégoire, choisi par Roger, fut obligé, par une circulaire qu'il envoya dans toute la chrétienté, de renouveler l'excommunication de son prédécesseur contre Henri et ses fauteurs (1). Henri s'en vengea en fomentant à Rome une émeute qui en chassa le nouveau Pape (2), malgré l'assistance de la grande comtesse Mathilde, accourue pour cela, Mathilde qu'Hugues de Lyon a voulu circonvenir, qui a hésité un instant, mais que son sens droit, son

(1) Bernold, anno 1087.

(2) Muratori, Trithème, Ptolemée de Lucques, n'hésitent pas à mettre la mort de Victor au compte d'Henri, qui, d'après eux, l'aurait empoisonné.

cœur inaltérable, ont rapidement ramenée dans la vraie voie.

Le pape Victor n'était pas fait pour de telles luttes : après avoir fait éclater l'héroïsme de son âme, dirigeant sur l'Afrique une armée qu'il avait formée lui-même et qui vint y détruire les préparatifs d'une expédition formidable que les Musulmans y préparaient contre l'Italie, vaincu par une maladie cruelle il regagna sa chère solitude pour y mourir, ayant assez vécu pour montrer que les hésitations à accepter la Papauté ne lui étaient pas venues des défaillances de son cœur, puisqu'il tombait victime de son courage, mais d'une connaissance de lui-même qui était de la sagesse, et d'une préférence pour la solitude qu'aucun esprit droit et élevé ne saurait condamner. Son pontificat et l'interrègne qui l'avait précédé sont, sous ce rapport, un des ornements du piédestal sur lequel s'élève la grande figure de Grégoire VII.

Urbain II ; l'antipape Guibert ; la première croisade ; saint Anselme de Cantorbéry.

Cette figure est tellement dominante, à cette époque de l'histoire de l'Église, que le premier que vient de désigner le Pape mourant pour recueillir sa succession est celui que Grégoire avait désigné le second, Odon, évêque d'Ostie ; il succéda à Didier sous le nom d'Urbain II (1088-99).

Dès les premiers jours de son pontificat, l'on voit poindre à l'horizon comme un signe qui annonce les Croisades. L'empereur Alexis Comnène lui écrit sur vélin et en lettres d'or pour le prier de venir en Orient, lui laissant entrevoir une réunion des deux églises comme prix de son voyage (1).

Jusque-là, car le nouveau Pape avait été élu dans les premiers jours de mars, le seigneur Urbain avait résidé en Campanie sous la protection des princes normands. En octobre, il vint à Rome, où il séjourna, dit Bernold (2) « dans l'île située entre » les deux ponts. » Mais en l'année suivante, 1089, Urbain ayant réuni un concile à Rome, malgré ce que sa situation matérielle présentait de précaire et d'humilié en face de l'anti-pape, seigneur sans conteste de Rome, les Romains, à la vue de cette affluence d'évêques dont plusieurs appartenaient à

(1) C'est le grec du bas-empire qui promet et ment parce que le turc le serre de près. Nous le verrons plus tard avec une hypocrisie plus insistante, et ce qu'il ose d'astuces envers ceux qu'il prend pour des barbares naïfs. Un homme qu'il ne trompa pas, ce fut le normand Roger, car c'est lui qui jeta de l'eau sur le feu que le grec rusé avait allumé dans le cœur pieux du Pontife.

(2) Chron. anno 1089.

la Germanie, se soulèvent, chassent Guibert, et portent le Pape légitime en triomphe au palais de Latran. Mais ce ne fut là qu'un jour sans lendemain ; Henri avait réuni une Diète à laquelle il avait convoqué tous les évêques de la Germanie. Il paraissait assez disposé, lui, personnellement, à ne pas soutenir les clercs simoniaques et les concubinaires, gardant toutes ses réserves pour la question des investitures. Mais déjà les décisions du concile de Rome, et par dessus tout l'esprit qui l'avait animé, mis dans tout son jour par les lettres subséquentes du Pape, ne pouvaient laisser aucun doute sur le sort de l'anti-pape Guibert qui devait nécessairement disparaître pour l'unité de l'Église, et sur celui des évêques qui l'avaient suivi et reconnu et qui ne voudraient pas renoncer à leurs habitudes de concubinage ou faire une satisfaction suffisante sur leur intronisation simoniaque. Aussi l'opposition vint des ecclésiastiques et non des laïques ; mais elle convenait trop à Henri pour qu'il ne lui laissât pas tout son cours. C'est ce qu'il fit ; le contre-coup se fit ressentir à Rome, et Urbain, qui revenait d'une visite pastorale dans le midi de l'Italie, la trouva soulevée contre lui, par

les mains de l'anti-pape. « Réfugié dans l'île située » entre les deux ponts du Tibre (1), il s'y vit ré» duit par Guibert à de telles extrémités qu'il ne » dut la vie qu'à la généreuse protection d'un cer» tain prince de Léon qui le défendit avec une » généreuse constance contre ses ennemis, et à la » généreuse charité de quelques dames pieuses qui » lui faisaient parvenir quelques *vivres par le* » *courant du Tibre.* » Il se réfugia dans le château Saint-Ange, mais il en fut chassé, au milieu des rigueurs de l'hiver, par l'astuce, disent la plupart des chroniqueurs.

C'est à Capoue qu'il se réfugia, ville qui était depuis quelque temps en la possession des Normands ; la haine des Italiens l'y poursuivit ; Capoue fut enlevé, le Pape chassé, et il eut la douleur, plus grande sans aucun doute, de voir, en les traversant, les campagnes italiennes ravagées et livrées au feu par la vengeance des Normands.

Cependant Guibert était tranquille et triomphant à Rome et y assemblait un Concile où il condamnait les simoniaques et les concubinaires. C'était là certainement la plus belle victoire de Grégoire VII,

(1) Pandulf, *Vita Gelasii*, II.

de voir l'empire et le schisme reconnaître la légitimité de la portion la plus notable de son œuvre, l'empire en l'adoptant, le schisme en la sanctionnant (1).

C'est dans sa fuite errante de ville en ville qu'Urbain, par une lettre (2) adressée aux évêques de la province de Reims, soutint Yves, évêque de Chartres, dans son opposition au mariage que Philippe Ier, roi de France, venait de contracter avec Bertalde, malgré ses liens antérieurs (3).

(1) *Annales Ottenburani.* — Patrat., tom. 148.

(2) La 68e parmi les lettres d'Urbain.

(3) Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire à ce propos les très-sages réflexions de M. de Maistre :

« Lorsque Philippe s'avisa d'épouser une femme mariée, » l'archevêque de Rouen, l'évêque de Senlis et celui de » Bayeux, n'eurent-ils pas la bonté de bénir cet étrange » mariage, malgré l'opposition d'Yves de Chartres.

Quand un roi veut un crime, il est trop obéi.

» Le Pape seul pouvait donc y mettre opposition. Toute la » puissance de l'Église serait nulle si elle n'était pas concen- » trée sur une tête étrangère et souveraine. Le prêtre sujet » manque toujours de force à l'égard de son souverain. La » Providence peut soutenir un Ambroise pour effrayer un » Théodose ; mais dans le cours ordinaire des choses, le bon » exemple et les remontrances respectueuses sont tout ce » qu'on doit attendre du sacerdoce. A Dieu ne plaise que je » nie le mérite et l'efficacité réelle de ces moyens ! mais

C'est dans une situation si précaire qu'il mit la première main à l'œuvre vraiment gigantesque qui devait à tout jamais immortaliser son pontificat.

Pierre, connu dans l'histoire sous le nom de

» pour la répression dont il s'agit, il en fallait d'autres, et
» les Papes furent choisis... Ils ont lutté sans relâche et pou-
» vaient seuls lutter pour maintenir sur les trônes la pureté
» et l'indissolubilité du mariage, et pour cette raison seule
» ils devraient être placés à la tête des bienfaiteurs de l'hu-
» manité, car les mariages des princes, c'est Voltaire qui
» parle, font dans l'Europe le destin des peuples ; et jamais
» il n'y a eu de cour entièrement livrée à la débauche, sans
» qu'il y ait eu des révolutions et même des séditions. »

Nous devons mentionner ici pour mémoire, car il ne fit que traverser la surface de l'histoire, le scandale que donna d'abord à Compiègne, d'où le chassa une sentence du concile de Soissons, plus tard à Chartres d'où il fut rejeté par l'opposition de son vaillant évêque, Yves, et enfin en Angleterre d'où il fut expulsé, je ne sais pas par qui, un certain Roscelin qui attaquait le mystère de la Trinité dans des leçons adressées au public. Cette tentative d'hérésie ne survécut pas plus à son auteur que celle de Bérenger, qui attaqua la réalité de la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, sous le pontificat de Grégoire VII et de ses deux prédécesseurs immédiats. L'hérésie de Bérenger n'eut d'autre éclat que celui de s'être attiré une réfutation de Lanfranc.

Quelle étrange situation, cependant, que celle de Rome ! Guibert n'y était resté que peu de temps sans inquiétude; les appréhensions les plus vives l'assiégaient depuis que les armes de son maître avaient une fortune incertaine en Lombardie. Dans un moment de trouble, il courut reprendre con-

Pierre l'Hermite, venait à peine de lui retracer en termes déchirants l'état des chrétiens d'Orient, qu'il reçut de Constantinople de nouvelles lettres qui le conjuraient de convoquer tous les princes et

fiance sous son drapeau. C'était le moment pour Urbain de revenir au centre de la catholicité ; il obtint, au poids de l'or, un asile dans une partie de la ville, dans le fort Sainte-Marie. Les partisans de Guibert (Ruinard, *Urb. vita.*) occupaient toujours le château Saint-Ange et faisaient main-basse sur ceux qui traversaient le Tibre pour aller vers le pontife; ainsi il advint à l'abbé du monastère de Saint-Pierre, que Gebehard et Bertold avaient député au Saint-Père. Les clercs surtout étaient poursuivis ; aussi plusieurs fois durent-ils se déguiser en séculiers pour remplir leur mission. Voulez-vous savoir comment Urbain put rentrer dans le palais pontifical de Latran? c'est Geffroy, l'abbé du monastère de la Trinité à Vendôme, Geffroy, l'ami d'Yves de Chartres, qui va vous l'apprendre : (*Lettres de Geffroy*, liv. 1er, lettre 8e).

« L'année même de mon élection, j'appris par de pieux
» récits que l'auguste pontife, retiré dans la forteresse des
» Frangipanis, luttait courageusement contre les assauts des
» schismatiques. Notre monastère était pauvre ; mais je crus
» de mon devoir de voler au secours du Pontife, pour soula-
» ger sa détresse et partager ses épreuves. Il serait trop long
» de redire les pénibles péripéties de mon voyage; il fallut,
» pour atteindre Rome, me faire passer pour le dernier des
» serviteurs; comme le pieux israëlite de l'Évangile, j'arrivai
» au milieu d'une nuit sombre auprès du représentant de
» Jésus-Christ. Je le trouvai dénué de toute ressource, et en
» proie à une douloureuse anxiété. Je demeurai avec lui

tous les peuples de l'Occident pour venir non-seulement au secours de Jérusalem et des Lieux saints, mais même de Constantinople et de l'empire chrétien dont elle était la capitale. Des ambassadeurs portaient ces lettres; Urbain convoqua un Concile à Plaisance où ils furent admis (1).

Cependant, ce n'est pas probablement leurs paroles qui déterminèrent le grand Pontife, car ce ne fut qu'au concile de Clermont, et sous l'impres-

» tout le carême, et, s'il faut l'avouer, je supportai de mon » mieux les charges de la situation. Quinze jours avant » Pâques, Feruchius, que Guibert avait laissé gouverneur » au palais de Latran, fit proposer au Pape de le lui rendre » pour une bonne somme d'argent. Le Pontife communiqua » la proposition aux évêques et aux cardinaux qui l'entou- » raient, et fit appel à leur devouement. Mais quelle que fût » leur bonne volonté, ils ne purent réunir qu'une somme très- » insuffisante, car la persécution les avaient réduits à une » extrême misère. Remarquant alors les larmes qui s'échap- » paient des yeux du Pontife : Saint Père, lui dis-je, il faut » accepter les offres de Feruchius. Dès lors, je mis tout en » œuvre pour réaliser la somme exigée : or, argent, mules, » chevaux, tout ce que je possédais y passa; mais finalement » le palais de Latran nous resta. Quand le saint Père fut » assis sur le trône où depuis longtemps n'avait siégé aucun » pape légitime, j'eus l'insigne bonheur de me prosterner le » premier à ses pieds. »

(1) *Patrologie*, v. 155.

sion de celles de Pierre, qu'il se décida et prêcha lui-même la guerre sainte (1). Nous tenons à le constater : le point de départ des Croisades ne fut

(1) Nous n'avons pas le texte du discours qu'il y prononça, mais nous avons un document qui présente la question telle qu'elle était posée par Constantinople, une lettre que l'empereur écrivait au comte de Flandre et qu'il adressait en sa personne à toute la chrétienté, car telle en est la suscription : « Au glorieux comte de Flandre Robert, à tous les princes, » à tous les amis de la religion chrétienne, clercs et laïques, » l'empereur de Constantinople, salut et paix en Notre- » Seigneur Jésus-Christ, en Dieu le Père et le Saint- » Esprit. »

Cette lettre est très-remarquable en ce que l'empereur y dit en toutes lettres : « Ce qui nous fait souhaiter que vous » ayez Constantinople plutôt que les païens » et cela à plusieurs reprises, au moins en termes équivalents. Il parle aussi de tout ce que renferme Constantinople, surtout du trésor impérial, des richesses même des églises comme devant être le prix de la victoire. Pour n'avoir plus à y revenir, nous dirons dès maintenant qu'une des causes qui fit avorter les croisades, fut la tactique soutenue avec laquelle le même empereur et ses successeurs s'emparèrent de l'esprit de ceux des chefs croisés qui avaient le moins d'indépendance et de perspicacité pour les entraîner, et les autres par eux, à reconnaître leur suzeraineté sur toutes les nouvelles conquêtes, et à les tenir éloignés de Constantinople du moment où le premier effort de leurs armées eût obligé les infidèles à se replier et à se concentrer plus loin. Un des motifs principaux des croisades, non pas probablement le plus influent sur les peuples, mais sur les princes, fut de secourir l'empire

pas une duperie, mais un entraînement de foi (1).

L'Angleterre, au moins comme masse, s'était tenue en dehors de ce mouvement. Le roi Henri y continuait sa lutte contre Anselme, archevêque de Cantorbery. Ceux qui ignorent ce que peut un seul

d'Orient, d'établir sur lui l'influence de l'Occident et d'arriver ainsi, en humiliant et en domptant le schisme, à une seule foi et à une seule église. Eh bien ! ce fut surtout par la main des Grécs que fut menée l'œuvre des croisades. Bien souvent les habiles de Constantinople durent s'égayer aux dépens des dures cervelles des barons, comtes et princes de l'Occident.

(1) L'on ne saurait douter non plus qu'un des motifs principaux qui poussèrent Urbain à jeter ainsi l'Occident sur l'Orient, fut de détourner au loin cette fureur guerrière qui menaçait, en ce onzième siècle, notre civilisation d'une ruine complète. Cette pensée était tellement dominante en lui qu'elle se fit jour dans le discours par lequel, en l'année 1095, il inaugura la croisade, en la prêchant à une foule immense convoquée pour cet effet, à Clermont, en Auvergne : « Guerriers qui m'écoutez, s'écria-t-il, vous qui cherchez sans cesse des prétextes de guerre, réjouissez-vous, car voici une guerre légitime. Le moment est venu d'expier tant de violences, tant de combats. Tournez contre les ennemis du nom chrétien les armes que vous employez les uns contre les autres. Vous qui faites si souvent la terreur de vos concitoyens, et qui vendez pour un vil salaire vos bras aux fureurs d'autrui, armés du glaive des Macchabées, allez défendre la maison d'Israël. »

C'est dans ces mêmes montagnes qu'avait été inaugurée la Ligue de la paix, car nulle part ne sévissait autant cette ar-

homme, un homme éminent, doux, humble de cœur, qui ne demande que la solitude pour y prier et étudier, mais animé de l'esprit de foi, n'auraient qu'à étudier de près cette illustre figure, cet évêque seul, parmi tous ceux de l'île, à défendre la vraie

deur barbare. C'est là que ce fléau fut arraché, par la main d'un Pape, du sol de l'Europe qu'il avait épuisée, pour être jeté sur celui de l'Asie où il devait se trouver opposé à un autre plus redoutable encore.

Le lecteur voudra bien remarquer que ce motif de la part d'Urbain était tout-à-fait désintéressé et dans la seule direction du bien général de la chrétienté. Il voudra bien ne pas confondre cet aperçu avec celui de ces historiens qui présentent les Papes poussant aux croisades, par un intérêt particulier et pour augmenter leurs richesses et leur influence, et Urbain II, entre autres, pour appauvrir la cause de l'ennemi irréconciliable de la Papauté, l'empereur Henri IV ; rien dans l'histoire n'autorise de telles suppositions, et quant à Urbain en particulier, vous remarquerez que dans la croisade qu'il prêcha, non en Allemagne, mais en France, il n'y eut presque pas d'allemands.

Mais pour le redire encore une fois, l'on doit surtout considérer les croisades comme le résultat d'un entraînement de foi et une des œuvres les plus éclatantes de l'héroïsme chrétien.

C'est là sans aucun doute le point de vue principal auquel il faut se placer pour bien juger des croisés. Ils commirent des cruautés inouïes jusque sur les morts devant Antioche, ainsi que devant Ascalon, à Jérusalem même. La plupart s'étaient montrés barbares entre eux, de château à château ;

doctrine sur les investitures. Il vient à Rome pour y trouver appui et secours ; c'est sa noble constance qui entraîne enfin le Concile réuni en cette ville à des idées exactes sur la situation de l'église

comment aurait-il pu en être autrement à l'égard d'étrangers qu'ils considéraient comme des oppresseurs de leurs frères, des ennemis de leur pays et de leur religion ? Dans leur ensemble populaire et général, les croisades avaient été un entraînement de foi ; mais un mouvement de foi ne change pas le fond des mœurs ; ce n'est qu'à la longue, et par l'effet d'un travail soutenu, que la foi transforme complétement les mœurs d'un individu ; voyez combien plus long doit être ce travail lorsqu'il s'applique à une nation ! Cependant la première croisade, comme celles qui suivirent, firent briller du plus vif éclat les qualités chevaleresques et héroïques de la plupart des chefs, l'ardeur de la foi et la constance dans les fatigues de la plupart des croisés de tout ordre. Le résultat de la première, car nous n'avons à nous occuper ici que de celle-là, ne fut pas aussi décisif, et surtout aussi solide qu'il l'eût été si ce vaste mouvement avait obéi à une seule main. Mais lorsqu'on y regarde de près, c'était vraiment impossible. Il y eut cependant des résultats qu'il n'est pas permis à l'histoire de taire et surtout de nier. Constantinople est délivrée et rassurée ; Dorylée, Antioche et Ascalon sont des champs clos où, comme à Poitiers, l'Islamisme est vaincu par le Christianisme. La délivrance s'étend à la Syrie, à la Cilicie, à la Mésopotamie. Là se fondent des principautés chretiennes qui serviront de points d'appui aux nouvelles armées venues d'Occident. La conquête de la Palestine, de la Phénicie, rend à l'indépendance et à la sécurité les chrétiens du Liban, de Césarée, de Naplouse et de plusieurs autres cités.

d'Angleterre que voilent à dessein les lettres et émissaires du roi, et à des sentences qui ne peuvent plus laisser aucun doute aux évêques qui ne veulent pas toutefois briser avec l'orthodoxie.

C'est dans la dernière année du pontificat d'Urbain, mort le 29 juillet 1099, que nous devons nous arrêter un moment pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur ce grand onzième siècle, siècle qui, succédant au siècle de fer, le dixième, vit triompher la liberté de l'Église si odieusement opprimée pendant le siècle précédent, et frapper au cœur, dans son propre pays, l'ennemi traditionnel de la chrétienté.

Coup d'œil rétrospectif sur le XIe siècle.

Un prélude des croisades que l'on ne remarque pas assez, fut l'établissement en Sicile des Normands, établissement que Nicolas II, Grégoire VII, Urbain II, Victor III, fortifièrent de toutes manières, en telle sorte que l'invasion musulmane, détournée de la route des Pyrénées par Charles-Martel, et qui, depuis ce temps-là, avait pris celle de l'Italie, y avait été arrêtée, après tant d'années de ruines et d'angoisses.

Le moment était favorable pour l'ébranlement des croisades; en Espagne, surtout dans l'Aragon

et dans la Castille, les chrétiens, si longtemps opprimés, reprirent l'offensive, et refoulèrent, peu à peu, pas à pas, par des étapes héroïques, les Sarrasins et les Maures.

Ce siècle fut surtout remarquable par l'explosion de ferveur religieuse qui fit rétablir par plusieurs réformateurs la règle de saint Benoît dans toute sa sévérité ; nous devons citer la réforme de Cluny, Citeaux, Valombreuse, Grammont ; et comme plus austère, celle des Chartreux et des Camaldules.

Quant aux grands hommes et grands écrivains, qui fut jamais plus grand que Grégoire VII, Anselme, Pierre Damien ?

Paschal II ; recrudescence de la question des investitures ; conduite du Pape envers le roi d'Angleterre et l'empereur germain.

Le pape qui succéda à Urbain (14 août 1099), avait fait partie du monastère du mont Cassin, et il porta, sous le nom de Pascal II (1099-1115), sur la chaire de saint Pierre, toute la douceur de mœurs, toute l'aimable simplicité de caractère que l'on aime à aller retrouver, au travers des âges, dans ces types inimitables qui apparaissent ça et là, résumant, dans ce qu'elle a de plus exquis, la vie monastique des premiers jours de notre civilisation chrétienne occidentale.

Pascal II est une figure historique qu'il faut

continuellement tenir opposée à celle de Grégoire VII, pour saisir dans toute sa grandeur et sa simplicité l'œuvre papale.

En lançant avec une impulsion foudroyante la question de la liberté de l'Église, et en l'arrachant violemment par cet effort souverain aux étreintes inextricables dans lesquelles la tenaient enlacée les mille réseaux du système féodal, Grégoire avait ébranlé les fondements de cette civilisation qui commençait. Il le fallait, car, sans cette forte secousse, la question n'aurait pas pu se dégager dans toute sa force et toute sa netteté. Cependant les choses chrétiennes, pas plus que les choses de la nature, ne vont par bonds, mais par allures douces et mesurées; car l'esprit qui les mène les atteint toutes avec autant de force que de suavité. Pascal devait remettre dans une voie unie les mouvements violents qui avaient marqué la fin du règne de Grégoire VII et s'étaient prolongés sous Urbain II. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger avec vérité et justice, et partant avec fruit, l'action sociale et religieuse de ce Pape contre lequel l'on a été, plus que peut-être envers tout autre, souverainement injuste, par cela même

qu'il n'a demandé à son temps que ce qu'il pouvait produire, plantant des jalons sur toute la route à tracer, mais n'empiétant pas sur ce que devaient faire les siècles futurs pour le complet achèvement de cette œuvre, le Christianisme, dont la consommation, pour parler le langage de l'Apôtre, se confondra avec la consommation des siècles eux-mêmes.

La première concession qui ait été la plus critiquée de cet esprit sage et modéré, fut celle par laquelle il termina en Angleterre la question des investitures.

Afin que le lecteur saisisse bien le point capital de cette question, qui a été celle de la liberté de l'Église, au moyen-âge, il est nécessaire que nous revenions sur ce que nous avons déjà dit des investitures, et par la nouvelle manière sous laquelle nous la lui présenterons, peut-être ajouterons-nous à la clarté de ce que nous avons déjà dit.

L'investiture comprenait, ou si vous aimez mieux, supposait trois choses: l'élection, le serment d'hommage et le signe extérieur de l'investiture qui se faisait pour les fiefs ecclésiastiques par la crosse et l'anneau, du moins pour les principaux

qui ressortissaient au pouvoir souverain, les abbayes et les évêchés.

Dans les commencements, le pouvoir temporel n'avait qu'un droit de contrôle sur l'élection ; bientôt il attira à lui l'élection elle-même. Quant au serment d'hommage, c'est en lui que se trouve le nœud de la question. Ce n'était pas un serment ordinaire, comme celui qu'en vertu de divers concordats, et entre autres du dernier, nos évêques prêtent à nos souverains, mais un vrai serment de vasselage, qui faisait de celui qui le prêtait l'homme lige de celui à qui il était prêté.

Ceci est bien nécessaire à remarquer et à retenir, afin de comprendre pourquoi Urbain II, entre autres, avait condamné ce serment. La manière dont s'exprime à ce sujet ce Pontife, et que nous trouvons reproduite dans la *Vie de Louis-le-Gros*, par Suger, prouve que ce qui effrayait Urbain, c'était de voir par ce serment les hommes d'église, dont les mœurs doivent être éminemment pacifiques, devenir vassaux d'hommes de guerre qui pouvaient abuser de ce serment pour les entraîner dans leurs disputes sanglantes et incessantes.

Il est nécessaire d'ajouter qu'il y avait à cela un

autre danger, à savoir qu'un tel serment devait insensiblement entraîner l'élection, car l'élection ne pouvait pas se risquer à mettre en présence du souverain qui allait devenir son suzerain un élu qui ne lui eût pas été agréable ; de là il devait arriver, pour que l'agrément fût indiscutable, que l'initiative elle-même de l'élection fût abandonnée au suzerain.

Le serment était donc un danger pour la liberté et l'indépendance de l'Église ; Urbain II avait agi d'une manière apostolique en le condamnant. Mais personne ne pourrait prouver qu'en sacrifiant cette conquête d'indépendance, alors qu'on ne pouvait éviter cette concession, un Pape manquât à ses devoirs, du moment que d'autre part il prenait des mesures suffisant à conserver intactes toutes les autres garanties.

Or ce fut la seule concession que Pascal fit à la couronne d'Angleterre, car en permettant le serment, il lui fut restitué en compensation et le droit d'élection et le droit d'investiture par la crosse et l'anneau.

Quant à l'investiture par la crosse et l'anneau, il était peut-être plus important encore de la réserver

au pouvoir spirituel, parce que les peuples qui voyaient le suzerain laïque transmettre la mitre et la crosse devaient s'imaginer qu'il était pour quelque chose dans la collation du pouvoir spirituel dont ces objets étaient les signes. Or, en faisant cette dernière concession à l'empereur Henri V, Pascal avait fait une concession dont les événements subséquents montrèrent le danger et qu'il désavoua, mais à laquelle il s'était efforcé d'enlever son danger principal par l'engagement formel qu'il avait exigé d'Henri de rendre au clergé la plénitude de l'élection : « Il n'y a aucune hérésie, observe Baronius, » à faire la concession faite par Pascal ; mais sou- « tenir que cela est de droit, et que les laïques » doivent donner les investitures, ce que n'a jamais » dit Pascal, cela est une hérésie. »

D'ailleurs, pour celui-là même qui lit superficiellement l'histoire de cette mémorable dispute, il reste acquis que le Pontife romain avait mis tout en œuvre pour rappeler à lui l'intégrité du droit et qu'il n'avait reculé qu'après avoir touché, par cette continuité d'efforts, à un schisme complet (1).

(1) Le péril extrême que voulut conjurer Pascal, par sa concession à l'empereur, est mis plus en relief, chez la plu-

L'on peut ajouter que jamais la volonté d'assurer la liberté de l'Église, n'éclata en aucun autre Pontife avec plus de force, puisque Pascal fut le seul à vouloir lui faire le sacrifice de toutes les terres que possédait l'Église à titre de fief, offrant de les

part des historiens que le danger semblable que courait, dans le même siècle, l'église d'Angleterre ; le lecteur voudra bien nous permettre, à ce dernier sujet, quelques citations dans cette note.

« Quand Guillaume apprit (Eadmer, *Hist. nov.*, l. II) la » mort d'Urbain, il dit : Que le diable emporte celui qui » s'en soucie... Et celui qui est Pape maintenant, quelle es- » pèce d'homme est-ce ? Un bel esprit répondit : C'est le vrai » portrait d'Anselme. — Alors, par ma foi, reprit le prince, » il ne vaut pas cher ! Mais qu'il soit ce qu'il voudra, c'est » son affaire ; la Papauté, j'en jure par tous les saints et les » diables, ne me montera pas cette fois sur le dos. Me voilà » libre, libre je resterai. »

Ce n'est pas faire une injure à la mémoire de Pascal que de mettre en présence celle d'Anselme, d'autant plus que jamais deux hommes ne se sont autant ressemblés pour la douceur angélique, la foi inaltérable, la sagesse profonde, et les mille scrupules de la charité la plus délicate. Voici, cependant, résumée par son historien (Eadmer, liv. IV), la vie du grand archevêque de Cantorbéry, à qui l'on a fait identiquement les mêmes reproches de trop d'atermoiements et pas assez d'autorité décisive et péremptoire :

« Plusieurs disent qu'Anselme n'a rien fondé ni pour » l'Église, ni pour l'Etat, ayant tout entre les mains. Mais » que l'on considère tout ce qu'il eut à souffrir de la part du

rendre à l'empire pourvu que celui-ci voulût se déclarer désintéressé dans la question des investitures.

Mais il advint ce qu'avait prévu le rusé et ambitieux Henri. A l'énoncé de cette renonciation, tous les évêques présents à Saint-Pierre se récrièrent vivement; par leur refus d'y obtempérer, il se trouva dégagé lui-même.

Cependant il voulut être sacré, et sur le refus du Pape, il le fit jeter dans les fers et l'emmena prisonnier avec lui.

Parmi les meilleurs historiens de l'Église, il en

» roi Guillaume et des siens. Pendant quatre ans, il fut en » butte à une atroce persécution ; la cinquième année, il fut » exilé, spolié ; et pendant trois ans, jusqu'à la mort de ce » prince, il vécut dans un complet dénûment. Durant ce » temps, il vécut d'emprunt, ne voulant pas être à charge à » ses hôtes. Rappelé ensuite par le roi Henri, il trouva toutes » ses ressources dilapidées, et ses créanciers venaient tous » les jours d'outre-mer ; qu'il fût paralysé par ces angoisses, » personne n'en sera surpris. Sa paix avec le roi ne fut pas » de longue durée ; pendant deux ans, il fut en proie à de » rudes vexations, et il lui fallut reprendre le chemin de » l'exil. Ce n'est que quatre ans après qu'il put revenir ; il » ne survécut que deux ans à son retour, et à peine eut-il le » temps de payer les dettes qu'il avait contractées à l'étran- » ger. »

est qui reprochent à Pascal de n'avoir pas affronté en cette occasion le martyre, ce que lui imposait sa situation, disent-ils.

Mais cette dernière épreuve ne suffisait-elle pas à démontrer au Pape que les temps n'étaient pas mûrs pour obtenir cette liberté entière qui, achetée si chèrement par la Papauté pour elle-même, au prix d'une succession d'anti-papes qui duraient encore, et de guerres qui pouvaient se renouveler, était désertée par ceux-là même pour qui elle était demandée et sans qui elle ne pouvait être appliquée?

D'ailleurs, il est bon d'aller au fond des choses et de voir la situation sous plus d'une face.

Comment était posée, en ces temps là, la question du pouvoir souverain par l'empereur Henri.

Oui, il est certain qu'Henri V, continuant en cela la politique de son père Henri IV, rêvait à son profit le rétablissement de l'empire romain d'Occident.

Ainsi que nous l'apprend Ekkehard (1), il data son règne de l'an de Rome 1058, et il se déclara le 82e successeur d'Auguste.

Voici, quant à ses prétentions et ses vues, comment le notaire de sa cour, Jean de Viterbe (2), les résume :

(1) Anno 1106.
(2) Chron. 17.

« L'empereur est la loi vivante qui commande » aux rois. A cette vivante loi, sont subordonnés » tous les droits. C'est cette loi qui châtie, qui » libère ou qui enchaîne. L'empereur est le créa- » teur de la loi et ne saurait être atteint par elle ; » c'est parce qu'il le veut bien qu'il s'y soumet. » Tout ce qui lui plaît sera un droit par cela seul. » *Dieu qui lie et délie tout l'a préposé à l'univers.* » La suprême puissance a partagé l'empire avec » lui ; elle a donné les cieux aux immortels, tout » le reste à l'empereur. »

C'est l'empereur substitué à tout autre pouvoir, à celui du Pape comme à tous les autres.

C'est ce qui explique pourquoi Henri avait fait si bon marché de l'élection, et avait attaché une si grande importance à se réserver l'investiture par la crosse et l'anneau.

C'est aussi ce qui explique l'erreur de Pascal : conserver l'élection au clergé et aux chapitres, c'était conserver à l'Église l'essentiel, le choix de l'élu ; la remise de la crosse et de l'anneau par l'empereur, lui apparaissait une simple formalité de la part d'une autorité laïque ; il n'avait pas aperçu que cette autorité avait des prétentions

au spirituel ; c'est là-dessus qu'on l'éclaira, c'est là-dessus qu'il reconnut avoir erré.

L'erreur donc de Pascal fut une erreur d'appréciation ; il n'avait pas vû ce que virent certains évêques mieux placés pour juger le fond de la question. Il leur laissa le champ libre pour blâmer en la personne de l'empereur l'investiture par l'anneau et la crosse, à laquelle ce dernier attachait une portée si étrange ; pour lui il se considéra comme lié par ses engagements et ne consentit pas à anathématiser ce qu'il avait approuvé, même trompé par de fausses apparences. L'histoire, pour être impartiale à l'égard de ce grand et doux Pontife, doit voir surtout ce qu'il empêcha, à savoir les effets extrêmes de cet orgueil souverain qui n'allait à rien moins qu'à réunir dans les mêmes mains le sceptre du pouvoir impérial et celui du pouvoir pontifical.

A la distance où nous sommes placés, nous aurions peine à croire à de telles préventions si nous ne savions pas ce qu'Henri VIII a tenté et réalisé en Angleterre, et le czar dans toutes les Russies.

Pour en revenir à Henri, ajoutons qu'il considérait què Rome devait être le séjour d'une telle puis-

sance ; c'est ce qu'il nous apprend lui-même (1), dans la relation qu'il adressa « à tous les fidèles » du Christ et de l'Église » (2), pour leur notifier que ce à quoi il prétendait c'était à « la cession de » Rome à moi et à ma souveraineté. »

Ne fallait-il pas à tout prix éviter cette calamité qui se serait traduite par l'intronisation d'un anti-pape créé par l'empereur et mis, pour y gouverner sous ses ordres, dans cette Rome qu'il convoitait et dans laquelle il n'aurait plus rencontré aucune résistance ?

Nous aurons tout dit, du moins ce qu'il y a de plus important, sur le pontificat de Pascal, lorsque nous aurons ajouté qu'il chercha à introduire la main du Saint-Siége dans les affaires des croisades, en réclamant, d'après le droit qui avait toujours été reconnu aux Papes, la suzeraineté de toutes les terres enlevées aux infidèles, et cela en envoyant un légat à Jérusalem. N'était-ce pas, d'ailleurs, la Papauté qui avait suscité les croisades ? En tous cas, c'eût été la paix, l'ordre, la justice introduites au milieu de tant de luttes et compétitions. C'est

(1) *Scrip. Rer. Germ.* 668.
(2) Ne parle-t-il pas déjà comme le Pape universel ?

probablement surtout à ce point de vue, et pour sauver l'œuvre qu'il avait dirigée lui-même, que Godefroi, avant de mourir, avait reconnu ce droit et appelé le légat à Jérusalem (1). Mais des vues purement personnelles dirigèrent la conduite de ses successeurs.

Situation de Rome et de la Papauté pendant le pontificat de Gélase II.

Nous voici arrivés à l'élection du successeur de Pascal (an 1118), Gélase II.

Le clergé et le peuple de Rome l'avaient choisi des princes de Gaëte, chancelier de la cour romaine, et comme tel ayant été en relations habituelles avec Henri et les autres souverains. Cependant, comme son élection s'était faite en dehors de l'empereur, celui-ci la considéra comme nulle et fit nommer à sa place un de ceux de sa suite, Maurice Bourdin.

Ce que nous apprend Landulfe-le-Jeune, dans son *Histoire de Milan* (2), à savoir que l'empereur se crut en droit de faire cette élection sur ce que lui assurèrent le docteur Garnier de Bologne et autres

(1) Fleury, XIV, 3.

(2) C'est un récit contemporain très-curieux pour les détails qu'il renferme. On en trouve plusieurs fragments dans le tome IV de l'*Italia sacra* d'Ughelli. Muratori l'a comprise toute entière dans le tome V, *De scriptoribus rerum italicarum*.

légistes, ajoute à ce que nous avons déjà dit des prétentions du pouvoir impérial à cette époque. Une si vaste matière arrêterait trop longtemps notre récit ; nous sommes obligé, même pour les éléments nécessaires, à renvoyer le lecteur à une note, qui, vu l'importance du sujet, ne lui paraîtra pas sans doute trop disproportionnée à notre cadre (1).

(1) Avec le courant de nos idées modernes, nous avons peine à comprendre un roi de Germanie se croyant le droit de créer un Pape. Pour cela, il faut remonter à cet ensemble d'idées sur l'empire universel que nous avons développé un peu plus haut comme prédominant à la cour d'Henri V et l'ayant entrainé lui-même. Mais comment placer de telles idées en plein moyen-âge, au sortir de la barbarie, alors que paraissent coupés depuis longtemps tous les canaux qui auraient pu les transmettre de l'ancien monde au monde nouveau ?

C'est à découvrir ces traces que nous allons consacrer quelques instants, car ce rêve païen d'un empire universel, soumettant non-seulement la Papauté mais encore tous les autres pouvoirs indépendants de l'univers, a laissé sur son passage de telles ruines, surtout parmi les choses de l'Église, qu'il est du plus haut intérêt d'en rechercher l'origine et la marche.

« L'esprit croit naturellement, et la volonté aime naturel- » lement, dit Pascal (*Pensées*, IV, 3) ; de sorte que, faute de » vrais objets, il faut qu'ils s'attachent à de faux. »

De ce principe, l'on doit conclure avec quelle force des esprits neufs, ardents, naïfs comme ceux qui émergent sur le

C'était donc l'empire germanique reconstitué d'après les idées qui prévalaient à la cour de ces nouveaux Césars, en face de l'élection du pape

fond de ténèbres du moyen-âge, durent se laisser entrainer facilement à des perspectives aussi grandioses que celles qu'évoquaient du souvenir du grand empire d'autres esprits plus lettrés, servis par une certaine culture d'éloquence, et ayant le privilége d'études acquises et d'un grand renom scientifique et littéraire.

Tout ce qui apparaissait avec l'empreinte du vieil empire écroulé, était grand, indiscutable, sans comparaison avec le présent dont on sentait le poids d'ignorance.

Ce n'étaient pas, même les esprits les plus lettrés du onzième siècle, qui pouvaient, au travers d'une écorce brillante, pénétrer jusqu'au fond vermoulu du vieil empire.

On ne voyait, dans sa réalité, que le présent hideux, composé de guerres, de brigandage, de servitude populaire, d'ignorance universelle ; le passé était tout enveloppé des splendeurs qu'évoquait l'imagination avec d'autant plus de force qu'elle était plus attristée par les choses du présent.

Cicéron a dit d'admirables paroles (*Tuscul.* II, 14) que je vais vous citer :

« La nature nous a donné un attrait, une passion pour le
» beau ; dès que nous en apercevons un rayon, nous voilà
» prêts à tout faire et à tout souffrir pour sa conquête. C'est
» cet élan, cet entraînement de l'âme vers une splendeur et
» une beauté idéale qui nous fait affronter les périls des
» combats..... Le vulgaire même, l'infâme même, subissent
» l'empire de l'idéal ; ils ne savent où le placer, mais ils s'en
» rapportent à l'opinion générale, adoptant l'idole reçue. »

Au moyen-âge, dans cet état général des choses où chaque

Gélase, furieux de ce qu'elle s'est faite sans son consentement, et lui opposant l'anti-pape Bourdin.

château-fort portait le drapeau de la division et de la lutte, où la guerre était littéralement en permanence, l'idéal c'était la paix, la paix pratiquée par la force et l'unité, c'est-à-dire l'empire universel.

Mais cette paix devait être imposée, naître de la force et non de la liberté ; de là l'apothéose de la guerre dont se servait la force pour imposer l'unité (Voir l'ouvrage intitulé le *Peuple de Dieu*, tom. VII et Ier, Lecoffre, 1859).

Ce qui frappe l'esprit d'un étonnement profond, c'est la similitude de destinées de l'Occident et de l'Orient, si le Christianisme ne s'était pas trouvé, pour l'arrêter en Occident, sur le passage d'un courant qui entraînait toutes choses.

En Orient, le mahométisme creusa le lit dans lequel coula le torrent, et se régularisa, si l'on peut appliquer cette expression à un ordre purement matériel. Partout les armes établirent l'unité de la servitude sous l'empire de la force.

La similitude se trouve en autre chose aussi, car il y eut en Occident, autant qu'en Orient, un courant universel vers la déification de la volupté.

Le Paganisme avait laissé complète et inachevée cette déification. « Le fléau, s'écriait Cicéron (*De Senectute*), le plus » redoutable pour l'homme, c'est la volupté. Donc il faut la » populariser et l'embellir, la parer de grâces et la couronner » de fleurs ; il faut mettre sur ses lèvres le sourire, et à sa » main une coupe d'or ; il faut la montrer dans l'Olympe » avec les dieux, et lui dresser des autels sur la terre. Qui » transfigurera la volupté ? qui la créera déesse ? Les poètes » sont les sirènes qui chantent ses charmes et entraînent » ainsi les hommes à leur perte. »

Il nous paraît du plus utile enseignement de mettre en face de cet empire, restauré sur un plan si gran-

Homère avait chanté la force : « Muse, chante l'homme qui » envoya aux enfers tant d'âmes vaillantes de héros, et fit » de leurs corps la proie des oiseaux et des chiens (premier » vers de l'*Iliade*). » Il avait été aussi le créateur de cette poésie voluptueuse contre laquelle s'étaient élevés quelques philosophes moralistes, et entre autres Platon.

Veuillez bien suivre avec attention, en retenant ce que nous venons de dire, ce que nous avons à ajouter sur l'Occident au moyen-âge. Vous verrez l'influence qu'y exercèrent Homère et les autres poètes païens.

Voyons d'abord le moment du passage de l'ancien monde au nouveau :

« A l'exemple de Rome, dit Ozanam (tom. III, p. 329), » chaque colonie a ses maîtres de grammaire et de rhéto- » rique, rétribués, honorés. Une constitution de Gratien » suppose que toutes les grandes villes des Gaules en possé- » daient. A Autun, à Clermont, à Bordeaux, à Poitiers, à » Auch, à Toulouse, à Narbonne, partout fleurissent ces » écoles innombrables dont Ausonne a porté aux nues les » professeurs, les grammairiens grecs et latins. Homère a » trouvé, dans une de ces villes, un nouvel Aristarque. L'île » de Bretagne offre le même spectacle... En Espagne, le même » mouvement intellectuel se fait remarquer. Au temps de » Théodose, on voit fleurir tant de poètes et d'orateurs de » cette nation, qu'ils ne gagnent plus leur vie.. Il serait facile » de reconnaître une culture semblable sur toute la ligne du » Rhin. On pourrait en retrouver les monuments à Cologne, » à Bonn, à Rottembourg, à Trèves. »

Quel était donc l'emploi des grammairiens? Ozanam va

diose, la Papauté telle que l'avaient réduite, pour l'aspect extérieur, les circonstances historiques qui

nous l'apprendre : « La charge des grammairiens était de lire » et d'interpréter les poètes (tom. I[er], 256). »

De récents travaux (Tiraboschi, *Storia della litteratura*. — Glescbrecht, *De litterarum studiis* ; Ozanam, *Œuvres complètes*) nous permettent de montrer que ce que l'on est convenu d'appeler les ténèbres du moyen-âge n'avaient pas modifié profondément cet état des choses. C'est par erreur que l'on en recule l'explosion nouvelle jusqu'à la Renaissance.

« On a poussé trop loin, nous dit Ozanam (tom. II, p. 379), » le contraste, on a trop élargi l'abîme entre le moyen-âge » et la Renaissance. Il ne fallait pas méconnaître ce qu'il y » eut de paganisme littéraire dans ces temps où l'on attribue » à la foi chrétienne l'empire absolu des esprits. »

Vous savez ce que sont les grammairiens ; voici un aveu bon à noter : « Au dixième siècle, la bibliothèque de Bobio » possédait des écrits de Démosthènes et d'Aristote, *les » poètes de l'antiquité latine, mais surtout une quantité in- » croyable de grammairiens* (Ozanam, tom. II, 387). »

Voici la conclusion : « Le Paganisme avait laissé cet héri- » tage désastreux au moyen-âge, ou plutôt ce fut le Paga- » nisme qui vécut à côté du Christianisme pendant toute » cette époque, en soufflant toujours aux hommes son vieux » venin... Oui, dans cet effroyable mélange, tout ce qu'une » conscience chrétienne proclame mauvais a une origine » païenne, quelquefois cachée dans les ténèbres de l'histoire, » mais toujours réelle... Au contraire, tout ce qu'on est una- » nime, parmi les gens sensés, à reconnaître au moyen-âge » de lumières et de vertus, découle du Christianisme (L. » Gauthier, *Moyen-âge*, p. 55 et 56). »

venaient de se développer. Nous avons l'inappréciable avantage d'avoir le récit d'un contemporain,

Voici le vrai champ de la lutte :

« Il y a au fond de la nature humaine un paganisme im-
» périssable, qui retourne toujours trop volontiers aux phi-
» losophies païennes, aux lois païennes, aux actes païens,
» parce qu'il y trouve ses rêves réalisés et ses instincts satis-
» faits. Le grief éternel contre le Christianisme est d'avoir
» étouffé le développement légitime de l'humanité en oppri-
» mant la chair, en ajournant le bonheur à la vie future, en
» détruisant ce monde enchanté où la Grèce avait divinisé
» la force, la richesse et le plaisir, pour leur substituer un
» monde triste, où l'humilité, la pauvreté, la chasteté, veil-
» lent au pied d'une croix (Ozanam, t. I, p. 6). »

Même les diverses formes du Paganisme subsistèrent et continuèrent à vivre côte à côte avec le Christianisme :

« Lorsque les villes italiennes, renaissant à la liberté,
» s'empressèrent de se constituer à l'image de Rome, lors-
» qu'elles eurent des consuls, elles voulurent aussi des jeux
» publics ; mais les réminiscences de la luxure antique vin-
» rent s'y mêler, et à l'exemple des fêtes de Flore, on donna
» des courses de courtisanes. L'Italie du moyen-âge ne re-
» nonça pas non plus aux jeux sanglants... Des bandes de
» citoyens s'entretuaient pour le plaisir de la foule (Ozanam,
» tom. I, p. 175). »

L'étude du droit romain continuait parallèlement, et préparait les esprits à accepter la forme du vieil empire romain, en même temps que les grammairiens préparaient cet avènement en disposant les mœurs à cet effet.

« Ordonne, disait le poète Wippo cité par Ozanam (tom. II,
» p. 366), à l'empereur Henri IV, ordonne que sur la terre

Pandulphe, de Pise, et nous allons citer ce qui nous paraîtra appartenir à notre sujet dans sa vie du pape Gélase.

» des Teutons tout homme riche fasse instruire ses enfants
» dans la littérature et leur inculque le droit impérial. Voilà
» ce que font tous les Italiens, dès l'âge ou l'on quitte les
» jouets. »

« Je dénonce, s'écriait dans le même temps Pierre Damien
» (*Patrol.* CXL, p. 306), les moines inutiles qui fréquentent
» la tourbe des grammairiens ; qui délaissent les études
» sacrées, et brûlent d'apprendre les inepties de la science
» séculaire, qui, fort peu en peine de la règle de saint Benoit,
» s'appliquent avec bonheur aux règles, etc... »

Afin d'en finir avec ces citations qui m'ont paru nécessaires pour enlever à cette appréciation, toujours inattendue au milieu de nos idées erronées sur le moyen-âge, ce qu'elle pourrait paraitre avoir de personnel, je conclue avec Ozanam (*Les Germains*, chap. 60) : « Quand les provinces germaniques
» chercheront à se donner une constitution puissante et du-
» rable, elles voudront relever ce vieil empire Romain qui
» ne fut jamais oublié. Elles exigeront que leur souverain
» passe les Alpes pour aller au Vatican recevoir le titre
» d'Auguste. Il y aura des théologiens et des jurisconsultes
» qui démontreront comment la monarchie universelle, né-
» cessaire au monde, a passé sans interruption des Romains
» aux Francs, les chroniqueurs rattacheront la généalogie
» des Hohenstauffen à celles des Césars, en remontant jus-
» qu'à Dardanus et jusqu'à Jupiter. »

De cette fascination des choses de Rome sur toutes celles de l'avenir, nous avons cette admirable parole de Jornandès (*De rebus gesticis*). « Rome a pu, enchaînée, mettre le monde

« A la nouvelle de l'élection, Cerucio Frangipani
» (chef du parti impérial à Rome), dont la maison
» était voisine, poussa des soupirs de rage pareils
» à ceux d'un serpent blessé. S'armant de sa sinistre
» épée, il accourut, rompit les portes, entra dans
» l'église, prit le Pape à la gorge, le frappa à coups
» de poing et de pied, jusqu'à l'ensanglanter de ses
» éperons; puis le traînant par les cheveux et par
» les bras, il le mena dans sa maison, l'enchaîna
» et l'y enferma. Les cardinaux, le clergé et les
» laïques, assemblés pour l'élection, furent arrêtés
» de même par les soldats de Cerucio. On les jetait
» à bas de leurs chevaux et de leurs mules, on les
» dépouillait, on les maltraitait; quelques-uns
» regagnèrent leurs maisons à demi-morts, et mal-
» heur à qui ne put s'enfuir.

» Au bruit de cette violence, les Romains s'a-

» sous ses pieds; et aujourd'hui même elle règne par l'ima-
» gination. »

N'avons-nous pas vu, dans nos temps modernes, sous une république qui cherchait en la république romaine son type, les bœufs aux cornes dorées traînant le char de Cérès, le Panthéon, l'appellation de citoyen, le bonnet phrygien, et immédiatement après, sous l'empire qui lui succède, les tribuns, les consuls, l'empereur, les aigles, les légions, le sénat, etc.?

» semblent en foule ; Pierre, préfet de Rome,
» Pierleone, avec les siens et plusieurs nobles, ac-
» coururent avec leurs gens. On monte à grand
» bruit au Capitole, et on envoie députés sur dé-
» putés aux Frangipani pour redemander le Pape.
» Aussitôt épouvantés, les Frangipani le rendent ;
» Léon, l'un d'entre eux, se jette à ses pieds, lui
» demande pardon avec d'hypocrites démonstra-
» tions de repentir, et s'échappe ainsi du péril
» pour le malheur de l'Église.

» Le nouveau Pape, ainsi délivré, fut enlevé par
» mille bras, mis sur une haquenée blanche, et
» mené, la couronne sur la tête, par la rue sacrée
» de Saint-Jean-de-Latran, précédé et suivi de
» bannières, suivant la coutume.

» Une nuit, un courrier tout hors d'haleine
» vint annoncer que l'empereur Henri était arrivé,
» qu'il était dans le portique de Saint-Pierre avec
» ses soldats... Nous ne pouvions, ajoute Pandul-
» phe, ni rester dans la ville avec sûreté, ni nous en-
» fuir par terre, les chemins étant gardés de toutes
» parts. Le parti que nous prîmes fut de nous
» confier à la mer. Nous descendîmes le Tibre sur
» deux barques jusqu'à Porto. Mais là, nous trou-

» vâmes le ciel, la terre et la mer, tous les élé-
» ments conjurés contre nous..... Déjà les hordes
» des barbares de l'Allemagne lançaient contre
» nous des flèches empoisonnées ; elles menaçaient
» même de nous brûler sur nos embarcations avec
» le feu grégeois, si nous ne livrions pas entre
» leurs mains le Pape avec nos personnes. C'en
» était fait de nous, je crois, si la venue de la nuit
» et la violence des vagues n'eussent entravé
» leurs desseins pervers. Que dire, que faire dans
» cette affreuse détresse ? Hugues, cardinal-prêtre,
» prit notre cher Pontife sur ses épaules et le
» transporta pendant la nuit jusqu'au château de
» Saint-Paul, à Ardie. »

Henri est retourné en Germanie sans avoir pu mettre la main sur le Pape qui s'est confié de nouveau à la mer et est venu abriter la nacelle de saint Pierre sous la protection des forts du mont Cassin. Le départ de l'empereur a permis au Pape de revenir à Rome.

« Il y vivait paisiblement, retiré dans une petite
» église, sous la protection des forteresses de
» quelques seigneurs fidèles. De là, il conférait
» librement avec toute l'Église, sur les périls de la

» situation et sur l'intrusion de Bourdin. C'est
» alors que Didier, cardinal de Sainte-Praxède,
» eut la sinistre inspiration de l'inviter à venir
» chanter lui-même dans son église pour la fête de
» la sainte, le 21 juillet. Gélase accepta inconsi-
» dérément ; on lui représentait que cette église
» était sous les forteresses des Frangipani ; mais il
» compta sur l'appui d'Etienne-le-Normand et de
» Crescence de Gaëte. L'office n'était pas encore
» achevé, que les Frangipani parurent avec une
» forte troupe de soldats et de vagabonds. Cepen-
» dant Etienne et Crescence tiennent ferme, et
» tous les autres, soutenus par leur exemple, ren-
» voient énergiquement autant de traits qu'on leur
» en décoche. Les épées se croisent, les lances
» heurtent les cuirasses, les combattants tombent
» de part et d'autre ; c'est au Pape que l'on en
» veut, c'est le Pape qu'on protége... Le Pape, que
» l'on cherchait des deux côtés, fut enfin décou-
» vert dans les champs, du côté de l'église Saint-
» Paul, harassé de fatigue, navré de tristesse, et
» poussant des cris plaintifs. »

Il se réfugia en France et vint mourir à l'abbaye de Cluny, dont il avait été religieux dans sa jeunesse.

Pas de plus touchante destinée qui traverse l'histoire ! Pas de plus grand enseignement sur les misères extérieures et la grandeur intérieure de la Papauté ! Ce fugitif fut surpris par la mort au moment où il venait de parcourir plusieurs villes de France pour y rallumer le feu des croisades.

Le pape Calixte II termine la querelle des investitures et les différends entre l'empereur et le saint-siége ; premier concile général de Latran.

Sur l'indication même du cardinal Conon, évêque de Palestine, que l'illustre mourant venait de désigner lui-même au choix des autres cardinaux et clercs qui composaient sa suite, afin de donner à la Papauté un appui contre le retour de si tristes éventualités, on nomma l'archevêque de Vienne, frère du duc de Bourgogne, oncle de la reine de France, cousin de l'empereur et du roi d'Angleterre, qui prit le nom de Calixte II. Nous remarquerons, parmi les événements importants de son pontificat, qui va du 2 février 1119 au 13 décembre 1124, d'abord un Concile qu'il présida à Reims, où furent jugées plusieurs causes souveraines, et de nouveau anathématisé Henri V, et le retour paisible et honoré de la cour pontificale à Rome. C'est ce Pape qui termina la querelle des investitures en faisant accepter par l'empereur que l'investiture par le sceptre fût substituée à l'investiture par la

crosse et l'anneau. La solution d'une question si importante fut promulguée dans un Concile général qui fut tenu à cet effet, principalement, et qui est le premier Concile général de Latran.

A Calixte II succéda Honorius II (1124-30). Nous devons remarquer le fait même de l'élection de ce Pontife, car ayant appris que les Frangipani avaient opposé une autre élection à la sienne, il refusa, pour le bien de la paix, et ne revint sur sa résistance que lorsqu'il apprit que le rival qu'on avait essayé de lui opposer, aussi désintéressé que lui, avait refusé de son côté. Ce sont là les exemples que donne le clergé au moment où, par le fait seul de quelques seigneurs romains, se ravivent les vieilles querelles entre la Papauté et les partisans de l'empire. Ajoutons que l'on voit en ce même temps ce mouvement des esprits tout païen, que nous avons signalé, éclater à Rome même, car ce n'est que par lui que l'on peut expliquer la nomination du cardinal Pierleone, que ses immenses richesses plaçaient à la tête de la noblesse romaine. Cet anti-pape, qui prit le nom d'Anaclet, réunit les voix de trois cardinaux, tandis que la commission nommée par le Sacré-Collége toute entière posait

le diadème pontifical sur la tête de Grégoire, cardinal de Saint-Ange, qui prit le nom d'Innocent II (1130-43).

Le pape Innocent II; l'anti-pape Anaclet; saint Bernard; le deuxième concile de Latran.

Déjà Rome se constituait en république, sur le modèle de l'ancienne; rien n'y manquait, consuls, tribuns, pères conscrits, tout cela entre les mains de quelques familles importantes. Si vous en doutez, vous n'avez qu'à vous reporter à l'année 1142, où vous trouvez, après une campagne contre Tibur, un village à quatre lieues de là, un char doré qui s'avance vers le Capitole, des dépouilles, des captifs enchaînés. Lorsque celui que cette faction a voulu donner pour chef à l'Église a l'ascendant d'une grande position de famille, comme l'anti-pape Anaclet, il est le premier dans cette farce grotesque; s'il n'a que le titre de vicaire de Jésus-Christ et le pouvoir spirituel sur le monde entier, ces valets le chassent, et c'est ainsi qu'Innocent II meurt, nous ne saurions pas vous dire où. C'est qu'en ce moment le successeur de saint Pierre est réduit à rien pour le temporel; il ne faut pas compter Rome, qui rêve de république; le patrimoine de saint Pierre dans le Nord, y compris la récente donation de Mathilde, a été abandonné à la

Germanie, le Midi aux Normands des Calabres. Anaclet est mort, et le seul bénéfice de sa mort a été d'ouvrir les portes de Rome au Pape légitime ; mais en y entrant, il se trouve sans prestige temporel et livré sans défense aux idées folles qui ont fermenté en son absence. La première partie de sa vie s'est passée à l'étranger, en France surtout. Là, Dieu avait préparé un défenseur au pouvoir pontifical, abandonné par toutes les circonstances historiques de cette époque, un saint, un héros, un grand orateur. Le moine Bernard, créateur de la réforme bénédictine de Clairvaux, est un des produits les plus saisissants de la pure civilisation chrétienne. Qu'on nous permette cette expression, qui ne paraîtra déplacée et inférieure qu'à ceux qui n'ont pas une idée parfaitement exacte de la chevalerie chrétienne considérée dans l'esprit même de son institution, Bernard est le chevalier chrétien qui s'élève jusqu'à la plus haute sainteté ; c'est le type virginal et austère qu'aurait dû reproduire tout chevalier prenant dans son vrai sens ses engagements, son ardeur contre toute injustice, son dévouement à toute cause juste et sacrifiée ; c'est en plus la droiture d'intelligence de saint Jean

Chrysostôme, son feu d'éloquence et sa parole populaire, presque toujours noble et divine. Jamais l'Orient, et je parle de l'Orient chrétien, n'a eu de plus mystiques extases. Cette figure grandit tout à coup et occupe tout l'Occident ; il redresse les rois et conseille les Papes, en plus il a les peuples dans sa main. C'est lui dont Dieu se servit pour déjouer les folles visées de Rome, redevenue païenne avec son anti-pape, car c'est lui qui éclaire sur cette orgie, un à un, tous les royaumes chrétiens. Saint Bernard ne se vantait pas, et à la mort d'Anaclet il put écrire à Pierre-le-Vénérable (1) : « Ce triomphe de l'Église » est ma gloire et ma couronne ; il a fallu com- » battre, il a fallu souffrir avec notre mère..., » mais le temps de l'oppression est passé. A cela il joignit d'être le restaurateur de la vie monastique en Occident. Il est à peine croyable combien elle avait dégénéré en quelques années. C'était un peu le fait des croisades ; elles avaient trop enrichi les monastères, ou par dons et legs ou par ventes. C'était surtout l'engouement des esprits pour les lettres païennes ; elles avaient étouffé le feu sacré sous leurs cendres. Sous deux hommes très-remar-

(1) *Lettres de saint Bernard*, lettre 144.

quables d'ailleurs, Suger à Saint-Denis, et Pierre-le-Vénérable à Cluny, les deux maisons religieuses les plus importantes de notre pays marchaient rapidement à n'être que d'honorables et riches asiles pour d'honnêtes gens. Lorsque Innocent II fut reçu à Saint-Denis, il y eut un banquet donné sous les cloîtres et où les nombreux convives étaient couchés sur des lits romains ; lorsqu'il remontait vers Cluny, on lui envoyait des équipages vraiment royaux ; mais lorsque plus tard, par reconnaissance autant que par habile politique, il crut devoir honorer de sa visite le désert de Cîteaux, il y fut reçu par des moines portant des croix de bois et chantant des psaumes, et sa table seule fut couverte de quelques poissons ajoutés aux légumes grossiers qui, même ce jour-là, furent la seule nourriture des frères et de l'abbé lui-même. Mais bientôt la plupart des monastères de l'Occident et saint Denis lui-même, qui avaient résisté au choc redoublé de la parole ardente du réformateur, cédèrent à l'entraînement de l'exemple.

La première étape d'Innocent II, fuyant Rome, avait été la ville libre de Pise. C'était le moment où, sous l'impulsion d'un mouvement général et qui

est le titre historique le plus recommandable du règne de Louis-le-Gros, l'affranchissement des communes se généralisait en France. Ce mouvement avait précédé en Italie ; déjà les républiques les plus importantes étaient formées. Tandis que l'empire et Rome elle-même étaient entraînés par ces rêves du passé qui les détournaient de la voie droite du progrès, ainsi que l'on nous raconte que parfois des caravanes entières sont détournées de leur chemin par des mirages qui les appellent et les entraînent dans des solitudes sans fin, Gênes, Pise, Venise, ouvraient à leur activité des voies merveilleuses, et par le travail retrouvaient les vraies mœurs de la plus fière antiquité. Lorsque errant sans asile, le pape Innocent vint demander asile et protection aux habitants de Pise, ceux-ci lui dirent, prosternés à ses pieds :

« Cette ville est à vous ; nous sommes votre » peuple ; nos bras et nos ressources sont à votre » service. Chez les Pisans vous ne trouverez pas » le oui et le non, le dévouement et l'apostasie, le » serment et le parjure. Ce n'est pas ici l'habitude » de se piller, de se tuer les uns les autres, de se » battre au foyer domestique et de fuir devant

» l'ennemi. Ici point d'esclaves, point de sei-
» gneurs ; nous sommes tous des frères ; nous
» nous honorons mutuellement. Chez eux les Pisans
» sont des agneaux, et devant l'étranger des lions.
» Vous voyez les vainqueurs de l'Afrique et des
» Baléares, les vainqueurs des infidèles et des
» pirates sur terre et sur mer. Nous avons amené
» leurs rois chargés de fers, et c'est de leurs dé-
» pouilles que se parent nos fêtes publiques pour
» fêter votre arrivée (1). »

Cette réception laissa un tel effet dans l'âme du Pontife, que, lorsqu'après avoir parcouru une partie de la France où il fut, d'ailleurs, reçu partout avec honneur, après être revenu à Rome à la suite de Lothaire qu'il y couronna et qui lui arracha, sous promesse d'une protection qui fut toujours stérile, la cession des pays qui composaient la donation de la pieuse Mathilde, et après en avoir été chassé de nouveau, il voulut assembler un Concile dans un lieu sûr et hospitalier, c'est encore Pise qu'il choisit. Rien ne saurait vous donner une plus exacte idée de l'état du reste de l'Italie, que

(1) Ernald, *Vita Sti Bernardi.*

l'extrait suivant d'une lettre de Pierre-le-Vénérable au Pape (1) :

« En revenant du Concile où Votre Sainteté nous » avait appelés, nous marchions sans défiance » comme un troupeau du Seigneur, lorsque des » loups furieux se sont jetés sur nous, nous ont » dispersés, blessés, emprisonnés, dépouillés; nous » avions avec nous un grand nombre d'arche- » vêques, d'évêques et d'abbés, une légion de » moines, une troupe nombreuse d'archidiacres et » d'autres ecclésiastiques. L'horrible spectacle que » de voir frapper, blesser, emprisonner et traîner » avec violence des personnes si nécessaires à » l'Église ! »

J'ai cité surtout ce passage parce qu'il prouve que la révolution, dont la tête était à Rome, s'étendait à toute l'Italie, qu'elle était sous la main de l'anti-Pape, qu'il s'agissait de la résurrection de l'empire romain avec Rome pour capitale, et qu'on profitait, pour le lui opposer et lui faire prendre sa place, des divisions de l'empire germanique.

Car Lothaire, nommé par la plupart des électeurs, ceux de la Saxe et de la Bavière surtout, et

(1) Parmi ses lettres, la XXVII[e] du livre 3.

sacré par le Pape, avait toujours sur les bras la Franconie et la Souabe qui suivaient les neveux d'Henri V, Conrad et Frédéric. Le lecteur doit remarquer avec attention que c'est ici le point de départ de cette fameuse appellation qui a traversé une partie de l'histoire du moyen-âge et de l'histoire moderne, les Guelfes et les Gibelins. Les Gibelins ou impérialistes, tirent leur nom du château patrimonial de Henri et de Conrad, et les Guelfes de celui d'une famille dont Lothaire et son gendre Henri étaient les héritiers.

Pendant que l'empire se divisait ainsi, que l'Italie cherchait une tête et un bras pour lui échapper et se substituer à lui, le Pape, ce fugitif de tout à l'heure, assemblait un Concile qui fut le deuxième Concile général de Latran, et où il se trouva à la tête de plus de mille évêques de toutes les parties du monde. Tant il est vrai qu'il ne faut à l'Église qu'un moment de repos et l'espace de quelques mètres pour y faire aussitôt preuve de catholicité ! Ce Concile ne diffère guère, pour les dispositions principales, du premier Concile général de Latran, car les mœurs générales de la chrétienté n'avaient pas sensiblement changé. On doit remar-

quer, d'une manière toute particulière, la condamnation d'Arnauld de Brescia, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, et qui était venu au secours des prétentions impériales, plus peut-être sans doute qu'elles ne le voulaient, en déniant au clergé le droit de posséder, car il faisait ainsi, encore plus, les affaires des seigneurs laïques que celles de l'empereur lui-même.

Après la mort d'Innocent II, Célestin II (1143) et Lucius II (1144-45), ne firent que passer sur la chaire de saint Pierre, emportés par ce tourbillon révolutionnaire qui dévastait tout à Rome. Ces deux Pontifes moururent de chagrin, après quelques mois de pontificat chacun.

Le pape Eugène III; Arnaud de Brescia; le livre de: *Consideratione*, de saint Bernard; la deuxième croisade; union essayée entre les deux empires.

Il y avait alors à Rome, en permanence, et logées dans des couvents qui leur avaient été spontanément affectés, des députations de Cluny et de Clairvaux; c'est sur un des moines de ce dernier monastère que tomba le choix des cardinaux; la tiare n'avait alors plus rien d'enviable; on chercha un moine étranger pour rencontrer ce courage, Bernard de Monte-Mayo, qui prit le nom d'Eugène III (1145-53).

La question romaine, pour nous servir d'une

expression moderne créée pour une situation fort semblable à celle que nous essayons de peindre ici, s'était compliquée d'un nouvel élément. Arnauld de Brescia, déjà si secourable à la cause impériale par ses invectives contre le pouvoir temporel du Pape, lui avait apporté, avec l'entraînement de son fanatisme ardent, un autre concours dans le sens direct de la révolution qui s'agitait à l'ombre du Capitole. Celle-ci voulait enlever à la Papauté la direction des affaires publiques pour s'en emparer; Arnauld venait à son secours en prêchant que toute immixtion dans le maniement des affaires politiques était aussi contraire que toute possession temporelle à la pureté de l'institution apostolique. C'était une figure austère, ascétique, tous les contemporains en font foi; il ne mange ni ne boit, disait saint Bernard, et il ne se nourrit que du sang des âmes. Baronius l'appelle le patriarche des hérétiques politiques; c'était un illuminé, vivant en dehors de la réalité des choses. Le domaine ecclésiastique, tant pour le Pape que pour les autres dignitaires de l'Église, entraînait avec lui une multitude d'inconvénients, l'histoire est pleine d'un tel récit. Mais privé de tout pouvoir temporel, le Pape n'était

qu'un exilé errant en tous lieux, vous venez de le voir ; ce qui est moins frappant, dans l'histoire de ces temps, car on ne l'y rencontre que par exception, c'est que lorsque, par une circonstance ou pour une autre, une église venait à être dépouillée de ses biens, elle tombait dans le mépris de tous et dans une réelle servitude ; la richesse et même la force armée étaient absolument nécessaires, en ces temps-là, à qui ne voulait pas être écrasé sous le passage de tant de passions violentes et sans aucun frein. Saint Bernard avait autant de feu, d'austérité, de désintéressement qu'Arnauld ; mais son esprit éclairé par la sagesse, et son cœur mû par la charité, lui montraient que le remède n'était pas dans cette révolution radicale et violente, mais qu'il devait venir du libre mouvement de la Papauté, respectée, honorée et affermie dans la situation matérielle et sociale que la Providence lui avait faite par une suite harmonieuse d'évènements historiques. Il l'entreprit, et ce fut là le motif et le sujet de son livre : *De Consideratione*, écrit pour son fils et son père en Dieu, le pape Eugène (1).

(1) Dans le premier livre, il s'efforce d'établir qu'à l'exemple des grands Papes qui doivent être le type que les autres doi-

Cette parole était un glaive qui portait à tous les points à la fois. L'Europe, surtout dans le midi de la France et sur la lisière occidentale de la Germanie, était travaillée par un levain d'hérésie et agitée par un de ces grondements sourds qui pré-

vent chercher à reproduire, il faut que le Souverain-Pontife ne se laisse pas absorber par le soin des affaires temporelles, mais qu'il réserve le meilleur de son âme et la part principale de son temps pour l'étude, la méditation et la prière : « Quel abus d'entendre les plaideurs du matin au soir ; la » patience est une vertu ; cependant, je ne vous la souhaite » pas en pareil cas. Ayez horreur de cette servitude de la » pire espèce qui vient peser sur vous et vous écraser. Ne » m'alléguez pas ce mot de l'Apôtre : Quand j'étais libre, je » me suis fait l'esclave de tous. Croyez-vous qu'il se mettait » à la merci des ambitieux, des avares, des simoniaques, des » concubinaires, des sacriléges, des incestueux et de cent » monstres de cette espèce, accourus du bout du monde pour » obtenir ou conserver, par l'autorité apostolique, les dignités » de l'Église? Écoutez plutôt ce qu'il dit ailleurs : Vous avez » été achetés à un haut prix, ne vous faites pas les esclaves » des hommes. Quoi de plus servile, quoi de plus indigne » d'un souverain Pontife que de suer tous les jours et à toute » heure pour de telles affaires et pour de tels hommes. Et la » prière, et l'instruction du peuple, et la méditation de la loi ! » Ah ! la loi, on ne parle que d'elle, mais c'est la loi de Jus- » tinien..... »

Dans le deuxième livre, composé l'année suivante (1150), après avoir exalté la chaire de Pierre avec des paroles magnifiques qui ne sont dépassées nulle part, il établit qu'une telle

cèdent les grandes éruptions des volcans ; déjà on entrevoit le protestantisme; ce sont les mêmes négations à peu près, avec un reste d'arianisme. Bernard est partout. Les choses vont mal pour la chrétienté en Orient ; les Grecs trahissent les

plénitude de pouvoir ne doit pas lui être un prétexte à orgueil et à domination, mais à profonde humilité et complète abnégation.

« Comme Pape, considérez qui vous êtes. Le Pape est assis
» sur une chaire élevée, mais c'est pour voir de plus haut et
» plus loin ; l'inspection qu'il a sur toutes les églises le voue
» au travail et non au repos. Voilà ce que Pierre vous a
» laissé, non pas de l'or ni de l'argent. Vous pouvez en avoir
» à quelque autre titre, mais non comme héritier de l'Apôtre :
» il n'a pu vous léguer ce qu'il n'avait pas. »

Tout le troisième livre (1151) est admirable, et de l'éloquence la plus entrainante. Saint Bernard y déplore que l'esprit apostolique soit tombé dans l'Église, alors qu'il reste tant de païens à convertir, qu'il ait été remplacé par une ambition vulgaire. Il y signale, parmi les abus les plus répandus, les appels à Rome qui étaient devenus tellement fréquents que partout la vie chrétienne s'en trouvait embarrassée ou suspendue, et qui se terminaient presque toujours à l'avantage de celui qui pouvait corrompre ses juges.

Quant aux dispenses, il dit ces paroles remarquables :
« C'est une plainte générale des églises qu'elles sont tron-
» quées et démembrées. On soustrait les abbés aux évêques,
» les évêques aux archevêques, les archevêques aux primats.
» Vous montrez par là que vous avez la plénitude de la puis-
» sance, mais peut-être aux dépens de la justice. Il ne faut

Latins en tous lieux, et quelquefois même se mettent ouvèrtement du côté des Musulmans. C'est le roi de France qui prend la tête de la croisade, mais c'est le moine de Clairvaux qui est chargé de soulever jusqu'à ce nouvel effort l'Europe représentée par plus de quarante mille hommes dans la campagne, car Vezelay, où a été donné le rendez-vous pour prendre la croix, se trouve une trop petite ville pour cette foule.

» pas seulement regarder ce qui est permis, mais ce qui est » expédient. Ne m'alléguez pas le fruit de ces exemptions. » Les moines en deviennent plus relâchés, et même plus » pauvres ; ils se gênent moins, n'ayant personne pour les » reprendre, et ils sont pillés impunément n'ayant personne » pour les défendre. Les évêques, irrités du tort qu'on leur » fait, regardent en riant le mal que font ou que souffrent » ces pauvres moines. »

Le quatrième livre (1152) est consacré tout entier à la réforme de la cour romaine et à la régénération du peuple de Rome par la prédication évangélique et par la résurrection des travaux et des vertus apostoliques. Saint Bernard termine ces peintures et ces exhortations par cet élan où vous allez voir quelque chose de son émotion : « Ah ! supportez-» moi, et pardonnez-moi ! je ne suis pas si hardi qu'on le » pense ; ma main tremble en écrivant ces choses. Mais je » suis animé d'un zèle jaloux, et plût à Dieu qu'il fût aussi » efficace qu'il est ardent. Je sais où vous habitez, au milieu » des incrédules ; mais fussent-ils des loups, vous êtes leur » pasteur et ils peuvent redevenir brebis. »

Cette nouvelle croisade aurait dû commencer par prendre Constantinople et s'y établir ; c'eût été un pivot solide d'opérations, au lieu d'un repaire de traîtres. Le seul qui l'entrevit, ce fut Geoffroy, évêque de Langres, et il soutint avec force son avis dans le conseil que tinrent les chefs en arrivant à Constantinople (1).

(1) Je donne une partie de son allocution (*Odon de Diogilo*, t. III), qui suffira pour ouvrir un aperçu sur toute cette situation : « Vous avez entendu les Grecs qui vous proposent de » reconnaitre leur empire et de vous soumettre à leurs lois. » Ainsi la faiblesse commanderait à la force, la lâcheté à la » bravoure ! Qu'a donc fait cette nation pour afficher tant » d'orgueil ? Je ne rappellerai pas les embûches multipliées » sur notre chemin... Depuis trop longtemps Constantinople » nous ferme le chemin de l'Asie ; il faut dégager ce » chemin.

» Les Grecs ont laissé tomber entre les mains des infidèles » le sépulcre de Jésus-Christ et toutes les villes chrétiennes » de l'Orient. Constantinople sera bientôt elle-même la proie » des Turcs, et leur ouvrira le chemin de l'Occident. Les » empereurs de Byzance ne savent ni se défendre ni souffrir » qu'on les défende. Ils ont toujours entravé les soldats de » la croix ; naguère encore cet empereur, qui se déclare votre » appui, a voulu arracher Antioche aux Latins ; il complote » aujourd'hui de livrer les armées chrétiennes aux Sarrasins. » Hâtons-nous donc de prévenir notre ruine par celle des » traitres ; ne laissons pas derrière nous une ville insolente » et jalouse qui ne cherche qu'à nous détruire. Faisons re-

Eh bien, qui le croirait, si ce n'est celui qui a approfondi ce que peuvent produire sur l'intelligence les rêves de l'ambition, c'est de cette croisade que l'empereur d'Allemagne rapporte celui de tout soumettre aux deux empires réunis d'Orient et d'Occident. L'Italie et Rome y accédèrent pour se débarrasser du Pape ; celui-ci fut entraîné, et ne put même pas renoncer la politique traditionnelle de ses prédécesseurs, qui avait été l'alliance avec les Normands du midi de la Péninsule, alliance qui était un boulevard à la fois contre les Grecs et les Musulmans. Or ce fut Suger qui déjoua la politique impériale, et qui se servit de l'épée du roi de France Louis VII pour rompre ce filet jeté sur la liberté de tout l'Occident.

Anastase IV; mort de saint Bernard.

Pour introduire dans cette histoire, qui est si obscure parce qu'elle est compliquée de mille événements qui se croisent en tous sens, quelque clarté, nous allons ne nous arrêter au pontificat d'Anastase IV (1153-54) que pour rappeler que ce fut pendant ce règne d'une année que s'éteignit la

» tomber sur elle les maux qu'elle nous prépare. Si les Grecs
» accomplissent leurs perfides desseins, c'est à vous que
» l'Occident redemandera ses armées. »

grande lumière de l'Église, Bernard, abbé de Clairvaux.

Adrien IV, mort d'Arnaud de Brescia.

Le successeur d'Anastase, Adrien IV (1154-59), est le premier et unique Pape d'origine anglaise. C'est Eugène qui avait découvert ce grand esprit et ce ferme caractère dans un couvent près d'Avignon, à Saint-Ruff, et l'avait mis en évidence en l'envoyant comme son légat en Danemark et en Norwége. Ce fut sous le règne de ce Pape qu'Arnaud de Brescia mit en pratique ses idées sur le pouvoir temporel, en soulevant le peuple de Rome contre son souverain légitime ; il mourut comme il le méritait, misérablement.

Importance du pontificat d'Alexandre III ; l'empire universel et les légistes italiens ; paroles du Sénat romain à Frédéric Barberousse.

Ces deux pontificats, ne sont que les ébauches de celui d'Alexandre III, sous lequel nous verrons se continuer les événements tout à fait importants que résument les noms de ce Pontife, de Frédéric Barberousse, d'Henri II, roi d'Angleterre, de Thomas Beket, archevêque de Kanterbury, et ce que l'on a désigné sous le nom de ligue Lombarde.

C'est ici un point culminant de l'histoire de la Papauté, et nous pouvons ajouter, sans aucune emphase, du monde, sommet sur lequel nous devons

faire converger tout ce que nous pourrons réunir de rayons lumineux.

L'idée la plus générale que l'on rencontre devant soi, avec des teintes différentes que lui communiquent les états divers des esprits, milieux qu'elle pénètre, c'est, et ici nous paraîtrons nous répéter, celle de l'empire universel.

Cette idée, que nous avons constatée plutôt à l'état de rêve intermittent parmi les derniers empereurs, a pris une forme didactique et juridique, en passant par l'esprit des légistes italiens, et n'a plus le vague que lui avaient communiqué les rêveurs d'Allemagne. Cette forme nouvelle est ceci : l'empire romain était la raison, la justice, la loi souveraine établie par la Providence à Rome, comme dans un centre d'où elle rayonnait sur l'univers entier, personnifiée dans la personne des empereurs, et qui doit, dans le monde nouveau comme dans le monde ancien, prendre en main la direction universelle de tous les royaumes de la terre, afin de les arracher à leur isolement et leur communiquer l'unité et une marche d'ensemble. « Qu'est-ce que l'empire romain ? dit un homme

» compétent (1), en analysant cette nouvelle législation. Ce n'est pas un peuple particulier, c'est une administration et un gouvernement de droit, destiné à tous les peuples. Ainsi l'ont entendu tous les légistes, et ils se sont efforcés de ramener tous les pays où ils ont dominé aux formes et aux institutions de la Rome impériale. »

Ainsi, à l'époque où nous sommes parvenus, la science juridique est arrivée à donner une forme pour ainsi dire correcte aux rêves qu'ont inspirés les grammairiens, les commentateurs de Virgile, d'Horace et surtout de Tite-Live, et mieux et plus profondément qu'eux les débris admirables de ces aqueducs, théâtres, cirques, thermes, qui écrasent encore tout le sol de l'Italie, et que l'on peut suivre comme une voie merveilleuse des rives des mers du Nord à celles de l'Occident et du Midi.

Naturellement, les Romains revendiquèrent pour eux ce bénéfice. Lorsqu'en 1155, Frédéric Barberousse, ramenant avec lui Adrien IV, reçut aux portes de la cité les ambassadeurs du peuple et du Sénat de Rome, Othon de Frisingue (2) qui

(1) Coquille, *les Légistes*, p. 89, 102, 103.
(2) Gesta Fred.

l'accompagnait nous rapporte qu'ils lui parlèrent ainsi :

« Vous voyez devant vous, grand prince, les » députés de Rome et la plus auguste portion de » Rome ; c'est le Sénat, c'est le peuple romain qui » nous envoie à votre majesté. Ecoutez avec séré- » nité et bienveillance les paroles qui vous sont » adressées de la part de la maîtresse des nations » dont vous allez être vous-même le prince, l'em- » pereur et le maître. Elle vous dit par notre » bouche : Si vous êtes venu en roi pacifique, » comme je le suppose, je vous en félicite. Vous » ambitionnez l'empire de l'univers, et moi je me » lève pour mettre la couronne sur votre front. »

Ainsi le peuple de Rome se considérait bien comme le véritable héritier de l'empire ; c'était lui-même qui devait ou le transmettre aux Germains ou le garder pour lui, car les ambassadeurs ajoutent, faisant toujours parler Rome :

« Je me suis enfin réveillée au profit de votre » gloire, pour restaurer l'auguste Sénat et l'ordre » équestre. *Les conseils du Sénat et les armes des » chevaliers rendront à l'empire son antique » magnificence.* N'est-ce pas là de quoi plaire à

» votre majesté ? N'est-ce pas de quoi mériter
» votre reconnaissance ? Souffrez que je vous parle
» de ma générosité : *Vous étiez étranger, je vous*
» *ai fait citoyen ; vous étiez l'enfant perdu d'un*
» *climat inhospitalier, et je vous ai établi em-*
» *pereur.* »

Mais ce qu'il y a de plus évident, c'est que Rome veut cesser d'être la Rome des Papes, pour redevenir la Rome des temps passés : « Celui dont la
» destinée est de m'affranchir du joug éternel a été
» l'objet d'une si longue et si fidèle attente ! Qu'ils
» reviennent, je vous en conjure, les temps anti-
» ques ! Qu'elles reviennent, de grâce, les préro-
» gatives de l'immortelle cité ! Que la grande ville
» reprenne les rênes du monde ! »

Certes, le Teuton ne s'y laissa pas prendre, et sa réponse est même à reproduire :

« Votre pauvre Rome a eu, comme tout le
» reste, les vicissitudes des choses humaines ; elle
» n'a pas eu le privilége d'échapper à la loi uni-
» verselle. La gloire de votre cité a été d'abord
» transportée à la nouvelle capitale de l'Orient.
» C'est le Grec affamé qui s'est assis à son festin
» pendant des siècles, *Græculus esuriens !* Le

» Franc est arrivé à son tour, c'était un noble
» peuple que celui-là, son nom le dit. Il a glané ce
» qui te restait de gloire ; pauvre Romain, sa forte
» main t'a tout ravi. Voulez-vous avoir des nou-
» velles de votre antique gloire, de la gravité de
» votre Sénat, de la valeur et de la discipline de
» votre ordre équestre ? Regardez-nous bien : c'est
» chez nous que tout cela se trouve ; tout cela est
» passé entre mes mains avec l'empire. »

On serait porté à repousser ce langage comme peu vraisemblable dans une bouche auguste ; mais Frédéric fut forcé de quitter Rome quelques jours après. La pointe avait pénétré trop avant, et la vieille louve s'était réveillée sur les bords du Tibre.

Idée des rois d'Angleterre sur le pouvoir pontifical.

En Angleterre, ce n'était pas la même situation d'esprit, mais l'effet était le même, une aussi grande difficulté pour le Saint-Siége. Les rois de la conquête se considéraient comme des élus de Dieu, et, chose incroyable si on n'était forcé de la constater, cela leur créait à leurs yeux une supériorité sur le Pape. Qu'était celui-ci, si ce n'est l'élu des cardinaux, d'hommes par conséquent ? Aux yeux de ces barbares, la force était tout. Un jour qu'un

évêque portait devant Henri II une cause canonique et mettait en avant cet axiôme de droit canon qu'un évêque ne peut-être dépossédé que par le Pape : « Mais il peut-être chassé, s'écria le roi en étendant la main... Ah ! vous prétendez en sophiste » vous appuyer sur l'autorité que le Pape a reçue » des hommes contre l'autorité royale que j'ai » reçue de Dieu ! »

Situation générale de l'Europe.

Ainsi, de toutes parts, quoique par des chemins divers, les souverains tendaient à ériger leur autorité en autorité de droit divin, devant laquelle tout devait s'incliner, même l'autorité ecclésiastique.

Cependant, de toutes parts aussi, la nature humaine, ainsi foulée aux pieds, se relevait avec un effort violent partout où elle n'était pas tout-à-fait écrasée. Pourquoi, dira-t-on, le Pape n'appuyait-il pas le mouvement des communes en Italie et celui des Gallo-Saxons en Angleterre, en Ecosse et en Irlande ?

C'est qu'alors presque partout les peuples tendaient à se former en vastes agglomérations sous la forme monarchique. Dans la haute-Italie, comme à Rome, c'était une tendance au césarisme romain pour l'opposer au césarisme teutonique et vaincre

celui-ci. Dans les villes du littoral, c'étaient des démocraties turbulentes, qui ne pouvaient se soutenir qu'en débordant à l'extérieur en entreprises lointaines, et trop agitées à leur foyer même pour qu'on pût leur confier la barque de Pierre. Dans les îles Britanniques, les derniers temps de la domination saxonne et danoise avaient été désastreux pour l'Église. La Papauté devait planer au-dessus de tous les orages et ne se livrer à aucun.

D'autre part, il se produisait partout un mouvement qui poussait les monarchies à passer de l'état électif au droit héréditaire (1). Ce mouvement était

(1) M. Ozanam a parfaitement établi le vrai caractère de cette charte universelle du moyen-âge : « La monarchie ainsi » régénérée a ce premier caractère qu'elle exclut même la » pensée du pouvoir absolu ; tandis que les empereurs » romains font profession d'être au-dessus des lois, le prince » désormais ne recevra l'onction qu'après avoir juré l'observation des lois ecclésiastiques et civiles. En second lieu, » cette autorité ainsi limitée est en même temps consentie ; » elle a son fondement légal dans l'élection et dans l'assentiment du peuple. Je reconnais le droit public du moyen-» âge qui fait descendre de Dieu la souveraineté, mais la fait » descendre dans la nation ou plutôt l'Église, libre de la » déléguer à un seul ou à plusieurs, pour un temps ou à » perpétuité ; troisièmement, la royauté est conditionnelle, » et par conséquent amissible, puisque le serment du prince

providentiel ; jamais, sans l'hérédité royale, n'aurait pu se perpétuer et se développer la civilisation, si à chaque mort de souverain, l'ordre avait été remis en question par les hasards d'une nouvelle élection. On voit en toutes circonstances, les souverains Pontifes et tous ceux qui parmi les évêques ont quelque chose de l'homme d'Etat, se montrer favorables à ce droit nouveau qui s'introduisait sous le couvert des couronnements de fils de roi avant la mort de leur père. Cependant l'ordre de choses qui tendait à s'établir ainsi devait rendre plus difficile l'exercice du droit des souverains Pontifes de délier les sujets de leur serment de fidélité. A l'époque où nous sommes parvenus, le droit d'hérédité tend à s'établir partout, et cependant règnent partout et l'opinion que les couronnes sont électives, ce qui retient le fait nouveau à l'état de véritable usurpation, et

» devient la condition de l'engagement du peuple, qu'il y a
» contrat synallagmatique, et que l'infidélité de l'un dégage
» l'autre. Le siècle de Charlemagne l'enseignait ainsi ; trois
» Conciles, le quatrième de Paris en 829, le deuxième d'Aix-
» la-Chapelle en 836, et celui de Mayence en 888, répètent
» cette maxime de saint Grégoire-le-Grand, que le roi est
» ainsi nommé de la rectitude de sa conduite, *rex a rectè*
» *agendo*, que s'il s'écarte du devoir ce n'est pas un roi, mais
» un tyran. » (*Etudes germaniques*, p. 347).

celle que les Papes peuvent délier les sujets de leur serment de fidélité (1), ce que suppose un serment et par conséquent une élection, car il paraît vraiment illogique de prêter serment de fidélité à ce qui est imposé par le droit lui-même.

Comme ce sont là des éléments de ce chaos dans lequel se débat la Papauté, il faut bien les mettre en relief, afin que le lecteur ait une juste idée des

(1) Nous trouvons, dans la deuxième moitié du XII[e] siècle, un témoin important de ces deux convictions des esprits au moment où nous sommes arrivés :

« C'est de la main de Dieu, dit Jean de Salisbury, dans » son cinquième livre du Polycratique (*Patrol.*, CXCIX), — » c'est de la main de l'Église, dépositaire de tout pouvoir, que » le prince reçoit le glaive, car l'Église ne veut pas manier » elle-même le glaive de sang... Le prince est donc ministre » du sacerdoce... Aujourd'hui, la préoccupation universelle » est de léguer à ses enfants des places et non des vertus. » Mais celui qui perpétuera le pouvoir dans sa postérité est » précisément le prince qui s'en trouve indigne et qui le » garde à regret. Un empereur répondit à ceux qui voulaient » couronner son fils encore enfant : C'est bien assez que j'aie » régné moi-même sans le mériter, la couronne n'est pas » due au sang. C'est être bien mauvais père que d'écraser la » tête de son enfant sous le poids d'un diadème. Laissez-le » courir dans l'arène ; s'il arrive le premier, vous l'inviterez » à monter, et il se devra à vous ; je suis sûr qu'il aura toujours une préférence. En effet, le fils d'un prince est toujours un privilégié au trône, si le père n'a pas démérité. »

difficultés qu'elle a à traverser, et apprécie à sa juste valeur la sagesse vraiment divine qui les dirige.

Personne ne doutait en Europe du pouvoir du Pape de délier les sujets de leurs serments de fidélité. L'Angleterre passe pour avoir vécu, depuis l'invasion normande, en dehors du courant d'idées qui prévalaient à ce sujet sur le continent, et c'est ainsi que quelques-uns expliquent la conduite de Grégoire VII vis-à-vis de Guillaume-le-Conquérant, qui ne fut pas absolument semblable à celle que ce grand Pape avait soutenue, au travers de tant de luttes, contre tout ce qui faisait partie de l'empire. Anselme lui-même avait hésité et était venu à Rome pour s'éclairer et s'affermir. Eh bien ! aujourd'hui Thomas Beket non-seulement reconnaît au Pape ce pouvoir, mais il se l'attribue à lui-même comme primat d'Angleterre, et son secrétaire et son confident, Jean de Salisbury en établit la doctrine avec la plus grande fermeté.

L'archevêque de Kanterbury fut un de ceux qui s'impatientèrent le plus vivement de la lenteur que mettait le Pape à en user contre le roi d'Angleterre. Ainsi des villes italiennes parce que l'empereur est

saxon et non pas italien ; quant aux Normands de la Sicile et de Naples, ils s'élèvent contre lui parce qu'ils le considèrent comme l'ennemi commun, tandis que la plus fervente partie du clergé réclame qu'on le frappe d'anathème, surtout parce qu'il tend à diviser l'Eglise en deux par la création successive de plusieurs anti-papes.

Il ne fallait pas se laisser aller à ce courant, car c'était chose grave que de pousser à bout l'impétueux Barberousse et de briser les derniers liens qui unissaient l'empire à la Papauté.

Cependant il ne fallait pas prévariquer et laisser se fondre le sel qui empêchait la corruption générale. Il y avait non-seulement de hauts prélats que de gros intérêts rendaient les esclaves du César, mais beaucoup d'honnêtes moines, tremblants à tout vent d'orage, sages et lettrés, théologiens même, mais peu désireux d'encourir la colère impériale dont le moindre éclat pouvait les rejeter violemment dans l'état de leur pauvreté et austérité d'origine.

Pas même Grégoire VII ne s'était trouvé dans de plus nombreux embarras prêts à faire explosion de toutes parts. Alexandre, dont nous allons essayer

de reproduire pas à pas le pontificat, car il n'y en eut jamais de plus méritoire, et de plus grand par conséquent, prit un chemin tout différent, et il le fallait. La torpeur du monde chrétien était secouée; l'esprit l'avait agité ; c'est une main plus douce, mais également forte qu'il lui faut.

Lorsque Alexandre III monta sur le trône pontifical, en 1159, l'Italie était en feu, Frédéric venait de livrer au pillage les biens des Milanais, et leurs personnes en esclavage, parce que, dit Voltaire (1), « ils avaient voulu recouvrer un peu de liberté. » Arrêt qui ressemble plutôt à un ordre d'Attila » qu'à une constitution d'empereur chrétien. » A Alexandre, Frédéric opposa l'anti-pape Victor. L'année suivante, l'empereur fit excommunier le Pape dans le conciliabule de Pavie. L'ex-chancelier, alors archevêque de Cologne, s'écria : « Puis» que Roland (c'était le nom d'Alexandre avant » son nom de Pape) a méprisé l'appel de l'em» pereur, qu'il soit méprisé à son tour. — Très» bien, dit Frédéric ; et sur cela les applaudisse» ments de ses Teutons s'élevèrent jusqu'aux » nues (2). »

(1) *Annales de l'empire*, années 1159 et 1160.
(2) *Vincentius pragens*. — Watterich, II, 470.

A quelques jours de là, toujours dans le mois de février 1160, le 27, « Jean d'Agniani, envoyé » comme représentant du Saint-Siége par Ale- » xandre III, excommunia dans la grande église » de Milan, de concert avec l'archevêque Obert, » Octavien, Victor III et Frédéric II (1). » On voit quel compte tenait Milan de l'arrêt de l'empereur qui le mettait au ban de l'empire.

La France et l'Angleterre s'empressent de reconnaître Alexandre, malgré un orage que la main de Frédéric suscita dans l'assemblée de Beauvais, réunie à cet effet. Les légats du Pape, conseillés par Arnoul, évêque de Lisieux, crurent bien faire pour déjouer les menées de l'empereur et acquérir l'appui efficace du roi d'Angleterre, d'accorder les dispenses d'âge pour le mariage du fils de ce souverain avec la fille du roi de France encore en bas-âge, mariage auquel Henri tenait beaucoup, à cause de la livraison du Vexin qui était la dot de la petite princesse ; ils furent blâmés par Alexandre (2).

(1) *Radulf Med.*, Muratori VI, 1183.

(2) Si vous voulez avoir une idée de la guerre à outrance du despotisme germanique contre les villes ou autres qui s'efforçaient de se dérober à ce joug, vous n'avez qu'à lire attentivement cette lettre de Frédéric (Watterich II, 452).

Dans quelles circonstances il se réfugie en France.

Excommunié et poursuivi par l'empereur, c'est en France qu'Alexandre se réfugia. Voici ce que lui écrivait, l'année précédente, vers la fin de 1161,

« Les cieux sont dans la stupeur, la terre tremble et tous » les éléments se troublent, au spectacle de cette abominable » rébellion, à la vue de cette perfidie commise par certaines » villes de Lombardie, Milan, Plaisance, Crémone, Bergame, » Brescia, Parme, Mantoue, Véronne, insurgées contre notre » majesté et contre l'honneur de l'empire, sans aucun motif, » sans aucun tort préalable de notre part. Nous croyons que » votre fidélité s'émeut et que toutes vos entrailles frémis- » sent d'un si horrible attentat, car ce n'est pas seulement » sur notre personne que retombe cette rébellion ; *en rejetant* » *le joug de notre domination, c'est l'empire teutonique, fondé* » *et conservé jusqu'à cette heure par tant de labeurs, par tant* » *de sacrifices et par le sang de tant d'illustres guerriers, c'est* » *cet empire qu'ils veulent abolir.* »

Il y avait, en ce temps-là, des hommes du plus haut mérite qui traitaient de rébellion criminelle la tentative d'affranchissement des villes d'Italie. Nous en avons une preuve en la personne d'Eberhard, le saint archevêque de Saltbourg. Ce saint personnage ne cesse d'envoyer et même d'amener des contingents à Frédéric pendant le siége de Milan. En même temps, il était si fidèle au Pape qu'il ne voulut même pas voir l'anti-pape. Ce fut lui qu'Alexandre choisit pour se réconcilier avec Frédéric. Eberhard était un saint, et cependant il maudissait la liberté naissante de l'Italie ; on doit remarquer que si le Pape ne la soutint pas de manière à ne pas s'aliéner à tout jamais l'empire, ce qui eût été déroger à ses devoirs les plus sacrés, du moins il n'envoya jamais des troupes contre les villes italiennes. En France, la position

Pierre de Pise, archidiacre de Saint-Agnan d'Orléans (1) : « J'en prends à témoin nos vénérables » légats qui l'ont vu de leurs yeux... Les prélats » des églises s'applaudissent de ces dissensions,

était également difficile. Louis VII était presque un saint ; c'était, en tous cas, un homme juste et même un chrétien austère. Cependant, lorsque le Pape ne veut pas se prononcer ouvertement pour lui, il fait des avances passionnées à Frédéric, c'est-à-dire au schisme ; entre temps, la force triomphait en Italie. « Les Milanais (Voltaire, *Annales de l'empire*, année » 1162) bloqués manquent de vivres ; ils capitulent. Les con- » suls et huit chevaliers, chacun l'épée nue à la main, vien- » nent mettre leurs épées aux pieds de l'empereur, à Lodi. » L'empereur révoque l'arrêt qui condamnait les citoyens à » la servitude, et qui livrait leur ville au pillage. Mais à » peine y est-il entré qu'il fait démolir les portes, les rem- » parts, tous les édifices publics, et on sème le sel sur leurs » ruines, selon l'ancien préjugé, très-faux, que le sel est » l'emblème de la stérilité. Les Huns, les Goths, les Lom- » bards n'avaient pas ainsi traité l'Italie. Les Gênois, qui se » prétendaient libres, viennent prêter serment de fidélité. » On nous permettra, à propos de cette citation de Voltaire, de répondre à ce qu'il appelle un préjugé des anciens. Ceux-ci étaient moins sots qu'il ne se l'imagine ; l'étendue de leur esprit était moindre, mais non pas la finesse, ni même la subtilité raffinée. Ils savaient très-bien que le sel conserve les viandes dans l'état où il les trouve ; en le répandant sur les ruines, ils voulaient exprimer, par allégorie, comme ils le faisaient toujours, que les choses devaient rester dans le même état, c'est-à-dire à l'état de ruines.

(1) *Patrol.*, c. c. 1364.

» car ils dépouillaient impunément leurs subor-
» donnés, et ils grevaient impitoyablement les
» pauvres... Les évêques désirent la guerre (celle
» avec l'Angleterre), parce qu'ils comprennent que
» la guerre avec l'Église romaine doit en être la
» conséquence. Le roi de France est dans le dé-
» sarroi et va à la dérive. Comme il s'est livré à
» de nouveaux favoris fort inexpérimentés, il est
» bien à craindre qu'il ne vire de bord. »

Or c'est en ce style (1) que Frédéric écrivit, dans tout l'éclat de son triomphe sur l'Italie, au chancelier de ce roi de France qui *va à la dérive* et qui vient de recevoir le Pape :

« J'ai appris de bonne source que le ci-devant
» chancelier Roland, qui n'a pas où reposer sa
» tête en Italie, s'est abandonné à la merci des
» flots, avec toute sa séquelle, pour se réfugier en
» France et infecter ce pays de son schisme...
» C'est un homme perdu de dettes... Conseillez
» loyalement au roi de France de n'accueillir ni
» lui ni aucun de ses prétendus cardinaux, autre-
» ment, il pourrait en résulter une telle rupture,

(1) Duchesne, scrip. IV, 579, ép. 47.

» entre notre empire et son royaume, que nous ne » saurions en prévoir les conséquences. »

Pourquoi Frédéric veut attirer Alexandre à Besançon ; vrai caractère de cette réunion.

Nous ferons grâce au lecteur de toute la comédie de Besançon, que les historiens allemands contemporains donnent comme une inspiration de génie de Barberousse. Il s'agissait d'attirer Alexandre, ainsi qu'Henri IV l'avait tenté pour Grégoire VII, dans un guet-apeus et le faire juger par des évêques que l'empereur traînait à sa suite et qui faisaient cortége à l'anti-pape. Ce fut une vraie comédie de ces temps placés sur la lisière de la barbarie, jouée par Frédéric avec une finesse d'aventurier, et Louis VII avec une simplicité vraiment incroyable, d'où le tira Alexandre avec la sage réserve d'un homme droit, mais prudent, et dans laquelle l'on vit aussi quelques feudataires, comme le comte de Champagne, jouer un rôle chevaleresque, mais naïf. Il arriva alors ce qui n'est pas rare au moyen-âge : la disette et des maladies contagieuses mirent fin à ce triste et ridicule épisode.

Séjour du Pape à Paris ; fondation de Notre-Dame.

Alexandre vint à Paris, et y rendit immortel son passage en posant et en bénissant la première pierre de Notre-Dame, gloire impérissable qui s'attache aussi au nom de Maurice de Sully, évêque de cette

ville, à qui l'on doit la pensée et les premiers travaux de cette œuvre sublime.

Oppression de l'Église d'Angleterre sous Henri II.

Cependant Thomas Beket, jusqu'ici confondu dans la foule des courtisans que l'ambition groupe autour de tout pouvoir souverain, venait d'être appelé au siége de Kanterbury par le choix absolument personnel d'Henri II. Comme ce prince ne manquera pas de l'accuser d'ingratitude et de rivalité de pouvoir, dans cette lutte qui va les conduire l'un à la mort et l'autre à une flétrissure indélébile, il s'agit de bien préciser quelle était, à ce moment-là, la position de l'église d'Angleterre, afin que l'on reste bien convaincu, car telle est la vérité, que le saint archevêque ne fut entraîné que par ses devoirs les plus essentiels.

Véritable caractère de la lutte entre Henri et le primat.

« Les tyrans qui opprimaient l'Angleterre depuis un siècle, nous dit un témoin oculaire (1), y avaient anéanti les droits de l'Église. Henri II, marchant sur leurs traces, usurpa la haute direction de toutes les affaires religieuses et de toute la hiérarchie. Il conférait les évêchés, les abbayes à qui bon lui semblait, et sous sa nouvelle

(1) *Patrol.*, c. XC, 68.

» constitution, prêtres et clercs indifféremment
» étaient traînés devant les tribunaux laïques. »

Ce fut cette oppression sur l'Église qui eut, entre autres résultats, celui de susciter la révolte du pays des Galles, ainsi que l'oppression du despotisme teutonique sur les libertés municipales de la haute-Italie avait été la cause de la ligue Lombarde.

Lorsque Thomas fut cité devant la cour plénière de Northampton, ce ne fut pas pour une cause ecclésiastique, mais par suite d'une méchante querelle d'un gentilhomme des environs de Kanterbury, suscitée pour lui réclamer un domaine que cette église, disait-il, lui retenait injustement. L'archevêque déclina la compétence de ce tribunal laïque, et c'est ainsi que la haine, succédant sans transition à l'amitié dans le cœur orgueilleux et despote d'Henri, lui fit trouver, en cette affaire secondaire, un prétexte à l'accuser de félonie et de lèse-majesté et à le citer à son tribunal (1).

Thomas s'y présenta en archevêque et primat, précédé par la croix primatiale. Tous les évêques l'abandonnèrent : « Fou il a été, fou il sera tou-

(1) *Patrol.*, c. X, c. 897.

» jours, » s'écria l'archevêque de Londres (1). Sur le banc des pairs laïques, l'on entendait ceci : « Ah ! ah ! en voilà une dynastie qui s'entend à » mâter ses évêques. Le conquérant a mis en » prison celui de Bayeux, son propre frère. Il a » jeté dans un puits et renfermé pour toujours » l'archevêque de Kanterbury, Stugard ; le père du » roi actuel, Geoffroy, a fait un eunuque d'Ar- » nulf, évêque nommé de Léon, avec plusieurs de » ses ecclésiastiques, et il s'est fait porter les mem- » bres mutilés, le tout parce que l'on avait adhéré » à l'élection d'Arnulf sans son aveu (2). »

Le Pape avait été naturellement prévenu contre Thomas. Lorsque celui-ci se présenta au consistoire de Sens, devant lequel la cour de Rome l'avait appelé pour s'y expliquer, et qui était présidé par les légats pontificaux, il se contenta de dire : « Sans » être d'une haute sagesse, je ne suis pas assez » étourdi pour avoir quitté sans motif le roi d'An- » gleterre, sa cour et ses faveurs. Si j'avais voulu » me conformer à ses volontés, je verrais encore » son royaume à mes pieds. »

(1) *Patrol.*, c. XC.
(2) *Patrol.* c. XC, 137.

Mis en demeure, par la même autorité souveraine, de s'expliquer à son tour, Henri avait fait formuler ses prétentions sur l'Église dans quelques propositions, à la réunion qu'il tint à cet effet à Clarendon, et il donna à ces propositions le titre fort habilement choisi de *coutumes d'Angleterre*; or, le fond de ces coutumes, c'était une pleine indépendance vis-à-vis de Rome, et toute la liberté de l'Église soumise au bon vouloir du roi. Thomas remit un exemplaire de ces dites coutumes au Pape, alors proscrit en France et à Sens. En attendant, abandonné par les autres évêques, et n'ayant pas encore cette lumière d'évidence qui le fit revenir presque aussitôt sur cette adhésion, il y avait adhéré, ce dont le Pape le blâma et le releva par ces mots : « Vous avez apostasié ce jour là ; oui, » vous avez fait de l'Église une servante. Vous de- » viez mourir plutôt que de consentir à ce mal- » heur. Vous, mon frère, vous avez pour vous » votre repentir et aussi votre malheur. Vous ne » trouverez dans notre cœur qu'indulgence. »

Alexandre confirme Thomas dans sa résistance.

Cependant l'anti-pape Victor III était mort, et l'empereur lui avait donné pour successeur cet autre anti pape qui est connu sous le nom de

Les anti papes Victor III et Pascal III ; Rome rappelle Alexandre.

Pascal III. Rome ne gagnait rien à tout cela ; le départ d'Alexandre l'avait laissée à cette affreuse nudité sur laquelle ses illusions seules pouvaient voir la pourpre des Césars. Aussi dans un moment de lueur, en 1165, envoie-t-elle une députation en France pour prier le Pontife de revenir : « C'est à » Rome que doit siéger le gouvernement de » l'Église ; la ville qui fut la plus glorieuse au » temps du Paganisme doit rester la métropole de » la Chrétienté. *Bien des princes ont voulu chan-* » *ger cette destination ; aucun n'a réussi. Votre* » *retour à Rome sera une garantie de paix pour* » *l'Italie, et la condition de la tranquillité pour* » *tout l'univers* (1). »

La présence d'Alexandre continuait à être toujours nécessaire en France ; le roi Louis VII était pieux et juste, mais son royaume s'en allait en lambeaux, tiré d'un côté par le roi d'Angleterre, de l'autre par l'empereur Germanique ; et dans ses moments d'amertume, plus d'une fois il s'était tourné du côté du schisme. Quant à l'Angleterre, il fallait une telle prudence, et l'ardeur apostolique de Thomas avait un tel besoin et d'un soutien et

(1) Boso. — *Patrol.*, c. 27.

d'un modérateur, qu'il devenait nécessaire que, de ce côté-là aussi, Alexandre déployât une sagesse et une force vraiment divines. Dans sa circulaire pour imposer au monde son anti-pape Pascal, et déclarer suspect tout clerc qui ne la reconnaîtrait pas, en cette même année du départ de Thomas pour le continent, Frédéric disait ceci : « Les nobles députés du *roi* » *d'Angleterre ont juré* que lui et son royaume » maintiendraient notre Pape, et ne s'intéresse- » raient plus au schismatique Roland. » (1) Or, le même ambassadeur, le chancelier Arnold, archevêque de Mayence, qui avait négocié avec Henri II et avait obtenu ce résultat dont l'empereur se vantait, avait été envoyé pour le même objet à Louis VII, et reçu avec une telle faveur qu'il croyait avoir réussi, lorsque l'archevêque de Reims survint fort à propos et fit tout manquer (2). Cependant, plus tard, le faible et inconscient roi de France avait osé écrire à Alexandre qu'il se repentait de n'avoir pas suivi le premier mouvement (3).

Comme pour apprécier les événements qui vont

(1) Water, II, 550. *Patrol.* CXC, 1059.
(2) *Annal. Magdeb.*, Watterich, II, 547.
(3) *Patrol.*, c. 1434.

suivre, il est nécessaire que vous ayez une juste idée de la moralité de ces ennemis couronnés de l'Église, il est bon que vous sachiez que cette même année 1165, pendant laquelle Frédéric avait fait sa circulaire, n'était pas écoulée, que ce qu'il annonçait au monde, sous sa parole royale, était ainsi désavoué dans une lettre adressée par l'archevêque de Rouen au cardinal Henri : « Au nom du seigneur » roi d'Angleterre, nous donnons toute assurance » qu'il n'a ni juré ni promis, ni par lui-même, ni » par délégués, de reconnaître l'anti-pape en se » séparant de l'Église (1). »

Appui que le Pape donne à Thomas en le créant son légat en Angleterre.

Ce sont, sans aucun doute, des motifs politiques qui avaient amené Henri à désavouer la parole jurée. Mais cela ne trompa pas le Pape qui, le sentant lié, malgré ses dénégations, par sa parole donnée trop récemment pour qu'il pût la violer aussitôt, et le soupçonnant tourné du côté du schisme par des raisons encore plus impérieuses sur son esprit, se résolut à appuyer la cause de Thomas par la plus haute sanction qui fût en son pouvoir, en donnant à cet exilé les pouvoirs de

(1) *Patrol.*, CXC, 671.

légat du Saint-Siége dans toute l'Angleterre, le seul diocèse d'York excepté (1).

Cependant, dans un autre ordre de choses, la conduite d'Alexandre avait été si sage et si ferme, que, par le seul mouvement des choses générales, les Romains avaient été amenés à le rappeler. Voici comment Bosio nous décrit cette réception :

« Le Pape s'étant reposé à Ostie pendant la nuit,
» le lendemain matin, 23 novembre, les sénateurs,
» avec les nobles et une grande multitude de
» clergé et du peuple, sortirent de la ville à
» sa rencontre, lui offrant, comme au pasteur
» de leurs âmes, l'hommage de leur obéissance et
» de leur respect ; puis ils le conduisirent, avec
» des branches d'olivier, au milieu des acclama-
» tions, jusqu'à la basilique de Latran, où tout le
» clergé de Rome, revêtu des ornements sacrés,
» attendait l'arrivée du Pontife, depuis longtemps
» désirée. *Les Juifs, avec leur loi en main*, les
» gonfaloniers sous leurs bannières, les écuyers,
» les secrétaires, les pages et les avocats, étaient
» accourus à l'envi, avec une foule innombrable de
» peuple. C'est au milieu de ce pompeux cortége,

(1) Alex., épis. 374.

» et au son de mille instruments, que le saint Père » fut conduit à l'église de Saint-Sauveur et au » palais de Latran, avec une solennité et une allé- » gresse dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis » longtemps (1). »

Pendant qu'Alexandre était tout entier au bonheur de se retrouver auprès du tombeau de saint Pierre, « Frédéric, dit Voltaire (2), pour donner » de la considération à son pape Pascal, lui fait » canoniser Charlemagne. Quel saint et quel faiseur » de saints, » ajoute le satirique historien.

Henri II ne faisait pas des saints, mais d'horribles choses dans le pays de Galles. Battu et séparé de ses bagages, pour se consoler il se rue comme une bête fauve sur les enfants des plus nobles familles de cette contrée, qu'il avait en son pouvoir comme otages, et parmi lesquels se trouvaient deux fils du roi Owen, arrachant les yeux aux garçons, et aux filles le nez et les oreilles (3).

C'est peu de temps après, en cette même année 1166, qu'Alexandre lui envoie l'archevêque de

(1) Water, II, 401. — *Patrol.*, c. 28.

(2) *Annales de l'empire*, 1165.

(3) Lingard. *Hist. d'Angl.*, t. Ier.

Rouen et l'évêque de Tours pour le menacer de l'excommunication, ce qu'il n'avait fait jusque-là (1).

Dieu le tenait alors sous sa main et le frappait surtout dans son âme ; il était malade : « Quand » les médecins le questionnent sur sa maladie, » écrit (2) un contemporain, » il répond : « Si la » médecine peut faire passer la colère et la haine, » elle me guérira... Sinon, non. »

Déjà, dès cette année, la seconde qu'il passait en exil, la cause de l'archevêque de Kanterbury était lumineuse, même pour ceux qui avaient désapprouvé le grand primat d'Angleterre comme n'ayant pas été assez souple sous la main de son souverain, de son ami de la veille, de son bienfaiteur : « Que » poursuivent les gens du prince, écrivait le Sou- » verain-Pontife (3), dans l'archevêque de Kan- » terbury, si ce n'est la cause de Dieu qu'il a prise » en main, sa loi qu'il a voulu défendre, la liberté » de l'Église qu'il a voulu maintenir... Ce qui est » en lutte, c'est l'iniquité des coutumes de l'homme » et la justice de la loi de Dieu. »

(2) Alex.. ép. 402.
(3) *Patrol.* CXC, 1033.
(4) La 193e de ses lettres.

Opposition de caractère antre le Pape et le primat; mort de l'anti-pape Pascal.

Il importe, néanmoins, que le lecteur se fasse une idée très-exacte de Thomas Beket. Ce fut un grand homme et un grand saint, mais un grand homme, surtout remarquable par la force et l'élévation de son caractère, et un grand saint par sa fermeté apostolique.

Pour bien juger ces deux grands hommes et ces deux grands chrétiens, il faut placer Thomas à côté d'Alexandre, le simple primat d'Angleterre à côté du Pape universel. La modération patiente, héroïque, est du côté de ce dernier. Thomas s'impatientait de son exil et de ce qu'il considérait comme des lenteurs timides du Pape ; Louis VII, au moment de rompre avec l'Angleterre, le comte de Flandre, écrivaient de leur côté fort vivement à Alexandre qu'il eût à excommunier Henri. Jean de Salisbury, et tous les autres de la suite du primat d'Angleterre, étaient fort durs pour la cour de Rome, tout en réservant la personne du Pape. Cependant celui-ci venait à son tour d'être exilé, et il avait eu la douleur de voir l'anti-pape le remplacer sur la chaire de saint Pierre. Les descendants des Scipions s'étaient hâtés d'ouvrir leurs portes au Teuton, sous prétexte qu'il ne venait que s'interposer entre

les deux Papes, et quant à eux, leur rendre toutes leurs libertés. Barberousse avait commencé par mettre le Sénat sous ses pieds, et y introduire cinquante sénateurs de sa façon ; quant à sa promesse de ne pas se prononcer entre les deux Papes, il avait tranché la question en se faisant couronner, lui et l'impératrice, par les mains de Pascal. La peste l'avait rejeté au-delà de l'Italie, presque seul, laissant une partie de son armée et de sa cour, composée à doses à peu près égale d'évêques et de laïques, dans les cimetières de Rome, et l'autre çà et là, sur la route.

C'est au milieu de ces difficultés personnelles, de ces épreuves qui égalaient bien celles de Thomas, que, sans ressentiment contre des plaintes, et disons-le, des récriminations parfois si amères, il avait, pour ne pas rejeter une dernière demande d'Henri qu'appuyaient les noms de beaucoup d'évêques et des plus marquants, envoyé des légats en Angleterre pour s'y renseigner mieux, et, comme conséquence nécessaire, il avait défendu à Thomas de se servir, pendant cette nouvelle procédure, de ses pouvoirs de primat et de légat du Saint-Siége, qu'il ne retirait point mais qu'il suspendait pour

essayer de ce nouvel effort pour la paix. Les deux lettres suivantes, l'une adressée à l'archevêque et l'autre au roi, montreront s'il n'alliait pas la plus inébranlable fermeté à la conduite la plus sage et la plus douce :

« Vous savez quelles dures et affligeantes re-
» quêtes le roi d'Angleterre nous a fait présenter,
» en les appuyant de terribles menaces. Comme la
» persécution n'a pas encore cessé et que la séré-
» nité ne reparaît pas au gré de nos vœux, nous
» avons voulu parer à ce coup, sans toutefois
» exaucer d'iniques prières ; car nous redoutions
» qu'il s'unît par quelque alliance, comme il l'a
» déjà fait, pour empêcher la paix de l'Église, à
» cet abominable tyran, ou qu'il ne trouvât pré-
» texte à se séparer du Saint-Siége. Nous lui
» avons donc fait une concession, en raison du
» malheur des temps, et de l'avis des cardinaux,
» mais avec la confiance qu'il vous rendra en re-
» tour sa faveur et la libre direction de votre
» Église. Vous ne devez lancer aucune censure
» contre lui ni contre ses sujets, jusqu'à nouvel
» avis. Nous lui donnons jusqu'au commencement
» du Carême. S'il reste endurci, nous vous ren-

» drons alors votre liberté d'action, vous pourrez
» prononcer sans appel, en y mettant la gravité et
» la sagesse d'un évêque (1). »

Et à Henri :

« Votre majesté n'a pas oublié jusqu'où nous
» avons porté la déférence pour elle, dans l'affaire
» de l'archevêque de Kanterbury, et puissions-
» nous n'avoir pas trahi la justice. Bien des fois
» nous lui avons fermé la bouche lorsque l'ana-
» thème menaçait votre personne ou votre royaume,
» dans l'espoir que Dieu inclinerait vers lui votre
» cœur. Quoique les lois de l'Église et la justice
» même protestent déjà contre notre longue tolé-
» rance, nous venons prier et adjurer encore une
» fois votre majesté, et lui enjoindre, pour la rémis-
» sion de ses péchés, de se laisser vaincre par Dieu
» et d'abjurer son ressentiment. Cette guerre
» contre une personne sacrée ne vous fait pas hon-
» neur ; c'est au ciel même qu'elle s'adresse. Si
» vous posez les armes, Dieu pour qui vous vous
» serez humilié vous exaltera. Ecoutez, sur ce
» point et sur d'autres, les avis des deux hommes
» de Dieu porteurs de ces lettres, notre vénérable

(1) Alex., ép. 482.

» frère l'évêque de Belley, et notre cher fils le
» prieur de la Chartreuse (1). »

C'est à un tel pontife que, dans l'excès de sa douleur, Thomas écrivait ceci : « Quant à moi, il
» me vient à l'esprit une consolation ; elle est
» pauvre, elle est lamentable, mais souffrez que
» je vous la dise, c'est l'habitude de l'Église
» romaine de rémunérer de la sorte ses amis et
» ses serviteurs. Puisse le ciel faire plus et mieux
» pour elle, pour l'église d'Angleterre et pour
» nous (2) ! »

C'est pendant que le grand et doux Pontife avait à supporter et les plaintes du primat et les violences du roi d'Angleterre, qu'en l'année 1168, le 20 septembre, l'anti-pape Pascal III disparaît de la scène, consumé par sa lâcheté. Jean de Salisbury écrivait de lui quelques jours auparavant : « Gui de Créma n'ose sortir de la tour où il est
» retranché, et il craint mortellement le renou-
» vellement des sénateurs qui doit avoir lieu le
» 1er novembre. Les sénateurs précédents l'ont

(1) Alex., ép. 180.

(2) S. Thomæ, ép. 11.

» accepté pour délivrer leurs prisonniers ; mais
» les Romains n'ont jamais été pour lui (1). »

Cependant, personne ne pouvait se méprendre sur le véritable caractère de la lutte que Thomas soutenait contre la couronne d'Angleterre. Ce n'est que devant le Pontife qui était son ami et son père qu'il laissait déborder les sentiments amers de son âme ; jamais Henri ne put le faire passer pour un homme violent aux yeux de ses contemporains. Il avait, entre autres tentatives de ce genre, essayé de mettre tous les torts du côté de Thomas, en lui faisant, en présence du roi de France et des pairs de son royaume, des avances que celui-ci dut repousser. Louis dut le croire obstiné et intraitable ; cependant, lorsque, à quelque temps de là, le roi d'Angleterre demanda l'extradition de son chancelier, le roi de France, pour l'ordinaire si faible et si facile à tromper, lui répondit par ces mots, capables à eux seuls de faire oublier toutes ses fautes politiques et plusieurs de nos provinces perdues : « Allez dire ceci à votre maître : s'il tient si fort à » ses coutumes, sous prétexte que ce sont des pré- » rogatives héréditaires de sa couronne, qu'il sache

Belle conduite du roi de France à l'égard de l'archevêque exilé.

(1) Ep. 261.

» que j'ai aussi à mon diadème un diamant qui » vient de mes aïeux. C'est une vieille tradition de » la France d'accueillir les malheureux et les » persécutés ; il n'y sera pas dérogé de mon » vivant (1). »

Embarras qui entourent Alexandre de toutes parts.

Si l'on veut se faire une idée exacte des embarras où se trouvait le Saint-Père, l'on n'a qu'à méditer ces paroles d'un contemporain, Herbert de Borcham : « Le roi de France écrivait, ses partisans » écrivaient, ses adversaires écrivaient ; et toutes » ces lettres, et toutes ces prières ou exigences se » croisaient et se heurtaient autour du Saint-Siége. » Tous frappaient avec instance et vivacité à la » porte de la justice et de la commisération apos- » tolique. Le Pontife était dans un extrême embar- » ras, dans un embarras plus grand que jamais. »

Thomas, de son côté : « Il pourra se faire, avec » le temps, que le Pontife romain ne trouve plus » dans tout le royaume un évêque qui veuille ou » ose lui obéir contre le roi et les seigneurs (2). »

Et Henri : « Des envoyés du Pape sont venus » me trouver pour l'affaire de l'archevêque de

(1) *Patrol.* CXC. Joannes San.

(2) Ep. 19.

» Kanterbury. Leurs demandes étaient bien dures,
» bien contraires à mon honneur ; mais enfin, par
» respect pour le Saint-Père et par dévouement
» pour le Saint-Siége, je les ai reçus avec honneur
» et écoutés favorablement (1). »

Le Pape continuait à avertir et à menacer, mais avec une grande fermeté : « Toute notre affection,
» écrivait-il (2) en cette année 1169, au roi Henri,
» ne nous empêchera pas d'appesantir sur vous la
» main de saint Pierre, et nous ferons usage de
» notre pouvoir pour maintenir intacts les droits
» de l'Église. »

Henri s'inclinait, témoin cette lettre (3) du Pape de l'année suivante, 1170 : « Nos chers fils le doyen
» de Salesbury, et les archidiacres de Rouen et de
» Sens, nous ont présenté des lettres de créance
» de votre part, et fait savoir que vous avez ac-
» cordé à notre frère Thomas, pour l'amour de
» Dieu et du Saint-Siége, de retourner en toute
» sécurité à son Église et de reprendre possession
» de tous ses domaines, lui et les siens. »

(1) *Patrol.* CXC, 1050. — Cette lettre était adressée à l'archevêque de Sens, légat du Saint-Siége.

(2) Alex., ép. 512.

(3) La 679e des Lettres d'Alexandre.

Modération et courage du Pape dans la question du couronnement du roi d'Angleterre.

Pendant qu'il prodiguait ces promesses, le rusé Normand méditait un coup pour pousser à bout le primat d'Angleterre, mettre de son côté toute l'apparence des torts, et cela en dérogeant à une des principales prérogatives du siége de Kanterbury, qui était de sacrer les rois d'Angleterre, s'appuyant sur une dispense qu'il prétendait avoir obtenue à cet effet de la cour de Rome, pour se faire sacrer par l'archevêque d'York. Dès que le Pape connut cette prétention, pour couper court à tout, il écrivit à la fois et à Thomas qu'il lui maintenait son droit, malgré toutes prétentions contraires (1), et à tous les évêques d'Angleterre pour leur notifier cette décision (2).

Pour empêcher l'effet de cet interdit lancé contre l'archevêque d'York pour cette affaire, Henri porta l'édit suivant :

« Si quelque religieux apporte des lettres d'in-
» terdit, qu'on lui coupe les pieds ; si c'est un
» clerc, qu'on lui crève les yeux et qu'on le mu-
» tile ; si c'est un laïque, qu'il soit pendu ; si c'est
» un lépreux, qu'il soit brûlé vif (3). »

(1) Alex., ép. 694.
(2) Alex., ép. 655.
(3) *Patrol.*, CXC, 707.

Aussi fut-il couronné par l'archevêque d'York ; mais peut-on reprocher au Pape d'avoir usé de ménagements envers cette bête fauve ?

Cependant, par une lettre datée du 10 septembre 1170, ne voulant pas jeter l'Angleterre en plein schisme en anathématisant Henri lui-même, Alexandre fit porter sa sentence d'excommunication contre le prélat consécrateur et les autres évêques qui l'avaient assisté dans cet acte. Ce qui rendait surtout nécessaire cette sévérité, c'est que tous les prélats présents au sacre d'Henri avaient juré fidélité à ces coutumes d'Angleterre qui étaient, comme on sait, le code de servitude de l'Église anglicane.

Lorsqu'enfin, par les soins d'Alexandre et comme couronnement de toute cette conduite de douceur et de fermeté, le primat d'Angleterre put rentrer dans son église, l'admirable Pontife lui écrivit (1) pour lui conseiller avec instances de faire taire la justice et de ne laisser parler que la miséricorde. Il est de toute exactitue d'ajouter que Thomas se montra sévère contre ceux qui avaient trahi sa cause et celle de l'Église. Henri se plaignit au Pape avec emportement, celui-ci soutint le primat qui

(1) *Patr.* CXC, 992.

avait cependant tenu une conduite autre que celle qu'il lui avait conseillée.

Thomas avait longtemps usé de douceur et de modération, il avait cru que l'heure de la sévérité était venue ; puis après, devant la menace, il ne voulut pas lever l'excommunication qu'il avait lancée contre les évêques prévaricateurs.

Mort d'Alexandre et de Thomas Beket.

Quand l'heure de l'odieuse vengeance d'Henri fut venue, il se dirigea, pour y attendre la mort, vers son église, précédé de la croix primatiale d'Angleterre ; il reçut la mort debout, appuyé contre une colonne. Il passait, même dans l'exil, pour un homme fastueux ; son cortége presque royal avait souvent irrité le roi son maître. On le trouva, sous ses habits somptueux, couvert d'un cilice ; personne ne douta jamais de son austère sainteté. L'année qui suivit sa mort, le Pape le canonisa ; successivement le roi de France qui l'avait vu de près et désavoué parfois, le roi d'Angleterre, son ennemi irréconciliable, firent le pèlerinage à son tombeau ; sa vertu fut toujours incontestée. Lorsqu'Henri VIII, insensé à force de colère et de despotisme, fit ouvrir sa bière, l'appela à répondre à son tribunal, condamna sa mémoire comme

rebelle, personne n'osa élever sa voix contre sa sainteté.

L'horreur de sa mort nous révèle la barbarie des mœurs au milieu desquelles il eut à soutenir la cause de la liberté de l'Église. Le régime féodal avait complétement dévié, avec toutes ces invasions. Les seigneurs, qui suivaient leur suzerain dans l'aventure d'une conquête, lui appartenaient comme les brigands appartiennent au chef qui les conduit ; c'est parce qu'Henri s'irrite et maudit, que quatre gentilshommes de sa cour se précipitent l'épée haute sur l'illustre victime. Henri jure n'avoir pas commandé ce crime, et il faut l'en croire ; il avait de l'honneur, à sa manière. Jamais il n'avait voulu donner le baiser de paix à Thomas, car le mensonge lui déplaisait, et il sentait que son cœur n'était pas revenu à celui qui l'avait blessé dans ses plus profondes ambitions.

L'on serait tenté de supposer que cette victime de la liberté de l'Église étendit l'influence de son sacrifice sur la liberté civile. Elle se releva en Italie, et le despotisme blessé au cœur en Angleterre en la personne du roi, qu'il avait deshonoré en en faisant un meurtrier, succomba en Lombardie sous

les coups de la ligue Lombarde. Frédéric n'étai l'ennemi d'Alexandre que par esprit de despotisme ; vaincu par la liberté, il se réconcilia avec la papauté. Ce fut à Venise, et Alexandre révint mourir à Rome dans la paix que lui avaient si bien mérité et sa force et sa modération (1).

(1) Voltaire résume ainsi le pontificat d'Alexandre :

« Il fallut que Frédéric Barberousse pliât ; Venise eut » l'honneur de cette réconciliation (1117). L'empereur, le » Pape, une foule de princes et de cardinaux se rendirent » dans cette ville, déjà maîtresse de la mer, et une des mer- » veilles du monde. L'empereur y finit la querelle en recon- » naissant le Pape, en baisant ses pieds, et en tenant son » étrier sur le rivage de la mer. Tout fut à l'avantage de » l'Église. Frédéric Barberousse promit de restituer ce qui » appartenait au Saint-Siége ; cependant les terres de la » comtesse Mathilde ne furent pas spécifiées. L'empereur fit » une trève de six ans avec les villes d'Italie. Milan qu'on » rebâtissait, Pavie, Brescia et tant d'autres, remercièrent le » Pape de leur avoir rendu cette liberté précieuse pour la- » quelle elles combattaient ; et le saint Père, pénétré d'une » joie pure, s'écriait : « Dieu a voulu qu'un vieillard et qu'un » prêtre triomphât sans combattre d'un empereur puissant et » terrible. » (*Essai sur les Mœurs*, chap. 48).

Voici comment le même Voltaire résume sa pensée sur ce grand Pontife : « L'homme peut-être qui, dans les temps » grossiers qu'on nomme du moyen-âge, mérita le plus du » genre humain, fut le pape Alexandre III. Ce fut lui qui » dans un Concile, au douzième siècle, abolit, autant qu'il » put, la servitude. C'est ce même Pape qui triompha dans

» Venise, par sa sagesse, de la violence de l'empereur Barbe-
» rousse, et qui força Henri II, roi d'Angleterre, à demander
» pardon à Dieu et aux hommes du meurtre de Thomas
» Becket. Il ressuscita les droits des peuples, et réprima les
» crimes des rois. Nous avons remarqué qu'avant ce temps
» toute l'Europe, excepté un petit nombre de villes, était
» partagée entre deux sortes d'hommes : les seigneurs des
» terres, soit séculiers, soit ecclésiastiques, et les esclaves :
» les hommes de loi qui assistaient les chevaliers, les baillis,
» les maîtres d'hôtel des fiefs, dans leurs jugements, n'étaient
» réellement que des serfs d'origine. Si les hommes sont ren-
» trés dans leurs droits, c'est principalement au pape Alexan-
» dre qu'ils en sont redevables, c'est à lui que tant de villes
» doivent leur splendeur. » (*Précis d'Histoire générale*, œuvres complètes, 12 v. in-8°. 1817, tom. 7, pag. 998.

LIVRE V.

DEPUIS LE PONTIFICAT DE LUCIUS III JUSQU'A CELUI DE BENOIT XI (1181-1303). — LES ALBIGEOIS. — LES FRÈRES MENDIANTS ; LES ORDRES HOSPITALIERS ET MILITAIRES. — SUITE DES CROISADES.

Pontificats de Lucius III, Urbain III, Grégoire VIII, Clément III, Célestin III. — Etat de l'Europe à l'avènement d'Innocent III. — Sa conduite vis-à-vis de Philippe-Auguste. — D'où vient l'insuccès de la croisade prêchée par Innocent. — Quel était le fond de l'âme d'Innocent. — Son action en Espagne. — En Angleterre. — Contre les Albigeois. — L'inquisition. — Quel fut le vrai caractère de son action générale en Europe. — Le 4e concile de Latran réunit les évêques de l'Orient à ceux de l'Occident. — Coup d'œil rétrospectif sur le XIIe siècle. — Les frères mendiants. — Les ordres hospitaliers et militaires. — Honorius III. — Grégoire IX. — L'empereur Frédéric et ses tentatives de despotisme universel. — Célestin IV. — Innocent IV ; le premier Concile général de Lyon ; saint Louis. — Clément IV et Charles d'Anjou. — Grégoire X ; le 2e Concile général de Lyon. — Innocent V, Adrien V, Jean XXI, Nicolas III, Martin IV, Honorius IV, Nicolas IV,

saint Célestin V. — Boniface VIII. — La maison de Hasbourg remplace sur le trône impérial celle de Souabe. — C'est du Pape qu'Albert d'Autriche reçoit la couronne impériale. — La vérité sur les doctrines théocratiques reprochées à Boniface, et sur son ambition. — Sa conduite vis-à-vis de la maison de France. — Coup d'œil rétrospectif sur le XIII[e] siècle. — Roger Bacon, les Croisades.

Pontificats de Lucius III, Urbain III, Grégoire VIII, Clément III, Célestin III.

Pendant les pontificats de Lucius III (1) (1181-85), Urbain III (2) (1185-87), Grégoire VIII (1187), Clément III (1187-91) et Célestin III (3)

(1) Nous avons du pape Lucius l'épitaphe que nous reproduisons, parce qu'elle peint parfaitement l'état tourmenté du pontificat romain à cette époque :

Luci, Lucca tibi dedit ortum, pontificatum
Ostia, papatum Roma, Verona mori ;
Immo Verona dedit tibi verum vivere, Roma
Exilium, curas Ostia, Lucca mori.

(2) C'est sous le pontificat d'Urbain III que Jérusalem tomba sous les coups de Saladin, 88 ans après que Godefroi, poussé vers l'Orient par la parole d'Urbain II. l'avait conquise sur ces mêmes musulmans. Urbain III, mourut à Ferrare où il avait été pour recruter des secours aux chrétiens d'Orient, en apprenant la nouvelle de cette catastrophe, et probablement de la douleur qu'elle lui causa.

(3) C'est sous le règne de ce Pontife que se termine la troisième croisade et que fut inaugurée la quatrième. Un acte admirable de ce Pape fut d'excommunier l'empereur Henri VI, pour l'acte de corsaire par lequel ce brigand jeta en prison Richard, roi d'Angleterre, à son retour de la croisade, pour en toucher une rançon.

(1191-98), qui vont de 1181 à 1198, nous n'avons à remarquer que le changement profond qui s'est opéré dans l'attitude de l'empire vis-à-vis du Saint-Siége, et que nous caractériserons par un seul fait. Frédéric avait fait décider à Bologne, en 1158, par les docteurs en droit, que l'empire du monde entier lui appartenait et que l'opinion contraire était une hérésie, d'après la manière de s'exprimer de Voltaire (1). Son fils et son successeur à l'empire, Henri VI, voulant régner dans les deux Siciles, en demandait l'investiture au souverain Pontife, prêt à se faire l'homme-lige du Pape. Il est vrai que plus tard il s'en empara par les armes; mais il est bon de constater, en un certain moment, son attitude vis-à-vis du souverain Pontife.

Etat de l'Europe à l'avénement d'Innocent III.

Avec Innocent III (1198-1216) recommencent les jours les plus éclatants de la Papauté.

Du moment où il fut assis sur la chaire de saint Pierre, Innocent reprit les traditions des plus grands Papes et se mit en rapport avec toutes les parties, et même les plus éloignées de la chrétienté.

On sent qu'il y a le retour d'un esprit qui paraît à toutes les grandes époques de l'histoire ecclésias-

(1) *Essai sur les Mœurs*, chap. 48.

tique, s'incarne dans le successeur du prince des Apôtres et de Rome, agite et vivifie toutes les parties de la terre.

La guerre, non-seulement entre étrangers, mais même entre membres d'une même famille, sévit partout, et surtout aux extrémités : en Portugal, dans les divers royaumes de l'Espagne, en Suède, en Norvége ; partout aussi c'est le libertinage, les femmes légitimes répudiées, les concubines mises en leur place, le scandale sur les trônes. Le roi d'Angleterre, avant de mourir, a vu tous ses enfants, successivement, se lever contre lui ; en ce moment, c'est le dernier, le plus odieux, Jean-sans-Terre, en divorce aussi et en pleine débauche. Il vient d'être cité devant ses pairs, par son suzerain, pour ses terres de France, Philippe-Auguste, pour avoir d'abord traîtreusement incarcéré son neveu Arthur, qu'on lui a livré sous serment qu'il ne lui serait fait aucun dommage, et puis de l'avoir assassiné.

Bientôt le nouveau Pontife a reconnu que, pour être utile, son action doit se condenser sur un seul point. Il attaque le plus important, le plus dangereux, celui dont le retentissement doit avoir le plus d'efficacité.

Philippe-Auguste avait épousé Ingerburge, fille du roi de Danemark, et après plusieurs années de mariage l'avait abandonnée pour Agnès de Meranie, se rappelant, lorsque cette passion s'était déclarée, qu'il y avait entre Ingerburge et lui des empêchements basés sur des motifs de parenté. Quelques évêques du royaume eurent la faiblesse, sur un semblable motif, de casser le mariage.

Cependant, le roi et même le peuple de Danemark étaient outragés, et se plaignirent au Pape, leurs ambassadeurs assurant par serment que, lorsqu'il est temps encore, Philippe n'avait jamais prétexté de cette parenté, qui d'ailleurs n'était pas un motif suffisant.

Le Pape, mis en demeure, appela à lui cette cause dont les évêques, d'ailleurs, n'auraient jamais dû connaître, car parmi les causes réservées au tribunal suprême du souverain Pontife, c'était une de celles sur lesquelles l'on ne pouvait conserver le moindre doute. Sa conduite vis-à-vis de Philippe-Auguste.

Philippe refusa de comparaître. Le Pape ne pouvait pas reculer, car ce n'était pas là une cause sur laquelle son pouvoir pût être douteux. Il s'agissait bien ici, d'ailleurs, d'un des points les plus impor-

tants de la morale évangélique et de la discipline ecclésiastique.

Pour traiter cette grave affaire, il envoya un légat en France. Rien de plus doux, de plus prudent, de plus paternel que les instructions qu'il lui donna. Il lui écrivit que, sans restreindre ses pouvoirs, son avis était, en cas d'obstination dans la désobéissance au Saint-Siége, de limiter l'interdit au roi et aux gens de son domaine. Le légat alla plus loin, lança l'interdit sur tout le royaume ; le Pape ne le désavoua point, et l'évènement prouva qu'en étendant l'interdit à tout le royaume, le légat du Saint-Siége n'avait pas manqué de prudence, car, ainsi que la suite le montra, cette extrémité était nécessaire.

C'est à grand'peine si elle fut suffisante pour déterminer Philippe à un semblant de séparation avec Agnès, et de retour vers Ingerburge. La mort d'Agnès intervint pour tout remettre à sa place : triste victime, qui mourut en donnant le jour à un prince qu'elle nomma du nom même de la tristesse, Tristan (1).

(1) Les historiens les plus hostiles au Pape, ceux qui ont le plus déclamé sur cette injustice de frapper tout un peuple

Tout le monde sait que la croisade prêchée par ce Pape n'eut pas tout le succès qu'il était en droit d'en attendre (1) ; mais la responsabilité de cet échec

D'où vient l'insuccès de la croisade prêchée par Innocent.

pour atteindre un seul homme, sont obligés de reconnaître qu'en cette circonstance la nation entière, grands et petits, laïques et ecclésiastiques, reconnut la justice de la sentence et s'y soumit.

C'est certainement un triste spectacle que celui de la France entière couverte de ce crêpe immense de l'interdit, sous lequel toute respiration de vie paraît s'être éteinte : plus de chants religieux, les vastes églises et les plus humbles abandonnées parce qu'elles sont interdites à la prière, les statues voilées ou couchées par terre, les cloches silencieuses. On pourrait accuser celui qui a pris la responsabilité d'un tel état des choses, si c'eût été par caprice, colère ou vengeance. Mais lorsque cette vaste désolation devient la promulgation saisissante de la vérité morale la plus nécessaire à la société, la punition du crime dont l'effet peut être le plus désastreux, on doit suspendre sa critique. Quant au peuple puni pour le prince, ce n'est pas le pape Innocent qui a fait cet état des choses, et le mal du prince sera toujours le mal du peuple.

(1) On a été généralement injuste envers Innocent pour la croisade qu'il prêcha.

On nous permettra, dans cette note, d'ajouter quelques réflexions qui, unies à celles qui se trouvent dans le texte, à ce sujet, l'auraient démesurément allongé.

Si elle vint perdre toutes ses forces à Constantinople, sous le prétexte de replacer sur le trône le souverain légitime, et en réalité par un principe de rapines, de soifs de nouvelles principautés, ce ne fut certes pas la faute du Pontife, qui employa tout ce que l'activité la plus grande peut suggérer

ne doit pas remonter jusqu'à lui, et voici les raisons principales qu'il ne pouvait pas prévoir.

En premier lieu, la passion du gain se hâta, dès

de moyens pour la détourner de ce chemin funeste et la conserver tout entière pour la délivrance de Jérusalem. C'est par là qu'elle pécha, et non pas par impuissance primitive. Innocent ne fut donc pas téméraire en la suscitant ; il est vrai que son âme était déjà d'un autre âge ; la foi avait baissé. Mais il n'est pas permis de dire avec Fleury, critiquant la circulaire du Pape, que c'était une erreur de faire parler Jérusalem et le tombeau du Christ, car, ajoute le grave historien, à la différence du judaïsme qui était attaché à un sol particulier, l'essence du Christianisme est d'être spirituel, et par conséquent de ne pas tenir à ce qui est extérieur ; cosmopolite, par conséquent partout chez lui, Fleury ne se connaissait pas lui-même, et pour lui comme pour toute âme chrétienne, Jérusalem est une ville sacrée entre toutes, et le tombeau du Christ, la relique la plus précieuse, la plus salutaire, et celle dont la profanation éveille la douleur la plus vive parmi celles que peut éprouver la foi chrétienne.

Ce que l'on a reproché encore à Innocent, à propos de cette croisade, c'est d'avoir éveillé, pour la précipiter dans tous les dangers d'aventures militaires, la foi et tous les sentiments chrétiens. Ce fut là la première raison que trouvèrent d'emblée, pour couvrir leur tiédeur, les couvents et autres maisons religieuses, auxquels le Pape demandait de concourir à la croisade, au moins par des sacrifices d'argent. La piété ne demande-t-elle pas, par-dessus tout, le calme de la vie régulière ? C'est encore une objection qui convenait au génie de Fleury, et qu'il a ramassée avec soin dans les documents où il compilait avec zèle ses arguments contre les Papes les

les commencements, de tourner à son profit le courant généreux ; le doge de Venise, le vieil aveugle Dandolo, pour quelques marcs d'argent qui ne lui avaient pas été payés sur le prix général convenu pour le transport des croisés sur les galères de la république, les dirigea vers Zara, ville chrétienne qu'il voulait reconquérir sur le royaume chrétien de Hongrie. Ce ne fut pas là la seule déviation; Constantinople, la ville aux dômes dorés, aux palais somptueux, ce musée qu'avait créé Constantin pour y mettre à l'abri les plus belles œuvres du monde païen et les transmettre, sauvées ainsi du torrent des invasions, au monde nouveau, attira ensuite les croisés et les détourna

plus pénétrés de leur mission. Et il oppose aux chrétiens, s'exposant aux dangers d'entreprises lointaines pour faire pénitence de leurs péchés, les premiers chrétiens se renfermant dans le recueillement et l'exercice d'œuvres purement édifiantes, comme si l'on pouvait comparer les rares pénitents de la primitive Église aux peuples entiers qu'a baptisés l'Église du moyen-âge ? Certes, les croisés, et surtout ceux des dernières croisades, ne furent pas purs de tout excès; mais la seule pensée du saint-sépulcre suffisait à jeter quelque chose de noble, de grand, de désintéressé, au milieu de leur ardente barbarie ; c'était faire œuvre sage, autant que haut et sublime, de tourner vers un but divin tant de passions grossières et mortelles à la patrie et au Christianisme.

de l'austère Jérusalem. On ne doit pas en jeter la responsabilité sur Innocent. En vain les croisés lui écrivirent-ils de Constantinople que l'occupation de l'empire grec par les Latins était sa restitution à l'église latine ; cette âme affamée de justice ne voulut pas d'un pareil langage ; il n'y vit que des chrétiens attaqués par des chrétiens, et Jérusalem oubliée. C'est cette soif de la justice, que lui avait léguée son prédécesseur Grégoire VII, qu'il applique aux intérêts de la société chrétienne ; tel est le fond de cette nature qui éblouit et retient. Ce fut là le ressort de toute sa conduite et le caractère de son génie politique. En Espagne ses foudres portèrent sur la tête de plusieurs rois pour y pulvériser le fléau, sans doute accru au contact des Mahométans, des unions illicites ; ce n'était ni colère, ni orgueil, mais sentiment de paternité universelle, car avec quels soins, quelles dépenses de son activité et de toutes les ressources du souverain pontificat, vint-il aux secours des mêmes souverains, et, entre autres, des rois de Castille et d'Aragon contre les Sarrasins ? Si en France il étendit avec une force souveraine le bras pour briser les passions hautaines et implacables de

Quel était le fond de l'âme d'Innocent.

Son action en Espagne.

Philippe, il l'honora ensuite assez pour lui rendre l'amour de ses sujets, et il ne sortit de ses mains que plus grand et plus noble. Il est vrai qu'il l'arrêta au moment où il s'embarquait pour aller arracher à son vassal félon, Jean-sans-Terre, sa couronne ; mais l'Angleterre eût été pour lui un abîme où se seraient engouffrées des forces qui lui étaient nécessaires pour la frontière, qui alors comme aujourd'hui était celle où doivent se jouer nos destinées, la frontière de l'Est. Quant à l'Angleterre, lorsqu'il en accepta la suprématie pour la dérober à la ruine, ou du moins à la servitude, qui pourrait affirmer que ce fût par ambition ; et Innocent n'était-il pas autorisé à n'y voir que la simple restitution d'un droit que la conquête normande avait voulu abolir, mais qui avait son principe inaliénable dans la volonté toute spontanée des premiers rois Saxons. Pourquoi le Pape n'aurait-il pas reçu le serment de vasselage d'une couronne, lorsque de toutes parts le droit public européen autorisait les églises, les évêchés, les monastères, à recevoir des donations semblables, dans un ordre inférieur !

En Angleterre.

L'action d'Innocent eut cet effet, en Angleterre, d'aboutir (15 juin 1225) à la grande charte des

libertés civiles, base de la constitution actuelle, et à la reconnaissance de la pleine liberté religieuse; et en France, de mettre dans la bouche et dans le cœur de Philippe, au moment de la bataille de Bouvines : « Toute notre espérance est en Dieu ; » l'empereur et son armée sont excommuniés par » le Pape ; ce sont les ennemis et les destructeurs » de l'Église ; et l'argent dont on les paye est le » fruit des larmes du pauvre et du pillage des » églises et du clergé. Pour nous, nous sommes » chrétiens, et nous jouissons de la communion et » de la paix de l'Église. Quoique pécheurs, nous » lui sommes unis de sentiment, et nous défen- » drons, selon notre pouvoir, les libertés du clergé. » C'est pourquoi nous devons attendre, avec con- » fiance, de la miséricorde de Dieu, qu'il nous » fasse triompher de nos ennemis (1). »

Contre les Albigeois. Nous n'hésitons pas à placer en première ligne, parmi les services rendus à l'Europe, la croisade qu'Innocent suscita contre les Albigeois (2). Nous

(1) *Gestæ Philippi Augusti, Francorum Regis.* — Collect. de Duchesne, tom. III.

(2) Quelle était la doctrine des Albigeois ? Nous avons quelque peine aujourd'hui à le distinguer avec une entière clarté ; ce qui parait le plus probable, c'est qu'elle était une

ne pensons pas que jamais un historien sincère consente à mettre à sa charge toutes les horreurs qu'entraîna cette guerre civile, et nous répudions même la part arbitraire que l'on a faite, dans ces horreurs, au représentant de l'ordre et de l'Église, Simon de Montfort. La guerre était légitime ; le péril était social et universel ; le roi d'Angleterre, qui n'était pas directement menacé, se joignait au roi de France, dans les Etats duquel avait éclaté ce violent orage ; plus tard, nous trouvons le bon saint Louis aussi terrible contre les restes de cette universelle anarchie que l'empereur Frédéric II. Parmi les seigneurs qui prirent la croix des croisés contre cet ennemi de l'intérieur, l'on trouve, et en foule, des Flamands, des Normands, des Bourguignons, le duc de Bourgogue, le comte de Nevers. L'ennemi était redoutable autant par son hypocrisie,

continuation ou une restauration jetée en Europe, l'on ne sait trop comment, de l'hérésie des Manichéens, dont le fondement était la dualité des principes du bien et du mal. Le danger de cette hérésie était encore moins dans la partie doctrinale, quoique cette dernière vînt aboutir à la destruction de la morale, par la fatalité du mal, que dans son attitude extérieure, sociale et politique, les Albigeois se faisant appeler les purs et attaquant le Christianisme et l'Eglise par leurs calomnies contre l'épiscopat et le reste du clergé.

qui le faisait se cacher (1), que par l'ardeur de sa propagande. Innocent dirigea contre eux les armes de la société civile, comme il avait dirigé ces mêmes armes contre les musulmans qui l'attaquaient aux frontières ; mais il se servit aussi contre eux des armes spirituelles. C'est le grand Pontife qui envoya

(1) C'est sous ce rapport qu'un historien éminent, Heurter, *Histoire d'Innocent III*, compare les Albigeois aux francs-maçons : « Si nous comparons l'organisation intérieure et » les tentatives dirigées contre les bases spirituelles et tem- » porelles de la société par une secte de la Révolution fran- » çaise, les francs-maçons, avec ce que nous connaissons de » l'hérésie des Cathares (Heurter a raison de confondre les Albigeois avec les Cathares; ils n'en étaient que la continuation), « on remarquera de nombreux rapprochements dans » toutes les deux, la même séparation de l'homme avec toute » autorité supérieure à celle qu'il reconnaît en lui-même, et » la même haine contre les institutions sociales, mais prin- » cipalement contre l'Église et ses ministres ; les mêmes » mystères communiqués seulement à ceux dont on s'était » assuré par une longue épreuve, la même obligation sévère » de garder le secret confié, même envers les parents les plus » proches ; les mêmes chefs inconnus à la foule, la même » division en provinces sous des chefs particuliers, les mêmes » signes dans la manière de parler, et dans les gestes pour » ceux qui se reconnaissent et s'entendent ; de sorte qu'il » serait presque permis de dire que les francs-maçons ont » continué de nos jours l'œuvre de leurs ancêtres par tout le » bouleversement qui, depuis un demi-siècle, ruine les fon- » dements de la société européenne. »

contre eux, et pour les réduire par le glaive de la parole, un gentilhomme de Castille, Dominique Gusman, qui devint le saint fondateur de l'ordre des frères prêcheurs. C'est ainsi que les détracteurs de l'Église font remonter jusqu'à Innocent les invectives que l'on ne manque jamais de lancer lorsqu'il s'agit de l'inquisition, sans y regarder de plus près. L'on ne réfléchit point qu'en envoyant, au milieu de populations entraînées par des furieux et des hypocrites, des saints qui reproduisaient au milieu d'elles les vertus de la primitive Église, des prédicateurs instruits, éloquents et irréprochables, en chargeant des hommes que toutes les pratiques de la vie religieuse tournaient à la douceur et à la charité, des devoirs et des pouvoirs d'une justice que réclamaient les premiers besoins d'une société menacée jusque dans ses fondements, et alors que le mal s'était étendu sur la plus grande partie de cette société, le grand Pape avait résolu, de la façon la plus heureuse, le grand problème de l'union de la charité apostolique et de la vigilance de la magistrature souveraine (1). L'Inquisition.

(1) Pour être tout-à-fait exact, il faut faire remarquer que tout d'abord Innocent avait chargé de cette mission deux

Quel fut le vrai caractère de son action générale en Europe.

En Allemagne, Innocent attendit longtemps avant de se prononcer entre Philippe et Othon ; lorsqu'il le fit en faveur de ce dernier, celui-ci était le plus

moines de l'abbaye de Citeaux, Rainier et Pierre de Castelnau. Ce fut la même pensée et le même principe d'administration spirituelle qui le portèrent à en charger plus particulièrement, plus tard, Dominique et ses compagnons. Cependant ce ne fut que Grégoire IX qui chargea les frères prêcheurs, en 1233, de l'inquisition, d'une manière tout-à-fait spéciale, en déchargeant tous autres ecclésiastiques de ce soin. Ce qui paraît incontestable, c'est que saint Dominique ne fut point chargé de procéder judiciairement contre les hérétiques, et que l'organisation de l'inquisition en tribunal régulier ne remonte qu'à Grégoire IX. Il me semble que l'on peut saisir toute la pensée d'Innocent dans les canons du quatrième concile de Latran, qu'il présida de sa personne. Le troisième, qui ordonne de livrer les hérétiques au bras séculier, doit être rapproché du dix-huitième qui défend aux clercs de prononcer une condamnation qui irait à verser du sang. La mission qu'il donna aux divers légats qu'il envoya pour mettre fin à l'hérésie des Albigeois, et qui ne dut pas être au fond autre que celle qu'il confia d'une manière plus durable à saint Dominique et à son ordre qu'il encouragea de toute manière. fut donc de tenter, par tous les moyens spirituels qui étaient à leur disposition, la conversion des hérétiques et de ne les livrer au pouvoir séculier que lorsque tout espoir de conversion serait évanoui, sans s'employer en rien à la procédure de leur jugement. L'organisation de l'inquisition par Grégoire IX ne s'écarta pas des principes qui avaient dirigé Innocent sur cette question, puisque la sentence du tribunal ecclésiastique s'arrêtait à la peine qui était du ressort du

faible et n'avait pour lui que le droit électif, encore en pleine vigueur au moins pour la succession au

bras séculier; cependant il est à croire que, sur les instances successives des trois plus grands souverains de la chrétienté Blanche de Castille, saint Louis et Frédéric II, et en présence de ce que présentait de menaçant pour l'Europe la persistance de ce vaste mouvement des Albigeois, ce dernier Pontife dut organiser ce qu'Innocent n'avait fait qu'ébaucher, et donner à l'inquisition une organisation puissante et durable. Le lecteur doit remarquer avec soin qu'il ne faut pas confondre les règles de procédure que Grégoire donna à ces nouveaux tribunaux avec ceux que, plus de deux siècles plus tard, le cardinal Torquemada donna, tout en résistant de toutes ses forces à un courant plus sévère, auquel il ne pouvait pas se dérober complétement, à ceux d'Espagne, et sur lesquels seuls tombent à peu près tous les reproches que l'on a faits à cette institution. Une autre observation, fort importante aussi, à faire sur l'institution première, c'est qu'elle prit son nom d'Inquisition, nom qui a quelque chose d'odieux en lui-même, du fait même de société secrète qui était le principal caractère de la secte contre laquelle elle était dirigée. La pensée fondamentale était donc la recherche et la découverte des sectaires qui se cachaient; mais, malgré les victimes qu'elle fit et la terreur qu'elle répandit dans certaines contrées, qui pourrait nier que, même au point de vue social, la pensée n'en fût pas heureuse et bienfaisante. Que de maux on aurait épargnés à l'Europe, si quelques condamnations judiciaires avaient pu, ainsi qu'il était arrivé des Albigeois, extirper ou du moins arrêter dans sa marche le protestantisme, par exemple, de qui sont nées tant de guerres fratricides, et la division de l'Église en deux fractions qui n'ont pas encore déposé les armes?

trône impérial, et ses promesses de fidélité à l'Église. Si le Pape l'excommunia plus tard, il n'excommunia en lui qu'un ingrat, un parjure, qui avait tenté d'usurper la Sicile qui relevait du Saint-Siége. En Hongrie, il réconcilia les deux fils du roi, et il avait mérité cet ascendant par la noble et courageuse indignation avec laquelle il avait flétri l'entreprise des croisés contre Zara, ville de ce royaume. En Pologne, il releva l'Église, en appuyant celui qui s'en était érigé le réformateur, et en lui donnant l'autorité de légat du Saint-Siége, Henri, évêque de Gnesen. En Norvége, il soutint la liberté de l'Église contre Swerrer-le-Grand. A Rome, l'hospice du Saint-Esprit, qu'il dota de ses biens patrimoniaux, est resté, jusqu'à ces derniers temps, le plus grand et le mieux ordonné entre tous ceux de l'Europe. Dans toute sa conduite à l'égard des Albigeois, tout lecteur qui ira au fond trouvera une continuité admirable d'efforts pour ne pas se départir de la justice et de la mansuétude évangélique; on ne peut mettre au compte de ce Pontife des excès qu'il ne pouvait ni réprimer ni même connaître, le plus souvent, à la distance où il était placé et au travers de tant de passions

qui s'interposaient. La vue de ces excès devrait bien au moins servir, à ceux qui les font sonner si haut, à apprécier à leur juste valeur toutes les tentatives qu'avait faites ce grand Pontife pour jeter tant d'éléments de force indisciplinée sur le chemin qui pouvait ramener vers nous les ennemis nés de la chrétienté.

Mais la grande œuvre d'Innocent fut le douzième Concile œcuménique, quatrième de Latran. Là fut affermie et placée en dehors de tous nuages la doctrine catholique sur l'Eucharistie, qui n'avait pas cessé d'être attaquée depuis Bérenger et ne cessera pas de l'être jusqu'à Luther. Soixante et dix canons furent édictés par ce Concile pour former un ensemble complet de discipline ecclésiastique. Mais ce qu'il faut surtout remarquer, à propos de ce Concile, c'est qu'il réunit quatre cent treize évêques, les légats des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, des patriarches de Constantinople et de Jérusalem. C'est un spectacle qui ne se reproduira plus dans l'Église, et qui présente le magnifique couronnement du pontificat qui, sans aucun conteste, ne le cède à aucun autre.

Le 4e concile de Latran réunit les évêques de l'Orient à ceux de l'Occident.

Ce grand Pontife fut un savant et un auteur dis-

Coup d'œil rétrospectif sur le XIIe siècle.

tingué (1). Il vivait, d'ailleurs, dans un siècle qui eut une influence décisive sur les lettres et les sciences. Jusque-là, les unes et les autres avaient végété, côte à côte, dans une certaine confusion, sous la rubrique fort vague des sept arts libéraux. Ce fut au douzième siècle que lettres et sciences entrèrent dans la voie d'un progrès véritable, en se dégageant de toute alliance, et en entrant chacune dans son ornière propre. L'immortelle découverte des Pandectes de Justinien, faites à Amalfi par l'empereur Lothaire II, inaugura l'étude du droit romain, et fit disparaître, ainsi que des ombres devant le soleil, les diverses jurisprudences barbares. Par une réaction naturelle, le droit canon se dégageait et était inauguré, avec sa place à part, par les décrétales de Justinien. Les écoles de droit civil et ecclésiastique se fondaient en face l'une de l'autre, et les universités naissaient du principe solide et vital de la distinction des sciences. La théologie prenait place parmi elles, et par le nom de scholastique elle inaugurait une ère d'ordre, de clarté, de principes solidement posés. Encore aujourd'hui nous nous étonnons du champ immense

(1) Voir ses lettres et autres ouvrages.

qu'embrassa la philosophie rendue à elle-même ; l'économie politique et sociale y prenait place à côté de la métaphysique ; elle s'étendait jusqu'à traiter de la navigation, de la chimie, de l'agriculture. Ainsi des belles-lettres, qui, à l'étude de la grammaire ajoutaient celles de la rhétorique, de la dialectique, de la composition, de la sophistique. Les écoles de Salerne, de Montpellier, devenaient célèbres à leur naissance même, par leurs excellentes méthodes, dans l'étude de la médecine. C'est l'époque où l'éloquence d'Abélard attirait à Paris des élèves de toutes les parties de l'Europe. Ce siècle, tout de formation chrétienne, mériterait bien mieux le nom de Renaissance que celui qui a usurpé ce nom. Saint Bernard obtenait, au milieu de foules plus nombreuses, des effets d'éloquence plus glorieux que ceux de Cicéron et de Démosthènes ; il ne serait pas téméraire d'avancer qu'il s'exprimait avec autant de feu et de pureté qu'eux, et certainement avec des accents plus élevés. Pierre Lombard avait autant d'érudition et de critique que les meilleurs parmi les savants du XVIe et du XVIIe siècle ; Jean de Salisbury est un digne précurseur d'Erasme ; Hugues de Saint-Victor de Bossuet pour la fécon-

dité du génie, la sûreté du coup d'œil, l'étendue des connaissances, et Richard de Saint-Victor de Fénelon, du cardinal de Bérulle, de M. Ollier, par l'élévation et l'étendue de ses œuvres mystiques.

Les frères mendiants.

Mais la gloire la plus haute du XIIe siècle fut l'explosion d'esprit religieux qui le signala. Saint François d'Assise, saint Dominique, appartiennent à ce siècle par leurs commencements. Mais c'est surtout la création des ordres militaires et des templiers qui en fait l'honneur principal. Tout le monde en connaît les origines, car personne n'ignore que ce fut pour loger, nourrir, soigner dans leurs maladies les pèlerins en terre sainte, pour les escorter dans leurs trajets, pour les arracher à la captivité, que les plus nobles cœurs de la chrétienté se condamnèrent à une vie dure, exposée à tous les dangers, au milieu des infidèles. Rien de plus admirable dans toute l'histoire ; rien de plus héroïque que la vie des hospitaliers de Saint-Jean, des chevaliers du Temple, de ceux de l'ordre Teutonique. Ce furent là les géants et les héros de notre histoire ; ils furent les premiers parmi ces chevaliers que chantèrent nos poètes, les trouvères, et qui nous donnèrent le Tasse. Ils ne leur

Les ordres hospitaliers et militaires.

avaient pas été supérieurs, ceux dont la Grèce avait fait ses dieux et ses demi-dieux.

Pour en revenir à la suite de notre histoire, nous ferons remarquer que l'œuvre d'Innocent lui survécut ; sous le sage et doux Honorius III, qui occupa la chaire pontificale de 1216 à 1227 (1), Frédéric II, qui n'avait été élu empereur que grâce à l'ascendant d'Innocent en 1212, et qui avait été obligé de le reconnaître en 1213 devant la Diète réunie à Eger, comme son bienfaiteur et l'auteur de sa fortune impériale, croyant le moment venu par la disparition de la scène du monde du grand Pontife, voulut soumettre à la fois au despotisme impérial et la liberté de l'Église et les libertés municipales des villes d'Italie, et s'emparer de la Sicile qu'il avait juré de respecter comme fief papal. Il fut obligé de se rétracter pour recevoir la couronne impériale ; mais cette couronne, une fois

Honorius III.

(1) C'est sous le pontificat d'Honorius qu'il faut placer l'organisation de l'ordre des frères prêcheurs par saint Dominique, car ce fut par une bulle de ce Pape, du 22 décembre 1216, qu'il fut approuvé ; le premier chapitre général, en mai 1219, des Franciscains et l'approbation pontificale de l'ordre des Carmes, à la date du 30 janvier 1226, fondé par le B. Albert, patriarche de Jérusalem, le 13 janvier 1171.

obtenue par de fausses promesses, ce fourbe, comme il en est peu de pareils dans l'histoire, agit en Sicile comme s'il n'avait rien promis, fait mourir de douleur le saint Pontife qui s'est confié en sa parole, tombe sous l'excommunication du successeur d'Honorius, Grégoire IX (1227-41), n'en part pas moins pour la Croisade, va jouer à Jérusalem un rôle d'empereur de théâtre, conclut, avec le sultan, un traité qui laisse Jérusalem démantelée, sous la puissance souveraine des Musulmans qui se jouent de ces murs en ruines et de ces églises sans défense, revient en Europe, fait rédiger par Pierre de Vignes (1231), sous le titre de *Recueil des Lois de Sicile*, le vrai code du césarisme, y place l'Église sous la protection de l'empire, présentant le pouvoir impérial comme une délégation du Christ, toute justice comme émanant du roi, d'après la loi dite *regia* qu'on va déterrer sous la poussière séculaire de la Rome païenne. Dans cet intervalle, à force de promesses, appuyées par les instances des évêques et princes Allemands, et mises en mouvement et en relief par le dominicain Qualo (28 août 1230), il s'était fait relever de l'excommunication.

Grégoire IX.

L'empereur Frédéric et ses tentatives de despotisme universel.

Pour en revenir au code de Frédéric, nous ajouterons qu'il était un défi non-seulement au Saint-Siége, mais à l'histoire et à la raison. Le pape Grégoire se contenta de discuter et de pulvériser les principes sur lesquels il s'appuyait dans les cinq livres de Décrétales qu'il promulgua. Et ce qui est d'une charité vraiment divine, lorsque le fils de ce fourbe, de ce despote, se fut révolté contre lui à la tête de toute l'Allemagne, Grégoire écrivit à tous les princes et prélats Germains (13 mars 1235) qu'il désapprouvait et blâmait hautement leur conduite, qu'ils ne devaient travailler qu'à ramener la concorde entre le père et le fils, et que, par-dessus tous les autres crimes, était condamnable la révolte d'un fils contre son père. Le noble Pontife mourut victime de son héroïsme, car pour toute réponse Frédéric tomba sur la haute et basse-Italie, le jour de l'excommunication qu'enfin (1239) Grégoire s'était décidé à lancer contre lui, fit capturer par son bâtard Entius, à qui il vient de donner la Sardaigne, le navire qui porte à Rome les évêques que le Pape y a convoqués pour un Concile, en tue plusieurs, et garde les autres comme otages. Cependant s'arrêtant, comme tous les fourbes et tous les

pervers de haute lignée, sur le chemin du crime pour se donner des airs de modération et de possession de soi-même, il permet un conclave à Naples.

Célestin IV.

Célestin IV (1241) y est élu et meurt au bout de dix-huit jours. C'est Innocent IV qui lui succède (1243-54), et qui convoque à Lyon un Concile, le premier de ce nom, le treizième œcuménique (1245) où est maintenue l'excommunication contre Frédéric qu'Innocent n'a jamais voulu lever, préférant la fuite. La justice arrive. Deux empereurs, le landgrave de Thuringe, Henri Raspon, en 1246, et après sa mort, Guillaume, comte de Hollande, en 1247, sont opposés à Frédéric, à son fils Conrad IV, à son bâtard Entius. Ce dernier est pris par les Bolonais. C'est en marchant à la délivrance de ce bâtard, le plus chéri de ses enfants, que Frédéric meurt en 1250, ayant eu occasion, avant sa mort, de se faire le justicier de la liberté civile et de la liberté ecclésiastique, en faisant crever les yeux à son conseiller Pierre de Vignes, auteur de son code de despotisme, le *Recueil des Lois de Sicile*. Il est salutaire que de tels exemples soient donnés pour l'édification de ceux qui seraient tentés de sacrifier la liberté et la dignité humaines aux caprices des tyrans.

Innocent IV ; le 1er concile général de Lyon ; saint Louis.

Pendant que ces dernières convulsions du despotisme impérial agitaient jusque dans leurs fondements l'Allemagne et l'Italie, la France voyait les jours pacifiques et chevaleresques de Blanche de Castille et de saint Louis. Le Christianisme, déshonoré par la politique basse et tortueuse de l'empereur Allemand auprès des Musulmans chez qui vivait dans toute sa force le souvenir du grand Saladin, était hautement relevé devant ces infidèles par l'héroïsme du roi de France. Peut-être ne serait-il pas osé de dire que sa défaite et sa captivité firent mieux pour notre prestige en Orient qu'une suite de victoires.

Clément IV et Charles d'Anjou.

Après la mort d'Innocent IV, les pontificats d'Alexandre IV (1254-1261) et d'Urbain IV (1261-1264) (1), n'ont d'importance générale que celle des derniers agissements de la maison de Souabe qui s'abîme sous le poids accablant qu'elle a amassé sur elle. Un des derniers rejetons, Manfred, ne peut même pas tenir en Sicile ; c'est la maison royale de France, qui malgré elle, et après beaucoup d'hési-

(1) C'est le pape Urbain IV qui établit la fête du Saint-Sacrement, et ce fut par son ordre que saint Thomas-d'Aquin composa l'office de cette fête.

tations, ne cédant qu'aux instances de Rome, y envoie Charles d'Anjou.

Ce fut sous le pontificat de Clément IV (1265-68). Leçon mémorable de ce que peuvent, même sur les cœurs les plus fermes, les excitations d'un pouvoir souverain, surtout lorsqu'il est vivement disputé ! Il n'est pas contestable, surtout d'après le portrait que nous en a laissé Villani, que Charles, au moment où il prit possession du pouvoir, ne fût un prince admirablement doué ; cependant, à quelque temps de là, on le trouve se couvrant de honte en faisant monter sur un échafaud, où il exerce une atroce vengeance en même temps qu'il y avilit la dignité royale, Conradin, petit-fils de Frédéric II (1).

C'est pendant l'interrègne qui suivit la mort de ce Pontife, et qui fut de trois ans (1268-1271), qu'en 1270 mourut saint Louis, qui était reparti, comme chacun sait, pour une nouvelle croisade.

Nous nous contenterons d'ajouter, à ce que nous avons déjà dit de ce prince, que son nom

(1) C'est à tort qu'on a accusé Clément IV d'avoir poussé à cette terrible exécution. Fleury lui-même détruit cette calomnie.

seul nous paraît la justification et des deux expéditions qu'il entreprit contre les infidèles, et de celles qui les avaient précédées (1), car malgré sa sainteté ardente, l'auteur de la pramagtique sanction (2), le juge du chêne de Vincennes, l'arbitre

(1) On s'est trop habitué, surtout dans notre siècle, à ne considérer saint Louis que sous son aspect de sainteté et de chevalerie ; vis-à-vis de ce grand roi, le XVIIIe siècle, malgré sa légèreté et son impiété, a été beaucoup plus juste ; voici ce qu'en dit Voltaire :

« Louis IX a rendu la France triomphante et policée, et, » en tout, il a été le modèle des hommes. Sa piété, qui était » celle d'un anachorète, ne lui ôta pas les vertus royales. Sa » libéralité ne déroba rien à une sage économie ; *il sut ac-* » *corder une politique profonde avec une justice exacte, et peut-* » *être est-il le seul souverain qui mérite cette louange.* Prudent » et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans » être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été » que malheureux, il n'est guère donné à l'homme de pousser » la vertu plus loin. »

(2) L'on a souvent et à tout propos dirigé contre la Papauté le n° 6 de la pragmatique sanction de saint Louis, que Fleury résume ainsi :

« Nous ne voulons aucunement qu'on lève ou qu'on re- » cueille les exactions pécuniaires et les charges très-pesantes » que la cour de Rome a imposées ou pourrait imposer à » l'Église de notre royaume, et par lesquelles il est miséra- » blement appauvri, si ce n'est pour une cause raisonnable » et très-urgente, ou pour une inévitable nécessité, et du

de l'Europe, n'aurait pas exposé le sang de ses sujets pour des entreprises qui n'auraient pas été parfaitement sages et utiles à la cause de la république chrétienne.

» consentement libre et exprès de nous et de l'Église. » (Fleury, *Hist. eccl.*, liv. 86•).

Je dirai sur ce sixième article toute ma pensée, et je commence par déclarer qu'il est fort rare que l'on se trouve en face d'un texte dont le caractère apocryphe soit plus saillant.

1° Il est d'abord en opposition évidente avec les cinq articles qui le précèdent, et qui tous sont dirigés à sauvegarder, pendant l'absence du roi, les libertés, immunités et priviléges de l'Église, contre les emportements que le sage roi pouvait redouter de la part de son fils, que ses contemporains ont si bien surnommé : Philippe-le-Hardi. Ceux qui liront ces cinq premiers articles seront bien étonnés qu'on ait pu les considérer comme dirigés contre les empiétements du pouvoir ecclésiastique. Ce sixième article est surtout en opposition flagrante avec cette recommandation que le saint roi adresse à son fils : « Sois dévot et *obéissant* à notre mère » l'Église romaine, et au souverain Pontife comme au père » spirituel. » (La pragmatique sanction n'était qu'une suite de conseils de Louis à Philippe, et non une *ordonnance fameuse*, comme dit Fleury, ou une loi d'Etat, comme on n'a pas hésité à le dire depuis lors). Philippe se montra digne de cette recommandation, en restituant au Pape le comtat Vénaissin, aussitôt son père mort. Aurait-il agi ainsi, s'il avait été jeté en défiance par ce 6• article ?

2° Fleury prétend que les cinq premiers articles sont destinés à sauvegarder les libertés et droits des églises particulières contre les emportements de la cour de Rome, « tout

Fidèle à la loi que nous nous sommes imposée de ne nous arrêter qu'aux points culminants de cette histoire si vaste et si compliquée de la Papauté, afin de laisser quelque lumière dans l'esprit du lecteur, nous allons, après avoir indiqué l'essentiel sur ces

» en avouant que le saint roi puisse avoir en vue les entre-
» prises des seigneurs et des juges laïques. » Mais il n'y a pas un mot dans ces cinq articles qui puisse laisser supposer qu'il s'agit des empiétements du pouvoir spirituel, et tous, au contraire, contribuent à faire ressortir cette vérité, que le pieux souverain a voulu sauvegarder et protéger l'action des règles ecclésiastiques, et les priviléges et immunités accordés par lui ou ses prédécesseurs aux diverses églises.

3° Depuis quelques années, ajoute l'historien gallican, « il
» (le roi) avait eu des différends fâcheux avec le Pape, quoi-
» que d'ailleurs son ami ; » mais le grave historien ne peut citer que deux contestations sur des objets minimes, dans lesquels le Pape céda toujours de son droit, sans attendre même la revendication du roi. Et l'on pourrait nous faire admettre que le roi si grave, si pieux, était parti de là pour parler *d'exécutions, de charges très-lourdes, de royaume appauvri ?* En vérité, c'est à ne pas y croire.

4° Quel est le critique, de quelque mince valeur qu'il soit, qui puisse admettre un pareil langage, non pas de la part d'un César d'aventure, mais d'un roi de tradition, de race, de si haute gravité, de si exquise chevalerie ?

5° Le roi Charles VII, lui aussi, fit sa pragmatique sanction en 1438, en vingt-trois titres ; mais, sans l'excuser, on le comprend ; car c'était en bien d'autres circonstances, pendant le schisme d'Avignon. Cependant Pie II protesta et

pontificats intermédiaires, car nous ne rencontrons dans cet intervalle rien qui s'impose à l'histoire par son caractère général et ses attaches avec ce qui précède et ce qui suit, passer de l'élection de Grégoire X, en 1272, au pontikcat de Boniface VIII (1296-1303).

Louis XI retira cet édit. A qui fera-t-on admettre que Louis XI ait voulu céder de ses droits, et que Grégoire X, pendant ses contestations avec Philippe-le-Hardi, n'ait pas protesté contre un article plus oppresseur qu'aucun des vingt-trois de la pragmatique de Charles VII ? Si ce Pape avait été faible à ce point, comment admettre que cette faiblesse coupable se fût perpétuée parmi ses successeurs, et qu'aucun d'eux n'eût réclamé, pas même celui qui canonisa Louis IX ? Certes, celui-là au moins aurait été en droit d'exiger qu'on ne laissàt pas peser sur cette sainte mémoire le reproche d'avoir calomnié le Saint-Siége, car c'eût été le calomnier que de le présenter comme un pouvoir d'exactions et d'usurpations.

6° Ce sixième article n'est cité que dans les remontrances des Etats réunis à Tours en 1483, et dans l'acte d'appel de l'Université de Paris en 1491. Là, il était à sa place, puisqu'il s'agissait de faire annuler l'acte par lequel Louis XI avait cédé aux instances de Pie II ; mais pourquoi ne se trouve-t-il pas ailleurs ? Il semble, entre autres, que c'eût été une pièce rare et singulièrement opportune dans la pragmatique de Charles VII.

7° Peut-on admettre qu'au moment de mettre la mer et l'inconnu des événements entre lui et son fils, le sage Louis ait laissé à celui-ci, dans toute la fougue de la jeunesse, de telles excitations.

8° Ce sixième article est donc supposé ; ceux qui vou-

De ce pontificat de Grégoire X (1272-76), nous ne mentionnerons que le deuxième concile général de Lyon, dont le résultat fut la réconciliation de l'Église grecque avec l'Église latine ; c'était pour la quatorzième fois. Innocent V (1276) ne fit que passer sur la chaire de saint Pierre ; de même Adrien V, la même année. — Jean XXI (1276-77) ne règna que huit mois. Nicolas III lui-même (1277-80), dans un règne de moins de trois ans, n'eut pas le temps d'asseoir son administration. Son successeur Martin IV (1281-85), nommé à Viterbe, consacré à Orvieto, mort à Pérouse, image trop réelle de la papauté pendant presque tout le moyen-âge, n'eut guère que le temps de flétrir, en excommuniant ses principaux auteurs, le crime resté célèbre sous le nom de Vêpres siciliennes.

Grégoire X ; le 2e concile général de Lyon.

Innocent V, Adrien V, Jean XXI, Nicolas III, Martin IV, Honorius IV.

draient avoir des preuves plus positives de cette supposition n'ont qu'à recourir aux *Dissertations* du Père Alexandre, XIIIe siècle, chap. 10, art. 2. J'oserai même conseiller la lecture de la *Défense de la Déclaration* de Bossuet, car tout en faisant de cette prétendue pragmatique de saint Louis une arme contre le Saint-Siége, Bossuet, avec sa rare impartialité, reproduit si exactement les arguments principaux contre l'authenticité de la pragmatique, que, quoique je ne me sois pas servi des mêmes arguments, ceux-ci m'avaient déjà fait clairement entrevoir la vérité sur ce point.

Nous n'avons, non plus, rien de particulier sur les règnes si rapides de Honorius IV (1285-87), Nicolas IV (1288-92), qui vit tomber Saint-Jean-d'Acre, et de saint Célestin V (1294-96), qui se démit après deux ans de pontificat.

Nicolas IV, saint Célestin V.

La maison de Hasbourg remplace sur le trône impérial celle de Souabe.

Cependant la dynastie de Souabe a disparu du trône impérial en la personne de Conrad IV ; celle de Hasbourg lui a succédé en la personne de Rodolphe Ier, premier empereur de la maison d'Autriche et vingt-huitième empereur d'Allemagne. Un pauvre gentilhomme, de la maison de Nassau, avait été élu à cause de son peu d'importance, et afin qu'il restât en la main des électeurs. Albert d'Autriche supporte impatiemment la suprématie de ce parvenu, et Voltaire lui-même (1) reconnaît qu'il « envoie à Rome solliciter la couronne impériale. » Six ans plus tard, toujours d'après le même historien (2), « le même Albert reconnaît que l'empire » a été transféré des Grecs aux Allemands par le » Saint-Siége ; que les chrétiens tiennent leur » droit du Pape, et que les empereurs et les rois » reçoivent de lui le glaive. »

C'est du Pape qu'Albert d'Autriche reçoit la couronne impériale.

(1) *Annales de l'empire*, année 1297.
(2) *Annales de l'empire*, année 1303.

Dans ses démêlés avec le roi de France, dit l'historien Alzog (1), Boniface, qui succéda à Célestin, « se défendit comme d'une falsification de sa bulle, » d'y avoir affirmé, ainsi que l'en accusaient les » Etats, que le roi Philippe tenait la France en » fief du Pape ; il protesta que Philippe était » soumis au Pape, non pas comme prince (*ratione* » *dominii*), mais comme chrétien, sous le rapport » spirituel, et pour les choses temporelles (*ratione* » *peccati*), et qu'enfin il était loin de nier la diffé- » rence des deux puissances instituées de Dieu. » La vérité sur les doctrines théocratiques reprochées à Boniface, et sur son ambition.

On voit, par conséquent, que Boniface n'eut pas le tort de renouveler ce qu'on appelle les doctrines de Grégoire VII (2), dans un siècle qui aurait eu d'autres idées. Il avait sur son propre pouvoir des idées plus modérées que la plupart de ses contemporains, et les historiens qui croient être très-bienveillants pour lui, sous prétexte qu'ils ne l'accusent que d'un défaut de mesure, se trouvent, sans le savoir, injustes à son égard.

(1) *Hist. eccl.*, tom, II, § 226.

(2) Nous renvoyons le lecteur, pour qu'il soit édifié à nouveau, si besoin en est, pour ce reproche fait à Grégoire VII, à ce que nous en avons dit dans le IIIe livre de ce volume.

Voyons maintenant si, ses principes mis de côté, il ne fut pas, jusqu'à un certain point, coupable des événements orageux et terribles de son pontificat, et si cette culpabilité ne doit pas être mise au compte de son ambition et de son orgueil, et de l'injustice des desseins qu'il poursuivait.

Le point le plus sombre n'est pas cette fois du côté de l'empire. Là, il soutint, jusqu'à la mort de celui-ci, la cause d'Adolphe de Nassau, qui cependant avait été élu sans que les électeurs attendissent le consentement qu'ils avaient fait solliciter auprès de lui.

Sa conduite vis-à-vis de la maison de France.

Du côté de la France, il n'eut jamais qu'un but, celui de la remettre en paix et bonne concorde tantôt avec l'Angleterre, tantôt avec l'empire. Sa préférence marquée était pour la maison de France ; c'est par son propre choix que Charles de Valois, frère de Philippe, fut appelé à recueillir la succession du trône de Constantinople. S'il ne voulut pas permettre que Philippe levât des impôts sur le clergé, sans son consentement, ce ne fut qu'en usant de ses droits, qu'en remplissant un devoir de protection, le clergé ne pouvant pas se servir des armes pour s'affranchir des exactions d'une

royauté toujours affamée. Si enfin le Pape usa de l'arme de l'excommunication, c'est qu'il avait été insulté en ces termes : « A Boniface, prétendu » Pape, peu ou point de salut ; que votre très- » grande fatuité sache que nous ne sommes soumis » à personne pour le temporel. » Voltaire assure, d'après le témoignage d'un écrivain « judicieux et » instruit » que cette lettre est conservée dans les archives du Vatican. S'il y eut des assassins, ils partirent de la cour de Philippe, car il est à croire que les hommes de Philippe l'auraient assassiné s'ils n'avaient pas reculé devant cette magnanime figure ; en tous cas, ils portèrent la main sur lui pour le jeter en prison, et l'outrage fut assez sanglant pour que le Pontife en mourût quelques jours après (1).

Tel est ce Pontife sur lequel Dante a jeté sa parole qui s'est attachée à lui comme un vêtement dont sa mémoire est encore enveloppée aux yeux

(1) Je ne parlerai pas ici de la bulle *in cœna Domini*, par l'impossibilité de tout embrasser ; ce serait d'ailleurs répéter ce que j'ai eu occasion plusieurs fois de dire à propos des doctrines théocratiques qu'on lui a reprochées. Il me suffit de renvoyer le lecteur à l'analyse très-spirituellement faite qu'en donne M. de Maistre, dans son livre *du Pape*.

de plusieurs. Les historiens français, par esprit de parti, ont suivi, trop heureux de ce chef de file ; surtout l'historien des *Républiques italiennes*, Sismondi. On lui a reproché d'avoir poussé hors du pontificat son prédécesseur, pour prendre sa place ; cependant l'historien contemporain de Célestin n'en dit rien, à propos de la démission de celui-ci. On dirait que certains personnages sont les victimes prédestinées des haines de l'histoire.

Coup d'œil rétrospectif sur le XIIIe siècle.

Le pontificat de Boniface VIII avait fermé le XIIIe siècle. Ce siècle qui fut celui de saint François, saint Dominique, saint Bonaventure, saint Thomas-d'Aquin, Roger Bacon, est trop connu pour que j'insiste. Je ferai œuvre plus utile, il me semble, à m'arrêter un moment à ce qui a été si souvent reproché à la Papauté, en particulier, à propos des prétendues persécutions qui unissent le nom de ce moine à celui de Galilée dans les mêmes diatribes.

Roger Bacon, les Croisades.

Roger Bacon était un homme de génie, mais un téméraire et un maître fort dangereux dans un siècle surtout aussi impressionnable que le XIIIe, et sur lequel restaient encore tant d'ombres. Si on l'eût laissé complétement libre, il eût été un maître en alchimie et en astrologie, auxquelles il

croyait, et sur lesquelles il a beaucoup écrit. Tant qu'il fut sage en sa méthode, on lui vint en aide à un point qui nous étonne encore aujourd'hui, car les cent mille livres en monnaie de ce temps que l'on mit à sa disposition pour qu'il pût acheter ce qui était nécessaire à ses expériences, formeraient une somme énorme en monnaie de notre temps. Il n'est pas prouvé qu'il ait été, ainsi qu'on le dit généralement, jeté en prison ; on le pria de garder sa cellule, ce qui était son devoir de moine, d'interrompre les expériences qui lui tournaient la tête et l'engageaient dans une voie fausse et dangereuse, et on l'empêcha de répandre ses ouvrages au dehors. Sa vie ne dut pas être fort dure, car il mourut à 78 ans. Les vrais savants n'étaient pas persécutés ; témoins saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure.

Je ne dirai aussi, en rejetant une plus grande étendue de développements dans une note (1),

(1) Nous ne mentionnons dans le texte que les résultats indirects des croisades. Mais les résultats voulus, cherchés, poursuivis ? la justice de la cause considérée en elle-même ? Nous ne dirons encore là-dessus que l'essentiel, dans cette note, afin que le lecteur n'ait pas à chercher ailleurs les éléments d'une réponse à un des lieux communs de la libre

qu'un mot sur le résultat principal des croisades que ce XIIIe siècle vit tomber, car il n'y eut plus tard que des tentatives partielles, comme des campagnes isolées.

Toute l'antiquité a admiré Caton et son *delenda*

pensée, quoique, depuis Voltaire elle ait bien baissé le ton de ses récriminations contre ces guerres essentiellement chrétiennes de but et d'inspiration.

Attaquée jusqu'au cœur de la France sous Charles Martel, sans cesse harcelée et entamée en Sicile et dans l'Italie méridionale, bloquée pendant plusieurs siècles par l'occupation permanente de l'Espagne, insultée à Jérusalem, dépossédée en Asie, en Grèce, sur toute la côte de Syrie, menacée par l'occupation de toutes les côtes de l'Afrique, par les croisades, l'Europe chrétienne n'avait fait que réagir, se défendre, recouvrer et réoccuper ce qui lui avait appartenu ; car c'est bien sur des chrétiens qu'à l'exception de la Perse, et encore la Perse était en partie chrétienne, les Arabes d'abord, et puis les deux invasions turques avaient opéré leurs conquêtes.

Il est à peine croyable qu'avec de tels faits sous les yeux, si généraux, si saillants, presque tous les historiens, jusqu'à ces derniers temps, se soient arrêtés à ne voir dans les croisades que ce qu'ils ont presque tous nommé une sublime folie, tant il est vrai que l'histoire est presque entièrement à refaire, même sur les points les plus importants !

Les croisades n'aboutirent, il est vrai, qu'à un des deux effets que s'étaient proposés les grands esprits qui les avaient suscitées, celui de mettre une digue au torrent. Mais pour être pleinement justes envers elle, il faut considérer un autre ésultat qu'elles auraient obtenu si elles avaient pleinement

Carthago, et les mêmes historiens qui reproduisent cette admiration de l'antiquité n'ont pas même une excuse pour des entreprises qui allèrent frapper au cœur, c'est-à-dire chez eux, les ennemis héréditaires de la chrétienté qui tenaient les portes

abouti. Les Papes qui les éveillèrent, les soutinrent, leur rendirent quelque vie dans leurs nombreuses défaillances, et qui essayèrent de les diriger sans presque y aboutir jamais, s'efforcèrent toujours de dégager simplement Constantinople, et protestèrent, avec force, surtout Innocent III, contre son occupation par les croisés. Ils firent marcher parallèlement toujours deux œuvres aussi importantes l'une que l'autre: la guerre contre les Musulmans, la conversion de l'Église grecque. L'on ne saurait accuser ce dernier effort d'avoir été mal dirigé, puisqu'il aboutit à la réunion des deux Églises dans le Concile de Florence; et si cette œuvre capitale fut, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, submergée à la fin, ce ne fut que par la même catastrophe qui fit disparaitre l'empire grec lui-même.

Si les croisades avaient pleinement réussi, si les derniers efforts de la papauté n'étaient pas venus se perdre dans l'indifférence générale, non-seulement Constantinople n'aurait jamais succombé, mais même elle n'aurait jamais été attaquée. Il est bien vrai qu'ainsi que nous en avons fait nous-même la remarque en y insistant, les empereurs grecs avaient toujours trahi, et c'était même là un obstacle qu'il aurait fallu voir plus tôt. Mais pour s'assurer de Byzance, il n'était pas nécessaire de jeter bas le trône des empereurs grecs, et il suffisait d'y appuyer cette action papale, toute d'union, que nous avons vu aboutir à Florence et qui fut toujours incessante.

de l'Europe en occupant les défilés des Pyrénées, et en campant non-seulement sur les principaux rivages de la Méditerranée, mais en Sicile, qui en était la clef. Comment auraient pu surgir les villes commerçantes de Pise, Gênes, Venise, Marseille,

En tous cas, il n'était plus temps lorsqu'on y substitua un empereur latin à l'empereur grec, car il fallut pour cela détourner les forces les plus considérables du but principal et les jeter en pure perte dans un gouffre. On est porté à croire que quelques vaisseaux dans le Bosphore auraient suffi pour intimider la trahison, si on s'y était pris à temps, qu'on eût agi avec modération, évitant de soulever le sentiment national en soumettant les Grecs à un homme venu de cet Occident qu'ils ne connaissaient guère que par ce reste de mépris qu'avait toujours gardé la vieille civilisation, surtout à son déclin, contre la barbarie même transformée par le Christianisme.

Que serait-il advenu si l'Occident catholique avait donné la main à l'Orient réuni, et se rajeunissant peu à peu au contact habituel de notre jeune civilisation ? Depuis Cadix jusqu'à Constantinople, en passant par Marseille, Gênes, Pise, Rome, Naples, la Sicile et la Grèce, de tous ces points à la fois, quand ce n'eût été que pour appuyer et développer le commerce déjà existant, seraient parties, les unes n'attendant pas les autres, des forces imposantes qui auraient dégagé le rivage opposé de la Méditerranée, celui d'Afrique et de Syrie, et refoulé l'islamisme de l'Asie centrale jusqu'à ces hauts plateaux d'où il venait de s'expatrier. C'eût été tout l'ancien monde romain réuni sous la croix de la coupole Saint-Pierre. De plus larges débouchés eussent été ouverts au commerce

si ces pirates n'avaient pas été refoulés ? Par quel autre moyen, si ce n'est par des guerres de ce genre, auraient pu se mêler les diverses nationalités de l'Europe ? Par quelle route nous seraient arrivés les lettres, les beaux-arts que nos ennemis

européen, et les palais de marbre de Venise, Gênes et Pise, auraient reculé jusque dans l'intérieur des terres, bien au-delà du rivage de la mer. La Pologne, la Hongrie, la Bohême, dont la civilisation était déjà sensiblement plus avancée que celle de la Germanie, et surtout tout-à-fait supérieure à celle des pays qui forment aujourd'hui la Russie d'Europe et la Russie d'Asie, donnant la main tout à la fois à Rome et à Constantinople, à l'abri de ces excursions des Musulmans qui prenaient le meilleur de leur sang et de leurs richesses, et surtout sauvées de cet isolement dans lequel les plaçait l'occupation permanente des parties les plus riches de la vallée du Danube, au lieu d'être livrées, comme elles le furent suceessivement, aux peuples qui les poussaient au Nord et à l'Ouest, auraient continué l'Italie jusqu'au Bosphore.

Le contraire arriva aussitôt que le souffle qui avait soulevé les croisades vint expirer sur les glaces d'une civilisation qui redevenait de plus en plus païenne. De Constantinople, le croissant vint insulter la croix jusque sous les murs de Vienne, et par un outrage permanent vint se placer sur le chemin de Constantinople vers l'Occident, envoyant les clefs du Danube en trophée dans Sainte-Sophie, devenue mosquée. Cette noble mer intérieure, sur laquelle s'étaient jouées si souvent les destinées du monde, cette Méditerranée qui reflétait à la fois dans ses eaux les portiques de marbre et de bronze des villes libres de l'Italie, la coupole de Saint-Pierre, celle de Sainte-

avaient ramassés, comme des épaves, au travers de l'Asie, de la Grèce, de l'Afrique ? L'Europe étouffait sous le poids de la féodalité, les campagnes sous le château qui les dominait, les villes sous les comtes qui les possédaient, la royauté était cernée

Sophie, le parthénon d'Athènes, Carthage, Jérusalem, Alexandrie, devint aussitôt comme un lac solitaire sur lequel ne s'aventuraient qu'en tremblant et en se dérobant quelques vaisseaux, presque toujours chassés par des corsaires. Ce silence se communiqua aux villes riveraines dans lesquelles s'étaient concentrés jusqu'ici tous les échanges entre l'Orient et l'Occident.

Les croisades, ayant donc avorté dans quelques-uns de leurs effets principaux et voulus, en laissèrent d'autres que nous nous plaisons à redire encore. Ils sont d'ailleurs si évidents que même les historiens les plus injustes pour les croisades les ont signalés : l'émancipation des villes et des campagnes, aidée par ce soulagement d'un poids transporté ailleurs, la noblesse arrachée à cette guerre de brigands que se faisaient entre eux la plupart des châteaux féodaux, et vivifiée par une large infusion d'esprit chevaleresque ; l'union des différentes classes de la société mêlées dans les mêmes camps, dans les mêmes périls, parfois dans les mêmes aventures ; l'unité de la chrétienté mieux soudée par cette action plus générale des Papes qu'elles provoquèrent ; de l'air donné à l'Occident, qui étouffait ramassé sur lui-même et dans son lit trop étroit ; un vrai bénéfice pour les arts et pour les belles-lettres au contact de cette fine civilisation arabe, que n'avaient pas entièrement étouffée les diverses invasions des Turcs ; un résultat semblable, mais beaucoup plus profond, et plus étendu, quand ce

par l'épée des grands feudataires, l'Église foulée sous les pas de leurs collisions continuelles. Celle-ci respira et acheta les biens, les villes conquirent leur indépendance ; le paysan, devenu le compagnon de son maître, fut presque partout affranchi ; la royauté dégagée commença son grand travail

n'eût été que par la vue de cette Rome de Constantin qui, attaquée jusque-là six fois par les Turcs, n'avait pu être entamée et conservait à peu près intactes toutes les choses magnifiques dont l'avaient embellie successivement les empereurs byzantins. Il est à croire, en outre, que beaucoup de richesses de la Grèce et de l'Asie, menacées par les Turcs, étaient venues lui demander un asile.

Mais le résultat le plus sérieux des croisades, ce n'est pas dans les choses de l'étranger et qui ne sont que comme l'explosion au dehors de la civilisation, qui doit être surtout intérieure, qu'il faut le chercher. Les croisades, qui n'avaient pu dégager l'Asie et l'Afrique de ce filet de barbarie qu'avait jeté sur elles l'invasion musulmane, en avaient du moins préservé l'Europe. C'est le fond même de la civilisation, son principe tout à la fois et son ressort principal qu'elles avaient sauvé ainsi. L'islamisme n'était, sous un de ses rapports principaux, que l'arianisme formulé d'une façon plus brutale, car c'était non-seulement la négation de Jésus-Christ, mais encore sa place marquée en arrière de Mahomet. C'était jeter la civilisation en plein déisme, c'est-à-dire en plein vague, et lui enlever son principe vivant. C'était aussi ressusciter la morale du paganisme, avec une certaine aggravation et même fort importante, car je ne sache pas qu'un seul des

d'union. L'héroïsme chrétien naquit d'une cause si noble ; la poésie parut comme la seule langue digne de chanter de si grandes choses, et les cathédrales gothiques s'élevèrent pour contenir un peuple de héros et comme un hommage aux idées chrétiennes qui s'étaient emparées de la société et avaient été l'âme de ses grands mouvements.

peuples païens eût osé donner les voluptés sensuelles comme sanction à la vertu, et sanction suprême, puisque c'était celle de la vie future. C'était aussi remplacer l'action purement divine et surnaturelle de l'Évangile par ce qu'il y a de plus opposé, la foi propagée par les armes. C'eût été aussi la mort des sciences et des belles-lettres, ainsi qu'il advint dans tous les pays soumis à l'islamisme.

LIVRE VI.

DEPUIS L'ÉLECTION DE BENOIT XI JUSQU'A LA MORT DE JULES II (1303-1513). — ANARCHIE MUNICIPALE A ROME ET DANS LE RESTE DE L'ITALIE. — LES PAPES A AVIGNON.

Considérations générales sur les origines des libertés municipales dans la civilisation chrétienne ; elles sont de création ecclésiastique. — Clément V transporte à Avignon le siége de la papauté. — Est-ce à l'influence des rois de France que cette translation doit être attribuée. — Clément V se prononce pour la maison d'Autriche contre la maison de France. — Il se refuse à condamner Boniface VIII. — Sa conduite vis-à-vis des Templiers ne fut pas non plus une concession aux passions du souverain français. — Le cardinal d'Ossa, Jean XXII, malgré son serment, ne peut revenir à Rome. — Louis de Bavière et sa conduite vis-à-vis du Pape. — Louis de Bavière crée un anti-pape, Nicolas V. — Benoit XII. — Clément VI lève l'interdit contre Louis de Bavière. — Il est forcé d'excommunier ce prince à nouveau ; ce Pontife est l'arbitre de l'Europe. — Innocent VI ; situation de Rome sous ce Pontife. — Urbain V rentre à Rome et est forcé de retourner à Avignon. — Gré-

goire XI est surpris par la mort au moment où il était forcé de rentrer en France. — Considérations générales sur le schisme d'Avignon. — Vie errante d'Urbain VI par toute l'Italie ; sédition à Rome. — Boniface IX supprime les libertés à Rome, s'y fortifie, et c'est dans une situation semblable que s'écoule le pontificat d'Innocent IV. — Vie errante de Grégoire XX. — Les conciles de Pise et de Bâle ; fin du schisme ; le pape Martin V.— Considérations nouvelles sur le séjour des Papes à Avignon. — Martin V proclame la supériorité du Pape sur le Concile. — L'anti-pape Félix V et les derniers agissements du concile de Bâle. — Eugène IV, le concile de Florence et la rénnion de l'Église grecque à l'Église latine. — Nicolas V et la prise de Constantinople ; ce pontife prélude à l'œuvre de Léon X. — Pontificats de Calixte III, Pie II, Paul II, Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VII. — Œuvre de ce dernier Pontife. — Son achèvement par Jules II.

Considérations générales sur les origines des libertés municipales dans la civilisation chrétienne; elles sont de création ecclésiastique.

C'est le moment, pour le lecteur, afin qu'il puisse juger sainement l'époque tourmentée qui va se dérouler sous ses yeux, de jeter un regard en arrière, sur le chemin parcouru, car c'est ainsi qu'il pourra apprécier sainement celui qu'il lui reste à parcourir.

La cause des événements qui vont se dérouler dans ce livre, est l'anarchie municipale ; c'est par elle que les Papes sont chassés de Rome et même de l'Italie. Mais quelle est donc cette anarchie municipale qui succède à cette anarchie

féodale dont nous vous avons entretenus dans le deuxième livre de ce volume?

Il faut, pour bien la comprendre, se faire une idée exacte de l'état de formation de la civilisation chrétienne au moyen-âge, dont cette anarchie municipale forme, qu'on me permette cette expression, la dernière période d'enfantement.

Les grands feudataires que l'invasion Lombarde avait laissés en Italie, que Charlemagne avait trouvés et n'avait pu renverser, y avaient opprimé son œuvre, ainsi que nous l'avons vu au deuxième livre de ce volume, au moins en ce qui concerne la papauté.

Mais le grand empereur y avait jeté un levain qui levait peu à peu, sourdement, et qui ne s'empara de toute la pâte que dans la période de Grégoire VII ; ce levain était l'indépendance de l'Église.

Nul, parmi les contemporains de quelque valeur, quelle que soit leur hostilité de libres-penseurs, ne nie que la liberté municipale, ce germe de toutes nos libertés, ne soit née de l'indépendance ecclésiastique. Tous reconnaissent entre la municipalité du moyen-âge et celle de l'ère impériale romaine,

une différence radicale, dont l'esclavage, base de celle-ci, est le trait le plus distinctif : les évêques succédèrent, dans les villes d'abord, et dans les campagnes ensuite, aux comtes de la féodalité civile par les droits de justice et de juridiction qui leur furent d'abord octroyés, par des priviléges successifs qui vinrent s'ajouter peu à peu à ces droits.

Vous en resterez convaincus, et j'insiste pour que vous prêtiez une attention toute particulière à cette réflexion, lorsque vous viendrez à réfléchir que le mot guelfe ou papalin s'applique aux bourgeois et gens du peuple, et celui de gibelin ou impérialiste à tout ce qui se rattache à la féodalité, et par elle, à l'empereur.

Il fallut du temps aux libertés municipales, nées de l'influence épiscopale, pour pouvoir entrer en lutte ; au IXe et Xe siècle, l'Église est opprimée par la féodalité, et ce n'est que dans l'ombre qu'elle prépare la régénération sociale par la création des libertés municipales ; c'est l'âge de fer que vous avez vu peser plus lourdement sur Rome et la papauté que partout ailleurs.

Mais vient un moment où comme une commotion universelle agite la société chrétienne ; ce sont les

évêques qui sont plus forts que la féodalité impériale, et le Pape que l'empereur. Le levain a fermenté : c'est l'ère de Grégoire VII.

L'empire prend peur et veut rétablir la prépondérance féodale, son point d'appui ; vous avez vu que la voie dans laquelle il se jeta pour y parvenir fut celle des investitures.

Maintenant, dans le livre présent, nous sommes devant un spectacle étrange : les libertés municipales, en lutte contre les priviléges féodaux, cherchent à s'émanciper du pouvoir qui les a fait naître ; elles s'élèvent tantôt contre le comte ou le duc, tantôt contre l'évêque ; à Rome, tantôt contre l'empereur et ses représentants les Gibelins, tantôt contre le Pape lui-même.

L'anarchie ne prête ni au récit suivi, ni à la peinture d'ensemble ; c'est l'inconsistance, l'imprévu, la contradiction, le défaut absolu d'unité. Nous devons renoncer à décrire l'anarchie municipale, ainsi que nous avons renoncé à décrire l'anarchie féodale ; nous le regrettons, car c'eût été le vrai cadre de l'histoire de la Papauté pendant cette période ; mais cela est au-dessus de nos forces.

Clément V transporte à Avignon le siége de la papauté.

A la mort de Boniface VIII, l'influence de Philippe-le-Bel, après le rapide passage sur le trône pontifical de Benoit XI (1303-1304), fit tomber le choix de la majorité des cardinaux sur un homme qu'il croyait avoir dans la main, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux. C'est lui qui transporta le Saint-Siége à Avignon, et ouvrit cette ère de la Papauté qui est connue, dans l'histoire de l'Église, sous le nom de l'exil des soixante et dix ans ; elle fut naturellement comparée par les poètes et les historiens d'outre-monts à la captivité de Babylone.

Circonstances historiques qui avaient amené cette détermination de la part des Papes.

Il importe cependant de se rendre compte s'il n'y eut en cela, ainsi qu'on se plaît à le répéter, presque toujours, qu'un résultat de l'influence des rois de France qui se succédèrent pendant cette période, influence qui fit abandonner momentanément la tradition qui place à Rome le centre et le foyer de la vie de l'Église, en même temps que la tête de son administration (1).

(1) Celui qui a suivi jusqu'ici avec attention les phases diverses qu'a traversées l'histoire de la papauté, a dû souvent remarquer combien le séjour de Rome avait été disputé aux Papes par des circonstances diverses, et comme est peu considérable le nombre de successeurs de saint Pierre qui aient pu vivre et mourir en paix auprès de son tombeau.

Pour admettre que c'était l'influence des rois de France qui avait été la principale cause de cette translation, il faudrait admettre que cette influence avait été telle, pendant tout le temps qu'elle avait duré, qu'on doive considérer la Papauté comme ayant été réduite par elle en servitude.

Est-ce à l'influence des rois de France que cette translation doit être attribuée ?

Cependant Clément V (1305-14) qui est ce Bertrand de Got que nous venons de voir nommé par l'influence de Philippe se prononce, et son influence est prépondérante, pour le comte de Lutzelboug, couronné empereur sous le nom d'Henri VII, contre son concurrent à l'empire, Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel.

Clément V se prononce pour la maison d'Autriche contre la maison de France.

Dans le concile de Vienne, quinzième œcumé-

Deux faits qui rendent ce séjour absolument impossible viennent de se produire au moment où nous sommes parvenus, le despotisme des empereurs, et la folie de Rome de prétendre à l'empire de l'univers.

Ainsi, en ce moment du xiv[e] siècle, les Gibelins sont poussés en avant par la main même de l'empereur, et les Guelfes, par toutes leurs attitudes, préludent aux folies de Nicolas Rienzi.

En butte aux attaques directes de Louis de Bavière, abandonnés par les Romains qui veulent réduire les successeurs de saint Pierre à l'état de pauvreté de cet apôtre, les Papes n'ont plus un seul asile assuré en Italie.

Il se refuse à condamner Boniface VIII.

nique, n'ayant pu empêcher de se produire la mise en accusation contre la mémoire de Boniface, que le haineux Philippe poursuit avec une espèce de rage, il refuse cependant d'y donner suite et de flétrir la mémoire de ce Pontife.

Sa conduite vis-à-vis des Templiers ne fut pas non plus une concession aux passions du souverain français.

On croit généralement que Philippe lui arracha du moins la condamnation des Templiers (1).

Le Pape se borna à les supprimer par manière de provision plutôt que de condamnation, dit

(1) Cette condamnation avait été généralement attribuée, par les contemporains et les écrivains qui les copièrent plus tard, et comme à sa principale cause, à la cupidité de Philippe qui trouva, au-delà de ces bûchers, d'immenses trésors. Mais des documents contemporains (Voir surtout F. Thenier, dans la *Revue de Tubingen* 1832, p. 681) très-conformes en cela avec les intuitions de l'esprit qui cherche à saisir le véritable caractère des faits historiques dans les circonstances générales au milieu desquelles ils se produisirent, nous révèlent qu'un séjour trop prolongé de ces chevaliers peu instruits parmi les musulmans, en avait fait des incrédules sur le dogme fondamental du christianisme, la divinité de Jésus, tandis que l'immoralité de l'Orient, et le vice qui en est l'excès le plus honteux, avait trouvé presque désarmés ces religieux militaires, sans cesse exposés à tous les dangers de la vie des camps. C'était donc là un danger permanent pour la foi et les mœurs chrétiennes. Et l'on ne saurait reprocher à un Pape et à un Concile de n'avoir pas défendu cette institution ainsi dégénérée.

Fleury (1). Cependant, comme il attribua leurs biens aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, réservant seulement la question des personnes, qu'il cassa l'ordre et l'abolit, on doit conclure que lui et le Concile, ainsi que presque tous les évêques de la chrétienté qui s'étaient occupés de cette grave affaire, les avaient trouvés réellement coupables. Quant à l'excès de la peine, à sa violente cruauté, ce n'est ni au Pape ni aux évêques que l'on peut en demander compte (2).

Vous voyez que Clément V ne fut pas un pur instrument entre les mains du roi de France, ni le conclave non plus, car après la mort de Clément (1316), il dirigea son choix sur le cardinal d'Ossa,

Le cardinal d'Ossa, Jean XXII, malgré son serment, ne peut revenir à Rome.

(1) Liv. 91e, § 55.

(2) Les regards de la postérité se sont tournés de préférence et avec une horreur marquée vers ce bûcher où moururent le grand maître et le visiteur de Normandie, en appelant Philippe au tribunal de Dieu. Mais il est certain que ces deux dignitaires de l'ordre, ainsi que deux autres enveloppés dans le même jugement, n'avaient été condamnés par les commissaires du Pape qu'à la prison perpétuelle, et que c'est parce que Philippe craignait l'acquittement des deux premiers, dont on avait suspendu la sentence sur ce qu'ils avaient rétracté les aveux faits précédemment, qu'il se hâta de les envoyer à ce bûcher qu'il avait fait dresser à cet effet dans une petite île de la Seine, entre le jardin du roi et les Augustins

évêque de Porto, à qui il fit promettre de retourner à Rome après sa consécration. Celui-ci, Jean XXII (1316-34), n'était pas français (1), et malgré son serment, il pensa, vu l'état des choses, ne pouvoir pas y revenir. Vous allez voir s'il se trompait. A Rome il eût été entre les mains de l'empereur. Celui-ci était Louis de Bavière, ou du moins Louis de Bavière avait pris ce titre au moment où Frédéric d'Autriche était tombé entre ses mains. Sur ce que le Pape lui avait reproché d'avoir mis la main sur la couronne impériale (2), il traita le Pape d'hérétique, publia un manifeste à cet effet, et l'accusa de tous les maux qui désolaient l'Italie et l'Allemagne. Que serait-il arrivé si Jean avait été entre ses mains, car c'était là une de ces époques

Louis de Bavière et sa conduite vis-à-vis du Pape.

(1) C'est l'opinion la plus probable, celle de Baluze.

(2) Toute l'argumentation du Pape contre Louis ne va pas plus loin; il se plaint, dans la monition qu'il lui adressa, que tandis que son élection était douteuse, car plusieurs électeurs avaient donné leurs voix à son compétiteur Frédéric, duc d'Autriche, il avait tranché la question à son profit, sans recourir à la décision du Saint-Siége, qui avait le droit incontesté de juger en semblable circonstance. Le Pape ne dit pas un seul mot de son droit d'élection ; ce dont il se plaint, c'est qu'au titre de roi d'Italie, qu'une élection de ses pairs aurait pu seule lui donner, Louis a ajouté l'exercice des prérogatives impériales, ce que pouvait seul donner la consécration pontificale.

néfastes où toutes les pensées sont tournées aux violences et aux côtés absolus du despotisme (1).

Il va sans dire que Louis de Bavière créa un Pape à lui, du nom de Nicolas V. Jean XXII mourut dans son triomphe, après avoir vu toute l'Allemagne et le reste de la chrétienté se déterminer pour lui dans sa lutte avec Louis de Bavière ; mais, Louis de Bavière crée un anti-pape Nicolas V.

(1) Dans le *Defensor pacis*, Marselius de Padoue, et quelques maitres de l'Université de Paris, soutenaient que le pouvoir législatif et judiciaire de l'Église avait sa source dans le peuple et n'était transmis au Pape et aux autres membres du clergé que par délégation, sous la pression des nécessités et convenances extérieures, et que l'administration extérieure, le gouvernement appartenait à l'empereur qui, en cette qualité, avait le droit de déposer les Papes. Dans son ouvrage de la *Monarchie*, le Dante, sans entrer dans la question du pouvoir spirituel de l'Église, attribue à l'empereur comme succédant à la plénitude de pouvoir du premier empire romain, et aussi comme délégué par Dieu à cet effet, une autorité absolue qui est la même sur les états romains que sur tous les autres. Aussi ne soyez pas surpris de trouver Louis de Bavière, en 1327, à Rome, entouré d'évêques et de moines schismatiques, décréter la peine de mort contre tous ceux qui seront reconnus coupable de lèse-majesté, ou d'hérésie, ce qui est la même chose, puisque lui, Louis de Bavière, est à la fois et le pouvoir émané de Dieu et la vérité émanée de la même source, poussant cette doctrine, comme pour la mettre hors de toute atteinte, à son extrémité, en faisant déclarer Jean XXII coupable de lèse-majesté et d'hérésie, et de ce chef le faisant condamner à mort.

encore une fois, que serait-il advenu de lui s'il avait vécu en Italie, toute acquise à la folie du césarisme arrivé à son dernier excès (1) ? La mort de Jean XXII ne changea en rien l'attitude de Louis de Bavière, un moment submergé par le déchaînement de l'opinion qui s'était produit contre lui, mais ramené sur l'eau par la levée de l'interdit qui signala l'avénement de Clément VII (1342-52).

Mais n'anticipons pas ; entre le pontificat de Clément VI et celui de Jean XXII, s'était placé

Benoit XII. celui de Benoit XII (1333-42). Ce fut là une vraie nomination avignonaise, mais à l'unanimité, et sur

(1) Nous avons dit, dans une des notes qui précèdent celle-ci, que le peuple de Rome était, sous Clément V, tout tourné à cette chimère de la résurrection de la république romaine ; comment pouvons-nous le montrer entier au césarisme, sous le successeur immédiat de ce même Clément? Telle est cependant la vérité. Dans la réponse que fit le Pape à la demande que lui avaient adressée les Romains d'avoir à revenir parmi eux, car cette pièce a un singulier ton de menace, nous voyons que les nobles avaient été chassés. Les nobles, c'étaient les Gibelins, les féodaux, les partisans de l'empereur ; voilà le peuple vrai républicain, radical, se suffisant à lui-même. Lorsque Louis pénétra dans l'enceinte de la cité, ce furent des acclamations sans fin : Vive notre seigneur, le roi des Romains, car, ajoutent Villani et les autres historiens du temps, le peuple aimait sa domination.

l'indication du cardinal Jean de Comminges, le plus romain de tous les cardinaux. Il avait débuté par être bénédictin, et c'est pour cela qu'on l'appelait le *cardinal blanc*. Il se montra digne de cette première vocation. Ceux qui se plaisent à considérer les Papes d'Avignon comme des Pontifes fastueux, livrés au népotisme et à tous les goûts séculiers, devraient s'arrêter à contempler ce Pape, uniquement appliqué à la réforme de l'Église, et appelant le *Giotto* pour lui faire peindre sur les murs de son palais les scènes principales des Actes des Martyrs. La mort empêcha le maître italien de se rendre à ce désir.

Clément VII lève l'interdit contre Louis de Bavière.

Pour en revenir à Louis de Bavière et à Clément VI, nous dirons que la miséricorde du Pape n'influa en rien sur la conduite de l'empereur, car celui-ci continua à accorder des dispenses matrimoniales, et le divorce fut même permis par lui à son propre fils, ne laissant debout aucun des droits de l'Église. C'était trop ; Clément ramena contre lui les terribles foudres de l'excommunication, sous lesquels il succomba et mourut. Il est si peu vrai, ainsi que s'exprime le chanoine Dœllinger, « que » la cour d'Avignon remplaça en cette circonstance

Il est forcé d'excommunier ce prince à nouveau ; ce Pontife est l'arbitre de l'Europe.

» par la violence de son langage ce qui lui man-
» quait du côté du droit et de la justice, » qu'en même temps ce Pontife restait l'arbitre vénéré et écouté de l'Europe entière, plaçant sur le trône impérial en le faisant couronner à Aix-la-Chapelle, un fils du roi de Bohême, Charles IV, rétablissant la paix entre la France et l'Angleterre, la Hongrie et Naples, Venise et Gênes. Vous voyez que la cour d'Avignon, d'où partait une telle influence, n'était ni esclave ni méprisée (1).

Innocent VI ; situation de Rome sous ce pontife.

Voilà pour l'empire ; quant à Rome elle-même, si vous voulez saisir le travail des esprits qui s'y fait, vous n'avez qu'à y jeter vos regards, lorsque

(1) Clément VI a été vivement attaqué par Fleury, ne faisant que reproduire Villani, tout dévoué à Louis de Bavière ; mais nous préférons au témoignage de cet historien, celui de Pierre Thomas d'Aquitaine, qui est un saint canonisé et qui n'aurait pas consacré douze discours à célébrer la mémoire d'un pontife dont la vie n'aurait pas été tout à fait recommandable. On a reproché à Clément le népotisme ; il est certain que la bienveillance, qui était son caractère distinctif, au dire même de Pétrarque, laisse supposer qu'il a trop penche de ce côté. Si on veut une nouvelle preuve de l'impossibilité où étaient les Papes de revenir à Rome, on la trouvera dans les propositions que les Romains firent porter à Clément, et qui consistaient à le rappeler comme patricien, non comme souverain.

sous l'austère Innocent VI (1352-62) (1) qui a succédé à Clément VII, le tribun Nicolas de Rienzi, ayant ramassé tous les pouvoirs municipaux entre ses mains, mande, devant son tribunal, non-seulement le Pape et les cardinaux, mais encore les deux empereurs rivaux, Louis et Charles, ainsi que les princes électeurs. Devant cette folle usurpation qui étonne l'histoire, le Pape et l'empereur se trouvent d'accord, et les armées de l'un et de l'autre descendent en Italie, mais non pour y produire un effet durable, car le successeur d'Innocent, l'abbé du monastère de Saint-Victor de Marseille, promu sous le nom d'Urbain V (1362-70), malgré de hautes vertus qui sont restées incontestées,

Urbain V rentre à Rome et est forcé de retourner à Avignon.

(1) Qu'on nous permette, à propos de ce Pape, une réflexion que l'on pourra étendre à peu près à tous ceux qui séjournèrent à Avignon, à savoir que loin d'avoir été nommés par des influences de cour, et notamment de celle de France, ils étaient de naissance médiocre ou même infime, et presque tous sortant d'ordres religieux, parmi les plus austères. Une autre réflexion qui s'étend aussi à presque tous, et qu'il faut, en particulier, appliquer à Innocent et à son prédécesseur, ce sont leurs efforts pour ranimer le feu des croisades, en s'appuyant sur l'empire grec et les Arméniens catholiques ; vû le grand développement des ordres militaires, il y avait là, avec ces deux points d'appui, grande chance de succès.

malgré son armée et celle de Charles IV, malgré l'influence presque européenne de sainte Brigitte, rentré à Rome aux acclamations de la chrétienté entière, ne peut s'y maintenir et revient à Avignon pour y mourir (1). Ce Pape était cependant un saint et un homme courageux, Grégoire XI (1370-78) y rentra et y passa son court pontificat au milieu de luttes incessantes, Rome, pour se dérober au Pape, tendant la main aux autres villes d'Italie et le tenant enlacé dans un réseau inextricable (2).

Grégoiro XI est surpris par la mort au moment où il était forcé de rentrer en France

(1) Presque tous les historiens ont, à la suite l'un de l'autre, mis sur le compte de ce Pontife son retour à Avignon, et ont avancé qu'il n'avait eu nullement à se plaindre des Romains. Aucun de ces historiens n'oserait nier le mérite tout à fait exceptionnel de ce grand et sage pontife. Il faut donc admettre que s'il revint sur la grave et périlleuse résolution qui l'avait ramené à Rome, ce ne fut pas sans motif. L'empereur et le comte de Savoie avaient tenu chacun un des côtés de la bride de son cheval dans cette rentrée, et dans son trajet il avait été escorté par des galères représentant presque tous les Etats de l'Europe, et surtout les grandes cités de l'Italie : ce retour était donc une décision à laquelle l'Europe s'associait. Comment, en outre, était-il arrivé qu'Urbain n'avait pu séjourner à Rome et avait été forcé de se retiter à Viterbe? Comment expliquer encore qu'il y ait été constamment bloqué par les habitants des environs, que l'on désigne sous le nom générique de Perugins ?

(2) Nous ne pourrions pas exprimer, aussi vivement que nous l'éprouvons, notre étonnement de voir la coalition de

C'est ici que se place une des pages les plus tristes de l'histoire de la Papauté, connue sous le nom de grand schisme, triste époque où l'on vit à la fois à Rome et à Avignon des Papes rivaux se disputer la foi et l'attachement des fidèles, et des

tous les historiens non-seulement Italiens, mais même de ceux que l'on désigne comme gallicans contre les Papes d'Avignon. Je ne citerai que Bercastel : « Quoique ces Pontifes » fussent tous, sans distinction, illustres par leurs talents et » par leurs lumières ; que la plus grande partie d'entre eux se » distinguât par la sainteté de leur vie, et que plusieurs eus- » sent eu le don des miracles..... L'étrange translation du » Siége apostolique en France, ce fait seul imprime à leur » nom une tache et une souillure que l'éclat de tous leurs » talents, uni à beaucoup de vertu, n'a pu effacer et que le » cours de tant de siècles ne peut tout au plus qu'affaiblir. » (*Histoire de l'Église*, t. XIV). Le lecteur qui nous a suivi jusqu'ici jugera s'ils n'y furent pas forcés.

Savez-vous quels sont les deux autorités historiques qui ont le plus contribué à discréditer les Papes d'Avignon ? Ce sont deux poètes, Dante et Pétrarque. Pétrarque ne tarit pas sur la dissolution des mœurs de la cour pontificale ; cependant il ne cessa d'être comblé par elle de faveurs qu'il n'eût garde de refuser. Ce satirique austère laissa deux bâtards d'une mère inconnue ; et lorsqu'Urbain V, car il n'était pas dans les ordres sacrés, voulut légitimer sa passion pour Laure en daignant demander sa main pour lui, il refusa parce que, dit-il, il ne pourrait plus faire des vers sur elle, ce qui lui convenait mieux, il nous l'apprend lui-même. Il ne rêva toute sa vie que le laurier païen qu'il reçut au Capitole. Je ne

Conciles, réunis pour mettre fin à cet état de choses si lamentables, outrepasser le but louable qu'ils s'étaient proposés en se réunissant, et arriver jusqu'à mutiler ce pouvoir pontifical qu'ils voulaient sauver, et qu'ils ne pouvaient sauver qu'en se soumettant à lui.

Considérations générales sur le schisme d'Avignon.

A quoi pourrait servir de montrer d'un côté à Rome les papes Urbain VI (1378-89), Boniface IX (1389-1404), Innocent VII (1404-1406), Grégoire XII (1406-1409) et à Avignon Clément VII (1378-1389) et Benoit XIII (1394), chacun d'eux, fort du sentiment de sa légitimité, s'excommuniant l'un l'autre et déchirant en deux la robe du Christ ?

suis pas plus embarrassé avec Dante, malgré son imposante figure ; il fut grand esprit, poète sublime, mais pauvre caractère ; il lui convenait moins qu'à personne d'accuser les Papes d'Avignon. Guelfe de naissance et de principes, toute sa vie à peu près se passa dans les rangs des Gibelins. Ce pur républicain condensa toutes ses idées en politique dans son ouvrage sur la *Monarchie universelle,* absorbant républiques comme toutes autres monarchies. Ce patriote ardent (mais vous ne me croirez pas, et je vous renvoie à ses œuvres) fut assez malheureux pour écrire à l'empereur d'Allemagne en lui désignant ainsi Florence ou il était né, et dont il était citoyen : « Elle est la vipère qui se redresse contre les entrailles » de sa mère, la brebis contagieuse qui souille le troupeau. » Tu dois tuer l'hydre, en coupant sa tête. »

C'est certainement ici le cas de s'incliner devant les desseins mystérieux de la Providence, et de donner à la parole terrible, mais trop vérifiée de saint Paul « il faut qu'il y ait des scandales », une application nouvelle. Il a fallu que la Papauté traversât cet orage pour montrer et rendre évidente sa vitalité intime et divine, ainsi qu'il a fallu à la vérité révélée, également sacrée et d'essence inaltérable, cette autre traversée, au milieu des hérésies se succédant l'une à l'autre, pour faire éclater cette force intérieure qui l'anime et la mène, et que nos faibles regards ne peuvent constater que dans les phénomènes extérieurs qui la révèlent.

Ce sur quoi l'on ne saurait trop insister, c'est que cet état déplorable des choses, au XIV[e] comme au X[e] siècle, doit être mis à la charge non de la Papauté, mais de la situation de l'Italie. Je n'ai pas à excuser les cardinaux presque tous Français qui opposèrent Clément VII à Urbain VI dont ils avaient d'abord reconnu la légitimité. Mais il appartient à l'histoire de constater que la Papauté, bien loin d'avoir fui Rome sans nécessité absolue, y rentra dans la situation suivante. Les cardinaux qui élurent Urbain avaient été obligés de se mettre sous la

Vie errante d'Urbain VI par toute l'Italie ; sédition à Rome.

protection d'une forteresse, aux portes de Rome. Aussitôt installé, le Pape est réduit à se réfugier à Tivoli d'où il ne revient que sous la garde de l'armée de Jeanne, reine de Naples. Il y eut plusieurs émeutes à Rome sous le pontificat d'Urbain ; l'une le rejeta violemment sur la route de l'exil. Il erra plusieurs années sur tous les chemins de l'Italie, et lorsqu'enfin, chassé de ville en ville, il jugea que le séjour de Rome n'était pas plus dangereux pour lui que celui de Bologne, Gênes, Pise, Florence, à peine rentré dans sa capitale, il y mourut empoisonné.

Nous n'avons rien à dire de Clément VII que l'on opposa à Urbain, et qui doit être par conséquent considéré comme un anti-pape.

Boniface IX supprime les libertés de Rome. s'y fortifie, et c'est dans une situation semblable que s'écoule le pontificat d'Innocent IV.

Sous le pontificat de Boniface IX, les troubles prirent un tel caractère à Rome que ce Pontife fut obligé de retirer tous les droits que ses prédécesseurs avait accordés au peuple, de régner despotiquement, et de faire de sa résidence pontificale une véritable forteresse. Malgré cela, il fut plusieurs fois sur le point de succomber dans les embûches qui lui furent tendues, par les Colonna principalement. On conviendra qu'un tel régime est une

dure extrémité pour un Pontife, et qu'il eût été fort difficile à un Pape de mœurs plus douces, et qui n'aurait pas eu ce grand courage de Boniface dont nous entretiennent ses contemporains.

Son successeur, Innocent VII, fut comme lui un homme de courage et de détermination. Cependant son palais fortifié ne lui parut pas une protection suffisante ; il s'enfuit à Viterbe, et n'en revint qu'après avoir fait prendre par ses troupes possession de tous les points fortifiés de Rome.

Vie errante de Grégoire XII.

Le pontificat de Grégoire XII nous le montre errant sur tous les chemins de l'Italie ; il est vrai que l'on peut en donner pour motif les diverses tentatives qu'il fit pour s'entendre avec l'anti-pape Benoit XIII ; mais il n'est pas démontré que la situation du Pontife, à Rome, n'eût pas été à elle seule déterminante.

Les conciles de Pise et de Bâle ; fin du schisme ; le pape Martin V.

C'est alors que l'Église entière, représentée par vingt-trois cardinaux appartenant aux deux obédiences, quatre-vingt-douze évêques présents, et cent deux procureurs d'évêques absents, quatre-vingt-sept abbés et deux cents délégués, les généraux des quatre ordres mendiants, cent vingt maîtres en théologie, trois cents docteurs et licen-

ciés en droit romain et en droit canon, les princes régnants par les ambassadeurs d'Angleterre, de France, de Portugal, de Bohême, de Pologne, de Sicile et de Chypre, se réunit à Pise. La première session s'ouvrit le 25 mars 1409.

Malheureusement ce Concile (1409), ainsi que celui de Constance qui lui succéda quelques années plus tard (1414-1418) ne remédièrent à rien, et on n'a pas lieu de s'en étonner lorsqu'on voit les fâcheuses doctrines au nom desquelles ils avaient été réunis et qui continuèrent à inspirer leurs délibérations. Elles se résument en cette prétendue supériorité du Concile œcuménique sur le Pape, absurdité évidente au simple bon sens, en dehors de tout recours à la théologie, car ce n'est autre chose que la mutilation du corps du Christ, et dans cet état de séparation des membres d'avec le chef, la prétention des membres à agir tous seuls et à se passer du chef. La solution vint de la Providence elle-même par un concours de circonstances qui fit que de trois Papes, Jean XXIII put être déposé malgré sa vive et habile opposition, Benoit XIII et Grégoire XII amenés à abdiquer, et que l'Église entière se trouva soumise à un seul Pontife, de mœurs

saintes et de caractère prudent, le cardinal Othon Colonna, promu sous le nom de Martin V (1417-1431).

Considérations sommaires sur le séjour des Papes à Avignon.

C'est ainsi que finit cette fatale division de l'Église qui avait son principe dans le choix que plusieurs Papes avaient fait de la ville d'Avignon pour résidence. C'est cette dernière détermination qui a été si vivement reprochée à ces Papes par la plupart des historiens. Le lecteur, après tout ce qui a été mis sous ses yeux sur ce sujet, appréciera si ce malheur n'est pas plutôt imputable à des circonstances fatales que la volonté de ces Pontifes ne put dominer. On s'est plu à répéter à ce sujet que c'est la partialité en faveur de la cour de France qui avait entraîné les Pontifes, presque tous français, comme si la France en profita en aucune manière, au préjudice du reste de la chrétienté. On a parlé de l'air pur de la Provence et des délices d'Avignon ! La vue seule de ce qui reste, dans cette ville, du palais des Papes, et qui est d'un aspect de forteresse, de sombre manoir, suffirait à révéler que là aussi la Papauté dut lutter, se défendre, et n'eut pas les loisirs de la vie facile. Comme séjour délicieux et attachant, est-ce que

Rome ne vaut pas Avignon, et l'Italie la Provence ?

Martin V proclame la supériorité du Pape sur le Concile.

Pour en revenir à Martin (1), ce Pontife profita de ce que les ambassadeurs de la Pologne lui avaient demandé de censurer un libelle injurieux à leur nation, pour proclamer solennellement que : *per-*

(1) Les opinions que condamna ce Pape trouvèrent leur formule définitive, appuyée à grands frais d'érudition et même d'une apparence de science, car c'est ainsi qu'il convient de s'exprimer à propos d'opinions erronées, dans l'ouvrage que Nicolas de Cusa publia en 1433, sous le nom de *Concordia catholica libri tres*. Ce que nous voulons dire par ce mot *science*, appliqué à un tel ouvrage et à un tel docteur, c'est que Nicolas de Cusa n'était pas un simple érudit ni son ouvrage une simple compilation. C'est l'exposé fait avec art et intelligence des opinions soutenues en ce temps-là par Gerson, d'Ailly, Nicolas de Clemeinges, et une foule d'autres docteurs, surtout de l'Université de Paris. Cette œuvre embrasse l'Église sous ses trois aspects de militante, souffrante et triomphante, touche à tous les points importants de son histoire, de sa hiérarchie, de sa discipline. Ce que nous avons à y remarquer, c'est d'abord l'opinion qu'il n'est pas nécessaire qu'un Concile, pour être œcuménique, soit convoqué par le Pape (livre II, chap. 25). En second lieu, cette autre que le Concile œcuménique a *seul* le droit de faire des décrets généraux (liv. II, chap. 9) auxquels chacun est tenu de se soumettre. — Remarquez aussi comme fausses, celles-ci : Les décrets du Pape acquièrent force de loi et la même autorité que les décrets d'un Concile œcuménique, non par la plénitude du pouvoir pontifical, mais par leur promulgation et leur acceptation par toute l'Église. — Le Pape et le Concile général sont les

sonne n'avait le droit d'en appeler du Siége apostolique ou de rejeter ses décisions en matière de foi. Gerson, qui avait été amené à créer les opinions connues plus tard sous le nom d'opinions gallicanes, par ce qu'il croyait être les besoins de l'Église au moment de la réunion du Concile de Pise, s'appuya encore sur elles pour s'élever contre ce décret.

Tout le but de cette œuvre, fruit des ténèbres du temps, est, redisons-le encore, de trouver des remèdes à une crise aussi terrible que celle que venait de traverser l'Église, si jamais elle se représentait. La suite montra, presque aussitôt, que vouloir isoler les Conciles généraux du chef qui doit les

représentants de l'Église ; mais cette représentation est plus exacte, plus complète dans le Concile. — Le Concile est donc préférable au Pape ; ses décisions sont plus certaines et plus vraies (liv. II, c. 18). — En un mot, le Concile est au-dessus du Pape (liv. II, chap, 17). — Le Pape est une partie éminente du Concile, mais le tout est au-dessus de la partie (liv. II, chap. 15). — En vertu de la supériorité du Concile général sur le Pape, celui-ci est le juge du Pontife, et peut le déposer pour d'autres méfaits que pour celui d'hérésie. — Rien de plus naturel que cette supériorité de pouvoir, car les Conciles sont tenus de remédier aux maux de l'Église en punir les auteurs, quand même ce seraient des Papes (liv. II, chap. 17).

diriger, du principe qui doit les animer, c'était les jeter sur le chemin de tous les excès. Sans la prudence extrême du pape Eugène IV (1431-47), le Concile de Bâle, dès ses premières sessions, serait arrivé aux derniers excès. Nicolas de Cusa, qui était à la tête de l'opposition contre la souveraineté pontificale, était sincère, et c'est par un élan de droiture et d'indignation qu'il se rejeta du côté du Pontife que le Concile, par tous ses actes et toutes ses tendances, tendait à humilier. L'esprit qui menait ce dernier était, en effet, bien réellement un esprit de schisme; ce fut bientôt un esprit de fureur. On déposa le Pape. Il ne restait plus que les meneurs, vingt-cinq évêques. Les autres, ébranlés d'abord par l'exemple de Nicolas de Cusa, et puis tout-à-fait déterminés par ces scènes d'où avait disparu tout sentiment hiérarchique, s'étaient retirés peu à peu. Cependant les vingt-cinq continuèrent leur opposition, et aboutirent à cette élection d'Amédée de Savoie, qui prit le nom de Félix V, épisode presque burlesque au milieu de ces scènes désolantes. La saine partie du Concile de Bâle se réunit à Ferrare, et plus tard à Florence où eut lieu un acte qui eût été un des plus importants de l'histoire de l'Église,

L'anti-pape Félix V et les derniers agissements du concile de Bâle.

Eugène IV, le concile de Florence et la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise latine.

si le mouvement des Croisades avait abouti, je veux dire la réunion de l'Église grecque à l'Église latine par la reconnaissance formelle que firent les évêques grecs de la plénitude du pouvoir apostolique en la personne de l'évêque de Rome. Mais l'épée de l'islamisme pressait vivement Constantinople ; Eugène, l'auteur de cette réunion éphémère, doit être, sans doute, considéré comme heureux d'être mort avant de l'avoir vue frappée au cœur par la chute de l'Église grecque en esclavage. Ce fut sous Nicolas V (1447-55), son successeur, qui en mourut de douleur. Le poids des chaînes et les œuvres de la ruine étouffèrent l'œuvre de la réconciliation. L'Église grecque, séparée de l'Église latine par la barrière que l'islamisme éleva entre elles, s'affaissa sur ce mouvement de renaissance, n'ayant plus la force de le suivre.

Nicolas V et la prise de Constantinople ; ce pontife prélude à l'œuvre de Léon X.

L'Église romaine n'avait pas pu sauver l'Église grecque ; au dernier moment Nicolas, mais inutilement, quoiqu'il offrît à cette entreprise toutes les ressources de la caisse pontificale, avait prêché une suprême croisade. Ce Pape fut magnifique dans l'hospitalité qu'il offrit aux épaves de la civilisation qui venait de succomber. Peut-être fut-il plus grand

que Léon X lui-même dans cette magnificence ; tous les manuscrits grecs recueillis, et ils furent achetés à des prix inouïs, furent traduits à grands frais par les hommes les plus compétents de l'Occident. Rome s'embellit de monuments nouveaux, comme pour enchâsser les reliques qui lui venaient de Constantinople. Et nous devons ajouter, au risque de nous répéter à satiété, qu'au milieu d'une telle œuvre, Nicolas, loin d'être secondé par les romains, faillit être assassiné et dut réprimer souvent.

Pontificats de Calixte III, Pie II, Paul II, Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI.

Les Papes qui suivirent, Calixte III (1455-1458) (1), Pie II (1458-1464) (2), Paul II (1464-1471) (3), Sixte IV (1471-1484) (4), Innocent VIII

(1) Le pontificat de Calixte fut illustré par un fait qui n'a presque pas attiré l'attention de l'histoire, parce qu'il y est isolé, mais étonnant en lui-même, et qui doit être remarqué aussi comme la continuation du zèle des Pontifes romains pour la défense de la chrétienté, la défaite de cent mille turcs devant Belgrade, par les chrétiens conduits par Huniade, Voïvode de Transylvanie, assisté du légat pontifical, Carvajal.

(2) La plus grande partie du pontificat de Pie II fut employée à des voyages pour réunir contre les Turcs une croisade à la tête de laquelle il allait se mettre lui-même lorsqu'il mourut à Ancône.

(3) Je remarquerai de ce pontificat qu'il s'était formé à Rome une académie de nom et de morale païenne, directement organisée contre le christianisme et la papauté ; Paul la supprima.

(4) Sous le pontificat de Sixte, les Turcs, malgré la brillante

(1484-1492) (1), Alexandre VI (1492-1503), n'eurent que deux pensées principales sous lesquelles se rangèrent presque tous les actes de leurs pontificats, et qui, en tous cas, résument ce qu'il reste de vraiment historique de cette époque : assurer la paix à Rome par la soumission des grandes familles qui l'avaient troublée jusqu'ici, et élever une barrière contre l'inondation musulmane qui, du haut de la corne d'or, menace désormais toute l'Europe (2).

défense de Rhodes par les chevaliers de ce nom, prirent Otrante et parurent devant Ancône.

(1) C'est sous le pontificat d'Innocent que Grenade fut prise, le mahométisme chassé d'Espagne, et l'Amérique découverte par Christophe Colomb.

(2) Quelques-uns de ces Pontifes, Sixte IV et Alexandre VI, ont laissé derrière eux un triste renom de moralité, Alexandre VI surtout. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit, à propos du schisme d'Avignon, de la vraie signification de telles pages dans l'histoire générale de la Papauté. Si l'on veut s'y arrêter, par un autre esprit que celui d'une vaine et stérile curiosité, il convient d'y constater le seul effet d'ensemble qui en résulte, à savoir que l'institution elle-même est bien forte et bien franchement divine, puisque de tels désordres ne lui laissèrent aucune atteinte sérieuse. Que l'on ne nous parle pas de Luther qui s'éleva, dit-on, trente ans après la mort d'Alexandre VI. Trente ans, même en histoire générale, ce n'est pas un effet immédiat ; les pontificats de

C'est sous son pontificat que Ferdinand V, roi de Castille et d'Aragon, qui avait déjà repris Grenade, fut salué comme le vainqueur de l'islamisme

Jules II et de Léon X avaient été assez caractérisés pour effacer toutes autres traces. Puis Luther, c'est le fond de l'Allemagne ; tandis qu'à Rome, où l'effet aurait dû d'abord se produire, jamais l'influence de la papauté ne se montra plus intacte. Et cette confiance, cette amitié presque, cette alliance du plus honnête de nos rois, Louis XII, avec Alexandre ? Ce que l'on ne pourra jamais admettre, à moins que l'on n'ait réfléchi profondément sur l'histoire de l'humanité, c'est la place qu'y occupe souvent la calomnie en maîtresse incontestée. Je l'ai déjà dit : les crimes légendaires d'Alexandre VI ne prouvent rien contre la Papauté ; cependant, une histoire sérieuse doit faire tous ses efforts pour arriver à la lumière sur ce point. Alexandre humilia les grands de Rome, la plupart des cardinaux, presque toutes les villes d'Italie ; ce furent là des ennemis ; ce sont eux qui ont formulé tous ces réquisitoires. Les discuter tous, est-ce possible, surtout dans une histoire abrégée ? Les dernières accusations, celles qui touchent aux derniers moments de cette carrière orageuse, sont les plus terribles.

Quelle que soit la confiance que nous ayons pu inspirer à ceux qui nous lisent, il est probable qu'ils admettraient jusqu'à un certain point un parti pris de notre part. Est-il un plus fougueux ennemi des choses du Christianisme en général, et de la Papauté en particulier, que Voltaire ? Il ne ménage pas Alexandre ; mais sa critique perçante et son esprit primesautier l'entraînent parfois vers la justice. Si je le cite, ce n'est pas tant pour ce qu'il dit que pour les horizons qu'il entr'ouvre. S'il y a eu calomnie ici, pourquoi pas ailleurs ?

sur toute l'étendue des Espagnes ; mais il en resta encore un certain nombre disséminé sur divers

Lisez-le surtout avec la pensée qu'il faut étendre bien plus loin qu'il ne le fait les revendications de la justice historique : « Bientôt (*Essai sur les mœurs*, chap. 101) après,
» l'Italie fut délivrée d'Alexandre VI et de son fils. *Tous les*
» *historiens* se plaisent à transmettre à la postérité que ce
» Pape mourut du poison qu'il avait destiné dans un festin à
» plusieurs cardinaux, trépas en effet digne de sa vie ; *mais*
» *le fait est bien peu vraisemblable*. On prétend que, dans un
» pressant besoin d'argent, il voulut hériter de ces cardinaux ;
» mais il est prouvé que César Borgia emporta cent mille
» ducats d'or du trésor de son père après sa mort ; le besoin
» n'était donc pas réel. D'ailleurs, comment se méprit-on à
» cette bouteille de vin empoisonné qui, dit-on, donna la
» mort au Pape et mit son fils au bord du tombeau ? Des
» hommes qui ont une si longue expérience du crime ne
» laissent pas lieu à une telle méprise ; *on ne cite personne*
» *qui en ait fait l'aveu* ; il paraît donc bien difficile qu'on en
» fût informé. Si, quand le Pape mourut, cette cause de mort
» avait été sue, elle l'eût été par ceux-là même qu'on avait
» voulu empoisonner ; ils n'eussent pas laissé un tel crime
» impuni ; ils n'eussent pas souffert que Borgia s'emparât
» paisiblement des trésors de son père. *Le peuple qui hait*
» *souvent ses maîtres et qui a de tels maîtres en exécration,*
» *tenu en esclavage sous Alexandre, eût éclaté après sa mort ;*
» *il eût troublé la pompe funèbre de ce monstre ; il eût déchiré*
» *son abominable fils*. » Ceci est péremptoire, mais l'application doit non-seulement en être faite aux derniers moments d'Alexandre, mais à toute sa vie.

« Enfin, le journal des Borgia porte que le Pape, âgé de

points, et ce ne fut qu'en 1610, sous Philippe III, que la Péninsule fut tout-à-fait rendue à la croix.

» soixante-douze ans, fut attaqué d'une fièvre tierce, qui
» bientôt devint continue et mortelle ; ce n'est pas là l'effet
» du poison. On ajoute que le duc Borgia se fit enfermer
» dans le ventre d'une mule. Je voudrais bien savoir de quel
» venin le ventre d'une mule est l'antidote ; et comment ce
» Borgia moribond serait-il allé au Vatican prendre cent
» mille ducats d'or ? Etait-il enfermé dans sa mule quand il
» enleva ce trésor ?

» Il est vrai qu'après la mort du Pape, il y eut du tumulte
» à Rome. Les Colonnes et les Ursins y rentrèrent en
» armes ; mais c'est dans ce tumulte même qu'on eût dû
» accuser solennellement le père et le fils de ce crime et de
» tous les autres. Enfin le pape Jules II, mortel ennemi de
» cette maison, et qui eut longtemps le duc en sa puissance,
» ne lui imputa point ce que la voix publique lui attribue. »
Ici Voltaire se trompe sciemment, car la voix publique c'est le peuple, et il vient de constater lui-même qu'il ne s'éleva jamais contre la mémoire d'Alexandre.

« Mais d'un autre côté, pourquoi le cardinal Bembo, Gui-
» chardin, Paul Jove, Tommasi et tant de contemporains s'ac-
» cordent-ils dans cette étrange accusation ? Pourquoi
» nomme-t-on l'espèce de poison dont on se servit, qui s'ap-
» pelait *cantarella* ? On peut répondre qu'il n'est pas difficile
» d'inventer quand on accuse, et qu'il fallait colorer de
» quelques vraisemblances une accusation si horrible ; que
» ces écrivains ne se faisaient pas scrupule de charger
» Alexandre d'un forfait de plus, et qu'on pouvait soupçonner
» cette dernière scélératesse, lorsque tant d'autres étaient
» avérées. »

Nous devons ajouter ici, pour compléter les observations si

Ce fut par des paroles qu'a conservées l'histoire et, en tous points dignes d'elle qu'Alexandre VI donna, en faveur de Ferdinand, roi de Castille, la fameuse

Œuvre de ce dernier Pontife.

judicieuses de Voltaire, que Guichardin, Bembo, Paul Jove, Tommasi, ne font que reproduire Burchard, et que seul ce dernier est original ; que la chronique de Burchard est un tel tissu d'invraisemblances qu'à la simple lecture non-seulement elle éveille les doutes, mais même inspire un dégoût invincible ; que Guichardin écrivait à Florence et Bembo à Venise, les deux centres les plus animés contre les Borgias ; que Paul Jove est un écrivain très-peu estimable. C'est un protestant, Gordon, qui s'est chargé de jeter dans notre monde moderne cette inqualifiable légende, et son récit n'est qu'une aveugle reproduction de Burchard. Tous les historiens ont suivi à la file.

Les autres récits sur Alexandre sont autrement invraisemblables que celui de sa mort. Pourquoi Voltaire ne s'applique-t-il qu'à ce dernier ? Je n'en sais rien, mais je puis certifier que la plupart des autres scélératesses que l'on reproche aux Borgia sont plus invraisemblables encore, et pour toutes l'on pourrait faire valoir les raisons générales que donne ici Voltaire. — Que dirai-je de ces incestes du père et du fils avec Lucrèce, mère de l'un, fille de l'autre, et que l'on éloigne cependant en la mariant successivement à deux princes qui étaient loin d'être des maris complaisants ?

César Borgia eut assez de délicatesse de conscience pour résigner le cardinalat, à une époque où il était, après la papauté, la plus haute dignité, et le seul apanage qui offrît quelque sécurité à un neveu de pape. Alexandre avait été, ses ennemis en conviennent, très-rigide avant son pontificat sur les convenances de son état. Tous conviennent aussi

bulle que Fleury relève avec une si ardente vivacité : « Je ne vois pas par quelle autorité les Papes

qu'après la mort de son oncle, Calixte III, il ne brigua pas le pontificat. Il n'y parvint qu'après plusieurs pontificats intermédiaires ; il ne le considérait donc pas comme un moyen de s'affranchir des convenances imposées à une condition plus humble.

Nous terminerons par d'autres aveux de Voltaire :

« C'est à lui que Rome dut sa grandeur temporelle, et ce » fut lui qui mit ses successeurs en état de tenir quelquefois » la balance en Italie. Son fils perdit tout le fruit de ses » *crimes* (?) que l'Église recueillit. — Tout fut pour le Saint-» Siége, à qui sa scélératesse fut plus utile que ne l'avait été » l'habileté de tant de Papes, soutenue des armes de la reli-» gion. Mais ce qui est singulier, c'est que la religion ne fut » pas attaquée alors. »

C'est l'aveu, entre tous, que nous voulions ; quant à ceux qui croient à l'utilité des crimes pour les causes sacrées et immortelles, ils peuvent seuls excuser la légèreté de Voltaire et admettre cette odieuse considération. Si la famille des Borgia ne profita pas de l'œuvre générale de son pontificat, qui fut si utile à l'Église, c'est qu'en laissant de côté sa moralité privée, ce fut un des plus grands Papes, si l'on considère la direction générale de ses efforts et de ses actes, et même les résultats qu'il obtint.

Parmi les détracteurs d'Alexandre VI, qui ont contribué, chacun pour sa part, à lui faire cette légende scandaleuse qu'on ne parviendra jamais à remplacer par l'histoire véritable, il faut citer surtout Guichardin. Dans sa lettre sur la mort d'Henri IV, Voltaire lui adresse cette véhémente apostrophe qu'il avait certainement méritée : « J'ose dire à Gui-

» prétendaient donner la propriété des terres nou-
» vellement découvertes (1). »

Le lecteur attentif appréciera qu'il appartenait sans conteste au chef de la chrétienté de désigner qui il voulait pour la conversion de ces nouveaux barbares, et que, s'il y ajoutait, par une pente inévitable, le don des terres nouvellement découvertes, c'était par le droit que la civilisation s'est toujours reconnu vis-à-vis de la barbarie. D'ailleurs, en ce cas, en particulier, c'était aller au-devant des malheurs que devait entraîner la compétition des puissances rivales dans ces régions récemment découvertes : remarquez que le Pape ne les donnait pas pour les opprimer, mais pour les convertir à la foi chrétienne.

« Vous vous étiez proposé depuis longtemps la
» découverte des terres qui ont été jusqu'ici incon-
» nues, *pour y faire prêcher la foi chrétienne.*
» Mais ce pieux dessein a été retardé par la con-

» chardin : l'Europe a été trompée par vous, et vous l'avez été
» par votre passion. » — Il est probable que Guichardin, comme Bembo et autres, ne fut que l'interprète des haines violentes de l'Italie contre cet étranger qui avait humilié si profondément son orgueil.

(1) *Hist. eccl.*, liv. 140, § 31.

» quête du royaume de Grenade. Celle-ci étant
» heureusement achevée, vous avez envoyé Chris-
» tophe Colomb, homme capable d'une telle entre-
» prise, qui a découvert des îles et d'autres terres,
» dont les habitants pourraient aisément, comme
» l'on croit, être amenés à la vraie religion. C'est
» pourquoi nous vous exhortons à vous appliquer
» à cette bonne œuvre, et pour vous y encourager,
» nous vous donnons et accordons toutes les terres
» que vous découvrirez désormais....., pourvu que
» ces nouvelles découvertes n'aient été possédées
» par aucun prince avant la fête de Noël dernier ;
» et en même temps nous vous ordonnons d'en-
» voyer dans ces pays des gens vertueux et capa-
» bles d'instruire les habitants dans la foi et les
» bonnes mœurs (1). »

(1) Il est de la plus haute importance de montrer que cette bulle d'Alexandre VII n'est point un acte d'usurpation de l'ambition pontificale, ainsi qu'on n'a cessé de le redire.

Il est, en effet, incontestable que le Pape ne faisait dans cette bulle que se placer au même point de vue que le reste de la chrétienté ; pour lui comme pour la république chrétienne, le but que l'Europe allait poursuivre dans le nouveau monde n'était autre que la conversion des infidèles ; c'est sous ce rapport que cette conquête relevait directement du pouvoir pontifical.

Le successeur d'Alexandre VI, Pie III, ne fit que passer sur le trône pontifical (1503), Jules II **Son achèvement par Jules II.**

Dans le conseil royal qui adopta, à la cour du Portugal, le projet de Colomb, voici comment s'exprima Pierre de Novohana, comte de Villareal, qui appuya ce projet et le fit adopter :

« L'expérience nous a appris qu'il n'y a point de nation » plus contraire à notre religion que les Maures ; allons donc » chercher des nations moins indociles et moins opposées » par leur génie et par leurs mœurs aux vérités de la loi de » Jésus-Christ. Si la gloire de la nation vous est chère, si » vous prenez intérêt aux progrès de la religion, et si vous » voulez voir le Portugal regorger de richesses, traversons » les mers immenses qui nous séparent des peuples orien- » taux ; établissons entre eux et nous un commerce floris- » sant ; éclairons-les des lumières de l'Évangile, et n'aban- » donnons point honteusement des entreprises que nulle » nation, excepté la nôtre, n'a osé tenter..... Ainsi je conclus » qu'il sera juste, glorieux et utile d'aller à la découverte de » la route inconnue, de travailler à la conversion de tant de » peuples différents qui vivent dans une ignorance profonde » de notre foi. » (La Clède, *Histoire du Portugal*, t. III, édit. in-12, p. 498 et suiv.)

Voici comment Colomb lui-même s'exprime dans l'introduction du journal de son premier voyage, adressée à Ferdinand et Isabelle, qui nous a été conservée, ainsi que le journal lui-même, en partie du moins, par son ami Las-Casas, et qui se trouve reproduite par Navaretto, dans sa *Relation des quatre voyages entrepris par Christophe Colomb* (tom. II, page première et suivantes).

« *In nomine Domini nostri Jesu Christi.* — Très-hauts,

(1503-13) qui lui succéda, acheva l'œuvre d'Alexandre, car ce Pontife n'ayant pu que briser la tyrannie féodale des barons voisins de Rome qui étaient,

» très-chrétiens, très-excellents et très-puissants princes, roi
» et reine d'Espagne, et des îles de la mer, notre seigneur et
» notre souveraine, cette présente année 1492, après que vos
» Altesses eurent mis fin à la guerre contre les Maures qui
» régnaient en Europe, et eurent terminé cette guerre dans
» la très-grande cité de Grenade, où cette présente année, le
» deuxième jour du mois de janvier, je vis arborer, par la
» force des armes, les bannières royales de vos Altesses sur
» les tours de l'Alhambra, et où je vis le roi Maure se rendre
» aux portes de la ville et y baiser les mains royales de vos
» Altesses et du prince mon seigneur, aussitôt, dans ce pré-
» sent mois, et après les informations que j'avais données à
» vos Altesses des terres de l'Inde, et d'un prince qui est
» appelé le *Grand-Khan*, qui veut dire, en notre grande vul-
» gaire, *roi des rois*, et de ce que plusieurs fois lui et ses
» prédécesseurs avaient envoyé à Rome pour y demander
» des Docteurs en notre sainte foi pour qu'ils la lui ensei-
» gnassent. Comme le Saint-Père ne l'avait jamais pourvu,
» et que tant de peuples se perdaient dans l'idolâtrie et en
» recevant chez eux des sectes de perdition, vos Altesses
» pensèrent, en leur qualité de catholiques chrétiens et de
» princes amis, propagateurs de la foi chrétienne, et ennemis
» de la secte de Mahomet et de toutes les idolâtries et héré-
» sies, à envoyer, moi, Christophe Colomb, aux dites con-
» trées de l'Inde, pour voir les dits princes, et les peuples, et
» les pays, et leur disposition, et l'état de tout, et la manière
» dont on pourrait s'y prendre pour leur conversion à notre
» sainte foi. »

selon sa propre expression, les *menottes* de la Papauté, Jules s'appliqua à éloigner l'autre danger qui menaçait son indépendance, la domination

Ainsi que tout le mende sait, Colomb trouva sur son passage le monde nouveau en cherchant, par l'Occident, un chemin vers l'Orient, c'est-à-dire vers les Indes orientales. Ainsi qu'il nous l'apprend ici, ce qui lui avait fait concevoir ce projet, c'était de trouver par l'Océan atlantique, une voie plus courte, plus facile que celle qu'on avait suivie jusqu'ici au travers de l'Orient, et cela afin que les projets de conversion des Indes orientales, auxquels les Papes avaient été forcés de renoncer à cause de ces difficultés insurmontables de communications directes et ordinaires, pussent être repris par une voie plus facile. Colomb nous a appris que tel avait été le mobile principal de sa conduite, et nous n'avons aucune raison de nous refuser à le croire. D'ailleurs nous pouvons très-facilement constater l'origine, chez lui, de ce projet, et cette origine concorde tout-à-fait avec ce caractère tout religieux de son entreprise.

Ce fut Toscanelli, géomètre italien, de qui il sollicita et obtint des renseignements sur les Indes, que Toscanelli connaissait d'une manière toute particulière par les relations qu'il avait eues avec les négociants gênois, pisans et vénitiens, qui avaient fait le commerce de ces contrées. L'esprit de Toscanelli paraît avoir été surtout frappé du côté religieux de cette question, car voici ce qu'il dit dans sa réponse au chanoine Fernando Martinez qui fut communiquée à Colomb et qui fut le commencement de ses relations avec le célèbre géomètre. (Voir Alexandre de Humboldt, *Examen critique*, t. Ier, p. 25-214 et 226).

« Plusieurs provinces et royaumes dépendent du Grand-

française qui avait succédé, en Italie, à la domination impériale ; la Papauté était désormais libre et son pouvoir temporel assuré.

» Khan, qui est comme le roi des rois, et qui réside généra-
» lement dans le Cathay. Ses prédécesseurs désiraient établir
» des relations de commerce avec les chrétiens, et il y a
» deux cents ans qu'ils envoyèrent des ambassadeurs aux
» Papes, pour leur demander des instituteurs qui fussent en
» mesure de les instruire dans notre foi. *Mais ces ambassa-*
» *deurs ne purent arriver à Rome et se trouvèrent forcés de*
» *rebrousser chemin, à cause des difficultés qui s'opposaient à*
» *leur voyage.* Sous le règne d'Eugène IV vint un ambassa-
» deur qui assura Sa Sainteté de l'affection que les princes
» et les habitants de son pays avaient pour les catholiques. »

Enfin, ce qui met hors de doute les intentions que l'on peut appeler apostoliques du grand navigateur, c'est que dans une lettre qu'il adressa de Grenade, en 1503, au pape Alexandre VII il dit, en parlant du journal dont nous avons donné une partie de l'introduction, qu'il est dans l'intention de le soumettre à Sa Sainteté. Ce n'est donc pas dans son ambition que ce Pape a trouvé la pensee de se faire l'arbitre des découvertes du grand amiral.

LIVRE VII.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET SOMMAIRES SUR LE MOYEN-AGE.

Coup d'œil rétrospectif sur le XIVe siècle et la partie parcourue du XVe. — Sur quels hommes s'exerce l'action de l'Église pendant le moyen-âge. — L'Église adopte les Barbares que repoussait l'ancienne civilisation. — Différence entre son action et celles du Brahmanisme et de l'Islamisme. — Elle se mêle à toute l'action sociale ; efficacité du temporel sur cette action régénératrice. — Pourquoi les Barbares vont à elle. — En se mêlant aux pouvoirs féodaux, les évêques les régénèrent et préparent la fin du règne de la guerre permanente. — Action de la législation et de la discipline ecclésiastiques. — Pourquoi l'Église n'abolit pas tout d'un coup le servage. — L'égalité introduite dans la hiérarchie ecclésiastique. — Elle est le germe de l'égalité civile. — Ce que prouve, sous ce rapport, l'exemple de la société Indoue. — Influence de la notion de Dieu, père de tous les hommes, sur l'égalité. — Pendant la période féodale, il n'y a pas d'autre police que celle de l'Église. — Comment l'Église, par l'unité qui part de Rome,

et par les fiefs et autres bénéfices ecclésiastiques répandus en tous lieux, obvie aux deux vices essentiels du système féodal. — Importance, au point de vue social, des immunités ecclésiastiques. — Avantages pour la société des grands biens de l'Église. — Le droit d'asile. — Immensité de la charité ecclésiastique au moyen-âge. — Paroles de saint Simon sur l'organisation sociale au moyen-âge. — Littérature et beaux-arts chrétiens. — La scholastique. — Les universités. — Abélard. — Les ordres religieux ; leur vaste unité. — Caractère général des hérésies au moyen-âge ; en quoi la création des ordres mendiants y fait face. — Pourquoi, en particulier, l'ordre des frères prêcheurs. — Résultats importants, au point de vue social, de l'institution des Franciscains. — C'est à l'influence chrétienne qu'est due la paix sociale du moyen-âge. — Institution chrétienne de la chevalerie que l'Église fait aboutir à un résultat d'ordre général par l'institution des divers ordres de chevaliers. — C'est la Papauté qui fait aboutir tous les éléments du moyen-âge en les coordonnant et en les fécondant.

Coup d'œil rétrospectif sur le XIVe siècle et la partie parcourue du XVe.

Nous voici arrivés à la fin de cette époque connue sous le nom de moyen-âge, et qui nous a occupés pendant le cours de ce volume.

Ce siècle et demi qui vient de nous occuper en dernier lieu, fut surtout couvert par les ténèbres de cette division et de cet exil de la Papauté que nous venons de raconter. Contentons-nous de dire en deux mots que c'est pendant ces jours néfastes que surgirent Dante, Pétrarque, sainte Catherine

de Sienne, sainte Brigitte, et hâtons-nous de profiter de ces dernières pages pour quelques considérations générales sur l'ensemble du moyen-âge.

Ce qui produit le plus souvent les erreurs de la critique sur cette époque, c'est le défaut de précision et de profondeur de l'idée que l'on s'est faite de cette *époque historique.*

Sur quels hommes s'exerce l'action de l'Église pendant le moyen-âge.

Le Christianisme y agit dès les premiers jours dans toute sa vigueur et tout son élan, mais sur une matière encore informe, les Barbares. L'ancienne civilisation a disparu, la nouvelle est à faire. L'ancienne a disparu, parce qu'il n'y avait plus en elle que les vices qui dissolvent, et qu'avaient disparu les vertus qui agrégent les éléments et perpétuent ainsi la vie. Les matériaux nouveaux sont bons, solides, mais informes ; il faut les régulariser pour les faire entrer dans une œuvre solide. L'Église a seule ce courage ; elle va au-devant des Barbares, ne les repousse pas, ne les combat pas, et ceux contre lesquels l'ancienne civilisation avait employé toutes ses forces pour les refouler, l'Église les embrasse et en fait ses enfants. César ou l'ancienne civilisation, même les Trajans et les Marc-Aurèles avaient refoulé ce monde nouveau; Léon-le-Grand,

L'Église adopte les Barbares que repoussai· l'ancienne civilisation.

Grégoire-le-Grand, tous les Papes lui tendent la main. Que serait-il advenu si le Christianisme s'était replié dans la solitude, comme le brahmisme, ou avait combattu le cimeterre au poing comme l'islamisme: Le sommeil comme dans les Indes, ou les ruines comme dans tous les pays encore aujourd'hui musulmans. C'est en se mêlant à tout que l'Église a tout régénéré; il n'en eût pas été ainsi si elle n'avait eu qu'une puissance purement spirituelle, si elle n'avait pas eu une place prépondérante dans le temporel.

Différence entre son action et celle du Brahmanisme et de l'Islamisme.

Elle se mêle à toute l'action sociale ; efficacité du temporel sur cette action régénétrice.

Il ne faut pas croire qu'en dehors de l'Église, les Barbares aient rencontré une action civilisatrice autre; les arts, la littérature, avaient continuellement dégénéré depuis le IIe siècle de l'ère chrétienne; le droit lui-même était devenu complétement césarien. Si l'Église fut seule respectée, c'est que seule elle était réellement respectable; si elle fut seule écoutée, c'est que seule elle parlait des choses divines, et, d'une manière digne, des choses morales; si seule elle ne fut pas jetée par terre, c'est qu'elle était seule à ne pas mériter ce châtiment. Les Barbares se soumirent à elle parce qu'elle avait non-seulement les paroles de la vie éternelle, mais encore celles de la vie présente.

Pourquoi les Barbares vont à elle.

Ils ne faisaient, en cette occasion, aucune perte. Tout ce qui avait mérité d'être conservé, l'avait été par l'Église. « Pendant longtemps, dit Schœll (1), » les gens d'église furent chargés exclusivement » du maniement des affaires d'Etat, et les places » de chanceliers, de ministres, de notaires, de » secrétaires, leur furent réservées. Ce fut ainsi » que le mot de *clerc*, perdant sa signification pre- » mière, devint synonyme d'hommes de lettres. »

Lorsque les Barbares se trouvèrent en face de l'Église, ils se trouvèrent en face de tout ce que l'ancienne civilisation avait laissé de vraiment grand. C'est dans ce cadre magnifique que l'Évangile apparut aux Barbares, excitant leur admiration par sa simplicité divine, sa charité, sa doctrine sublime, par son grand aspect extérieur, ses pompes, agissant à la fois sur leur cœur naïf et droit, sur leur grande imagination remplie encore des grandes scènes des solitudes qu'ils venaient de quitter et du spectacle saisissant du vieux monde qui venait de leur être livré, surpris dans ses fêtes et dans ses palais.

En partageant le pouvoir féodal à ses degrés

(1) *Histoire des Etats européens*, tom. Ier.

En se mêlant aux pouvoirs féodaux, les évêques les régénèrent et préparent la fin du règne de la guerre permanente.

divers, les évêques l'ennoblirent, l'épurèrent, le sacrèrent même, ce pouvoir qui n'avait été jusqu'ici qu'un instrument de lutte ou d'oppression, et préparèrent ainsi, lentement, graduellement (1), la transition de l'état de guerre permanente à un autre ordre des choses où celle-ci n'apparaissait que par exception, avec des digues pour la limiter et la contenir, des règles pour la juger et l'adoucir, et un tribunal de l'opinion qui lui devenait de jour en jour plus opposé.

Action de la législation et de la discipline ecclésiastiques.

On ne fait pas tout en un jour, et l'Église elle-même est soumise à cet ordre général de toute progression établi par la Providence elle-même. Les premières lois que l'Église fit accepter par la barbarie rappellent, sous plus d'un rapport, la multiplicité des prescriptions judaïques. Mais il le fallait, comme à un cheval indompté il faut des liens qui se fassent sentir à tous ses membres; plus il s'assouplit et plus on le débarrasse. Il y avait aussi des réformes radicales à faire dans les coutumes des

(1) Ceci ne va pas contre ce que nous avons déjà dit que les populations, affolées de terreur, avaient créé le pouvoir féodal en cherchant un maître qui pût les défendre; car ce maître, créé par elles, après les avoir défendues, les avait opprimées.

Barbares ; il fallait même, sur certains points, y introduire plus de sévérité ; pour le meurtre, par exemple, que l'on pouvait racheter à prix d'argent.

Pourquoi l'Église n'abolit pas tout d'un coup le servage.

On accuse l'Église de n'avoir pas affranchi immédiatement le servage, qui était une espèce d'esclavage. Mais elle n'aurait pu le faire qu'en jetant au milieu de cette société, si profondément remuée par son travail d'organisation, une foule d'hommes qui eussent été les plus dangereux de tous, parce qu'ils n'auraient rien possédé. Elle fit beaucoup plus, mais sous le couvert d'une mesure qui fut plus efficace que si elle avait été radicale : en admettant aux ordres sacrés les serfs de son domaine qu'elle en trouvait dignes, elle leur ménagea non-seulement l'affranchissement, mais une position honorée, et sous beaucoup de rapports prépondérante. C'était une porte toujours ouverte à l'affranchissement, mais qui heureusement pour la société ne l'était qu'au seul mérite.

L'égalité introduite dans la hiérarchie ecclésiastique.

Il faut prendre les choses dans leur réalité générale et de première institution. Il pouvait se faire que le prince, le baron entrés dans le cloître y conservassent quelques priviléges. Mais ces privi-

léges restaient contraires à la règle qui était basée sur l'égalité absolue, en dehors des degrés hiérarchiques, presque toujours franchis par voie d'élection : d'ailleurs l'égalité reparaissait sous une multitude de formes. C'est là le creuset où s'élabora longtemps l'œuvre de l'égalité sociale et politique ; c'est dans les couvents et dans tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique que se trouvèrent réunies, pendant des siècles, sur un pied de parfaite égalité, toutes les classes de la société, avant que cette égalité eût apparu dans l'ordre général de la société civile.

Elle est le germe de l'égalité civile.

Ce que prouve, sous ce rapport, l'exemple de la société indoue.

Si vous voulez juger de l'importance de cette révolution, toute pacifique en ce qui concerne l'Église, vous n'avez qu'à comparer notre société à celle qui en est tout l'opposé sous ce rapport, la société indoue, chez laquelle se perpétue depuis tant de siècles la distinction des castes. Eh bien ! c'est qu'aux Indes le corps sacerdotal est fermé, appartient à une seule caste, et que les rois eux-mêmes ne peuvent pas y pénétrer.

Influence de la notion de Dieu, père de tous les hommes, sur l'égalité.

Par l'effet même de la première, entre toutes, les vérités que prêche le Christianisme, l'unité de Dieu, l'égalité de tous les hommes devant lui et dans le

partage des biens permanents se répandit dans le monde. L'égalité civile devait naître de l'égalité religieuse, tôt ou tard.

Pendant la période féodale il n'y a pas d'autre police que celle de l'Église.

De notre temps, on est fort enclin à s'indigner contre la police. Cependant jamais un Etat n'a été bien ordonné et surtout durable sans elle. Les sauvages seuls peuvent s'en passer, parce que l'emploi de la force brutale est chez eux sans frein, et qu'au fond, s'il peut y avoir en eux quelques vertus touchantes, il ne saurait y avoir ni ordre social ni progrès surtout. Or il n'y avait, sous le système féodal, de police possible que celle de l'Église, et cette police n'employait guère que des moyens moraux, religieux presque toujours. Ses règlements étaient édictés par des conciles : de Pépin-le-Bref jusqu'à l'avènement d'Hugues Capet, en 235 ans, on en compte 201 dans les Etats des rois carlovingiens.

Comment l'Église, par l'unité qui part de Rome et par les fiefs et autres bénéfices ecclésiastiques répandus en tous lieux, obvie aux deux vices essentiels du système féodal.

Le système féodal était un progrès indiscutable sur les diverses formes politiques de l'ancien monde qui toutes, par des voies diverses qui paraissaient parfois tout-à-fait contraires, partaient de l'agitation démocratique pour aboutir au silence d'abord et puis à la mort par le despotisme. Le grand avantage du système féodal fut que toutes les positions

y étaient parfaitement nettes, définies, stables, et permettaient aux diverses couches sociales qu'elles encadraient ainsi dans cet ordre, la lente élaboration des germes divers qu'elles contenaient. Mais il y avait en lui deux lacunes fatales, deux vices d'organisation. L'empire de la force brutale y était à peu près assuré par l'isolement des faibles et le fractionnement du pouvoir ; d'autre part, ce défaut d'unité, de centralisation, pour nous servir d'un mot moderne, était de nature à empêcher toute marche d'ensemble, et par conséquent toute civilisation progressive. Il fallait donc deux choses pour parer aux vices constitutifs et qui paraissaient essentiels à ce système, établir un lien d'unité et d'ensemble et empêcher l'abus de la force. C'est ce que l'Église fit dans la mesure déterminée par la Providence elle-même pour la marche des événements, selon qu'elle avait gradué elle-même cette marche. Le lien d'unité partit de Rome, c'est ce qui résulte de toute cette histoire ; il y eut, au milieu de cette désagrégation universelle, l'unité la plus forte, la mieux servie qui ait jamais paru au milieu des affaires humaines. Quant aux diverses positions que l'Église prit pour atténuer les abus

de la force, elles ont été, elles aussi, successivement éclairées et désignées dans le cours de ces récits et des réflexions qui les accompagnent. Rappelons sommairement la Trève de Dieu et la Ligue de la paix. Faisons observer, ensuite, l'avantage du système féodal, sous ce rapport, lorsque les fiefs, au lieu d'être entre les mains d'hommes de guerre, se trouvaient entre celles d'évêques ou autres bénéficiers à qui tous les canons de l'Église interdisaient de répandre le sang et commandaient de défendre l'opprimé et de le prendre sous sa protection. Le droit d'asile était la reconnaissance quasi-officielle de ce droit et de ce devoir. Le droit d'asile et la richesse des bénéfices ecclésiastiques formaient les secours principaux de la faiblesse contre la force. Il arrivait souvent qu'une population considérable était réduite à la misère par les dévastations de grands vassaux en lutte les uns contre les autres. A côté se trouvait un riche bénéfice ecclésiastique qui l'accueillait et la nourrissait. Souvent d'autres populations étaient chassées, poursuivies par des bandes armées de mercenaires qu'un grand feudataire voisin avait enrôlées pour ajouter à ses propres forces et triompher ainsi dans

une lutte avec un autre feudataire aussi puissant que lui. C'est dans l'abbaye, ou l'église épiscopale la plus proche, qu'elles étaient recueillies et mises en protection.

Importance au point de vue social, des immunités ecclésiastiques.

C'est à ce point de vue surtout qu'il faut se placer pour apprécier avec justice les immunités ecclésiastiques au moyen-âge, du moins au point de vue social. Que seraient devenus tous les infortunés, les diverses victimes d'un état de choses en formation et en fermentation, si les biens de l'Église n'avaient pas été privilégiés par les chartes ou royales ou impériales, et protégés par les censures ecclésiastiques ? Ces propriétés seraient tombées presque immédiatement après leur fondation entre les mains des pillards de toutes sortes, hauts feudataires, nouvelles invasions, ou simples bandes de mercenaires en congé.

Avantages pour la société des grands biens de l'Église.

Si vous voulez avoir une idée exacte de ce que la Providence avait accumulé de richesses entre les mains du clergé pour faire de cette accumulation même une loi générale et nécessaire de l'ordre et de la paix au moyen-âge, vous n'avez qu'à vous rappeler les paroles prononcées au début de cet ordre de choses, avant qu'il eût pris tout son déve-

loppement, par Chilpéric et rapportées par Grégoire de Tours (1) : « Notre fisc devient pauvre ; nos » richesses sont transférées aux églises ; ce sont » les évêques qui règnent ; notre dignité périt et » leur est transportée. » Et ainsi il convenait, car ce n'est pas le roi Chilpéric qui aurait accueilli et nourri les pauvres opprimés par ses hauts barons.

Quant au droit d'asile, pour en prendre une idée exacte, il suffit de ces paroles de M. Guizot dans sa notice sur Grégoire de Tours : « C'était dans » quelques cités fameuses, près du tombeau de » leurs saints, dans le sanctuaire de leurs églises, » que se refugiaient les malheureux de toute condi- » tion, de toute origine, le Romain dépouillé de » ses domaines, le Franc poursuivi par la colère » d'un roi ou la vengeance d'un ennemi, des » bandes de laboureurs fuyant devant des bandes » de barbares, toute une population qui n'avait » plus de lois à réclamer, ni magistrat à invo- » quer, qui ne trouvait plus nulle part pour sa » vie ni sûreté, ni protection. Dans les églises » seulement, quelque ombre de droit subsistait » encore, et la force se sentait saisie de que que

Le droit d'asile.

(1) Liv. VI, chap. 46.

» respect. Les évêques n'avaient, pour défendre » cet unique asile des faibles, que l'autorité de leur » mission, de leur langage, de leur courage; il » fallait qu'au nom seul de la foi, ils repoussassent » les vainqueurs féroces ou rendissent quelque » énergie à de misérables vaincus. Chaque jour, » ils éprouvaient l'insuffisance de ces moyens; » leurs richesses excitaient l'envi, leur résis- » tance le courroux. De fréquentes attaques, de » grossiers outrages venaient les menacer, ou les » interrompre dans les cérémonies saintes; le sang » coulait dans les églises, souvent même celui des » prêtres. Enfin ils exerçaient la seule magistrature » morale qui demeurât debout au milieu de la » société bouleversée, magistrature à coup sûr la » plus périlleuse qui fût jamais. »

Immensité de la charité ecclésiastique au moyen-âge.

Si le lecteur désire avoir, par approximation, une idée de ce qui était comme le roulement ordinaire et régulier de la charité ecclésiastique au moyen-âge, il lui suffira de savoir que, dès le commencement, la part des pauvres, toujours sacrée et réservée, entra pour un quart dans les revenus des églises, que, dès 816, le règlement général enjoignait à tous les évêques d'élever des hospices et de les

doter ; et que, dès cette date de 816, les revenus des chapitres, dont le quart, ainsi que nous venons de le dire, était réservé aux pauvres, étaient tels que les chapitres de première classe étaient ceux qui possédaient plus de soixante et dix mille hectares de propriétés foncières ; ceux de deuxième classe en possédaient plus de vingt mille, ceux de troisième classe au moins trois mille cinq cents. Quant aux abbayes, un seul exemple suffira, celui de Cluny qui secourait dix-sept mille pauvres. Dans les nécessités graves, tout allait au secours des indigents, l'or même des vases sacrés. C'est ainsi qu'en 494, saint Epiphane, évêque de Pavie, acheta la liberté de six mille prisonniers de guerre, et en 510, saint Césaire racheta tous les Francs et Gaulois que les Goths avaient fait prisonniers, les habilla et les nourrit.

Quant aux influences morales, constatons, comme la principale et la plus salutaire, celle contre laquelle le XVIIIe siècle s'est élevé avec le plus d'emportement et de légèreté, le refus de sépulture contre ceux qui étaient morts en dehors de la communion de l'Église. Cette censure, aucun n'osait la braver, dans ce siècle de foi, car elle portait au-delà de cette vie où la force peut, jusqu'à un certain

point, braver les lois morales et leurs sanctions, et venait l'atteindre là où elle est réduite à la poussière du tombeau.

Voici comment un des hommes qui ont le plus profondément creusé la question sociale dans notre siècle, et qui malheureusement lui a imprimé une direction funeste entre toutes, résumait cette action de l'Église au moyen-âge, dans un manifeste adressé aux Parlements de France et d'Angleterre ; c'est saint Simon qui parle :

« Avant la fin du quinzième siècle, toutes les » nations de l'Europe formaient un seul corps politique, paisible au-dedans de lui-même, armé » contre les ennemis de sa constitution et de son » indépendance.

Paroles de saint Simon sur l'organisation sociale au moyen-âge.

» La religion romaine, pratiquée d'un bout de » l'Europe à l'autre, était le lien passif (?) de la » société européenne ; le clergé romain en était le » lien actif. Répandu partout, et partout ne dépendant que de lui-même, compatriote de tous les » peuples, et ayant son gouvernement et ses lois, » il était le centre duquel émanait la volonté qui » animait ce grand corps, et l'impulsion qui le » faisait agir.

» Un territoire indépendant de toute domination
» temporelle, trop grand pour être facilement con-
» quis, trop petit pour que ceux qui le possédaient
» pussent devenir conquérants, était le siége des
» chefs du clergé. Par leur pouvoir, que l'opinion
» élevait au-dessus du pouvoir des rois, ils met-
» taient un frein aux ambitions nationales ; par
» leur politique, ils tenaient cette balance salutaire
» alors, et devenue si funeste, depuis qu'un peuple
» s'en est saisi.

» Ainsi la cour romaine régnait sur les autres
» cours, de la même manière que celles-ci régnaient
» sur les peuples, et l'Europe était une grande aris-
» tocratie, partagée en plusieurs aristocraties plus
» petites, toutes relevant d'elle, toutes soumises à
» son influence, à ses jugements, à ses arrêts. »

J'aurai tout dit de la littérature au moyen-âge, lorsque j'aurai fait remarquer qu'elle fut presque exclusivement sacrée. Ce sont des sermons soit de dogme, soit de morale, des commentaires de l'Écriture, des traités de théologie, des panégyriques ou des vies de saints. De celle-ci, la seule collection connue sous le nom de Bollandistes, contient plus de vingt-cinq milles ; ce n'est que plus tard, au

Littérature et beaux-arts chrétiens.

moment historique connu sous le nom de Renaissance, qu'apparaîtra un mouvement général de littérature profane, car ce mouvement de littérature profane limité à quelques œuvres que nous avons signalées, à l'occasion, dans ce volume, et qui est visible pour l'observateur dans toute la durée du moyen-âge, n'y était qu'a l'état intermittent et ne produisit pas un ensemble d'œuvres, tel qu'on puisse y reconnaître une marche continue. Ce qui était en travail, au moyen-âge, c'était l'âme, le cœur, et non pas la passion profane. Là est la vraie distinction du moyen-âge, sa gloire immortelle, et à le dire il n'y a aucune exagération. Le moyen-âge recherche toutes les traces qu'ont laissées la charité, la sainteté, et ne se complaît que dans cette vue ; il a composé tous les matériaux qui doivent servir à régénérer le monde. La poésie des âges qui l'avaient précédé avait chanté les dieux de la force brutale, ceux de la volupté, de la fraude, et s'était complue aussi à diviniser toutes les énergies de la matière ; le moyen-âge en détourna les yeux et fit bien. Il souffrait trop dans les commencements pour se plaire à de tels spectacles ; plus tard, à ses derniers jours plus calmes, il se trouvait

avoir acquis des pensées trop hautes, des sentiments trop purs. Il avait une poésie, mais celle du cœur régénéré ; le monument le plus solennel en est cet admirable ouvrage que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'*Imitation de Jésus-Christ* et qu'il avait connu sous celui : *De la consolation de l'âme chrétienne* (1). Mais il n'est pas le seul ; les effusions de saint Anselme, ses méditations, les élans de saint Bernard, les profondes et calmes considérations de saint Thomas-d'Aquin, un monde d'hymnes touchants, de prières naïves et ardentes, composent un trésor littéraire qui sera à jamais celui des cœurs purs, des âmes divines, de tous ceux qui, comme la femme de Loth, ne se retournent pas en arrière pour jouir par la vue des feux qui consument Sodome. Tout est poésie au moyen-âge, la pierre, le bois, le verre, tous les matériaux qui entrent dans la construction et l'ornementation des églises. Pas un de ces matériaux qui reste à l'état inerte ; tous deviennent ornements et tous

(1) Le titre ne fut presque jamais identique ; il y eut des variantes. Dans un manuscrit de 1472, on trouve : *Liber internæ consolationis*, dans un autre de la même année : *Incipit liber consolatorius*, etc., etc.

ont leur vie propre. Les uns s'élancent vers le ciel dans l'attitude des mains qui s'unissent pour prier ; les autres se replient dans une extase intérieure et expriment toutes les émotions des saintes âmes contemplatives ; ceux-ci s'emparent des diverses couleurs, les sombres pour le mystère, les plus éclatantes pour rappeler l'apothéose des saints, de la Vierge-mère, de l'homme-Dieu, les plus délicates pour les figures des vierges, parfois les plus criées et les plus heurtées pour représenter les souffrances et la mort des martyrs. Encore une fois, cette poésie n'est pas la peinture des vices et des travers des hommes, ni celle non plus de leurs passions si contagieuses ; surtout elle ne cherche pas à divinise ce qu'il y a de plus détestable dans notre nature et de plus condamnable dans l'histoire ; c'est la poésie du Christianisme, tout l'opposé de celle du paganisme. Nous la devons au moyen-âge, qui continua, sous ce rapport, comme sous tous les autres, quoique avec des nuances diverses, la tradition des quatre premiers siècles de l'Église, et tout ce qui a été fait à l'opposé est une déviation de la tradition chrétienne.

Voilà dans l'ordre des sentiments. Dans l'ordre

de l'enseignement dogmatique, la théologie ne créa pas la scholastique, mais lui donna une extension générale, et presque exclusive, du moins pour l'enseignement didactique et scolaire. Et il n'y a rien de plus naturel et de plus indiqué par la nature même des choses, car l'enseignement théologique est tout l'opposé de l'enseignement philosophique, du moins de l'enseignement philosophique entièrement indépendant. Celui-ci est porté par son indépendance à rejeter la majeure qui le dominerait et pourrait embarrasser son élan. Platon ne l'emploie pas, et Descartes la rejette, mais en ceci ce dernier opéra, dans un siècle de tradition chrétienne, une révolution dans le sens philosophique le plus indépendant, et comme on dirait de nos jours, le plus libre-penseur. La philosophie orthodoxe ne saurait elle-même admettre entièrement cet affranchissement, car il est beaucoup de vérités de l'ordre philosophique, et les plus importantes, qui sont dominées, ou du moins fortement aidées par la révélation. En dehors de la révélation, jamais on n'a su faire une philosophie parfaitement dégagée de tout alliage ; et ce qu'on n'a jamais fait, on ne doit pas supposer qu'on le puisse jamais. Les vérités philosophiques La scholastique.

ne se soutiennent pas toutes seules, et, si on dit qu'elles sont du ressort de la raison, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une raison grandement ébranlée et affaiblie. Mais il s'agit ici surtout de la théologie, et comme elle n'est jamais, qu'elle ne peut être que l'explication, le développement ou l'application d'une vérité révélée, qu'elle n'a rien à trouver, rien à inventer, qu'elle ne doit se servir que de matériaux traditionnels, acquis, sa forme rigoureuse est la scholastique, qui l'étreint, l'empêche de dévier, et n'est, en aucune manière, un obstacle à ses développements les plus pleins, les plus détaillés. C'est même contre cet écueil, la subtilité, le raisonnement poussé à l'infini, qu'elle vint plus d'une fois se heurter ; cependant on a beaucoup exagéré le résultat, non pas de son exercice, mais de son abus ; il ne nous est resté de la scholastique aucun ouvrage qui ébranle les fondements de la foi ; et il nous en est resté d'admirables, dans lesquels l'esprit humain, se sentant soutenu par la foi, s'est avancé hardiment jusqu'aux dernières profondeurs et a atteint les extrêmes limites.

Les universités. C'est dans les ordres religieux que se perpétua le pur enseignement de la théologie, car pour les

universités elles furent très-rapidement envahies par un double courant qui altéra presque toujours leurs doctrines. Fondées, la plupart du moins, par l'initiative du pouvoir séculier, qui s'adressa, à cet effet presque toujours aux Papes, et rarement aux évêques, malgré l'orthodoxie qui avait présidé à leur création, et leur avait imposé des règles, elles furent presque toutes rapidement altérées par un esprit d'indépendance locale, par une déviation toute particulière vers une certaine prééminence accordée au droit civil au préjudice du droit canonique, et par un levain de laïcisme qui fermentait toujours et faisait explosion lorsque l'occasion se présentait. C'est là où se formèrent les plus éminents parmi ces juristes royaux ou impériaux, et ce n'est pas là qu'il faut chercher les meilleurs canonistes conservateurs des traditions de l'Église. Le voisinage, et parfois la prépondérance de l'enseignement de la philosophie et de la poésie profanes y gâtait la saine sève de l'Évangile ; le droit romain, les histoires de Rome et de la Grèce y primaient tout et y planaient sur tout. Presque toujours les Papes trouvèrent là des ennemis, et le pouvoir séculier des appuis. Les vraies écoles chrétiennes

étaient dans les maisons religieuses ; tant il est vrai que le pur enseignement a besoin, pour se soutenir et se perpétuer, de s'appuyer sur une vie qu'il dirige lui-même et formée de sa meilleure moëlle, les principes de la perfection évangélique. Les religieux eux-mêmes que leur propre génie jetait, entraînés par le succès, dans l'enseignement si entraînant des universités (1), ne tardaient pas à dévier,

Abailard.

témoin Abailard, qu'on venait entendre du fond de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, successivement à Melun, à Corbeil, sur la montagne Sainte-Geneviève, et qui passe pour avoir eu plus de cinquante évêques ou archevêques, et plus de vingt cardinaux pour auditeurs. Malgré sa forte éducation scholastique, sous Guillaume de Champeaux, il en arriva à faire disparaître le surnaturel en voulant expliquer les mystères. En le faisant condamner, en 1140, par le concile de Sens, saint Bernard ne fit pas preuve, en cela, d'un excès de zèle et d'emportement de caractère, mais de

(1) Abailard n'appartenait à aucune université ; son enseignement était personnel ; mais cet enseignement s'adressait aux élèves de l'université de Paris qui existait déjà, quoiqu'elle ne prît ce nom qu'à dater de saint Louis. Il est certain que son enseignement était opposé à celui de l'école épiscopale de Notre-Dame de Paris.

véritable intuition théologique, et d'une grande fermeté de saine doctrine.

Les ordres religieux ; leur vaste unité.

Ce ne fut pas le seul service que les ordres religieux rendirent à la société chrétienne, au moyen-âge, quoique ce fut le principal, de propager la pure doctrine évangélique. Saint Thomas-d'Aquin, saint Bernard, avaient été précédés par saint Bruno, saint Benoit. Le premier, perpétué par son ordre des Chartreux, s'était voué au silence, à la contemplation, et à la transcription des manuscrits sur lesquels s'exercèrent plus tard les doctes personnages de la scholastique ; le second avait défriché les landes, desséché les marais, éclairci les bois et les forêts ou pût se bâtir sa demeure et trouver son pain la nouvelle civilisation. Ce qu'il faut bien remarquer, c'est que saint Benoit, qui s'était si fort inspiré des règles de saint Basile et de saint Augustin, s'en sépara tout-à-fait par la part considérable qu'il fit au travail des mains ; non pas que celui-ci n'eût été admis par les règles que nous venons de citer, et même par les traditions qu'avaient créées, avant elles, les exemples de saint Paul et de saint Antoine dans la Thébaïde d'Egypte ; mais ce travail était pour ainsi dire purement personnel dans ces

premiers instituts, comme un complément et un soutien de la vie contemplative, tandis que saint Benoit l'établit, le dirigea dans un sens d'apostolat et de propagation, et pour subvenir à un besoin que n'avait pas connu une civilisation qui était entraînée à la décadence, surtout parce qu'elle regorgeait de richesses, besoin qui était le principal de cette autre civilisation a créer sur ce désert que parcourait la vie nomade sans jamais l'ensemencer.

Lorsqu'on examine de près les divers ordres religieux qui furent créés en si grand nombre, du dixième au quinzième siècle, on voit que tous ont eu pour principe et pour ressort principal, pendant tout le cours de leur durée, un besoin particulier de l'Église. Ils se ressemblent tous en un point, c'est que ce sont de vastes associations propres à couvrir toute l'étendue de la chrétienté, à se porter là ou le besoin les appelle, en telle sorte que dans ce moyen-âge si fractionné, si morcelé par la féodalité, si divisé, d'ailleurs, par les guerres intestines, les ordres religieux, à l'instar de la papauté, répandent partout cette force incomparable qu'on appelle l'unité. Il le fallait en face des divers mouvements hérétiques qui se produisirent en divers lieux, pen-

dant cette période, et qui ne furent arrêtés dans leur expansion que parce qu'ils trouvèrent une action contraire qui suivait tous leur pas, et les attaquait là où ils s'arrêtaient un moment pour agir. Il est à croire que si le mouvement plus général du protestantisme n'avait pas trouvé toute prête pour le seconder l'organisation des ordres religieux, et n'y avait pas placé son premier centre d'action, il n'aurait pas pu se propager si rapidement. Ce qui paraît animer, sous ses formes les plus générales l'esprit d'hérésie au moyen-âge, c'est la prétention que le véritable esprit de l'Évangile a abandonné l'Église à mesure qu'elle est devenue riche propriétaire ; tel fut, entre autres, le principe du mouvement des Vaudois. Pierre Waldo, riche négociant de Lyon, se dépouilla publiquement de ses biens, en 1160, et se présenta comme l'apôtre des pauvres. Il prêcha que les pasteurs de l'Église devaient renoncer à leurs possessions et même à la dîme, et il établit la communauté des biens. Cette secte se propagea rapidement dans le midi de la France, le Piémont, la Lombardie, et fit même des prosélytes en Allemagne. Les Albigeois condamnaient non-seulement les richesses de l'Église, mais même toutes les

Caractère général des hérésies au moyen-âge ; en quoi la création des ordres mendiants y fait face.

choses visibles comme venant du mauvais principe. On trouve bien de temps en temps des erreurs principalement spéculatives, ou, pour être plus exact, qui partent d'un premier mouvement spéculatif. Ainsi Amaury de Bène, David de Denain qui lui succèdent, professent des doctrines qui ne sont que la substitution de rêves philosophiques à la doctrine traditionnelle de l'Église. Mais tout mouvement qui a un caractère vraiment populaire s'appuie toujours sur ce principe de prétendu retour pratique au véritable esprit de l'Évangile. Ainsi des Frères apostoliques qui distinguaient le royaume de Dieu en quatre périodes, la première celle des juifs pieux avant le Christ, la seconde celle de l'Église pauvre de Christ à Constantin, la troisième qui part de Charlemagne et est celle de l'avarice et du luxe, et la quatrième celle qu'ils vont inaugurer eux-mêmes. Wicleff et Jean Hus, qui ne fait que le continuer, ont, il est vrai, un ensemble de doctrines qu'ils opposent à celles de l'Église romaine ; mais la vie de leurs prédications, ou plutôt de leurs déclamations, c'est toujours le même thème, les richesses de l'Église. C'est donc à un besoin universel que répondent les ordres mendiants lorsqu'ils parais-

sent. Chose remarquable ! saint Dominique, le premier de tous qui impose à l'ordre qu'il fonde le vœu de pauvreté, établit en même temps la confrérie des *Frères de la chevalerie* de Jésus-Christ, composée de laïques auxquels il impose l'obligation de défendre les biens de l'Église. Ce qui distingue donc les quatre ordres mendiants, les Dominicains, les Franciscains, les Carmes, les Ermites de saint Augustin, c'est un grand respect pour l'état de l'Église tel qu'ils le trouvent à leur apparition, joint à la pratique la plus sévère de cette même pauvreté d'où partent tous les hérétiques de cette époque pour faire la guerre à l'ordre général des choses de la chrétienté. Et il ne faut pas croire que les efforts de ces fanatiques fussent restés impuissants. Saint Bernard parlant des Albigeois dans leurs commencements, s'écrie : « Les églises sont vides, les » peuples sans prêtres, les sacrements sans hon- » neur. Le peuple meurt sans secours religieux, » sans pénitence, sans confession. » Avant de mourir, Raimond, comte de Toulouse, constatait que les censures ecclésiastiques avaient perdu tout leur effet, et contre un mal général qui avait un côté social et politique de révolution radicale, il s'écriait

Pourquoi, en particulier, l'ordre des frères prêcheurs.

que ses armes n'y pouvaient plus rien, et en appelait à celles du roi de France.

L'ordre des Frères prêcheurs avait été institué pour éviter cette triste nécessité de l'intervention des armes pour redresser un mouvement hérétique. Le succès fut grand, mais non complet ; plus tard, il fallut recourir à une répression sanglante, mais la faute n'en fut pas à l'institution elle-même ; il est des maux, et ce sera toujours là le secret de la Providence, dont la guérison ne peut être menée à bonne fin que par des remèdes violents. Les sociétés humaines n'existent pas d'aujourd'hui seulement ; elles n'ont pu, en aucun temps, abdiquer entièrement la tutelle de l'ordre par le glaive. Nous avons déjà parlé de l'Inquisition, nous en reparlerons encore lorsqu'elle sera appliquée d'une manière plus générale. Nous ne nous déroberons jamais à ce qui ne doit pas être évité par l'histoire ; celle-ci n'a aucune raison de redouter cet examen. Pour le moment, il doit nous suffire de constater que le but primordial, unique de l'institution de l'ordre des Frères prêcheurs fut d'attaquer et de vaincre l'hérésie par la seule prédication. Il arbora dans cette guerre toute de persuasion l'étendard le plus pacifique,

celui de la douce mère de Dieu. Rien ne montre mieux le fond de l'âme de saint Dominique, toute composée de tendresse; ce fut l'Immaculée Conception qui fut son cri de guerre.

Résultats importants, au point de vue social, de l'institution des Franciscains.

L'institution des Franciscains, celui des Ordres mendiants, qui rivalisa de popularité et d'influence avec celle des Frères prêcheurs, n'eut pas absolument le même but. Il fut créé moins contre les hérétiques que pour l'instruction et le soulagement spirituel des délaissés de ce monde. Le mariage mystique de son fondateur, le séraphique François d'Assise, avec la divine pauvreté, donne le mot de sa fondation. C'était là un des besoins les plus pressants et les plus généraux du moyen-âge, car la nature même de la féodalité, les maux qu'elle entraînait forcément après elle, concentraient entre quelques mains seulement les richesses et laissaient à l'infiniment grand nombre la pauvreté comme unique partage. On ne peut pas échapper à celle-ci lorsque l'on ne peut pas devenir propriétaire, et le serf, l'homme à peu près universel du moyen-âge, ne le pouvait pas. Il fallait donc consoler cet état de choses, sans essayer de le transformer subitement, car le transformer subitement n'eût été pos-

sible que par une révolution sociale radicale qui eût emporté dans sa tempête les pauvres et les riches. C'est vraiment admirable que la consolation qu'apporta saint François à cet ordre général des choses, que nous osons appeler providentiel parce qu'il était un pas en avant sur l'esclavage antique, et comme la transition nécessaire avec l'état moderne de la propriété. On hésite à appeler saint François un grand homme, même à ce point de vue social, car, en dehors même de sa sainteté, il fut plutôt sublime, héroïque, chevaleresque, que grand dans la sèche acception du mot. Oui, il aima, adora la pauvreté, sans se séparer de l'Église qui était alors un des plus grands propriétaires de l'état féodal, faisant profession de ne servir qu'elle, de ne relever que d'elle, et de créer un ordre qui devait prendre rang parmi ses derniers serviteurs. C'est lui surtout, lui le premier entre tous, qui apaisa la querelle éternelle entre les pauvres et les riches, qui eût été, sans lui, aussi terrible au moyen-âge que de nos jours. Vous entendrez dire qu'alors les pauvres ne pouvaient pas se réunir comme de nos jours, à cause du fractionnement de la chose publique par l'indépendance à peu près souveraine de tous les

châteaux féodaux, le défaut de communication et la difficulté de transporter de grandes masses d'hommes, le manque d'entente et d'esprit public, le peu de ressort des âmes abruties par le servage. Je ne sais ce qu'il y a de vrai au fond de toutes ces assertions péremptoires, ni ne pourrais déterminer exactement les lignes qui séparent cet état des choses de celui sous lequel nous vivons. Mais à ne prendre que les mouvements généraux et incontestables de l'histoire, est-ce que le fractionnement féodal empêcha la levée en masse des hommes de ce temps pour les croisades ? Est-ce que cet enthousiasme dont le feu embrasa aussi rapidement les serfs que les hommes nobles, ne montre pas tout ce qu'il y avait de vie et d'effusion dans ces âmes réputées viles ? Ce va et vient continuel entre l'Occident et l'Orient, ainsi que toutes les guerres de ce temps, ne sont-elles pas une preuve irrésistible de la facilité avec laquelle des armées entières franchissaient non-seulement les montagnes les plus élevées, les contrées les plus étendues, mais encore la mer elle-même ? Il est même une foule de circonstances qui porterait à apprécier qu'une révolution sociale eût été plus facile en ce temps-là qu'aujourd'hui,

car il n'y avait pas alors de pouvoir central fortement organisé, ayant dans la main des armées passives et que l'on pût manier, au moins pour un certain temps, contre l'opinion générale. La guerre de château à château, de royaume à royaume, la guerre continuelle faisait disparaître, pour un temps du moins, le poids féodal et permettait de se soulever, de se grouper, de se diriger à sa guise. Les forêts, qui couvraient encore en ces temps-là les deux tiers du territoire, les propriétés ecclésiastiques nécessairement neutres dans un tel mouvement contre lequel elles n'avaient guère que les armes spirituelles, étaient tout autant de points d'appui et de lieux de refuge en cas de danger ou de déroute. Ces développements peuvent paraître inutiles, mais ils ne le sont réellement pas, car il faut chercher ailleurs que dans les circonstances extérieures le calme dont jouit le moyen-âge sous le rapport de la question sociale. L'influence de saint François et de son institut en est une des explications les plus générales et les plus incontestables. Ce cœur divin entreprit de faire aimer la pauvreté, et il y parvint. Rien de plus touchant ne s'est jamais vu sous le soleil. Le lieu qui fut le foyer de ce mouvement admirable,

C'est à l'influence chrétienne qu'est due la paix sociale du moyen-âge.

Assise, restera toujours comme un vrai sanctuaire pour tous ceux qui ne sont pas insensibles aux choses divines. De là, de cette Ombrie, oasis embaumé pour l'âme, jaillit le grand art chrétien. Le Giotto lui donna sa naïveté et son mouvement, le Pérugin sa physionomie générale de pureté et de contemplation ; Fra Angelo de Fiosèle le fixa un moment dans l'extase, et Raphaël, en lui laissant la trace de ce passage au travers des choses célestes, le ramena sur la terre, en fondant pour lui, dans un ensemble qui restera toujours le secret et la gloire unique de son génie, la noblesse et l'éloquence des attitudes, la perfection et surtout la grâce des formes, la profondeur et la variété des expressions, le rayonnement et l'auréole des pensées et des habitudes d'esprit supérieures.

Institution chrétienne de la chevalerie que l'Église fait aboutir à un résultat d'ordre général par l'institution des divers ordres de chevaliers.

Le lecteur sera bien étonné que nous rapprochions l'institution de la chevalerie au moyen-âge de celle des divers ordres religieux. Le but est cependant le même ; l'opprimé, la victime de l'ordre général des choses, ce n'est pas seulement le pauvre mais encore celui qui, pour une raison ou pour une autre, se trouve sans défense. La chevalerie, ainsi que l'annoncent surtout la manière dont le chevalier

était armé, les promesses qu'il faisait, les vœux même religieux pour les chevaliers du Temple, ceux de Malte, ceux de l'ordre Teutonique, était une institution ecclésiastique. Ce fut d'abord la défense de l'opprimé du système féodal, ou plutôt de ses fâcheuses conséquences, qui fut le but de la chevalerie ; plus tard, c'est le pèlerin en Orient ou tout chrétien qui y réside. Il n'y a eu certainement rien de plus merveilleux, et tout à la fois de plus profondément social, que d'avoir ainsi amené le noble ou l'homme de la force à se consacrer à la défense de l'homme faible.

C'est la Papauté qui fait aboutir tous les éléments du moyen-âge en les coordonnant et en les fécondant.

Il nous reste à tirer de ce qui précède une conclusion qui, malgré son extrême brièveté, fera rentrer tout ce qui précède dans notre sujet. Au moyen-âge, comme avant et après, il n'y a pas d'autre principe de direction générale que la papauté. Vous avez bien constaté par vous-même que ce sont les Papes que les premiers barbares, ceux de l'Occident, les barbares de la deuxième période, ceux de l'Orient, trouvent devant eux ; ce sont eux qui animent tout le corps épiscopal contre la barbarie intérieure, celle de l'empire et celle de la féodalité. Elle seule peut amener à un ordre régu-

lier, à une marche disciplinée, les éléments de bien qui s'élèvent de toutes parts, la passion de la pauvreté et de la souffrance qui, hors de son action, produisent les divers soulèvements socialistes, et qui sous son action forment les quatre ordres religieux mendiants ; celle du dévouement à l'opprimé qui a créé la chevalerie chrétienne, laquelle a rapidement tourné à la chevalerie de nos romans, et avec laquelle elle fait les ordres autant solides qu'héroïques de Rhodes, de Malte, de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ce peu de mots suffisent, car vraiment nous ne pouvons qu'indiquer, et non pas montrer dans son plein jour, que tout ce à quoi a touché la papauté dans le moyen-âge, car nous n'avons à nous occuper ici que de lui, est devenu vivant, et tout ce qui lui est resté étranger, stérile.

FIN DU TOME TROISIÈME.

ERRATUM

Se rapportant aux pages 478, 479, à partir de la dernière ligne de la page 478 (1).

Au lieu de : Elle seule..... *lire* : Seuls ils peuvent amener à un ordre régulier, à une marche disciplinée, les éléments de bien qui s'élèvent de toutes parts. La passion de la pauvreté et de la souffrance, alliée à l'esprit de désordre, qui, hors de leur action, produit les divers soulèvements socialistes, et, entre autres ceux des Vaudois et des Albigeois, forme, régularisée par eux, les quatre ordres mendiants. Celle du dévouement à l'opprimé, qui a créé la chevalerie chrétienne, laquelle a rapidement tourné à la chevalerie de nos romans, ils en forment les ordres autant solides qu'héroïques de Rhodes, de Malte, de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Ce peu de mots suffisent pour indiquer, sinon pour montrer dans son plein jour, que tout ce à quoi a touché la papauté dans le moyen-âge est devenu vivant, et que tout ce qui lui est resté étranger, est demeuré stérile.

(1) Le lecteur sera étonné qu'au lieu d'avoir simplement remplacé les lignes fautives, par celles que nous leur avons substituées, nous nous soyons laissé entrainer à faire suivre le texte primitif d'un *erratum* de cette importance. Mais nous avons voulu nous créer, par là, une occasion de lui faire observer que, dans une histoire aussi grave que celle-ci, notre attention étant pleinement absorbée par la préoccupation de l'intégrité et de l'authenticité du fond lui-même, nous nous trouvions exposé à ce qu'elle fléchit parfois en ce qui n'est que de pure forme. Il ne nous déplait pas d'appeler sur ces défaillances son indulgence, car nous avons la conviction de n'avoir rien négligé pour les éviter, et pour ne pas rester exposé aux sévérités de la critique, qui est assez portée à les relever avec une rigueur qui ne tient pas compte des difficultés.

TABLE DÉTAILLÉE DES MATIÈRES.

LIVRE I.

—

De la chute de l'empire d'Occident jusqu'à sa restauration par Charlemagne. — Invasions et établissements des Barbares (476-757).

—

Par quoi est surtout remarquable la période historique renfermée dans ce livre. — Coup d'œil général sur les diverses invasions qui ont succédé à l'Empire romain. — Aperçu particulier sur les Francks. — Que faut-il penser de la civilisation celtique qui les avait précédés dans la Gaule. — Cette civilisation était-elle sous quelques rapports supérieure à la civilisation chrétienne. — La civilisation celtique n'était qu'une véritable barbarie. — Elle s'était laissé envahir par l'idolâtrie Gréco-Romaine. — Au fond elle n'en avait jamais été essentiellement différente. — Que faut-il penser de la barbarie Germaine qui vient s'ajouter à la barbarie celtique. — Quelle était l'étendue de l'action de la papauté en Occident. — Quelle eût été cette action en Orient, si le siége de Constantinople ne l'avait pas combattue. — Lutte de saint Félix II et de saint Gélase Ier, contre cette usurpation. — Lettre de saint Anastase II à Clovis. — Coup d'œil rétrospectif sur le cinquième siècle. — Le pape saint Symmaque. — L'empereur grec Anastase étend jusqu'à Rome son annexion dans les affaires de

l'Église. — C'est le pape saint Hormisdas qui écrase l'hérésie des Eutychéens, et fait cesser ce premier schisme de l'Église grecque ; c'est lui qui organise l'église des Francks. — Le pape Jean Ier couronne l'empereur de Constantinople. — Le pape saint Félix III obtient d'Athalaric, roi des Ostrogoths, des garanties pour les chrétiens d'Italie. — Saint Boniface II. — Saint Jean II. — Intervention pacifique de saint Agapet Ier à Constantinople. — Conduite de l'impératrice Théodora et du général Bélisaire envers le pape saint Silvère. — Quel fut le vrai caractère du pontificat de Vigile. — Pélage Ier. — Jean III. — Benoit Ier. — Les Lombards succèdent aux Goths en Italie : Exarchat de Ravenne — Pélage II. — Saint Grégoire-le-Grand et la conversion des Anglo-Saxons. — Coup d'œil rétrospectif sur le sixième siècle. — La vérité sur la prétendue Église celtique de la Grande-Bretagne. — Sabinien, Boniface III, saint Boniface IV, saint Dieudonné. — Charité sublime de ce pontife. — Honorius Ier ; doit-il être considéré comme hérétique. — Suite du Monothéisme, saint Séverin, saint Jean IV, saint Théodore, saint Martin Ier, Eugène Ier, saint Vitalien, Adéodat, Domnus. — Saint Agathon et le sixième Concile général. — Saint Léon II ; condamnait-il la mémoire de son prédécesseur Honorius. — Saint Benoit II, Jean V, Conon, saint Sergius Ier : Rome se déclare pour lui contre l'empereur. — Coup d'œil rétrospectif sur le septième siècle. — Jean VI et l'Exarque de Ravenne. — Jean VII et l'empereur Justinien II. — Constantin, saint Grégoire II, saint Grégoire III et l'hérésie des iconoclastes. — Pourquoi il convient de rapprocher l'hérésie des iconoclastes. — Pourquoi il convient de rapprocher l'hérésie des iconoclastes de l'invasion musulmane. — Les papes Zacharie, Etienne II et Etienne III, et l'origine du pouvoir temporel des Papes. — Quelles avaient été les relations du

Saint-Siége avec le royaume des Francks jusqu'à cette donation. — Dons faits par les empereurs chrétiens aux diverses églises. — Intervention des évêques dans les causes civiles. — Cette intervention consacrée par le Code Justinien. — Elle explique l'intervention de saint Léon auprès d'Attila ; paroles de Cassiodore. — Possessions du Saint-Siége en Gaule et dans toute l'Italie sous saint Grégoire Ier. — Respect des Barbares pour les possessions du Saint-Siége. — Les dangers de cette situation. — Ce n'est qu'en 741 que l'Italie s'adresse aux Francks en la personne de Charles-Martel. — Luitprand traite avec le seul pape Zacharie des intérêts généraux de l'Italie. — Ce n'est que onze ans après que le Pape a délivré l'Exarque des mains des Lombards que Pépin vient en Italie. — Etendue des deux donations, celle de Pépin et celle de Charlemagne. — Le pouvoir souverain que ce dernier attribue au Pape n'est que la consécration du pouvoir féodal qu'il confie aux évêques. — En quoi l'empereur Franck fut supérieur aux empereurs romains qui avaient été les bienfaiteurs de l'Église.

LIVRE II.

—

Depuis le pontificat de saint Paul Ier jusqu'à celui de Grégoire VI (757-1044). — Anarchie féodale à Rome et dans le reste de l'Italie. — Épreuves de la Papauté.

—

Réflexions générales sur ce livre deuxième. — Pontificats de saint Paul Ier, Etienne IV, Adrien Ier, saint Léon III. — Troubles à Rome, recours à Charlemagne, couronnement de ce prince comme empereur d'Occident, serment de fidé-

lité du peuple romain. — Coup d'œil rétrospectif sur le VIIIe siècle. — Etienne V et les élections ecclésiastiques. — Saint Pascal Ier. — Eugène II et Lothaire. — Valentin. — Grégoire IV fait fortifier Rome contre les Musulmans ; il est appelé à approuver le partage que Louis-le-Débonnaire a fait de l'empire. — Sergius II ; les Musulmans pénètrent dans Rome. — Saint Léon IV les refoule loin de Rome et de l'Italie. — Tranquillité du règne de Benoit III. — Energie du pape saint Nicolas Ier vis-à-vis de Photius, des évêques de la Gaule et de la Lorraine et de Lothaire. — Intervention efficace d'Adrien II en Occident et en Orient ; le huitième Concile œcuménique. — Le pape Jean VIII ; état de l'Italie pendant les guerres de succession des Carlovingiens ; elle est secourue contre les sarrasins par l'empereur grec ; état des affaires religieuses à Constantinople. — Quel était le but de Photius et des empereurs grecs. — Marin Ier, Adrien III. — L'empereur Charles-le-Gros veut casser l'élection d'Etienne VI ; quel était le droit des empereurs dans l'élection des souverains Pontifes. — Quelle fut la domination Toscane en Italie, et comment la Papauté tomba dans une telle servitude. — Leçon que renferme l'étude de cette triste époque. — Les papes Formose et Boniface VI. — Le pape Etienne VII profane les restes de son prédécesseur Formose. — Les papes Romain et Théodore II réhabilitent la mémoire de Formose. — Jean IX et Alfred-le-Grand d'Angleterre. — Coup d'œil rétrospectif sur le IXe siècle. — Benoit IV. Léon V et Chrystophore. — Sergius III et les calomnies contre ce Pape. — Anastase III et la conversion des Normands. — Le pape Landon et les tentatives de restauration de l'empire par les Italiens. — Jean X et ses détracteurs. — Léon VI, Etienne VIII, Jean XI. — Ce qu'il faut penser des désordres de ce dernier pontificat. — L'Église

romaine libre et en paix sous les pontificats de Léon VII, Etienne VIII, Marin II, Agapet II. — Jean XII. — La couronne impériale passe aux rois Saxons en la personne d'Othon I[er]; divisions entre ce prince et le Pape. — Léon VIII anti-pape et Benoit V. — Jean XIII, Benoit VI ; commencements de Gerbert ; les sciences et les arts conservés de la vieille civilisation passent des musulmans aux chrétiens. — Domnus II, Benoit VII, Jean XIV et l'anti-pape Boniface VII. — Jean XV. — Jean XVI appelle Othon II contre les Romains. — Elévation sur le siége pontifical d'un saxon, Grégoire V. — Sylvestre II et le premier appel aux Croisades. — Coup d'œil rétrospectif sur le x[e] siècle. — Jean XVII et l'anti-pape Jean XVI. — Jean XVIII ; persécution en Palestine. — Sergius IV. — Benoit VIII ; les Grecs en Italie. — Jean XIX ; état de l'Europe. — Benoit IX ; sa retraite volontaire. — Conversion au Christianisme du Danemark, de la Suède, de la Norvége, l'Islande, le Groënland, la Croatie, la Moravie, la Bohême, la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie.

LIVRE III.

—

Depuis le pontificat de Clément IX jusqu'à celui de Victor III (1046-85). — Luttes de la papauté pour l'indépendance de l'Église.

—

Pourquoi nous ouvrons ce livre par le pontificat de Clément II. — Court pontificat du pape Damase II. — Glorieux pontificat de saint Léon IX. — Influence d'Hildebrand dans l'élection de Victor II ; Etienne IX. — Nicolas II ; état de l'Italie et de l'Allemagne. — Alexandre II ; l'anti-

pape Cadaloüs ; Guillaume-le-Conquérant ; Hérold, roi de Norwége.— Election à l'unanimité d'Hildebrand qui prend le nom de Grégoire VII. — En quels termes est rédigé le procès-verbal de son élection : véritable caractère du nouvel élu. — Comment s'expriment les seigneurs de la Saxe dans leurs réclamations contre Henri. — Réunion d'une Diète dont Henri et les Saxons seront justiciables. — Grégoire se dérobe aux ouvertures de Rodolphe qui est à la tête des mécontents ; sagesse et modération de sa réponse. — Aux instances de ces derniers, se joignent celles d'Henri, de sa mère Agnès, de la comtesse Mathilde pour que le Pape accepte d'être l'arbitre du différend. — Initiative de Grégoire en faveur de l'Espagne et de l'empire grec ; son action apostolique en France. — En quelles circonstances Grégoire entre en lutte contre la simonie et le concubinage des clercs. — C'est des suites de la réforme féodale et religieuse que viennent à l'empereur ses principales forces contre ce Pape. — Henri, de sa propre autorité, dépose Grégoire. — Bulle d'excommunication de Grégoire. — Le Pape intercède pour l'empereur auprès des Saxons. — Ce n'est qu'en 1070 qu'il lui oppose le duc de Souabe. — Sa mort. — Ses idées sur l'indépendance de l'Église, sur la protection par les armes spirituelles des biens de l'Église. — Sa bonté, sa prudence, et sagesse de gouvernement.

LIVRE IV.

Depuis les pontificats de Victor III (1086) jusqu'à la fin de celui d'Alexandre III (1181). — Continuation de la lutte de la Papauté pour la liberté de l'Église.

Caractère héroïque et pacifique du pontificat de Victor III.

— Urbain II ; l'anti-pape Guibert ; la première croisade ; saint Anselme de Cantorbery. — Coup-d'œil rétrospectif sur le onzième siècle. — Paschal II ; recrudescence de la question des investitures ; conduite du Pape envers le roi d'Angleterre et l'empereur Germain. — Comment était posée, en ces temps-là, la question du pouvoir souverain par l'empereur Henri. — Situation de Rome et de la Papauté, pendant le pontificat de Gélase II. — Le pape Calixte II termine la querelle des investitures et les différends entre l'empereur et le Saint-Siége ; premier Concile général de Latran. — Le pape Innocent II ; l'anti pape Anaclet ; saint Bernard ; le deuxième concile de Latran.— Le pape Eugène III ; Arnaud de Brescia ; le livre de : *Consideratione* de saint Bernard ; la deuxième croisade ; union essayée entre les deux empires. — Anastase IV ; mort de saint Bernard. — Adrien IV, mort d'Arnaud de Brescia. — Importance du pontificat d'Alexandre III ; l'empire universel et les légistes italiens ; paroles du Sénat romain à Frédéric Barberousse. — Idées des rois d'Angleterre sur le pouvoir pontifical. — Situation générale de l'Europe. — Dans quelles circonstances Alexandre excommunie Frédéric. — Dans quelles circonstances il se réfugie en France. — Pourquoi Frédéric veut attirer Alexandre à Besançon ; vrai caractère de cette réunion. — Séjour du Pape à Paris ; fondation de Notre-Dame. — Oppression de l'Église d'Angleterre sous Henri II. — Véritable caractère de la lutte entre Henri et le primat. — Alexandre confirme Thomas dans sa résistance. — Les anti-papes Victor III et Pascal III ; Rome rappelle Alexandre. — Appui que le Pape donne à Thomas en le créant son légat en Angleterre. — Opposition de caractère entre le Pape et le primat ; mort de l'anti-pape Pascal. — Belle conduite du roi de France à l'égard de l'archevêque exilé.— Embarras qui entourent Alexandre

de toutes parts. — Modération et courage du Pape dans la question du couronnement du roi d'Angleterre. — Mort d'Alexandre et de Thomas Beket.

LIVRE V.

Depuis le pontificat de Lucius III jusqu'à celui de Benoit XI (1181-1303). — Les Albigeois. — Les Frères mendiants ; les ordres hospitaliers et militaires. — Suite des Croisades.

Pontificats de Lucius III, Urbain III, Grégoire VIII, Clément III, Célestin III. — Etat de l'Europe à l'avènement d'Innocent III. — Sa conduite vis-à-vis de Philippe-Auguste. — D'où vient l'insuccès de la croisade prêchée par Innocent. — Quel était le fond de l'âme d'Innocent. — Son action en Espagne. — En Angleterre. — Contre les Albigeois. — L'inquisition. — Quel fut le vrai caractère de son action générale en Europe. — Le 4e concile de Latran réunit les évêques de l'Orient à ceux de l'Occident. — Coup d'œil rétrospectif sur le XIIe siècle. — Les frères mendiants. — Les ordres hospitaliers et militaires. — Honorius III. — Grégoire IX. — L'empereur Frédéric et ses tentatives de despotisme universel. — Célestin IV. — Innocent IV ; le premier Concile général de Lyon ; saint Louis. — Clément IV et Charles d'Anjou. — Grégoire X ; le 2e Concile général de Lyon. — Innocent V, Adrien V, Jean XXI, Nicolas III, Martin IV, Honorius IV, Nicolas IV, saint Célestin V. — Boniface VIII. — La maison de Hasbourg remplace sur le trône impérial celle de Souabe. — C'est du Pape qu'Albert d'Autriche reçoit la couronne im-

périale. — La vérité sur les doctrines théocratiques reprochées à Boniface, et sur son ambition. — Sa conduite vis-à-vis de la maison de France. — Coup d'œil rétrospectif sur le XIIIe siècle. — Roger Bacon, les Croisades.

LIVRE VI.

Depuis l'élection de Benoit IX jusqu'à la mort de Jules II (1303-1513). — Anarchie municipale à Rome et dans le reste de l'Italie. — Les Papes à Avignon.

Considérations générales sur les origines des libertés municipales dans la civilisation chrétienne ; elles sont de création ecclésiastique. — Clément V transporte à Avignon le siège de la papauté. — Est-ce à l'influence des rois de France que cette translation doit être attribuée. — Clément V se prononce pour la maison d'Autriche contre la maison de France. — Il se refuse à condamner Boniface VIII. — Sa conduite vis-à-vis des Templiers ne fut pas non plus une concession aux passions du souverain français. — Le cardinal d'Ossa, Jean XXII, malgré son serment, ne peut revenir à Rome. — Louis de Bavière et sa conduite vis-à-vis du Pape. — Louis de Bavière crée un anti-pape, Nicolas V. — Benoit XII. — Clément VII lève l'interdit contre Louis de Bavière. — Il est forcé d'excommunier ce prince à nouveau ; ce Pontife est l'arbitre de l'Europe. — Innocent VI ; situation de Rome sous ce Pontife. — Urbain V rentre à Rome et est forcé de retourner à Avignon. — Grégoire XI est surpris par la mort au moment où il était forcé de rentrer en France. — Considérations générales sur le schisme d'Avignon. — Vie errante d'Urbain VI par

toute l'Italie ; sédition à Rome. — Boniface IX supprime les libertés à Rome, s'y fortifie, et c'est dans une situation semblable que s'écoule le pontificat d'Innocent IV. — Vie errante de Grégoire XX. — Les conciles de Pise et de Bâle ; fin du schisme ; le pape Martin V. — Considérations nouvelles sur le séjour des Papes à Avignon. — Martin V proclame la supériorité du Pape sur le Concile. — L'antipape Félix V et les derniers agissements du concile de Bâle. — Eugène IV, le concile de Florence et la réunion de l'Église grecque à l'Église latine. — Nicolas V et la prise de Constantinople ; ce pontife prélude à l'œuvre de Léon X. — Pontificats de Calixte III, Pie II, Paul II, Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VII. — Œuvres de ce dernier Pontife. — Son achèvement par Jules II.

LIVRE VII.

Considérations générales et sommaires sur le moyen-âge.

Coup d'œil rétrospectif sur le XIVe siècle et la partie parcourue du XVe. — Sur quels hommes s'exerce l'action de l'Église pendant le moyen-âge. — L'Église adopte les Barbares que repoussait l'ancienne civilisation. — Différence entre son action et celles du Brahmanisme et de l'Islamisme. — Elle se mêle à toute l'action sociale ; efficacité du temporel sur cette action régénératrice. — Pourquoi les Barbares vont à elle. — En se mêlant aux pouvoirs féodaux, les évêques les régénèrent et préparent la fin du règne de la guerre permanente. — Action de la législation et de la discipline ecclésiastiques. — Pourquoi l'Église n'abolit pas tout d'un

coup le servage. — L'égalité introduite dans la hiérarchie ecclésiastique. — Elle est le germe de l'égalité civile. — Ce que prouve, sous ce rapport, l'exemple de la société Indoue. — Influence de la notion de Dieu, père de tous les hommes, sur l'égalité. — Pendant la période féodale, il n'y a pas d'autre police que celle de l'Église. — Comment l'Église, par l'unité qui part de Rome, et par les fiefs et autres bénéfices ecclésiastiques répandus en tous lieux, obvie aux deux vices essentiels du système féodal. — Importance, au point de vue social, des immunités ecclésiastiques. — Avantages pour la société des grands biens de l'Église — Le droit d'asile. — Immensité de la charité ecclésiastique au moyen-âge. — Paroles de saint Simon sur l'organisation sociale au moyen-âge. — Littérature et beaux-arts chrétiens. — La scholastique. — Les universités. — Abélard. — Les ordres religieux ; leur vaste unité. — Caractère général des hérésies au moyen-âge ; en quoi la création des ordres mendiants y fait face. — Pourquoi, en particulier, l'ordre des frères prêcheurs. — Résultats importants, au point de vue social, de l'institution des Franciscains. — C'est à l'influence chrétienne qu'est dûe la paix sociale du moyen-âge. — Institution chrétienne de la chevalerie que l'Église fait aboutir à un résultat d'ordre général par l'institution des divers ordres de chevaliers. — C'est la Papauté qui fait aboutir tous les éléments du moyen-âge en les coordonnant et en les fécondant.

EXTRAITS
D'AUTRES OUVRAGES

DE

M. l'abbé Em. CASTAN.

LES ORIGINES

DU

CHRISTIANISME

D'APRÈS LA TRADITION CATHOLIQUE

Extraits de la Table des Matières de ce volume.

LIVRE VII.

De l'existence mystique de Jésus-Christ dans le monde.

Ce que nous entendons par l'existence mystique de Jésus-Christ dans le monde, et pourquoi nous en traitons dans ce livre. — Comment il se fait que l'Eucharistie soit d'une manière tout à fait spéciale la continuation de l'incarnation. — La nouvelle existence du Fils de Dieu sur la terre par l'Eucharistie, ne doit pas être rejetée parce qu'elle est mystérieuse. — Pourquoi cette existence mystique ou eucharistique du Fils de Dieu. — Comment le sacrifice de la croix avait été digne de Dieu, non-seulement par le prix de ce qui lui avait été offert, mais encore par la manière dont cette offrande avait été faite, et comment l'existence

mystique de Jésus-Christ dans l'Eucharistie lui permet de continuer un sacrifice. — Comment, à la faveur de son existence eucharistique, Jésus-Christ est le fond et le centre du culte chrétien. — Comment tous les autres sacrifices n'ont été que des ébauches du sacrifice eucharistique. — Combien doit nous paraitre motivé le nouveau mode d'existence dont Jésus-Christ se revêt dans l'Eucharistie? — Comment par son mode d'existence mystique dans l'Eucharistie, Jésus-Christ fait de son corps et de son sang la nourriture du genre humain. — Le mode d'existence mystique de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, n'est-il pas contraire aux lois essentielles qui régissent tous les corps dans l'univers,

LIVRE VIII.

De la doctrine que le Fils de Dieu a laissée à la terre.

Ce qui est nécessaire pour bien juger la doctrine de Jésus-Christ. — Le premier caractère de la doctrine du Fils de Dieu qui prouve sa divinité, c'est qu'elle complète et parfait toutes les doctrines morales et religieuses qui avaient paru auparavant. — La doctrine du Fils de Dieu rend à la morale sa pureté première. — Quel est le principe que Jésus assigne à la morale. — Ce qui imprime à la doctrine de Jésus son caractère principal, c'est de mettre l'âme humaine sans cesse en présence de Dieu. — Comment la doctrine de Jésus a vivifié par l'amour divin tous les autres amours de l'âme. — Comment se fait-il que Jésus ayant placé le principe de la vie morale et religieuse dans la connaissance de Dieu, sa doctrine laisse subsister tant d'ombres sur cette notion. — Pourquoi le Fils de Dieu a voulu que le monde fût baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et comment la révélation de ce mystère est tout à fait propre au christianisme. — Le mystère de la Trinité

était-il connu de l'antiquité païenne et de la nation Juive, du moins, pour celle-ci, en ses croyances populaires. — Des comparaisons par lesquelles l'on cherche à expliquer le mystère de la Trinité. — C'est une preuve de la divinité de la doctrine chrétienne, qu'elle ait révélé sur l'essence même et la vie intérieure de la divinité, ce qui n'est même pas entrevu par la raison, et que n'avait pas soupçonné le monde avant qu'elle l'éclairât.

LIVRE IX.

De l'Esprit-Saint et de la fondation de l'Église.

C'est l'action de l'Esprit-Saint qui fit accepter par le monde la doctrine révélée par le Fils de Dieu. — Pourquoi l'action de l'Esprit-Saint est nécessaire pour comprendre la doctrine révélée. — L'empire des sens sur l'âme, nouvelle raison pour laquelle il fallait une action de l'Esprit-Saint qui fit accepter la doctrine chrétienne par le monde. — Ce que veut dire l'apôtre saint Paul, en disant que la loi chrétienne est la loi de l'esprit. — Obstacles que rencontrent de la part des Juifs les fondateurs du christianisme. — Obstacles que les fondateurs du christianisme rencontrent dans le paganisme. — Obstacles que rencontrent les fondateurs du christianisme dans les soins si divers qu'ils prennent des Églises naissantes. — Ce que prouve le défaut d'art dans les premières prédications du christianisme. — Est-ce que l'effusion de l'Esprit-Saint n'eut pas encore un effet plus haut et plus profond que celui d'appliquer l'enseignement extérieur du Fils de Dieu. — Comment l'action de l'Esprit-Saint est évidente en la personne des Apôtres. — Quelle fut la marche que suivirent les fondateurs du christianisme.

LES ORIGINES
DU
CHRISTIANISME
D'APRÈS
LA CRITIQUE RATIONALISTE CONTEMPORAINE

Extraits de la Table des Matières de ce volume.

LIVRE PREMIER.

De la négation du surnaturel par la critique rationaliste contemporaine.

Quel est le sujet de ce livre et de ceux qui le suivent. — Quel fut, avant l'ère moderne, le caractère général des diverses appréciations rationalistes sur le christianisme et son divin fondateur. — Quel est le point de départ de tous ceux qui parmi nos contemporains ont fait de la critique rationaliste sur la personne et la vie de Jésus. — Ce qu'est le surnaturel pour la foi chrétienne, et ce qu'il est pour la critique rationaliste moderne. — Quelles sont les conséquences, par rapport aux idées religieuses, de la négation du surnaturel. — Comment la négation du surnaturel amène la critique rationaliste moderne, non-seulement à la négation de l'incarnation du Fils de Dieu, mais encore à celle de toutes les autres interventions divines. — Comment la négation du surnaturel amène celle de l'âme humaine, de la liberté et de la morale. — La négation du surnaturel met sur la voie du scepticisme le plus absolu.

LIVRE IV.

Des erreurs de la critique rationaliste sur les principales circonstances de la vie de Jésus.

Ce qu'enseigne la libre pensée moderne de la personne de Jésus-Christ n'explique pas l'action du christianisme dans le monde. — Ce que nous enseigne la critique moderne du milieu dans lequel vécut Jésus-Christ, n'explique pas l'élévation et la profondeur de sa doctrine. — La critique moderne ne peut pas expliquer la conviction qu'avait Jésus de sa divinité. — Explications que donne la libre pensée des miracles de Jésus-Christ. — Importance des miracles dans les origines du chaistianisme. — De Jésus objet des prophéties.

LIVRE V.

De la passion, de la mort et de la résurrection de Jésus d'après la critique rationaliste contemporaine.

Du procédé de critique historique du rationalisme contemporain à propos de la résurrection de Lazare. — La mort de Jésus fut-elle, ainsi que le prétend la critique rationaliste moderne, le résultat du zèle des juifs pour la loi de Moïse ? — De la résurrection de Jésus.

LIVRE VII.

Des circonstances exterieures an milieu desquelles se répandit la religion chrétienne.

Dans quelle partie de la population de l'empire romain le christianisme fit ses premiers disciples. — Variations de la critique rationaliste sur les premiers chrétiens. — Quelle était sous le rapport politique et social la situation de l'empire romain à l'époque où apparut le christianisme ? — Quelles étaient les mœurs générales de l'empire romain au moment où parut le christianisme ? — Le paupérisme, cause principale de la décadence des mœurs dans l'empire romain.

LE PROGRÈS

DANS

SES RAPPORTS AVEC L'ÉGLISE

Extraits de la Table des Matières de ce volume.

LIVRE PREMIER.

Aperçu général sur la question traitée dans cet ouvrage.

Quelle est l'importance de la question du Progrès. — Fausse appréciation d'un grand nombre de libres penseurs éclairés, des rapports du progrès avec l'Eglise catholique. — D'où vient l'erreur des croyants sincères et éclairés qui s'effraient du progrès. — Eléments de décadence que renferme le Progrès actuel. — Autre raison de l'attitude réservée de l'Eglise vis-à-vis de la question du progrès.

LIVRE V.

La doctrine chrétienne sur les richesses est-elle contraire au Progrès.

D'où vient l'erreur qui reproche à la doctrine chrétienne sur les richesses d'être contraire au progrès. — Comment le christianisme sert la cause du progrès en modérant l'élan de l'humanité vers les richesses. — De la morale chrétienne par rapport à l'établissement des grandes fortunes. — Combien la modération que la doctrine chrétienne impose à la richesse est plus dans le sens du véritable progrès que les résultats des doctrines économiques qui lui sont opposées. — Les doctrines économiques qui font abstraction de l'in-

32

fluence du christianisme, seront toujours insuffisantes. — Encore un mot des résultats en faveur des mœurs sociales de l'influence chrétienne sur la passion des richesses qu'elle modère et régularise, et de cette influence sur la pauvreté qu'elle excite et soutient au travail.

LIVRE VI.

De l'influence de la doctrine chrétienne sur les sentiments qui tient l'homme à sa famille et à sa patrie.

Quelle est la doctrine chrétienne sur l'ambition. — Combien fut stérile pour le véritable progrès le sentiment de la gloire dans les sociétés païennes. — Quelle révolution favorable au progrès opéra le christianisme en substituant à la passion de la gloire le dévouement au bien public. — Le mobile du bien public que le christianisme a substitué à celui de l'ambition ne lui est-il pas inférieur en force ? — Ce qu'il adviendrait de la civilisation chrétienne si l'élément païen de l'ambition personnelle l'emportait sur l'élément chrétien du désintéressement. — L'humilité qui est une création du christianisme n'est-elle pas contraire au progrès, en abaissant les caractères ? — Le christianisme n'a-t-il pas atteint le dévouement à la chose publique en diminuant l'amour de la famille et celui de la patrie ? — La force des sentiments vient, non de ce qu'ils sortent de l'ordre, mais de ce qu'ils s'y tiennent. — Est-ce que dans certains cas particuliers le christianisme ne brise pas tout à fait les liens qui forment la famille, et même ceux qui forment la société civile ? — Est-il vrai que la religion chrétienne détruise les vertus civiles ? — Est-ce que le christianisme n'a pas aidé singulièrement toutes les vertus civiles et domestiques en développant la force de la volonté aux dépens de celle des passions ? — Influence du prin-

cipe d'autorité sur la formation de la civilisation chrétienne. — Qu'a fait le christianisme contre le despotisme et en faveur de la liberté ?

LIVRE VIII.

De la doctrine catholique dans ses rapports avec les beaux-arts et les belles-lettres.

Est-il vrai que le christianisme, en tant que religion surnaturelle, est contraire au développement et à la perfection des beaux-arts et des belles-lettres ? — De la littérature directement chrétienne ou mystique. — De la prière et du chant dans le culte public de l'Eglise catholique. — Comment l'art oratoire chrétien est sorti de la vie mystique des cloitres.

DE L'IDÉE DE DIEU

D'APRÈS LA TRADITION CHRÉTIENNE

ET LES DIVERSES AUTRES THÉODICÉES RATIONALISTES
OU SACERDOTALES,
SOIT AVANT, SOIT APRÈS JÉSUS-CHRIST.

Extraits de la Table des Matières du 1[er] volume.

LIVRE IX.

Des altérations de la notion de Dieu par le gnostisme. Considérations générales sur le gnostisme et le néo-platonisme.

En quoi consiste le gnostisme. — Difficultés de cette exposition. — Simon de Gilles s'applique à lui-même la doctrine indienne des manifestations divines.— Cérinthe isole tout-à-fait Dieu de la création. — Basilide cherche à se rattacher au principe chrétien, et applique à Jésus sa doctrine sur les manifestations divines. — Quels étaient les *Eons* de Valentin. — Difficultés et aridité d'un exposé complet des erreurs du néo-platonisme et du gnostisme. — L'un et l'autre naissent de besoins religieux plutôt que d'études philosophiques. — Pourquoi c'est Platon qui, parmi les philosophes grecs, prévaut à Alexandrie. — Infériorité du néo-platonisme sur le platonisme comme système suivi de philosophie. — Comment c'est de l'éloignement de jour en jour plus prononcé du néo-platonisme pour les traditions juives que nait le gnostisme. — Supériorité du gnostisme sur le platonisme, sous le rapport religieux. — Le dogme de la foi qui sauve sans les œuvres montre l'influence des

doctrines de l'Inde sur le gnostisme. — Influence semblable du dogme persan des deux principes sur le gnostisme, et comment il l'applique tantôt aux deux testaments, tantôt à l'élément matériel et à l'élément spirituel qui concourent à la formation de l'homme. — Application que fait le gnostisme de la doctrine des émanations par ses *éons*. — Comment il s'empare parfois du dogme brahmique, l'*incarnation* de l'infini. — Résumé en leurs lignes principales du gnostisme et du néo-platonisme.

LIVRE X.

De l'influence de la philosophie grecque sur quelques écrivains ecclésiastiques des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Tendance qui se manifeste en quelques écrivains ecclésiastiques orthodoxes vers une fusion des doctrines platoniciennes et des doctrines révélées. — Quels avantages il y a à exposer les erreurs qui résultèrent de cette tendance. — Comment il a pu se faire que quelques erreurs qui n'ont pas échappé à la critique moderne aient échappé à l'attention des contemporains. — Pourquoi la Providence permit cette altération partielle de la tradition, qui fut sans aucun inconvénient pour les contemporains. — Erreur dans laquelle son désir de conciliation fait tomber saint Justin. — Rien ne prouve qu'il enseignât comme ayant autorité, c'est-à-dire comme prêtre. — Pourquoi nous faisons ici une mention particulière des erreurs de Tatien, disciple de saint Justin. — Caractère un peu vague de l'apologie de Théophile, sixième évêque d'Antioche. — Défaut de précision des deux ouvrages qui nous restent d'Athénagore, et pour quelle raison ils ont pu, malgré ce défaut d'exactitude, être placés parmi les esprits orthodoxes. — Observations importantes à propos de quelques expressions de saint Irénée

qui paraissent peu exactes. — Interpolations probables qu'ont subies les ouvrages de saint Clément d'Alexandrie. — La réprobation qui s'élève contre les erreurs d'Origène prouve combien la précision théologique était chose générale dans l'Église dès les premiers siècles. — Le peu de précision de quelques passages de Lactance, d'Eusèbe de Césarée, pas plus que les erreurs véritables de Tertullien, ne prouvent rien contre l'intégrité de la tradition.

Extraits de la Table des Matières du 2e volume.

LIVRE IX.

La création d'après la Genèse.

Quelle que soit l'interprétation que l'on donne au premier verset de la Genèse, il en résulte qu'elle se sépare de toutes les philosophies païennes en faisant de Dieu non-seulement l'ordonnateur, mais encore le créateur de la matière. — Cette première période de l'existence de la matière à l'état catholique ne fut donc pas mesurée par le temps actuel formé par la succession des jours et des nuits. — Il n'y avait ni végétaux ni animaux vivants dans le chaos. — Opinion contraire du cardinal Wisman et de Deluc. — Concordance de la Genèse et de la doctrine indoue, quant au premier élément dont est formé l'univers. — Concordance avec la doctrine qui fait du feu le premier principe actif agissant dans l'univers. — Ce que veulent dire ces mots : *Et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux*. — Comment l'œuvre des six jours, quoique s'exerçant sur une matière préexistante, mérite le nom de création. — La puissance infinie se marque en les formes elles-mêmes par le caractère indestructible qu'elle leur communique. — Im-

portance de cette question. — Cuvier et les autres maîtres s'accordent avec la Bible. — Embarras inextricables des promoteurs de la transformation progressive des formes. — De quelle nature sont les paroles que prononce Dieu dans les diverses créations. — Pourquoi c'est la création de la lumière qui précède toutes les autres. — Les jours de la création sont des espaces de temps indéterminés. — Quelle fut l'œuvre du deuxième jour. — Quelle fut celle du troisième jour. — Erreur moderne qui place la création des animaux fossiles avant la formation des continents. — Œuvre du cinquième jour. — La géologie panthéistique opposée à la constatation des faits similaires, et surtout d'organisation, qui rapprochent les oiseaux des poissons. — Création des mammifères, et pourquoi au même jour que l'homme.

LIVRE X.

De la création de l'homme.

Ce qu'il y a de plus important par rapport à la création de l'homme, c'est de constater que sa perfection n'est pas le resultat du progrès panthéistique par les diverses évolutions de la nature, mais de la volonté de Dieu et du fait d'une création spéciale. — D'après la libre pensée elle-même, l'homme est un admirable résumé de toute la nature. — Distance infranchissable entre l'homme et le singe faussement attribuée par M. Quinet aux effets divers des différentes époques de leur création. — La supériorité de l'homme sur toute la nature prouve qu'il n'est pas le résultat d'une de ses évolutions. — Cette supériorité est évidente dans les hommes de génie. — Elle n'est pas moins évidente lorsqu'on considère l'humanité entière. — C'est dans sa domination sur toute la nature que se révèle, en particulier, la supériorité du génie de l'homme sur le reste

de l'univers. — Cette domination prouvée par le changement d'aspect que l'homme fait subir à tous les lieux par où il passe. — Par la consécration des lieux où son génie s'est développé sous un de ses grands aspects. — L'uniformité des instincts des animaux rappelle l'uniformité des lois de la nature et indique qu'ils ne leur sont pas supérieurs. — C'est par son seul génie que l'homme est devenu le plus fort des animaux parmi lesquels, sans lui, il eût été le plus faible. — L'état de nudité dans lequel l'homme vint sur la terre atteste la vérité de la Genèse sur l'Eden. — Ce que prouve, par rapport au même fait, le culte du feu aux Indes. — Le sanscrit ne serait-il pas la langue primitive ? — En ce cas, que prouverait sa perfection ? — Ce que prouvent en faveur d'une révélation primitive l'adoration d'un Être suprême et le culte des morts. — Paroles de M. Quinet applicables au péché originel. — Paroles par lesquelles Dieu soumet tous les animaux à la puissance de l'homme. — Manière dont la Genèse exprime la supériorité de nature donnée à l'homme. — Combien sont vraies ces paroles employées par l'écrivain sacré. — Pourquoi l'homme est créé le dernier. — Paroles dont se sert la Genèse pour marquer que la création de l'homme était le couronnement de l'œuvre des six jours.

DE L'UNION
DE LA RELIGION ET DE LA MORALE

Extraits de la Table des Matières de ce volume.

LIVRE IV.

Des dangers que crée à la morale le mouvement que l'avènement de la démocratie a imprimé à toutes les ambitions.

Troubles qui accompagnent, même dans les choses religieuses, l'avénement d'une classe de la société à la direction des affaires publiques. — Désordres qui ont suivi l'avénement de la bourgeoisie. — Dangers particuliers des avénements violents ou révolutionnaires. — Dangers de l'ambition semblables à ceux que produit l'amour des richesses. — L'ambition commune à toutes les classes. — C'est surtout le lointain des honneurs qui excite l'ambition. — La vanité, maladie morale des époques révolutionnaires. — Cette vanité sensible dans la recherche des titres nobiliaires. — Le prestige dont la religion revêt les charges publiques, surtout nécessaire aux époques démocratiques. — Semences de division que la vanité jette entre les classes diverses de notre société. — La vanité, comme tous les défauts caractéristiques du génie d'une nation, renferme un principe de mort. — Opposition de l'enseignement de l'école cynique dans l'antiquité, et de celui de l'Évangile qui prouve que ce dernier a su flétrir les biens de la vanité sans deshériter l'âme humaine de ceux de la vertu. — L'Église à la fois école de respect et d'abnégation. — Lui enlever son action, ce serait livrer la société en même

temps aux intrigues de l'ambition heureuse et aux haines de l'ambition déçue. — Action du christianisme sur les diverses classes de la société pendant la période féodale. — Cette action encore nécessaire aujourd'hui. — Une civilisation ne peut pas changer l'esprit qui a présidé à sa formation ; et quel est celui qui a présidé à la formation de la nôtre. — L'esprit de la civilisation chrétienne visible surtout dans le souverain pontificat. — Les grands hommes de l'Église, et surtout les grands papes, furent non-seulement des saints, mais même encore des bienfaiteurs de l'humanité. — La vanité, fléau ordinaire des cœurs abandonnés à eux-mêmes, est la cause non-seulement des grandes ruines de l'histoire, mais des obstacles journaliers que rencontre la civilisation. — Le véritable amour de l'humanité, inconnu au monde ancien, fait son apparition avec le christianisme — Les fondateurs de la civilisation chrétienne ouvrent la voie du progrès à l'humanite en substituant la loi de charité à celle de l'égoïsme. — L'apothéose, stimulant de l'ambition dans les diverses sociétés païennes. — Depuis l'établissement du christianisme, les saints, seuls objets d'un culte religieux. — Ce culte est vraiment mérité. — Par quelles vertus, ou créées ou développées par lui, le christianisme appuie le progrès social. — De l'amour de la retraite des fondateurs de la civilisation chrétienne. — En quoi les considérations historiques sur le paganisme peuvent servir à nos contemporains. — Ce serait faire reculer l'humanité que de la ramener à la morale isolée de la religion. — Comparaison entre les divers siècles de notre civilisation chrétienne et le siècle actuel.

HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ

SAINT-PIERRE

ET

LES TEMPS APOSTOLIQUES

Extraits de la Table des Matières de ce volume.

LIVRE IV.

Ce n'est pas dans la philosophie de la civilisation gréco-romaine que le Christianisme rencontre ses premiers éléments de formation.

Résumé des deux livres qui précèdent. — Idées de Kant sur l'avénement du Christianisme. — Difficultés particulières que l'on éprouve à se faire une idée exacte du paganisme Gréco-Romain. — Trois groupes différents pendant l'ère païenne. — Socrate, son polythéisme et sa morale. — Polythéisme et socialisme de Platon, les vues de sa morale. — Naturalisme d'Aristote. — Aristote fait la théorie et en même temps l'apologie de l'esclavage. — Situation générale des lettrés et des philosophes au moment de l'avénement du Christianisme. — Toute vraie tradition perdue. — Ce qui reste de la Théodicée de Platon et de sa doctrine sur l'âme. — Stérilité de la Théodicée et de la morale d'Aristote sous le paganisme. — Le but de la vertu mal défini. — La philosophie païenne n'a pas fait un seul pas, depuis Socrate, dans la connaissance de Dieu. — Allégations de la critique contemporaine sur les origines philosophiques du Christianisme. — MM. Bauër et Havet. — M. Vacherot.

— M. Neffzer. — Le Christianisme, principe de vie. — La philosophie avait approuvé toutes les erreurs et toutes les immoralités du paganisme. — Celse. — Lutte avec le monde Gréco-Romain. — Mépris du monde Gréco-Romain pour le Christianisme naissant. — Les premiers chrétiens considérés comme des ignorants, et leur foi réputée folie.

LIVRE V.

Civilisation Gréco-Romaine (Suite). — Les mystères et l'idolâtrie populaire.

Infériorité, sous le rapport des mœurs et des croyances, de la civilisation Gréco-Romaine. — Le docteur Strauss. — M. Fuerbach. — Universalité de l'erreur qui fait des mystères païens une des origines du Christianisme. — La critique rationaliste française. — L'école moderne d'histoire en Allemagne. — La philosophie classique et universitaire en France. — Apologie des mystères, par Waburton, évêque de Glocester. — Résumé de toutes les erreurs à ce sujet. — Identification de la théologie poétique et de la théologie civile chez les diverses nations du monde païen. — Les fables païennes, réputées sacrées à cause de leur source, l'inspiration des poètes. — Les législateurs païens reconnaissent eux-mêmes l'impossibilité de renverser l'empire des fables païennes. — Ce qui a donné lieu à la supposition que les mystères païens opposaient le théisme philosophique au polythéisme vulgaire — Combien il est difficile de se faire une idée exacte des mystères païens. — Contradiction des critiques sur cette matière. — Les mystères religieux étaient plutôt pratiques que spéculatifs dans le monde Gréco-Romain. — En quoi consistaient les mystères de la civilisation gréco-romaine. — Leur immoralité. — Diverses époques et diverses croyances mythologiques à

distiuguer avec soin dans l'étude de l'antiquité païenne. — La mythologie païenne ne fut pour rien dans la formation du culte des saints de la religion chrétienne. — Mœurs sociales et politiques de la civilisation gréco-romaine au moment de l'avenement du Christianisme. — Au moment de cet avénement, le monde entier était tombé dans l'esclavage. — La centralisation à Rome de toutes les croyances et de tous les cultes, a-t-elle aidé à la formation de l'unité et de la catholicité de l'Église chrétienne ?

HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ

PERSÉCUTIONS

CONTRE LE CHRISTIANISME

CHUTE DU PAGANISME

Extraits de la Table des matières de ce volume.

LIVRE II.

De saint Évariste à saint Pie (96-142). — Persécutions sous Trajan et Adrien.

Pontificat de saint Évariste. — A saint Évariste succède saint Alexandre. — Observations à propos du martyre de ce saint Pontife. — Ses institutions liturgiques. — Pourquoi nous présentons avec plus de détails le martyre de saint Ignace. — Comment s'expliquent les persécutions sous Trajan. — Les Papes, à l'opposé des Empereurs, travaillent à la régénération du corps social. — Pontificat de saint Sixte. — Règlement de ce Pontife par rapport aux vases sacrés ; quelle est sa véritable signification et l'enseignement historique qu'il renferme. — Le *trisagion* et les *lettres formées*. — Profonde unité d'administration que témoignent les *lettres formées*. — Résultat d'unité. — Fraternité et hospitalité universelles. — Martyres des saints Hermès, Quirinus, Herculon. — Adrien se fait initier aux mystères de Cérès Eleusine, à Athènes. — La persécution un moment suspendue. — Apologies de saint Quadrat et de saint Aristide. — Ce qui explique le renouvellement de la per-

sécution par l'empereur Adrien. — Dernière campagne des armées impériales contre Jérusalem ; caractères de cette dernière guerre. — Saint Justin, en se convertissant au Christianisme, reconnait que la vérité religieuse ne doit pas être cherchée dans la philosophie grecque. — Justin se convertit au Christianisme non comme à une philosophie supérieure mais comme à une doctrine révélée par Dieu lui-même. — Influence de l'héroïsme des martyrs dans la conversion du monde. — A l'opposé du stoïcisme, saint Justin rattache le premier principe de la vertu non aux forces de la volonté humaine, mais à l'influence de la grâce divine. — Pontificat de saint Télesphore et celui de saint Hygin. — Diverses traductions des livres saints et ce qu'elles témoignent. — Mort d'Adrien ; jugement sommaire sur ce prince. — Pourquoi nous insistons sur l'appréciation de son règne. — Longue tentative d'Adrien pour sa propre apothéose. — Ses dispositions passagères en faveur des chrétiens sans effet général et durable. — Voyages continuels de l'empereur incompatibles avec une administration sérieuse. — Caractères superstitieux d'Adrien ; ses dernières superstitions et cruautés. — Martyre de saint Symphorose et de ses sept fils. — Coup d'œil général sur le règne d'Adrien et sur son travail d'organisation comparé à celui de l'Église chrétienne.

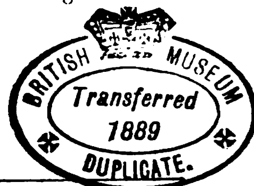
LIVRE III.

Pontificats de saint Pie et de saint Anicet (142-161) Persécutions sous le règne d'Antonin-le-Pieux.

Pourquoi nous réunissons sous les mêmes considérations les deux pontificats de saint Pie et de saint Anicet. — Caractère tout particulier du règne d'Antonin-le-Pieux sous le double rapport des affaires générales de l'empire et des affaires de l'Église en particulier. — Portée efficace du res-

crit de l'empereur Antonin en faveur des chrétiens. — Différence entre ce rescrit et celui de Trajan. — Il ne faut pas conclure de ce rescrit à une paix entière et parfaite pour l'Église. — Lois contre les associations. — Il est probable qu'elles furent sévèrement appliquées aux chrétiens ; martyre de saint Pie. — Dispositions personnelles d'Antonin envers les chrétiens. — Quelle est sa position vis-à-vis d'eux comme Souverain-Pontife du paganisme et comme pouvoir exécutif des lois de l'empire. — Quelle est, dans ce sens, la portée de son nom : *le Pieux*. — Saint Justin met en relief le côté surnaturel de la morale évangélique. — Et aussi son côté social. — Il détruit les calomnies des païens contre le culte des chrétiens. — Eloquence de saint Justin. — Il établit le civisme des chrétiens. — Il oppose à la peinture des mœurs chrétiennes celle des mœurs païennes contre lesquelles ne s'élevait pas la piété des empereurs. — Oratoire de sainte Pudentienne. — Tonsure des clercs. — Quelques faits qui démontrent que sous le pontificat d'Anicet Rome était le centre actif de la chrétienté. — Saint Clément, saint Hégésippe, saint Polycarpe. — Saints Pothin, Andoche et Benigne. — Le gnostisme et la théologie catholique. — Diverses explications du gnostisme. — Son caractère général. — Sa tendance doctrinale la plus générale. — Son résultat ordinaire dans la pratique. — Comment le réfutent les Docteurs de l'Église. — Grandeur de la lutte entre le gnostisme et le christianisme.





Moulins. — Imp. A. Ducroux & Gourjon Dulac.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Origines du Christianisme *d'après la tradition catholique*, un beau volume in-8° .... 6 fr.

Origines du Christianisme *d'après la critique rationaliste contemporaine*; un beau volume in-8° .... 6 fr

Du Progrès dans ses rapports avec l'Eglise, un beau volume in-8° .... 6 fr.

De l'Union de la Religion et de la Morale; un beau volume in-8° .... 6 fr.

De l'Idée de Dieu *d'après la tradition chrétienne et les diverses autres théodicées*, deux beaux volumes in-8° .... 12 fr.

Histoire de la Papauté. — Saint Pierre et les temps apostoliques, un beau volume in-8° .... 6 fr.

Histoire de la Papauté. — Persécutions contre le Christianisme, chute du Paganisme — Un beau vol. in-8° .... 6 fr.

Elévations sur la vie de la Mère de Dieu, in-8° de 140 pages (2e édition épuisée) .... 1 fr. 50

Exposition du Mystère de la souffrance, in-12. 1 fr. 50

Méditations sur la Passion de N.-S. Jésus-Christ, in-12 (1re édition épuisée) .... 1 fr. 50

Nouvelles Méditations pour le Mois de Marie, 1 vol in-12 .... 1 fr. 50

Vie de Monseigneur Affre, fort in-12 de 400 pages. 3 fr.



